

GROUPE CASINO

Rapport annuel

2007



SOMMAIRE

- 02 Entretien avec Jean-Charles Naouri,
Président-Directeur général
- 04 Chiffres clés
- 06 Gouvernement d'entreprise
- 10 Faits marquants 2007

12

STRATÉGIE

- 12 Accompagner un monde qui change
- 14 Une ambition :
nourrir un monde de diversité
- 18 Une stratégie immobilière ambitieuse
- 20 Tous différents, tous Casino
- 22 Chaque jour pour
le Développement Durable

26

FRANCE

- 26 Du mass market
au commerce de précision
- 28 Hypermarchés
- 31 Formats de proximité
- 36 Franprix/Leader Price
- 38 Autres activités

40

INTERNATIONAL

- 41 Un réservoir de croissance
- 42 Amérique du Sud
- 46 Asie
- 48 Océan Indien
- 49 Activités internationales
mises en équivalence

- 50 Bourse
- 52 Commentaires
sur les comptes consolidés
- 54 Événements postérieurs
à la clôture
- 55 Statistiques

57

COMPTES

- 57 Comptes consolidés
- 143 Comptes sociaux
- 173 Rapport de gestion de la société
Casino, Guichard-Perrachon
- 209 Gouvernement d'entreprise,
rapport du Président
- 261 Assemblée générale extraordinaire
- 267 Résolutions
- 275 Informations générales

PROFIL

— Fondé en 1898, Casino est l'un des tout **premiers groupes de distribution** alimentaire français. Multiformat, Casino exploite au 31 décembre 2007 un parc de magasins⁽¹⁾ de plus de **9 800 unités**, comprenant notamment 386 hypermarchés, 2 089 supermarchés, 718 magasins discount, 6 140 supérettes et 257 restaurants.

Au 31 décembre 2007, le Groupe emploie plus de **200 000 personnes**⁽¹⁾ à travers le monde. À l'international, Casino est présent dans **10 pays** (Pays-Bas, Argentine, Uruguay, Venezuela, Brésil, Colombie, Thaïlande, Maurice, Vietnam et Madagascar), où le Groupe exploite plus de 1 400 magasins dont 257 hypermarchés. Plus de 85 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à l'international est réalisé en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est, deux zones à forte croissance où le Groupe détient des positions de leadership. En 2007, le volume d'affaires commercial hors taxes⁽²⁾ de Casino s'est élevé à **36 milliards d'euros** (dont 62 % en France et 38 % à l'international) et son chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, à **25 milliards d'euros** (dont 72 % en France et 28 % à l'international). En 2007, le résultat net, part du Groupe, s'est établi à **664 millions d'euros**⁽³⁾.

(1) Incluant à 100 % les sociétés consolidées par intégration proportionnelle ou mises en équivalence.

(2) Le volume d'affaires commercial hors taxes totalise le chiffre d'affaires pris à 100 % des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe dont, notamment, celui résultant de l'activité des sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

(3) Sur la base des activités poursuivies.

“Le Groupe dispose de fondamentaux solides pour accélérer sa croissance organique en 2008.”

Jean-Charles Naouri
Président-Directeur général

Quel bilan dressez-vous de l'année 2007 ?

— Nous avons atteint tous nos objectifs. Notre chiffre d'affaires et notre résultat opérationnel ont progressé de façon significative et la croissance organique a été au rendez-vous, à + 3,8 %. En France, notre performance a été satisfaisante. À l'international, nous avons pris le contrôle du leader colombien de la distribution alimentaire, Exito. Enfin, nous avons retrouvé une structure financière saine, grâce à un programme de cessions finalisé dans d'excellentes conditions. Le Groupe est donc aujourd'hui en ordre de marche pour réaliser son plan stratégique et accélérer sa croissance organique en 2008.

En France, malgré un contexte très concurrentiel, vous êtes parvenus à améliorer la marge opérationnelle. Comment expliquez-vous une telle performance ?

— Je crois que notre positionnement spécifique est pour beaucoup dans ce succès. Le marché

français évolue. Il est en train de passer de la distribution de masse au commerce de précision. Beaucoup de facteurs jouent en ce sens : le vieillissement de la population, la diminution du nombre de personnes par foyer ou encore l'évolution des goûts et des comportements des consommateurs. Nous avons mené, par enseigne, une stratégie commerciale ciblée, basée sur une politique tarifaire et une offre de produits adaptées. Par la diversité de nos formats et le poids de nos enseignes de proximité et de discount, qui sont aujourd'hui les deux segments les plus porteurs du marché, nous répondons particulièrement bien à cette mutation. Le partenariat avec dunnhumby, société reconnue de services marketing, nous permet d'aller encore plus loin, en répondant de façon plus fine aux attentes de nos clients.

La relance commerciale de Franprix et Leader Price est un des principaux challenges du Groupe. Où en êtes-vous ?

— Des plans de relance commerciale ont été définis et mis en œuvre à partir de fin mai 2007 chez Franprix et de début juillet 2007 chez Leader Price. Leurs effets ont été visibles dès le quatrième trimestre 2007, où les ventes ont été en progression. Cette amélioration va se confirmer en 2008, avec la poursuite et le renforcement des initiatives commerciales. Nous allons également accélérer l'expansion des deux réseaux d'enseignes. Concernant plus particulièrement Leader Price, nous sommes confiants sur la capacité de l'enseigne à contribuer au développement du format discount en France. Leader Price a développé un modèle économique particulièrement efficient, basé sur une structure de coûts bas, lui permettant de proposer des produits de qualité à des prix très compétitifs.

Quelles sont les perspectives à l'international ?

— L'international, qui représente aujourd'hui 30 % de notre chiffre d'affaires, est un moteur essentiel de la croissance. Nous avons depuis 2005 significativement remodelé notre portefeuille d'actifs à l'international. En 2007, nous avons pris le contrôle d'Exito, numéro un de la distribution alimentaire en Colombie. Nous sommes désormais présents sur des marchés très porteurs, le plus souvent en position de leader ou de co-leader. Nous y atteignons des niveaux de rentabilité proches de ceux que nous connaissons en France. La priorité est pour nous de renforcer nos positions de leadership, en particulier, par l'ouverture de nouveaux magasins et par acquisition.





— Le marché français évolue. Il est en train de passer de la distribution de masse au commerce de précision. Beaucoup de facteurs jouent en ce sens : le vieillissement de la population, la diminution du nombre de personnes par foyer ou encore l'évolution des goûts et des comportements des consommateurs. Par la diversité de ses formats et le poids de ses enseignes de proximité et de discount, le groupe Casino est particulièrement bien positionné pour accompagner cette mutation.

Quelles sont vos priorités pour le Groupe en 2008 ?

— Le Groupe dispose de fondamentaux solides pour accélérer sa croissance organique en 2008 et augmenter son résultat opérationnel. En France, nous nous appuyons sur un mix de formats favorable et sur le fort potentiel de croissance de Franprix et Leader Price. Nous mettons en œuvre une stratégie commerciale ciblée, enseigne par enseigne, de façon à affirmer notre différence. Nous allons continuer à bénéficier de la montée en puissance de leviers de différenciation que sont la marque propre, les espaces frais et les nouveaux concepts en non-alimentaire.

À l'international, notre plateforme est désormais recentrée sur des pays à fort potentiel. Nous allons accélérer l'expansion grâce, notamment, au développement de notre modèle dual "commerce et immobilier".

Notre vision est claire, nous avons besoin de la formuler pour mieux la partager. C'est aujourd'hui chose faite au travers de notre nouvelle signature institutionnelle "Nourrir un monde de diversité". Celle-ci s'inscrit plus largement dans un projet d'entreprise qui irrigue toute l'entreprise en mobilisant et en fédérant nos collaborateurs autour d'objectifs partagés.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Casino au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément à l'ensemble des normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

CHIFFRES CLÉS

ACTIVITÉS POURSUIVIES*

en millions d'euros

	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en euros	à taux de change constants
Volume d'affaires commercial HT ⁽¹⁾	36 070	35 064	2,9%	2,1%
Chiffre d'affaires	24 972	22 505	11,0%	10,8%
EBITDA ⁽²⁾	1 799	1 560	15,3%	14,6%
Résultat opérationnel courant	1 196	1 043	14,7%	14,2%
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	664	436	52,4%	
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe	149	163		
Résultat net, part du Groupe	814	600	35,7%	

(1) Le volume d'affaires commercial HT totalise le chiffre d'affaires pris à 100% des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe, dont notamment l'activité des sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

(2) EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

* En accord avec IFRS 5, les activités polonaises et américaines ont été comptabilisées en activités abandonnées et les comptes 2006 ajustés en conséquence. Le résultat des activités abandonnées est détaillé en page 95 du présent document.

	2007	2006	Variation 2007/2006	
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice (après dilution)	111 879 493	111 639 249		
actions ordinaires (AO)	96 755 648	96 515 404		
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	15 123 845	15 123 845		
Résultat net par action des activités poursuivies, part du Groupe – dilué (€)				
actions ordinaires (AO)	5,67	3,64	55,9%	
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	5,71	3,68	55,3%	
Résultat net, part du Groupe par action – dilué (€)				
actions ordinaires (AO)	7,00	5,10	37,3%	
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	7,04	5,14	37,0%	
Dividende net par action (€)				
actions ordinaires (AO)	2,30	2,15	7,0%	
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	2,34	2,19	6,8%	



**RÉPARTITION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE**

en millions d'euros

FRANCE	17 915
INTERNATIONAL	7 057
Amérique du Sud	4 686
Asie	1 536
Océan Indien	834
Pologne	1



**RÉPARTITION
DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE**

en millions d'euros

FRANCE	880
INTERNATIONAL	316
Amérique du Sud	192
Asie	82
Océan Indien	47
Pologne	- 6



**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
ET INVESTISSEMENTS**

en millions d'euros

	2007	2006
Capacité d'autofinancement	1 221	1 069
Investissements totaux	2 236	1 254
Investissements courants	1 085	969
Acquisitions	1 151	285

**ENDETTEMENT
ET FONDS PROPRES**

en millions d'euros

	2007	2006
Fonds propres (avant répartition)	7 124	5 972
Dette financière nette (DFN)	4 410	4 390
Ratio dette nette/EBITDA*	2,45 x	2,81 x

* Sur la base de l'EBITDA des activités poursuivies.

**EFFECTIFS*
AU 31 DÉCEMBRE**

	2007	2006
France	74 839	74 063
International	85 107	56 748
Total	159 946	130 811

* Activités poursuivies.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de quinze administrateurs :

Jean-Charles Naouri,
Président-Directeur général

André Crestey,
Vice-Président du Conseil d'administration de la société Rallye, représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations

Abilio Dos Santos Diniz,
Président du Conseil d'administration de la société CBD

Didier Carlier,
Directeur général adjoint de la société Rallye, représentant de la société Euris (anciennement dénommée Groupe Euris)

Pierre Féraud,
Président-Directeur général et représentant de la société Foncière Euris

Henri Giscard d'Estaing,
Président-Directeur général de la société Club Méditerranée

Jean-Marie Grisard,
Secrétaire général de la société Euris (anciennement dénommée Groupe Euris), représentant de la société Maignon-Diderot

Philippe Houzé,
Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Marc Ladreit de Lacharrière,
Président-Directeur général de la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac)

Gilles Pinoncelly,
Administrateur de sociétés

Henri Proglio,
Président-Directeur général de la société Veolia Environnement

Gérald de Roquemaurel,
Associé-gérant de la société HR Banque

David de Rothschild,
Associé-gérant statutaire de la société Rothschild & Cie Banque

Frédéric Saint-Geours,
Conseiller du Président du Directoire, membre de la Direction générale de la société PSA Peugeot Citroën et Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

Catherine Soubie,
Directeur général adjoint de la société Rallye, représentant de la société Finatis

Antoine Guichard,
Président d'honneur, non administrateur

Secrétaire du Conseil :
Jacques Dumas

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et en annexe dans le règlement intérieur.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris, représentée par M. Pierre Féraud, arrivant à expiration ainsi que la ratification de la nomination en qualité d'administrateur de la société Maignon-Diderot, représentée par M. Jean-Marie Grisard, faite par le Conseil d'administration du 17 octobre 2007, sont proposés à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2008.

La Société demeure très attentive à la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, examine chaque année la composition du Conseil d'administration ainsi que la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la Société, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels et, à cet effet, apprécie leur indépendance à partir des critères proposés par le Rapport Bouton. Les membres du Conseil d'administration sont reconnus pour leur compétence, leur diversité d'expériences et leur complémentarité ainsi que pour leur volonté d'être associés au développement du groupe Casino.

Cinq administrateurs, sur les quinze composant le Conseil d'administration, ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du Rapport Bouton : MM. Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncelly, Henri Proglio, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société sont au nombre de six et ne disposent ainsi pas de la majorité des voix au Conseil d'administration.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité est composé de quatre membres dont trois indépendants : MM. Gilles Pinoncély, Henri Proglgio et Frédéric Saint-Geours et de M. Didier Carlier, représentant de l'actionnaire majoritaire.

M. Henri Proglgio assume les fonctions de Président du Comité.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans ses tâches relatives à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement précisant ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

Au cours de l'année 2007, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

COMITÉS

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres indépendants, MM. Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély et Gérald de Roquemaurel, d'une personnalité qualifiée, M. David de Rothschild, et d'un représentant de l'actionnaire majoritaire, M^{me} Catherine Soubie.

M. Henri Giscard d'Estaing assume les fonctions de Président du Comité.

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé notamment d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination, le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants, et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société ainsi que les projets d'attribution d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte précisant ses pouvoirs et attributions au regard notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil.

Au cours de l'année 2007, le Comité des nominations et des rémunérations a été consulté à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.



COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

01. Jean-Charles Naouri,
Président-Directeur général

02. Hakim Aouani,
Directeur du
développement et
des participations

**03. Jacques-Édouard
Charret,**
Directeur général adjoint
exécutif en charge de
la Direction des réseaux
français et du Marketing
Groupe

04. Yves Desjacques,
Directeur des Ressources
humaines

05. Jean Duboc,
Directeur de la branche
Géant Casino, en charge
de la Direction des achats
non alimentaires

06. Jean-Michel Duhamel,
Directeur des Activités
marchandises et flux
et Président d'Asinco

07. Jacques Dumas,
Conseiller du Président,
Secrétaire du Conseil
d'administration

08. François Duponchel,
Directeur des Activités
proximité et supermarchés

09. Jacques Ehrmann,
Directeur des Activités
immobilières et expansion

10. Michel Favre,
Directeur administratif
et financier, supervise
également les Activités
de restauration

Secrétaire :
11. Camille de Verdelhan,
Directeur de la stratégie
et du plan

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.



— De plus amples informations sont fournies dans la partie "Gouvernement d'entreprise" (cf. page 209) ainsi que dans le rapport du Président (cf. page 233), notamment en ce qui concerne les rémunérations versées au Directeur général et aux autres mandataires sociaux ainsi qu'aux membres du Comité exécutif.

FAITS MARQUANTS 2007



FÉVRIER 02

— Casino annonce la signature par **Smart & Final** d'un accord avec le fonds d'investissement Apollo aux termes duquel ce dernier achètera à Casino sa participation de 55 % dans Smart & Final au prix de 22 dollars US par action.

Cette cession s'inscrit dans le plan de recentrage du groupe Casino sur ses actifs porteurs et contribue à réduire l'endettement du Groupe d'environ 350 millions d'euros. Elle a été finalisée le 29 mai 2007.

MARS 03

— Compte tenu de la dégradation des performances des enseignes Franprix et Leader Price et de l'insuffisance de réactivité commerciale, Casino reprend le management opérationnel de **Franprix**. Jean-Michel Duhamel, Président d'Asinco (filiale à 100 % de Casino) et de Franprix Holding (filiale à 95 % d'Asinco), a été nommé Président de Baud SA, la société qui gère les achats et le concept Franprix.

AVRIL 04

— Casino, actionnaire à 75 % de **Leader Price Holding**, reprend également la direction et la gestion opérationnelle de la société et a nommé une nouvelle équipe de direction. Jean-Michel Duhamel, Président de Leader Price Holding depuis le 3 avril 2007, a été nommé gérant des deux principales filiales opérationnelles à 100 % de Leader Price Holding, Distribution Leader Price (DLP, centrale d'achats et entrepôts Leader Price) et Retail Leader Price Investissements (RLPI, qui détient les participations dans les sociétés franchisées Leader Price).

MAI 05

— Suite à l'exercice de son droit de première offre le 16 janvier 2007 sur la participation de la famille Toro dans **Exito**, Casino a acquis, le 3 mai 2007, 21,9 % du capital de la société colombienne, au prix de 13 052 COP (soit environ 4,61 euros) par action. L'opération a eu lieu selon un processus d'enchères (ou "martillo") à la Bourse de Bogotá. Casino détient désormais 61,5 % du capital d'Exito. La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de Casino à compter du 1^{er} mai 2007 (contre mise en équivalence précédemment).

Cencosud et Casino ont conclu un accord de partenariat en vue de créer une joint-venture ayant pour objet le développement de l'activité Bricolage en Colombie et de définir le cadre d'une extension éventuelle de cette activité vers d'autres marchés d'Amérique latine. La nouvelle entité, qui est détenue à 70 % par Cencosud et à 30 % par Casino, bénéficie de l'apport par ses deux partenaires d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars US au cours des cinq prochaines années.

JUIN 06

— Casino annonce la modification du calendrier relatif à l'exercice de l'option d'achat détenue par Casino sur **Laurus**. D'un commun accord entre ABN Amro, ING et Rabobank, d'une part, et Casino, d'autre part, le début de la période d'exercice de l'option d'achat dont bénéficie Casino pour porter à 51,2 % sa participation dans Laurus (contre 45,0 % actuellement) a été reporté du 1^{er} juillet 2007 au 1^{er} janvier 2008. Toutes les autres conditions de l'option d'achat restent inchangées.

JUILLET 07

— Casino annonce un accord de partenariat avec les fonds **Whitehall**, gérés par Goldman Sachs pour la réalisation de centres commerciaux en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'Est. Dans le cadre de ce partenariat, les fonds Whitehall financeront 75 % des coûts de développement de la structure. Casino détiendra la majorité des droits de vote et devrait percevoir de 65 % à 70 % de la marge de promotion. Les fonds Whitehall investiront au moins 500 millions d'euros d'ici à cinq ans. La contribution financière de Casino devrait se limiter à l'apport des projets en cours, les investissements futurs étant financés par le réemploi des produits de cession grâce à une rotation rapide des projets.

À la suite de diverses opérations d'acquisition de titres et d'augmentation de capital réalisées au cours du deuxième trimestre 2007, Casino détient désormais 66,7 % du capital de **Cdiscount**. Cdiscount a, par ailleurs, opté pour une structure duale avec Directoire et Conseil de surveillance.

Suite à l'exercice par Bourbon de son option de vente portant sur le solde de sa participation dans **Vindémia**, Casino détient, à compter du 3 juillet 2007, 100 % du capital de la société (contre 70 % précédemment).

Exito a procédé à une augmentation de capital de 390 millions de dollars, destinée à financer un programme ambitieux d'expansion. Suite à cette opération, Casino détient 59,8 % du capital du distributeur colombien.

— En 2007, le groupe Casino a encore renforcé son profil de croissance rentable, en remodelant son portefeuille d'actifs par la cession de sa participation dans Smart & Final et la prise de contrôle d'Exito.

OCTOBRE 10

— Casino annonce la **cession de murs** de magasins en France métropolitaine et à La Réunion pour 635 millions d'euros, ainsi que le transfert des galeries commerciales de Vindémia à Mercialis. Les murs de magasins ont été cédés à deux OPCI, AEW Immo-commercial et IMMOCIO. Les OPCI (organisme de placement collectif dédié à l'immobilier) sont des véhicules à régime fiscal spécifique destinés à favoriser les investissements dans la "pierre papier".

NOVEMBRE 01

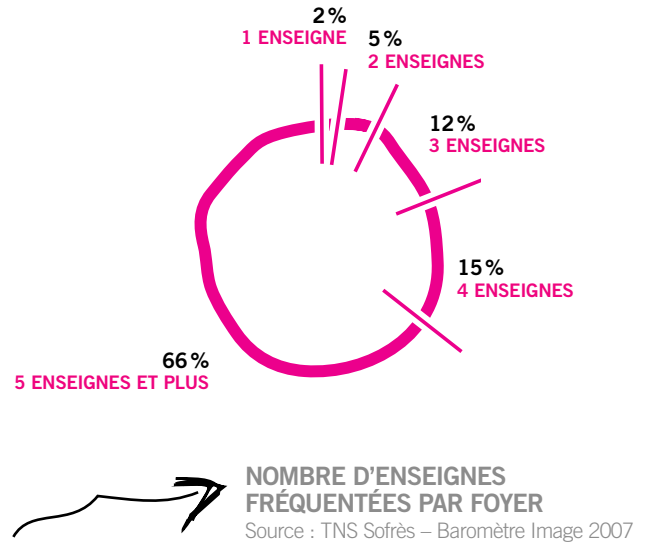
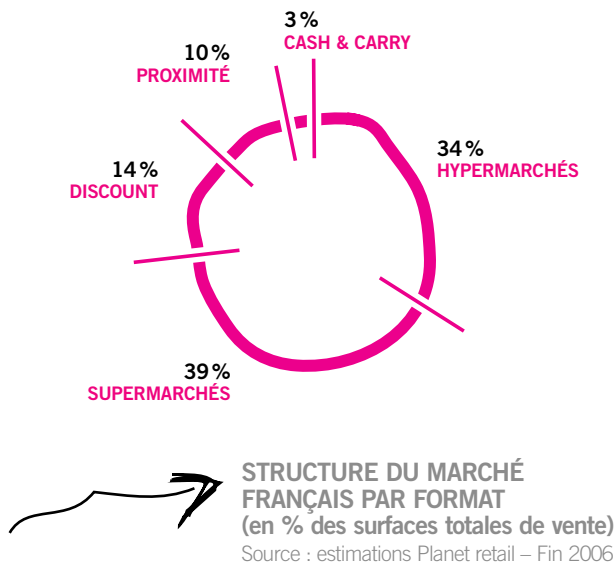
— CBD (Brésil) fait son entrée sur le marché du **cash & carry** en prenant une participation de 60 % dans la société Assai.

DÉCEMBRE 12

— Casino annonce la modification du pacte d'actionnaires qui le lie à ses partenaires colombiens dans **Exito**. Chocolates a accepté de céder à Citi sa participation de 2,0 % dans Exito ; Suramericana et les autres partenaires ont accepté de conclure des accords de *put* et *call* avec Citi portant sur leurs participations respectives de 6,9 % et 5,1 %. En conséquence de ces accords, les partenaires renoncent à l'option de vente dont ils bénéficiaient, libérant ainsi Casino de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito. Concomitamment, Casino a conclu un contrat de "cash settlement Total Return Swap" (TRS) pour la partie de Chocolates et s'est engagé à signer d'autres contrats de TRS avec Citi pour les 12 % correspondant aux contrats de *put* et *call* de Suramericana et des autres partenaires.

Laurus (Pays-Bas) annonce son changement de dénomination et prendra le nom de Super de Boer à compter du 1^{er} janvier 2008.





32,4%

c'est la part des monofoyers en France aujourd'hui. Selon l'Insee, à l'horizon 2030, cette proportion pourrait représenter 45% des ménages français

21,3%

c'est le poids des 60 ans et plus dans la population française en 2007. D'ici à 2050, cette proportion devrait atteindre 31,9%

ACCOMPAGNER UN MONDE QUI CHANGE

En 2007, le groupe Casino a franchi une nouvelle étape dans l'affirmation de sa spécificité : il a établi sa carte d'identité et formulé un positionnement unique qui oriente le changement en interne et renforce sa lisibilité à l'extérieur. Cette position s'incarne dans une signature institutionnelle : "Nourrir un monde de diversité". Chaque jour, des actions concrètes viennent illustrer la réalité de ce positionnement dans toutes les dimensions de la vie de l'entreprise : approche marketing et commerciale, richesse de l'offre, politiques et pratiques en matière de ressources humaines, engagements en faveur du développement durable. Cette cohérence stratégique constitue un formidable levier de croissance et de dynamisme pour l'entreprise.



UNE AMBITION : NOURRIR UN MONDE DE DIVERSITÉ

— Chaque consommateur est unique et l'exprime de plus en plus dans ses comportements d'achat. Pour accompagner cette évolution, le groupe Casino affirme sa différence et redéfinit sa mission.

Dans les pays matures sur le plan de la consommation, on assiste depuis quelques années à une individualisation des besoins et des envies. Même si les clients sont de plus en plus nombreux dans les magasins, ces derniers doivent répondre de manière de plus en plus personnalisée à leurs attentes.

L'UNIVERS DE LA CONSOMMATION A CHANGÉ

Plusieurs phénomènes ont contribué à cette évolution : le vieillissement de la population, la diminution du nombre de personnes par foyer, l'autonomisation des rythmes de vie au sein des foyers. Les marques, les produits et les services ont, par ailleurs, accompagné cette évolution avec des propositions de plus en plus segmen-

tées. La prédominance de l'individu s'est ainsi renforcée dans de nombreux domaines. Aujourd'hui, les attentes s'affichent, de plus en plus précises de la part d'une clientèle, elle-même, de plus en plus fragmentée. Les consommateurs se libèrent des contraintes en changeant, selon les moments et les occasions, de marques comme de produits ou de services. Ils alternent entre essentiel et accessoire, entre courses en magasins et e-commerce. Ils arbitrent entre achats raisonnés et achats d'impulsion. Conséquence : pour répondre à la diversité des besoins et des aspirations individuelles, l'heure n'est plus aux solutions uniques. On assiste à la fin du commerce de masse. Le groupe Casino a anticipé cette évolution et est, aujourd'hui, un des pionniers du commerce de précision.

LA DIVERSITÉ ET LA PRÉCISION SELON CASINO

Casino a développé avec ses clients une proximité historique et relationnelle qui lui permet de comprendre, de manière fine, la diversité croissante de leurs besoins et de leurs aspirations et d'y répondre par des solutions diverses et adaptées, grâce à la précision de ses offres. La variété des enseignes du Groupe et le vaste choix de produits et de services qu'il propose constituent la meilleure réponse à ces attentes.

En effet, chacune des enseignes en France et à l'international correspond à des moments précis de consommation, et, ensemble, elles répondent à la diversité des besoins et des envies des consommateurs.



Adeline Challon-Kemoun
Directrice de la Communication
du Groupe



- « NOTRE PROJET D'ENTREPRISE EST STRUCTURANT POUR LE GROUPE. EN INTERNE, D'ABORD, PARCE QU'IL DONNE UN CAP ET FÉDÈRE LES COLLABORATEURS AUTOUR D'OBJECTIFS CLAIRS ET LISIBLES. À L'EXTERNE, COMME TOUTES LES SOCIÉTÉS COTÉES, NOUS AVONS DE NOMBREUX PUBLICS À CONVAINCRE. NOUS SOMMES DE PLUS EN PLUS INTERPELLÉS, NOTÉS, JUGÉS. EN DÉFINISSANT NOTRE IDENTITÉ CLAIREMENT, NOUS DONNONS, LÀ AUSSI, UNE PLUS GRANDE LISIBILITÉ À CE QUE NOUS FAISONS. **ET NOUS ALIMENTONS CE POSITIONNEMENT AVEC DES PREUVES CONCRÈTES QUI ILLUSTRONT LA PERTINENCE DE NOTRE APPROCHE ET LA LÉGITIMITÉ.** IL REVIENT ENSUITE À LA COMMUNICATION DE FAIRE VIVRE CE PROJET DANS TOUTES SES
- » DIMENSIONS ET AUPRÈS DE TOUS SES PUBLICS.



Mais la diversité, selon Casino, est aussi une diversité de métiers. Le métier de l'immobilier commercial, en particulier, est au cœur du modèle de développement du Groupe dans tous les pays dans lesquels il est implanté. Cette activité lui permet de maîtriser le style et la personnalité de ses centres commerciaux, qui constituent une dimension importante pour permettre à ses clients de vivre des moments de consommation agréables et personnalisés. De même, les différents concepts de restauration (restauration rapide ou servie à table, vente à emporter) sont destinés à satisfaire tous les goûts et toutes les envies, à tout moment de la journée.

Enfin, pour proposer une palette complète de solutions qui facilitent la vie de tous les jours, Casino a développé des activités de service dans la téléphonie mobile avec Casino Mobile, l'énergie avec Casino Énergie ou encore les services financiers avec Banque Casino.



— La nouvelle signature institutionnelle du groupe Casino “Nourrir un monde de diversité”, reflète son identité d’aujourd’hui, la richesse de ses métiers, de ses enseignes, et de ses offres, et porte son projet pour les années à venir.

—
**DES VALEURS PARTAGÉES
POUR PORTER LE PROJET
DU GROUPE**

Les valeurs qui soutiennent le projet d’entreprise sont au nombre de quatre : l’esprit de conquête, la loyauté, l’exigence et la solidarité. Elles ont été redéfinies à partir des valeurs qui ont accompagné le développement de Casino depuis 110 ans – proximité, qualité, solidarité, respect –, et de la mission que le Groupe s’est donnée.

—
**UNE NOUVELLE SIGNATURE
INSTITUTIONNELLE**

Le positionnement de Casino et son ambition s’affichent désormais dans une signature institutionnelle : “Nourrir un monde de diversité”. Cette signature exprime la volonté du Groupe de rester à l’écoute de ses clients et de ses collaborateurs pour toujours mieux saisir les différents modes de vie, les respec-

ter et les prendre en compte au quotidien. Elle reflète l’identité du Groupe, la richesse de ses métiers, de ses talents, de ses enseignes, de ses offres. Elle porte, enfin, son projet d’entreprise tant en interne que pour ses interlocuteurs et ses partenaires.

—
DES PREUVES AU QUOTIDIEN

La diversité est une réalité vécue au quotidien par le Groupe, dans le management de ses collaborateurs comme dans l’approche de ses clients. Elle est inscrite au cœur de sa politique de recrutement. Ainsi, depuis 1995, le groupe Casino s’implique en France dans la lutte contre l’exclusion et pour l’emploi des personnes handicapées et a signé en 2006 l’accord Handipacte qui a pour vocation de faciliter le recrutement, d’ici à 2010, de plus de 300 personnes souffrant d’un handicap et de favoriser leur intégration. Autre exemple : plus de la moitié des hypermarchés et supermarchés en France étant situés dans



GOURMET OU TRADITIONNEL, A CHACUN SA FAMILLE

En France, pour mieux connaître ses clients et mieux répondre à leurs attentes, le groupe Casino a noué, en 2006, un partenariat avec la société dunnhumby. Cette collaboration a permis d'identifier six familles de clients, par exemple "les gourmets" ou "les pressés". Il est ainsi possible d'agir sur tous les éléments du mix marketing (assortiment, prix, promotion, programme de fidélité...) pour s'adresser de façon personnalisée, dans chaque magasin, à chaque famille de consommateurs et satisfaire chaque style de vie.



des quartiers dits "sensibles", des programmes favorisant à la fois la formation et le recrutement de jeunes issus de ces quartiers, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations, ont été mis en place.

À l'international, l'implication du Groupe dans les pays dans lesquels il est présent est non seulement économique, mais aussi sociale, dans le cadre de sa démarche Développement Durable. Casino s'implante sur des marchés

à forte croissance dans le respect de la culture et des modes de production locaux et de l'attachement des clients aux enseignes et aux marques qui leur sont familières.

Le respect des cultures et des modes de vie de chacun est également à la base de la politique marketing et commerciale du Groupe, comme en témoigne la très grande richesse de l'offre des enseignes, des produits biologiques aux "premiers prix" ou au "prêt à manger" en passant par les produits frais. Casino s'efforce ainsi en permanence de répondre au plus près aux aspirations de ses clients.

300

personnes souffrant d'un handicap seront recrutées d'ici à 2010 dans le cadre de l'accord Handipacte



UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE AMBITIEUSE

— Développer de manière conjuguée la distribution et l'immobilier commercial est au cœur de la stratégie de croissance rentable du Groupe, en France et dans le monde. Rendre les surfaces commerciales, nouvelles ou existantes, toujours plus attractives, et en assurer une gestion dynamique, telle est la mission de Casino Immobilier et Développement.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DUAL ALLIANT COMMERCE ET IMMOBILIER

Une expansion soutenue en France et à l'international

En France, l'expansion des activités de distribution du Groupe se concentre sur les formats les plus en phase avec l'évolution des modes de vie des consommateurs (Supermarchés, Discount, Proximité). Casino Immobilier et Développement met ainsi son expertise au service des branches pour accélérer et faciliter cette expansion, dans un souci permanent de rentabilité des investissements engagés.

Le Groupe entend accélérer son expansion à l'international, tant pour les magasins que pour les galeries commerciales, en particulier dans les pays clés d'implantation, que sont la Thaïlande, la Colombie et le Brésil. Ce modèle de développement dual "commerce et immobilier" est une priorité pour Casino : il permet, d'une part, d'accroître le trafic, et donc de

favoriser le développement des activités de distribution et, d'autre part, de créer de la valeur patrimoniale.

Une activité de promotion immobilière en pleine croissance

Le développement dual "distribution et immobilier" est rendu possible par la montée en puissance de l'activité de promotion immobilière au sein du Groupe. Plusieurs sociétés de promotion ont été créées, avec pour objectif la conception et la réalisation de projets de centres commerciaux, en centre-ville ou en périphérie, dans un souci d'excellence architecturale et environnementale. L'expertise de ces équipes a été reconnue dès cette année. En effet, Casino Promotion France, au travers de ses différentes structures, a été lauréat de sept concours de promotion en 2007, tandis que Casino Promotion International a noué un partenariat original avec les fonds d'investissement Whitehall, géré par Goldman Sachs, pour le développement de centres commerciaux en

7,2 Md€
de patrimoine immobilier

Europe de l'Est. Ce partenariat, qui devrait contribuer de manière récurrente aux résultats du Groupe à partir de 2009, permet de valoriser le savoir-faire des équipes de promotion, au travers d'une structure dédiée dénommée Mayland.

OPTIMISER LE PATRIMOINE DU GROUPE CASINO

Arbitrer les actifs en fonction de leur maturité immobilière

Le patrimoine immobilier du Groupe est estimé à 7,2 milliards d'euros à fin décembre 2007, contre 7 milliards d'euros à fin décembre 2006, et ceci en dépit des cessions d'actifs réalisées au cours de l'année écoulée. Casino a franchi



Jacques Ehrmann
Directeur général des Activités
immobilières et expansion



« DÉPLOYER NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DUAL, COMMERCE ET IMMOBILIER, **POUR SUIVRE L'OPTIMISATION DE NOTRE PATRIMOINE** EN PROCÉDANT À DES ARBITRAGES SÉLECTIFS, ET VALORISER NOS ACTIFS, A CONSTITUÉ LE CŒUR DES PRIORITÉS DE 2007 ET S'AFFIRME COMME LA BASE DE LA STRATÉGIE DE CASINO IMMOBILIER ET DÉVELOPPEMENT POUR 2008.

310

collaborateurs dans le monde

en 2007 une nouvelle étape dans la mise en œuvre de sa stratégie immobilière. Depuis la cession de l'immobilier banalisé composé des bureaux et des entrepôts, en 2005 et 2006, le patrimoine immobilier du Groupe en France est constitué de deux familles d'actifs :

- l'immobilier de rendement : les galeries commerciales, rassemblées dans Mercialys, société d'investissement immobilier cotée (SIIC), détenue à 60 % ;
- les murs de magasins alimentaires.

Dans cette dernière famille, Casino fait maintenant la distinction entre les sites à fort potentiel de développement et l'immobilier à maturité, afin notamment de financer les premiers par les seconds. Cette stratégie de rotation des actifs s'est traduite en 2007 par

10 000

magasins dans le monde

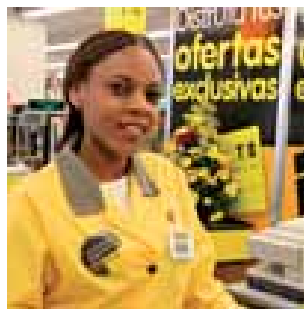
deux transactions significatives et innovantes : la cession à un OPCI*, AEW Immocommercial, de 250 murs de supérettes et de supermarchés urbains en France qui ne pouvaient pas faire l'objet d'extensions significatives et la cession des murs de magasins à La Réunion à un second OPCI*, IMMOCIO (Groupe Generali).

Accroître la valeur des actifs existants

C'est notamment la mission de Mercialys, propriétaire des galeries commerciales du Groupe en France : en rénovant et en agrandissant ces espaces commerciaux à fort potentiel, la société attire les enseignes les plus dynamiques et contribue au renforcement de la vitalité commerciale des sites marchands de

Casino. Cet objectif de valorisation des actifs est illustré à grande échelle par la mise en œuvre du projet Alcudia. Le processus de revue et de définition d'un plan stratégique pour les 109 sites du Groupe en France a été finalisé en 2007. Ce projet majeur, qui entre dans sa phase de déploiement opérationnel en 2008, va renforcer l'attractivité des sites du Groupe par le doublement des surfaces commerciales et par la création de lieux de vie, dotés d'une personnalité propre et d'un fort ancrage local.

* OPCI : organisme de placement collectif en immobilier.



TOUS DIFFÉRENTS TOUS CASINO

— À partir d'une grande diversité humaine et culturelle, Casino construit, jour après jour, une culture d'entreprise commune, fondée sur des valeurs fortes.

LA DIVERSITÉ AU CŒUR DU RECRUTEMENT

En 2007, environ 300 cadres ont été recrutés parmi lesquels 23 jeunes diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs qui rejoignent le programme corporate "Jeunes talents".

La politique de recrutement du Groupe est depuis longtemps attentive au respect de la mixité et de la diversité, à tous les niveaux hiérarchiques. En 2007, 128 agents de maîtrise et cadres, ainsi que 758 employés issus des minorités ou de zones urbaines dites "sensibles" (ZUS) ont été recrutés en France. Au sein du vivier des "Jeunes talents", la parité hommes/femmes a été respectée : sur 23 nouvelles recrues, 13 sont des femmes. Le Groupe a également privilégié, pour le recrutement de ses cadres, la voie de l'apprentissage : près d'une centaine de cadres ont été recrutés par ce biais. Enfin, le taux d'emploi de personnes

handicapées a dépassé 9 % en 2007 pour le périmètre France, une proportion supérieure à l'obligation légale fixée à 6 % des effectifs.

UNE CULTURE MANAGÉRIALE HOMOGENE, PARTAGÉE PAR TOUS

Dans le cadre du projet d'entreprise du Groupe, un référentiel d'attitudes et comportements managériaux a été élaboré en 2007 pour traduire de façon concrète les valeurs du groupe Casino : Conquérant, Loyal, Exigeant, Solidaire. Six attitudes et comportements ont été définis : innover et créer les conditions du changement, entreprendre pour le client, prendre des décisions et des initiatives, conduire les équipes vers la performance, développer les collaborateurs et porter les intérêts du Groupe. L'année a également été marquée par

758

employés issus des minorités ou de zones urbaines dites "sensibles" (ZUS) ont été recrutés en France en 2007

+ de 9 %

c'est le taux d'emploi de personnes handicapées pour le périmètre France en 2007



308 395

C'est le nombre d'heures de formation effectuées par les collaborateurs du Groupe en 2007. Le développement des actions mises en place dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et la prévention des risques professionnels (Cap Prévention) y contribuent en grande partie. Plus d'un tiers des formations ont été dispensées au sein de Campus Casino, le centre de formation du Groupe. Partenaire dans la mise en œuvre des plans de formation de toutes les branches d'activités du Groupe, Campus intervient non seulement sur les formations techniques mais aussi dans des domaines comme le management ou le développement personnel. Campus pilote également des programmes spécifiques, comme ADEO France et International (Actions de Développement et Efficacité Opérationnelle), à destination des cadres dirigeants et managers du Groupe dans le monde.

Yves Desjacques
Directeur des Ressources humaines

« L'ANNÉE 2007 A ÉTÉ RICHE EN RÉALISATIONS. AINSI, NOUS AVONS CRÉÉ UN **RÉFÉRENTIEL DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS MANAGÉRIAUX À PARTIR DES VALEURS DÉFINIES DANS LE PROJET D'ENTREPRISE.** NOUS AVONS POURSUIVI LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL. NOUS AVONS RENFORCÉ NOS EFFORTS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS. ENFIN, NOUS AVONS RÉAFFIRMÉ, PAR NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION, NOTRE ENGAGEMENT CONSTANT EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ. »



la toute première enquête d'engagement menée auprès des cadres en France. Cette enquête, qui a vocation à être reconduite régulièrement, a permis de mesurer le niveau d'engagement des managers. Le Groupe a défini et mis en œuvre un plan d'actions avec pour objectif d'augmenter la satisfaction de ses managers.

Enfin, avec la formalisation des règles de la mobilité interne transversale, la refonte de la Bourse à l'emploi dans l'intranet, et la création d'un Comité Mobilité, la mobilité interne a été un des éléments clés de la politique Ressources humaines en 2007.

années. Ainsi, cette année a été riche en négociations avec notamment le lancement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Dès le mois de mars 2007, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour les années 2007 à 2009 ainsi qu'un accord portant sur la recomposition du Comité Central d'Entreprise de Distribution Casino France pour une durée de quatre ans. Enfin, conformément aux engagements pris en faveur de la diversité, le Groupe a permis à 500 collaborateurs de suivre des sessions de formation et de sensibilisation. C'est en ce sens que le Groupe a mis en place une démarche de testing (3000 tests en un an) afin d'améliorer les process Ressources humaines.

DIALOGUE SOCIAL

Grâce à un dialogue social de qualité, le Groupe a poursuivi en 2007 sa politique de rénovation sociale amorcée depuis plusieurs



CHAQUE JOUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

— Inscrit de longue date dans sa culture d'entreprise, l'engagement du groupe Casino en faveur du Développement Durable est une réalité au quotidien.

Depuis son origine, Casino est resté fidèle aux valeurs qui ont fait son succès et qui guident ses actions auprès de toutes ses parties prenantes. Reflet de ces valeurs, la Charte de Développement Durable du Groupe affirme sa volonté de continuer à bâtir son avenir en agissant en commerçant responsable.

— UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LA DURÉE

Depuis 2002, Casino déploie sa démarche de Développement Durable avec l'appui d'une organisation dédiée. Composée de 50 experts représentant les différentes directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe et de 10 correspondants dans les filiales internationales, le Comité de Développement Durable anime et supervise le déploiement de la démarche dans toutes les entités, dans une logique d'amélioration continue. Les performances environnementales, sociales et sociétales du Groupe sont mesurées annuel-

lement par un ensemble d'indicateurs dont la synthèse figure dans les pages 200 à 208 du rapport de gestion, et dans le rapport Développement Durable 2007.

— UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les différentes parties prenantes est un élément clé de l'approche de Casino. Les échanges qui sont menés en direct ou via la participation à divers groupes de travail dédiés comme CSR Europe lui permettent de valider son analyse des enjeux de Développement Durable et de s'assurer de l'adéquation de sa démarche aux attentes exprimées. Depuis 2003, Casino a ainsi noué un partenariat étroit avec la section française d'Amnesty International pour réfléchir ensemble aux meilleures façons de faire progresser la prise en compte des Droits de l'homme au sein du Groupe et chez ses fournisseurs.

— DES PROGRÈS SALUÉS PAR LES INVESTISSEURS

Le Groupe entretient aussi un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques) qui notent les progrès réguliers de sa démarche. En 2007, Casino a maintenu sa sélection dans les indices éthiques FTSE4Good (agence de notation Eiris), ASPI (Vigeo) ainsi que dans l'indice Ethibel Pioneer®.

100

produits de marque Casino porteront un étiquetage écologique dès 2008

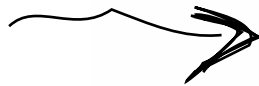


LES RÉALISATIONS 2007 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un nouvel étiquetage écologique

Défi écologique majeur des prochaines années, la lutte contre le réchauffement climatique incite les consommateurs à mieux s'informer pour évaluer l'impact de leur consommation courante. Pour répondre à cette demande émergente, Casino collabore depuis plusieurs années avec l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) et avec différents experts pour expérimenter une "étiquette carbone" inspirée de l'expérience acquise pour la consommation énergétique de l'électroménager ou de la voiture. En 2008, ce nouvel étiquetage devrait être apposé sur une centaine de produits. À terme, tous les produits de grande consommation à marque Casino sont concernés, soit 3000 produits qui seront progressivement analysés puis étiquetés.

Le déploiement de cet indicateur sur l'ensemble des produits à marque Casino doit aider le consommateur à évaluer l'impact carbone de ses achats courants tout en valorisant les efforts de réduction de la marque en matière d'émission de CO₂. L'indice qui a été retenu



IMAGINER LES MAGASINS DURABLES DE DEMAIN

En 2007, le Groupe Casino a lancé un ambitieux programme baptisé "Magasin Durable". Son objectif : concevoir des surfaces commerciales respectueuses de l'environnement et intégrant les enjeux sociétaux auxquels il est particulièrement attentif (liens avec la ville, accès aux personnes handicapés...). Ce programme se déclinera dès 2008 sur des hypermarchés et supermarchés pilotes. Les premières réalisations serviront de laboratoire aux innovations environnementales, l'objectif étant de reconduire les meilleures d'entre elles au gré des futurs projets.



71

audits sociaux réalisés en 2007
chez les fournisseurs de produits
à marque propre du Groupe
dans les pays émergents

299

tonnes d'emballages économisés
en 2007 grâce à la démarche
d'écoconception du Groupe

+ de 210

produits de marque Casino retravaillés
en 2007 pour réduire les teneurs en sel,
sucre et matières grasses



représente l'empreinte carbone pour 100 g de produit et pour 3 étapes de son cycle de vie : transport (depuis le champ jusqu'aux entrepôts), emballages (fabrication et fin de vie), et distribution. En l'absence de données disponibles sur la production agricole ou sur la transformation industrielle, cet indice permettra de comparer les produits entre eux, notamment ceux mettant en œuvre des matières premières et des pratiques de fabrication du même type.

Par cette démarche, Casino souhaite témoigner de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, à travers un dispositif d'amélioration continue qui lui permettra de réduire les émissions générées par les emballages, le transport et la distribution des produits à sa marque. Ce projet a reçu une Marianne d'or d'honneur le 28 novembre 2007, récompense qui traduit les encouragements des pouvoirs publics et des collectivités.

Poursuivre les engagements dans le domaine de la santé nutritionnelle

Depuis 2005, Casino déploie un programme de santé nutritionnelle autour de 4 axes :

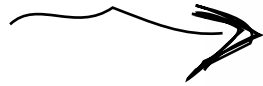
- améliorer la qualité nutritionnelle des produits Casino, notamment ceux destinés aux enfants, en réduisant les teneurs en sucre, sel et matières grasses ;
- inciter à la consommation de fruits et légumes ;
- développer des actions de communication et d'information sur les lieux de vente ;
- poursuivre une démarche d'entreprise active pour promouvoir une alimentation équilibrée et un mode de vie active.

En 2007, le Groupe a encore renforcé sa démarche en signant officiellement avec le ministère de la Santé et des Solidarités une charte d'engagements de progrès nutritionnels. Il a également organisé un forum réunissant près de 150 fournisseurs pour sensibiliser



9 000

m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de nos bâtiments



PROMOUVOIR L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le Groupe a initié en 2007 un projet spécifique pour développer la production d'énergie solaire sur les toitures de ses magasins. Ce projet a donné lieu à la constitution d'une start-up dédiée, KSilicium, dont l'objectif est de devenir un leader en France de la production d'énergie photovoltaïque.

les industriels fabriquant ses produits aux enjeux de la santé nutritionnelle et expliciter ses objectifs dans ce domaine.

Renforcer la prévention des risques professionnels

En 2007, le Groupe a poursuivi les efforts d'amélioration de ses performances en matière de santé et de sécurité au travail dans chacune de ses branches.

La démarche Cap Prévention, initiée par les supermarchés de la région de Marseille, est maintenant déployée à l'ensemble de la branche. Le 20 septembre 2007, les Supermarchés ont signé une nouvelle charte d'engagement avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) pour poursuivre la démarche sur les trois années à venir. Au printemps 2007, la filiale logistique Easydis a choisi de tester cette méthodologie sur 3 entrepôts pilotes. De premiers tests pilotes ont également été lancés début 2008 sur 2 hypermarchés Géant Casino.

Après les Supermarchés en 2006, les Hypermarchés ont à leur tour signé une charte d'engagement avec la Caisse nationale maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) pour mettre en œuvre une démarche de prévention des risques portant sur la conception, la rénovation et l'extension des locaux de travail.

Le 25 février 2008, le groupe Casino et AG2R ont signé une convention triennale pour la création et la mise en œuvre d'une chaire de recherche "santé-sécurité au travail" au sein de l'École supérieure de commerce de Saint-Étienne. Ce projet de recherche vise une meilleure compréhension du lien existant entre la performance en matière de prévention santé-sécurité au travail et la performance financière durable de l'entreprise.

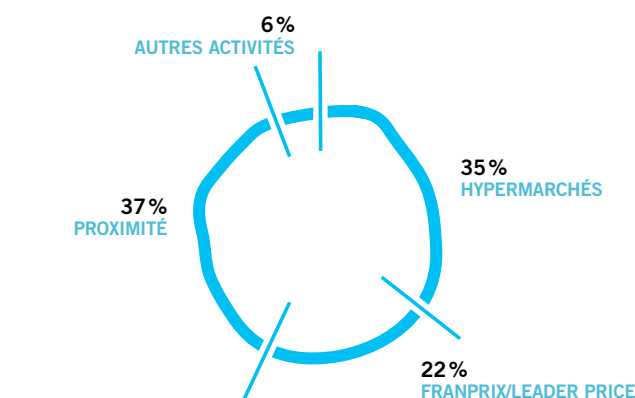
Promouvoir la diversité au travail

Casino est convaincu que la diversité de ses collaborateurs est une richesse qui favorise l'innovation, la créativité et la performance globale du Groupe. Depuis plus de dix ans, il lutte donc contre toutes les formes de discrimination et

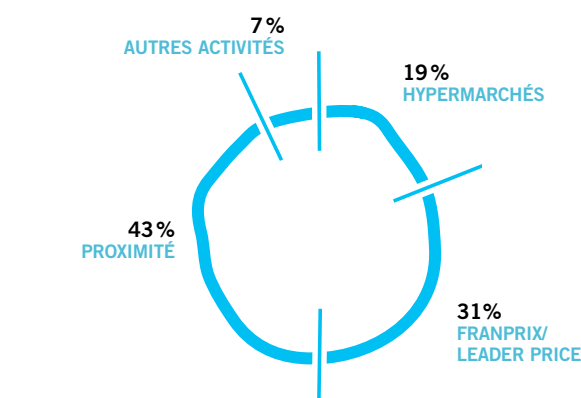
d'intolérance à l'égard des différences. En 2007, le Groupe a réaffirmé son engagement en signant avec Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, un nouvel accord-cadre sur la période 2007-2012. Il vise trois grands objectifs :

- favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- promouvoir la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de la dignité ;
- promouvoir la diversité dans l'entreprise et prévenir les discriminations.

— Pour en savoir plus sur notre politique et nos réalisations en matière de Développement Durable, consultez notre rapport Développement Durable 2007 sur le site www.groupe-casino.fr



➔ RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



➔ RÉPARTITION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

17 915

millions d'euros de chiffre d'affaires

880

millions d'euros de résultat opérationnel courant

FRANCE DU MASS MARKET AU COMMERCE DE PRÉCISION

Le marché français de la distribution connaît une évolution caractérisée par l'individualisation croissante des modes de vie et des besoins des clients. Cette évolution se traduit par une diversité plus grande des formats et concepts de distribution, une offre de produits plus variée et plus segmentée, ainsi qu'une individualisation des contacts clients. Casino est bien positionné pour faire face à cette mutation, du fait de la diversité de ses enseignes et de la prépondérance de ses formats de proximité et de discount, les deux segments les plus porteurs du marché. La stratégie de différenciation déployée par le Groupe lui permet, par ailleurs, d'apporter une réponse adaptée aux attentes de chacun de ses clients, par la mise en œuvre d'une stratégie commerciale ciblée pour chaque enseigne, la segmentation de l'offre à marque propre et la mise en place d'un marketing individualisé grâce au partenariat avec dunnhumby. Les résultats de la France en 2007 reflètent ce mix de formats favorable et l'efficacité des politiques commerciales mises en œuvre. Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 17 915 millions d'euros sur l'année 2007, contre 17 599 millions d'euros en 2006, en progression de 1,8 %. Hors Franprix/Leader Price, la croissance des ventes s'est établie à 3,1 % sur la période. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 3,3 % pour s'établir à 880 millions d'euros en 2007. La marge opérationnelle est en amélioration à 4,9 % en 2007, contre 4,8 % en 2006, impactée favorablement par le développement de la marque propre et le renforcement des espaces frais, combinés à une bonne maîtrise des coûts opérationnels.





6 299

millions d'euros de chiffre d'affaires

171

millions d'euros de résultat opérationnel courant

HYPERMARCHÉS

— Les hypermarchés représentent 35 % du chiffre d'affaires et 19 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.

LA CARTE DE LA DIFFÉRENCIATION

Les ventes de Géant Casino sont stables à 6 299 millions d'euros, contre 6 294 millions d'euros en 2006. La croissance à magasins comparables s'est établie à 0,1 % (hors essence). Les ventes en alimentaire ont progressé de 1,1 %, tirées par une nouvelle croissance à deux chiffres de la marque propre et le développement des espaces frais, en particulier les fruits et légumes. Les ventes en non alimentaire sont en retrait de -2,3 %, reflétant l'impact de la poursuite du travail de recentrage du portefeuille au profit des familles les plus porteuses.

La marge opérationnelle des hypermarchés est stable sur l'année à 2,7 %. Cette évolution traduit l'impact favorable sur la marge commerciale du mix marque (développement de la marque propre tant en alimentaire qu'en non-alimentaire) et de la réduction de la démarque liée à une meilleure gestion des stocks. La poursuite du programme d'excellence

opérationnelle a permis de contrôler la progression des coûts.

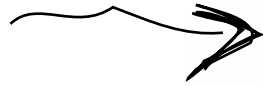
Les hypermarchés Géant Casino, dont le positionnement repose sur la notion de plaisir et de confort d'achat dans un magasin à taille humaine, ont continué à déployer leur stratégie commerciale différenciée.

La dynamique de la marque propre a été renforcée par la poursuite d'une politique d'innovation soutenue avec le lancement de plus de 600 nouveaux produits en alimentaire. En produits frais, la gamme "Terre et Saveur" a été élargie et bénéficie désormais de la signature Casino ; des filières écolabellisées ont été également développées. La marque propre a pénétré de nouveaux territoires au travers du lancement réussi de la gamme de produits de maquillage Ysiance, et de l'élargissement de son offre aux services, avec Casino Mobile et Casino Énergie.





Jean Duboc
Directeur de la branche
Géant Casino, en charge
de la Direction des achats
non alimentaires



PESSAC, LE MAGASIN QUI AIME LES FEMMES

Aujourd'hui, 75% des clients des hypermarchés Géant sont... des clientes. Le Groupe a donc ouvert en novembre 2007 à Pessac, près de Bordeaux, un magasin pilote qui tient compte de cette spécificité. La cohérence globale du magasin a été repensée en fonction du circuit des clientes, avec de vrais partis-pris et des concepts forts pour la maison, le textile, la culture ou encore le numérique. L'identité visuelle privilégie l'univers féminin, la transparence, l'homogénéité. Certains univers, comme le textile, sont différenciés de façon très qualitative, avec un sol plastique, des lumières indirectes, une mise en rayon soignée.

Jean Rubens
Directeur Marketing Groupe

« NOTRE PARTENARIAT AVEC DUNNHUMBY EST UN ATOUT MAJEUR DANS NOTRE STRATÉGIE GROUPE QUI EST DE PASSER DU MASS MARKET AU COMMERCE DE PRÉCISION. CES NOUVEAUX OUTILS DE CONNAISSANCE CLIENTS NOUS PERMETTENT PAR EXEMPLE D'ADAPTER NOTRE OFFRE PRODUITS DANS CHAQUE MAGASIN, DE MIEUX CIBLER NOS PROMOTIONS, DE PERSONNALISER NOTRE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ. C'EST UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE ET NON INTUITIVE QUI SE TRADUIT PAR UNE » FIDÉLISATION CROISSANTE DE NOS CLIENTS.



La revalorisation des espaces frais reste également au cœur de la politique commerciale de Géant Casino. Le concept Fruits et Légumes est désormais déployé dans près de 80% du parc de magasins et les résultats sont au rendez-vous, avec une progression sensible des ventes du rayon et un effet halo positif sur l'ensemble du magasin. Géant Casino a reçu en 2007 l'Oscar de l'innovation du magazine LSA pour son réaménagement de l'univers alimentaire.

Le partenariat avec dunnhumby a permis à Géant Casino d'améliorer sa connaissance clients et de proposer, au niveau de chaque magasin, une offre commerciale adaptée à chaque type de client, notamment en matière de politique tarifaire, assortiment et communication. Géant Casino est ainsi en mesure de proposer les prix les plus bas sur plus de 2 500 produits de marque nationale, marque propre

600

nouveaux produits alimentaires
ont été lancés en 2007

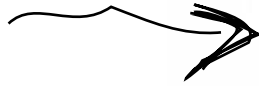
2,7%

c'est la marge opérationnelle
des hypermarchés

« LA MARQUE CASINO EST UN ÉLÉMENT CLÉ DE FIDÉLISATION DE NOS CLIENTS. NOUS SOMMES AUJOURD'HUI LE 1^{er} DISTRIBUTEUR EN TERMES DE VENTES DE PRODUITS À MARQUE PROPRE EN POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES. NOTRE MARQUE PROPRE OFFRE DES PRODUITS DE QUALITÉ À DES PRIX TRÈS COMPÉTITIFS ET CONSTITUE AINSI UN FORMIDABLE LEVIER DE CROISSANCE ET DE DIFFÉRENCIATION. C'EST POURQUOI NOUS CONTINUONS À LA DÉVELOPPER FORTEMENT : **NOUS AVONS MIS SUR LE MARCHÉ PLUS DE 600 NOUVEAUX PRODUITS ALIMENTAIRES EN 2007 ET AVONS LANCÉ UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE** » À PARTIR DE MARS 2008.



Jacques-Édouard Charret
Directeur général adjoint exécutif
en charge de la direction des réseaux
français et du Marketing Groupe



“TERRE ET SAVEUR”, UNE DEMARCHE EXCLUSIVE DE COMMERÇANT RESPONSABLE

et premiers prix sur chaque zone de chalandise. La coopération avec dunnhumby a également permis de définir plus précisément l'assortiment minimum à proposer à chaque famille de clients. Le marketing direct a été par ailleurs optimisé afin d'établir une relation plus personnalisée avec chaque client. En non-alimentaire, le déploiement de nouveaux concepts en Textile, Maison et Boutique électronique se poursuit, et s'inscrit désormais dans le programme de réallocation des surfaces commerciales au profit des familles de produits les plus porteuses. Le magasin de Pessac, ouvert en novembre 2007, en est l'illustration.

L'ensemble de ces initiatives a permis aux hypermarchés Géant Casino de délivrer une performance satisfaisante, avec une stabilité de la part de marché sur l'année, dans un environnement très compétitif.

Fort de son savoir-faire historique, dans les produits frais, Casino a développé, en partenariat avec des producteurs locaux, la marque “Terre et Saveur”. Présente dans les quatre rayons des produits frais (fruits et légumes, produits de la mer, pain et viennoiseries, et viande), elle a connu un fort développement en 2007, bénéficiant notamment d'une vingtaine de nouvelles références. “Terre et Saveur”, désormais associée à la signature Casino, porte une promesse de qualité, de goût et de respect de l'environnement, traduite par une accroche spécifique : “par respect du goût et de la nature”.

6569

millions d'euros de chiffre d'affaires

373

millions d'euros de résultat opérationnel courant

SUPERMARCHÉS CASINO

MONOPRIX

SUPÉRETTES

FORMATS DE PROXIMITÉ

— Les formats de proximité regroupent Casino Supermarchés, Monoprix et les supérettes (Petit Casino, Spar, Vival), et représentent 37 % du chiffre d'affaires et 43 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.





SUPERMARCHÉS CASINO : UNE STRATÉGIE COMMERCIALE GAGNANTE

Les supermarchés Casino ont réalisé une excellente performance en 2007. Les ventes sont en progression de 5,8% à 3 224 millions d'euros sur l'année, contre 3 047 millions d'euros en 2006. À magasins comparables, la croissance des ventes a été soutenue 3,1% (hors essence), portée à la fois par une hausse du trafic (+ 1,5%) et du panier moyen (+ 1,6%).

Casino Supermarchés a enregistré une amélioration sensible de sa rentabilité opérationnelle, sous l'effet du dynamisme de la marque propre et du levier opérationnel positif résultant de la croissance soutenue de son chiffre d'affaires à magasins comparables.

Ces très bons résultats reflètent le succès du positionnement différencié de l'enseigne, caractérisé par un triple engagement "prix justes, qualité assurée et vie facile", ainsi que la mise en œuvre d'une politique commerciale appropriée. Cette politique repose sur le développement de la marque propre et des produits frais, une politique tarifaire et une offre produit optimisées par la collaboration avec dunnhumby, ainsi que la mise en place du programme d'excellence opérationnelle.

Le développement de la marque propre, qui représente près de 45% des volumes, constitue un levier clé de la compétitivité de l'enseigne et de la fidélisation des clients. Les

5,8%

c'est la progression des ventes en 2007

3 224 M€

de chiffre d'affaires en 2007

« LE DÉPLOIEMENT DE NOTRE PROJET EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE A FORTEMENT CONTRIBUÉ À NOS SUCCÈS EN 2007. DANS L'ENSEMBLE DE NOS MAGASINS, NOUS AVONS TRAVAILLÉ SUR **QUATRE AXES : LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONCEPT FRUITS ET LÉGUMES, L'APPROVISIONNEMENT, L'ATTENTE EN CAISSE ET LA TENUE DES MAGASINS.** NOUS AVONS CONTRÔLÉ RÉGULIÈREMENT AU COURS DE L'ANNÉE TOUS CES POINTS ET SUIVI DE PRÈS LA PERFORMANCE DE NOS MAGASINS. LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ AU RENDEZ-VOUS. D'AUTRES FACTEURS ONT ÉTÉ DÉTERMINANTS, TELS QUE LA MOTIVATION DE NOS

» ÉQUIPES ET LE SUCCÈS DE NOTRE MARQUE PROPRE.



André Lucas
Directeur général de la branche
Supermarchés



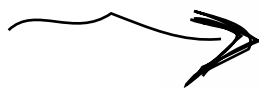
A MENILMONTANT, UN CONCEPT FRAIS ET COLORE

Pour répondre aux attentes d'une clientèle citadine pressée mais soucieuse d'équilibre budgétaire et nutritionnel, un nouveau concept a ouvert ses portes en 2007 à Ménilmontant dans le 20^e arrondissement de Paris. Axé sur la fraîcheur des produits, de l'offre, des couleurs et sur la relation client, le magasin propose des produits frais, tous en libre-service mais préparés sur place par des professionnels de chaque rayon – boucherie, poissonnerie ou fromage. Ce concept permet un grand confort d'achat et une rapidité des courses, sans rien sacrifier en termes de qualité, de fraîcheur ou de plaisir.

supermarchés Casino ont renforcé l'offre de produits frais avec notamment le déploiement du concept Fruits et Légumes dans près de 20 % du parc de magasins.

Au travers du partenariat avec dunnhumby, l'enseigne a su mieux adapter son offre commerciale aux attentes de ses clients. Les résultats sont déjà visibles. Le panier moyen a progressé de plus de 16 % sur deux ans, le taux de nourriture, représentant la part des dépenses alimentaires réalisée par les clients dans l'enseigne, a progressé significativement sur la même période, passant de 11,9 % à 13,2 %. La fréquentation est également en hausse, puisque Casino Supermarchés affiche un trafic en croissance régulière depuis deux ans.

L'enseigne a par ailleurs maintenu une politique d'expansion soutenue, justifiée par sa bonne performance économique. Le succès de la stratégie commerciale de Casino Supermarchés s'est ainsi traduit par une nouvelle année de surperformance avec un gain de 0,1 point de part de marché en 2007.



MONOPRIX: AU CŒUR DE LA VILLE ET DES TENDANCES

Les ventes de Monoprix se sont établies à 1 780 millions d'euros, contre 1 715 millions d'euros en 2006, en progression de 3,8%. À magasins comparables, la croissance s'est élevée à 2,7%, portée par le développement d'une offre qualitative et moderne tant en alimentaire qu'en non-alimentaire. La marge opérationnelle courante de Monoprix s'est améliorée de manière sensible, reflétant notamment les bonnes performances du textile. Monoprix tire ainsi profit de son positionnement différencié d'enseigne citadine répondant aux besoins d'une clientèle majoritairement féminine, qui privilégie le service et la qualité.

Monoprix a étoffé son offre à marque propre avec le lancement de plus de 200 nouveaux produits en 2007. Les bonnes performances des marques propres, notamment des gammes Monoprix Vert et Monoprix Bio, témoignent de l'adéquation de la politique commerciale de l'enseigne aux nouvelles tendances de consommation. En parfumerie/beauté, la refonte de la gamme de maquillage Miss Helen a été une réussite, renforçant ainsi l'expertise de Monoprix sur ce segment.

L'enseigne a, par ailleurs, réaffirmé son engagement en matière de Développement Durable, par le choix du transport ferroviaire pour approvisionner ses magasins parisiens et le lancement d'une gamme de produits textiles en coton biologique et équitable.

Monoprix a également continué à accélérer son expansion avec la poursuite du déploiement du modèle de citymarché (8 ouvertures

LA SUPPLY CHAIN MONOPRIX PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis novembre 2007, 27 magasins Monoprix parisiens sont approvisionnés par voie ferrée et par des véhicules roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules). Ce dispositif sera progressivement étendu, dès mars 2008, à l'ensemble des magasins Monoprix, Monop' et Beauty Monop' de la capitale. Chaque année, 210 000 palettes, soit 120 000 tonnes de boissons, textile, produits de beauté et articles pour la maison et le loisir, seront ainsi acheminées. Ce nouveau mode de transport devrait permettre de réduire le nombre de camions entrant dans la capitale de 12 000 par an, et de diminuer les émissions de CO₂ et d'oxydes d'azote (NOx) de respectivement 337 tonnes et 19 tonnes.

en 2007) ainsi que le développement accéléré de nouveaux concepts. 11 Monop' et 4 Beauty Monop' ont été ouverts sur l'année. L'enseigne comptait, à fin 2007, 21 Monop' et 5 magasins Beauty Monop'.

11

Monop' et 4 Beauty Monop'
ont été ouverts en 2007





François Duponchel
Directeur des Activités proximité
et supermarchés

« NOUS AVONS INITIÉ EN 2007 UN REPOSITIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DE NOTRE PARC DE MAGASINS PETIT CASINO. CHAQUE MAGASIN A ÉTÉ ÉVALUÉ SELON UNE MÉTHODOLOGIE OBJECTIVE, DE FAÇON À DÉCIDER S'IL FALLAIT, LE CAS ÉCHÉANT, LE DÉPLACER, L'AGRANDIR OU LE FERMER. NOUS AVONS AUSSI INSTALLÉ EN MAGASIN DE NOUVEAUX "CORNERS" SURGELÉS ET FRUITS ET LÉGUMES, QUI ONT DONNÉ DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS, ET NOUS PRÉVOYONS UN DÉPLOIEMENT ACCÉLÉRÉ EN 2008. ENFIN, L'ASSORTIMENT MIS À DISPOSITION DES GÉRANTS A ÉTÉ OPTIMISÉ MAGASIN PAR MAGASIN, AVEC LE SUPPORT D'UN CONSULTANT. TESTÉE DANS 120 MAGASINS, CETTE APPROCHE A PERMIS DES GAINS »

» SUBSTANTIELS DE CHIFFRE D'AFFAIRES.

SUPÉRETTES : UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ UNIQUE EN FRANCE

Les ventes des supérettes se sont élevées à 1 565 millions d'euros en 2007, contre 1 564 millions d'euros en 2006, en hausse de 0,1%. Cette performance est satisfaisante, compte tenu de l'optimisation du parc de magasins, avec la fermeture de près de 500 magasins non rentables. La rentabilité des supérettes s'est maintenue à un niveau élevé. Avec plus de 6 000 points de ventes au travers de trois enseignes : Petit Casino, Vival et Spar, les supérettes disposent d'une présence inégalée en France et confirment le leadership du Groupe sur ce format. Tout en affirmant son caractère de magasin de proximité, chaque enseigne propose une offre

commerciale adaptée à la diversité de la clientèle. Petit Casino, présent en centre-ville ou en milieu périurbain, propose une offre alimentaire complète, basée majoritairement sur la marque propre. Vival, l'enseigne rurale de supérettes opérée en franchise, offre une gamme alimentaire complète, ainsi que des services complémentaires tels le tabac, le fax ou la presse. Son concept simple et fonctionnel en fait un pôle d'attraction dans les villages. Spar, petit supermarché de centre-ville ou périurbain, propose une offre alimentaire de proximité et de services. Les supérettes ont bénéficié en 2007 de l'arrivée de nouveaux affiliés, démontrant ainsi



l'attractivité des enseignes et du modèle, grâce à un savoir-faire reconnu sur la franchise. Les supérettes comptent ainsi près de 4 000 franchisés à fin 2007, alors que le format n'en comptait aucun il y a dix ans.

Les supérettes ont également poursuivi leurs initiatives en matière de nouveaux concepts, notamment au travers du développement de la distribution automatique avec Petit Casino 24 et l'Express by Casino dans les stations Esso, ainsi que la mise en place de "corners" dans les aéroports et les gares.

Ces nouveaux concepts renforcent l'image de l'enseigne Petit Casino et constituent un attrait supplémentaire pour les franchisés.

1 565 M€

de chiffre d'affaires en 2007

6 000

points de ventes au travers
de trois enseignes principales :
Petit Casino, Vival et Spar



3 915

millions d'euros de chiffre d'affaires

271

millions d'euros de résultat opérationnel courant

FRANPRIX LEADER PRICE

— Les magasins Franprix/Leader Price représentent 22 % du chiffre d'affaires et 31 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.

CAP SUR LA RELANCE

Le groupe Casino a repris le management opérationnel des deux enseignes au printemps 2007 avec la nomination d'une nouvelle direction. Les équipes ont été renforcées et des synergies ont été mises en œuvre avec les équipes opérationnelles de Casino, notamment en matière d'achats et de développement produits.

Les plans de relance commerciale ont été mis progressivement en place, depuis fin mai pour Franprix et début juillet pour Leader Price. Chez Franprix, enseigne de proximité bénéficiant d'une forte position de marché en région parisienne, le plan d'actions s'appuie notamment sur l'introduction de nouvelles références en marques nationales, et le développement de l'assortiment sur les familles de produits les plus porteuses, telles que les produits frais non laitiers, les produits de spécialités, les produits de soins. La politique tarifaire a également été revue avec une baisse

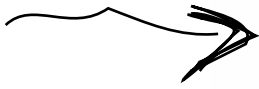
des prix sur 300 produits de marques nationales et des actions promotionnelles ciblées. Le plan de relance de Leader Price repose principalement sur la mise en place de campagnes de promotions mensuelles et sur l'élargissement de la gamme de premiers prix "Prix gagnant" de 200 à 400 produits, combiné à une refonte du packaging.

Ces actions sont soutenues par une intensification de la communication : publicité dans les quotidiens gratuits parisiens et campagnes d'affichage sur les vitrines des magasins pour Franprix ; pour Leader Price, un affichage renforcé en magasins, des spots publicitaires à la radio, un nouveau site Web et une diffusion très élargie du catalogue des promotions.



400

c'est le nombre de références de la gamme de premiers prix "Prix gagnant"



LES PRIX GAGNANTS DE LEADER PRICE

Dans un environnement très concurrentiel, Leader Price a entièrement remis à plat en 2007 sa gamme de produits premiers prix, avec la création d'une nouvelle identité graphique plus impactante, facilitant notamment le repérage en linéaires. Composée de 400 références, la gamme de produits "Prix Gagnant" a un positionnement tarifaire très compétitif et offre ainsi une alternative de qualité aux clients sensibles aux prix.

Jean-Michel Duhamel

Directeur des Activités marchandises et flux
et Président d'Asinco

« EN FRANCE, LA PART DE MARCHÉ DU HARD DISCOUNT EST ENCORE BIEN INFÉRIEURE AU NIVEAU CONSTATÉ DANS D'AUTRES PAYS EUROPÉENS COMPARABLES. LEADER PRICE BÉNÉFICE D'UNE FORTE POSITION SUR CE SEGMENT, AVEC ENVIRON 25 % DE PART DE MARCHÉ, ET **SE DISTINGUE NOTAMMENT PAR SON FORMAT 100 % MARQUE PROPRE ET SA STRUCTURE DE COÛTS FAIBLES**. DE PLUS, LES ÉTUDES MARKETING QUE NOUS AVONS RÉALISÉES MONTRENT QUE LA MARQUE BÉNÉFICIE D'UN FORT CAPITAL CONFIANCE. NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE LE SEGMENT DU HARD DISCOUNT EST UN SEGMENT À FORT POTENTIEL ET LE PLAN DE RELANCE COMMERCIALE MIS EN ŒUVRE APRÈS LA REPRISE DU MANAGEMENT DE LEADER PRICE DÉBUT 2007 COMMENCE DÉJÀ » À PORTER SES FRUITS.



Les effets des plans de relance ont été visibles dès le quatrième trimestre 2007. Les ventes en tous magasins de Franprix/Leader Price ont ainsi enregistré une progression de 2,2 % sur la période. Franprix a renoué avec une évolution positive de ses ventes à magasins comparables (+ 3,2 %). Les ventes de Leader Price ont enregistré une inflexion de tendance significative, avec un recul à magasins comparables limité à -3,8 % (contre -12,4 % sur les neuf premiers mois de l'année).

Sur l'ensemble de l'année 2007, les ventes de Franprix/Leader Price sont en recul de -2,6 %

à 3915 millions d'euros (contre 4 021 millions d'euros en 2006).

La baisse de la marge opérationnelle de Franprix/Leader Price de -45 bp à 6,9 % en 2007 reflète l'impact des plans de relance commerciale.

L'amélioration de la tendance d'activité observée au quatrième trimestre 2007 se confirmera en 2008, grâce à la poursuite et au renforcement des initiatives commerciales. L'expansion sera accélérée avec un objectif de 1 000 magasins pour chacune des enseignes à moyen terme.

1131

millions d'euros de chiffre d'affaires

65

millions d'euros de résultat opérationnel courant

MERCIALYS

CDISCOUNT

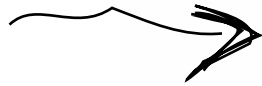
BANQUE CASINO

CASINO RESTAURATION

AUTRES ACTIVITÉS

— Les autres activités regroupent Mercialys, Cdiscount, Banque Casino et Casino Restauration et représentent 6 % du chiffre d'affaires et 7 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.





— FORTE CROISSANCE CHEZ MERCIALYS

Mercialys, société foncière propriétaire des galeries marchandes en France et cotée en Bourse, a enregistré une nouvelle année de forte croissance. Les loyers locatifs sont en hausse de 20,9 %, portés par une croissance organique soutenue (+9,3 %) et une politique de croissance externe dynamique. Le résultat opérationnel est en progression de 22,7 %. L'année 2007 a également été marquée par la mise en place de relais de croissance solides. En particulier, le programme Alcudia, visant notamment à doubler les surfaces des galeries commerciales, est entré dans une phase active de déploiement qui s'étendra sur les cinq années à venir.

— DYNAMISME COMMERCIAL POUR CDISCOUNT

Cdiscount a continué d'afficher, en 2007, un fort dynamisme commercial avec un chiffre d'affaires en progression de plus de 25 % à 660 millions d'euros. La société consolide ainsi son leadership sur le marché du commerce électronique non alimentaire en France, avec des positions de n° 1 en matériel informatique, image/son, électroménager et DVD. L'année 2007 a été marquée par le regroupement des activités logistiques sur un site unique afin

d'accroître l'efficacité de la chaîne logistique, ainsi que la mise en place de partenariats innovants, tel le lancement de Cdiscount Auto avec Auto-ies. Le groupe Casino a par ailleurs augmenté sa participation dans Cdiscount à 66,7 %.

— PROGRESSION SUPÉRIEURE AU MARCHÉ POUR BANQUE CASINO

Banque Casino a réalisé une performance satisfaisante sur l'année, en dépit d'une conjoncture moins favorable sur le marché du crédit. La progression de la production de crédit de Banque Casino a été supérieure à celle du marché et ses encours de crédit à fin 2007 s'élevaient à 970 millions d'euros, en hausse de 17,2 %. L'année a été caractérisée par de nombreuses réalisations, avec notamment la

mise en œuvre d'une politique de recrutement de porteurs de carte ambitieuse au sein des hypermarchés et des supermarchés du groupe Casino, le développement du partenariat avec Cdiscount, la consolidation du réseau d'agences au sein des hypermarchés Géant (19 agences à fin 2007) et le lancement de la carte bancaire cobrandée MasterCard.

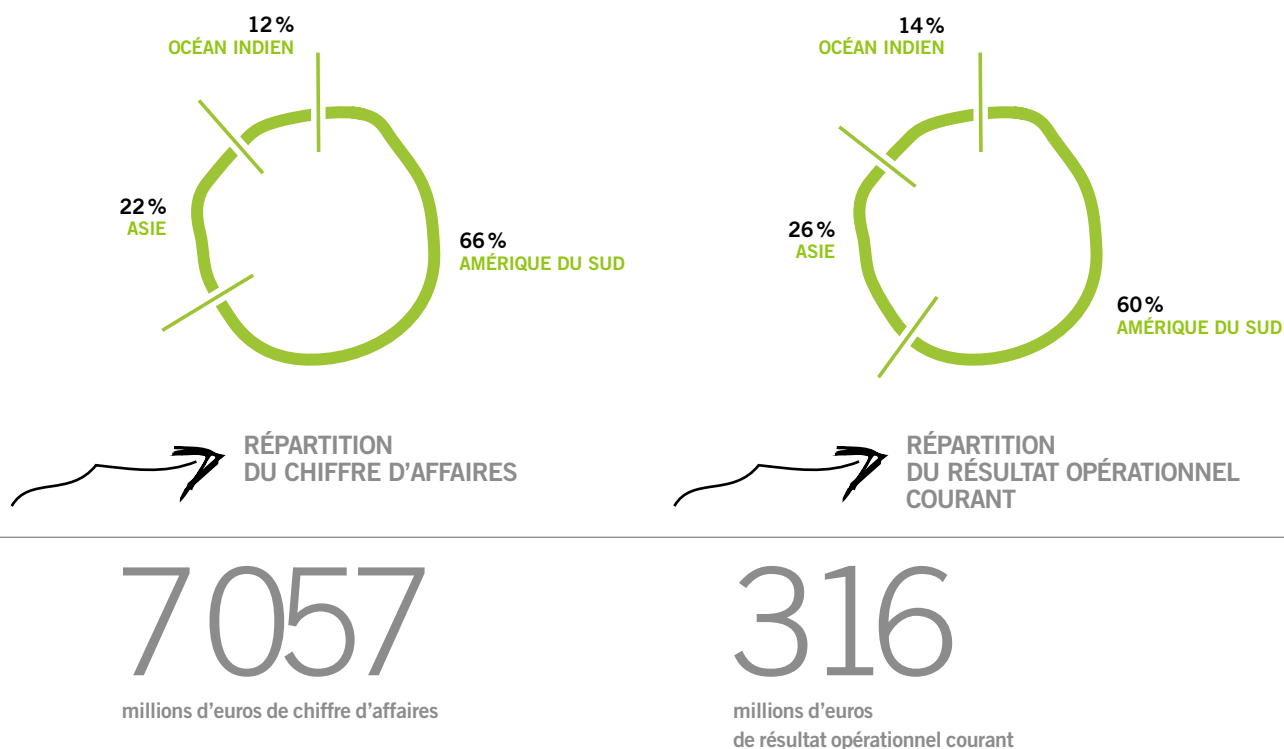
— CASINO RESTAURATION POURSUIT SON REPOSITIONNEMENT

Casino Restauration a réalisé, au travers de ses 257 cafétérias, un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros en 2007. La société opère progressivement son repositionnement commercial, notamment par la mise en œuvre de nouvelles initiatives telles que les restaurants à thème et les Comptoirs Casino.

CDISCOUNT : PREMIERS PAS REUSSIS EN ALLEMAGNE

Pour sa première année d'existence, la joint venture www.discount24.com créée en Allemagne par Cdiscount en partenariat avec Otto, le n° 2 mondial de l'e-commerce, a enregistré une croissance supérieure au marché de l'e-commerce allemand. Le nombre de visiteurs a augmenté de 74 % et le panier moyen de 24 %. Ce succès est notamment dû à l'adaptation de best practices issues du modèle français, comme l'optimisation du marketing on line, la refonte du dispositif commercial ou encore la spécialisation dans certains segments à forte croissance.





INTERNATIONAL

UN RÉSERVOIR DE CROISSANCE

Depuis 2005, Casino a profondément remodelé son portefeuille d'actifs à l'international. Les participations dans FEG à Taïwan et dans Smart & Final aux États-Unis ont été cédées, ainsi que les activités polonaises. En mai 2007, le Groupe a pris le contrôle d'Exito, le n° 1 de la distribution alimentaire en Colombie. Ces transactions ont permis de renforcer significativement le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Casino possède désormais à l'international une plateforme géographique constituée de pays à fort potentiel de développement, et recentrée sur deux zones prioritaires, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est.

Ces pays se caractérisent par une population importante et jeune, des taux de croissance économique élevés et une part de la distribution organisée encore minoritaire. Les sociétés détenues par le Groupe y disposent de positions de leader et se distinguent de leurs concurrents par le fort ancrage local de leurs enseignes.

Le chiffre d'affaires a enregistré en 2007 une très forte croissance, +43,8 %, pour s'établir à 7 057 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la consolidation d'Exito et d'une croissance organique à deux chiffres (+11,2 %), portée par le dynamisme des deux zones d'implantation prioritaires du Groupe, l'Amérique du Sud et l'Asie.

La progression significative de la marge opérationnelle courante à 4,5 %, contre 3,9 % en 2006, traduit, d'une part, le bénéfice du remodelage du portefeuille d'actifs avec la prise de contrôle d'Exito et la cession de la participation dans FEG (Taïwan) et, d'autre part, l'amélioration de la rentabilité des deux zones d'implantation prioritaire, l'Amérique du Sud et l'Asie, à taux de change et périmètre comparables.

Le Groupe entend renforcer ses positions de leadership à l'international par la poursuite d'une expansion soutenue dans les pays clés et par l'accélération de la rationalisation des enseignes, principalement au Brésil et en Colombie. Le Groupe pourra également réaliser, dans les pays où il est présent, des acquisitions complémentaires telle l'acquisition d'Assai par CBD, au Brésil. Enfin, le Groupe va déployer, à l'instar de la France, un modèle dual "commerce et immobilier", reposant sur l'accélération du développement de galeries commerciales et la valorisation du patrimoine immobilier.

4 686

millions d'euros de chiffre d'affaires

192

millions d'euros de résultat opérationnel courant

BRÉSIL

CBD consolidée par intégration proportionnelle à 34,0% ;
Assai consolidée par intégration globale au sein de CBD à compter du 1^{er} novembre 2007

ARGENTINE

URUGUAY

Disco consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 55 % (vs 50 %) à compter du 1^{er} avril 2006, à hauteur de 58 % à compter du 1^{er} octobre 2006, puis à hauteur de 62,5 % à compter du 1^{er} août 2007 ;
Devoto consolidée par intégration globale

VENEZUELA

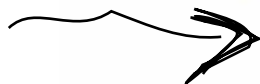
COLOMBIE

Exito consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} mai 2007 ;
Casino détient 59,8 % du capital au 31 décembre 2007

AMÉRIQUE DU SUD

— L'Amérique du Sud représente 66 % du chiffre d'affaires et 60 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.





DEVOTO FRESH MARKET, CONFORT, QUALITE ET FRAICHEUR

C'est en capitalisant sur l'un de ses savoir-faire historiques, les produits frais, que Devoto a ouvert en 2007 un nouveau concept au cœur d'un quartier résidentiel de Montevideo. Objectif de la filiale uruguayenne : repenser le modèle commercial supermarché pour se différencier de ses concurrents. Centré sur les produits frais, avec un choix nettement supérieur au marché, le Fresh Market recrée l'ambiance d'un marché traditionnel grâce à l'utilisation de matériaux naturels tels que le bois, l'ardoise, les pierres... L'information et l'assistance aux clients sont assurées par des professionnels, boulangers, sommeliers, pâtisseries... Pari tenu : le nouveau magasin a gagné en moyenne 1000 clients par jour sur les trente premiers jours qui ont suivi l'ouverture.

Les activités consolidées du Groupe en Amérique du Sud ont affiché une progression très significative de leurs ventes (+ 77,7 %) et de leur résultat opérationnel courant (+ 120,2 %), intégrant les effets de la consolidation de la société colombienne Exito pour respectivement 1 682 millions d'euros et 80 millions d'euros.

La prise de contrôle d'Exito augmente ainsi significativement la contribution de la zone Amérique du Sud au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant du Groupe, et permet à Casino de devenir le leader de la distribution alimentaire dans cette zone géographique.

	ARGENTINE	VENEZUELA	URUGUAY
VOLUME D'AFFAIRES COMMERCIAL (en M€)	302	582	278
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en M€)	302	582	213
EFFECTIF (en nombre)	3 981	5 650	6 541

+ 14,8%

c'est la croissance organique de la zone Amérique du Sud en 2007

Hors effets de périmètre et de change, la croissance du chiffre d'affaires de la zone a été solide, s'inscrivant à 14,8 %, portée par une croissance à magasins comparables de + 13,2 %. La croissance des ventes à magasins comparables a été très élevée en Argentine, au Venezuela et en Uruguay. CBD a enregistré une progression soutenue de ses ventes, sous l'effet notamment d'une politique d'expansion dynamique.

L'amélioration significative de la marge opérationnelle de l'Amérique du Sud (+ 79 points de base) à 4,1 % résulte de l'impact positif de la

consolidation d'Exito, dont la marge opérationnelle est supérieure à la moyenne des autres pays de la zone, et de la progression de la rentabilité de l'ensemble des autres pays.



EXITO : LEADER INCONTESTE DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE EN COLOMBIE

Avec l'acquisition de **Carulla Vivero**, Exito est devenu le leader incontesté de la distribution alimentaire en Colombie, avec une part de marché deux fois et demie supérieure à celle de son concurrent direct. La société est désormais implantée sur l'ensemble du pays, avec 257 points de ventes répartis dans 47 villes. Elle souhaite encore renforcer sa présence dans les grandes villes, pénétrer les villes petites et moyennes, et développer des formats de proximité. Avec près de 620 000 m² de surfaces de ventes (dont 66 % détenus en propre), Exito dispose d'actifs immobiliers de qualité. Le Groupe souhaite valoriser ce patrimoine en développant des centres commerciaux, qui permettront de renforcer l'attractivité des sites.

COLOMBIE

Après l'acquisition de **Carulla Vivero**, Exito est le leader incontesté de la distribution alimentaire en Colombie, avec une part de marché de 42 % et une position de n° 1 sur l'ensemble des formats.

Casino est devenu l'actionnaire majoritaire d'Exito après l'acquisition de 21,9 % du capital de la société le 3 mai 2007. L'opération s'est déroulée aux enchères à la Bourse colombienne suite à l'exercice par Casino, le 16 janvier 2007, de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro.

Casino détient 59,8 % du capital d'Exito, depuis l'augmentation de capital de 390 mil-

lions de dollars réalisée avec succès par la société en juillet 2007, et destinée à financer un plan d'expansion volontariste.

Les ventes d'Exito se sont élevées en 2007 à 2,4 milliards d'euros, en hausse de 60 % (à taux de change constants) du fait de la consolidation de Carulla Vivero à compter du 1^{er} février. La croissance organique s'est maintenue à un rythme soutenu, + 13,9 %, portée notamment par l'expansion (ouverture de 6 magasins) et la rationalisation du portefeuille d'enseignes (conversion de 14 magasins). La société a poursuivi le développement accéléré de son activité de crédit à la consom-

tion, créée en 2005, et peut s'enorgueillir de posséder, à fin 2007, 1 million de porteurs de carte, ce qui en fait la 3^e carte de paiement en Colombie, après Visa et MasterCard.

La marge d'EBITDA s'est établie en 2007 sur le niveau élevé de 7,8 %. L'intégration de Carulla offre un potentiel significatif d'amélioration de la rentabilité et de création de valeur grâce aux synergies qui sont progressivement mises en œuvre. L'harmonisation des conditions d'achat des deux sociétés a d'ores et déjà été réalisée. Le processus de rationalisation des enseignes est bien engagé : 7 hypermarchés Vivero (sur un total de 18) ont été convertis en Exito, les supermarchés d'Exito (essentiellement Pomona et Ley) seront convertis en Carulla. Les sociétés vont échanger leur savoir-faire, notamment en termes de développement des marques propres et de fidélisation des clients. Des économies d'échelle seront également réalisées sur les coûts de structure.

59,8%

c'est la participation de Casino dans le capital d'Exito au 31 décembre 2007

7,8%

c'est la marge d'EBITDA en 2007

BRÉSIL

Les ventes publiées de CBD ont affiché en 2007 une hausse de 7,4 %, sous l'effet d'une politique d'expansion soutenue. La société a ouvert 37 nouveaux magasins, à la fois sur des formats classiques et sur de nouveaux formats tels que Extra Perto, hypermarché compact, offrant un large assortiment de non-alimentaire, et Extra Facil, format de proximité. L'année 2007 marque également l'entrée de CBD sur le segment très porteur du cash & carry grâce à l'acquisition d'Assai, société opérant 14 magasins dans la région de São Paulo.

La croissance à magasins comparables s'est élevée à 3,4 %, portée par la croissance des ventes en alimentaire et la bonne performance de l'enseigne Pão de Açúcar.

La marge d'EBITDA a progressé en 2007 de 50 points de base à 6,9 %. Cette amélioration traduit les premiers résultats du programme

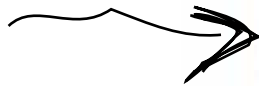
de réduction des coûts opérationnels et l'amélioration, au second semestre, de la profitabilité de Sendas, enseigne de supermarchés présente dans l'État de Rio de Janeiro.

CBD est le n° 2 de la distribution alimentaire au Brésil avec une part de marché de 13,3 %. La structure multiformat du portefeuille d'activités de la société lui permet de répondre aux besoins et aspirations de consommateurs appartenant à des classes socio-économiques différentes. CBD dispose de fortes positions de marché dans les États de São Paulo et Rio de Janeiro, les deux régions les plus dynamiques du pays sur le plan économique.

6,9%

c'est la marge d'EBITDA en 2007

	COLOMBIE	BRÉSIL
VOLUME D'AFFAIRES COMMERCIAL (en M€)	2 422	5 579
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en M€)	1 682	1 907
EFFECTIF (en nombre)	22 501	63 379



ENTREE SUR LE MARCHÉ BRÉSILIEN DU CASH & CARRY

Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) a pris le contrôle d'Assai en novembre 2007, ce qui permet au Groupe de pénétrer le segment très porteur du cash & carry, dont la croissance est bien supérieure à celle du marché de la distribution alimentaire. Créée il y a une trentaine d'années, la chaîne possède 14 magasins dans l'État de São Paulo, représentant une surface totale d'environ 34 000 m² et des ventes de 1,15 milliard de réals (équivalant à 430 millions d'euros). Assai se distingue par son modèle économique particulièrement efficient, basé sur des coûts opérationnels faibles et un chiffre d'affaires au mètre carré très élevé (près du double de la moyenne de la profession). La société poursuivra son développement, bénéficiant notamment de la conversion de magasins aux enseignes Comprebem et Sendas en Assai.



1536

millions d'euros de chiffre d'affaires

82

millions d'euros de résultat opérationnel courant

THAÏLANDE

VIETNAM

TAÏWAN

à 50 % jusqu'au 14 septembre 2006

ASIE

— L'Asie représente 22 % du chiffre d'affaires et 26 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.





BIG C VIETNAM A L'ECOUTE DE SES CLIENTS

Pour mieux satisfaire les consommateurs vietnamiens, Big C Vietnam développe une approche marketing proche des standards européens. Des baromètres de satisfaction ont été mis en place pour mieux comprendre les attentes des clients et leur perception des catalogues produits ou des différents supports de promotion Big C. Un outil de suivi des ventes, déployé sur l'ensemble des magasins du pays, permet d'optimiser en permanence l'assortiment. Enfin, grâce à un outil de simulation des prix, la compétitivité tarifaire est ajustée quotidiennement.

THAÏLANDE

Les ventes de l'Asie s'élèvent à 1 536 millions d'euros, soit une progression de 6,2 %. La zone a affiché une croissance organique soutenue (+9,8 %), portée par la bonne performance à la fois de la Thaïlande et du Vietnam. Le résultat opérationnel s'inscrit en forte hausse (+47 %) à 82 millions d'euros. La marge opérationnelle a progressé significativement, passant de 3,9 % en 2006 à 5,3 % en 2007. Cette amélioration reflète les effets positifs de la sortie de Taïwan (dont la contribution au résultat opérationnel était négative de 9 millions d'euros en 2006) et une amélioration de la marge opérationnelle de la zone à taux de change et périmètre constants.

L'Asie devient ainsi la zone géographique la plus rentable.

En Thaïlande, Big C réalise une performance très satisfaisante dans un contexte économique moins favorable. Les ventes sont en hausse de +6,4 % à taux de change constants, sous l'effet de la politique d'expansion soutenue de l'enseigne. Big C a ouvert 5 hypermarchés sur l'année, portant à 54 le nombre de magasins à fin décembre. La marge opérationnelle courante de Big C a par ailleurs enregistré une amélioration sensible.

Avec des ventes de 1 455 millions d'euros, Big C est le deuxième acteur sur le segment des magasins de grand format. Big C vise à consolider sa position de n°2 en renforçant son image d'enseigne locale et sa bonne image prix, tout en maintenant une politique d'expansion active. L'enseigne prévoit l'ou-

verture de 8 magasins en 2008. Le développement des galeries commerciales reste également une priorité pour Big C, et illustre la volonté du groupe Casino de déployer le modèle dual "commerce et immobilier" dans ses pays clés, à l'international, à l'instar du modèle français. Big C compte aujourd'hui autant de galeries commerciales que d'hypermarchés.

	THAÏLANDE	VIETNAM
VOLUME D'AFFAIRES COMMERCIAL (en M€)	1 455	81
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en M€)	1 455	81
EFFECTIF (en nombre)	14 295	1 924

VIETNAM

7

c'est le nombre d'hypermarchés Big C au Vietnam

Le Vietnam a continué à afficher un fort dynamisme avec un doublement des ventes à 81 millions d'euros, porté par une croissance à magasins comparables très forte, supérieure à 20 %, et la montée en puissance des magasins ouverts au cours des douze derniers mois. Sur l'année 2007, 2 nouveaux hypermarchés ont été ouverts. Le Groupe compte désormais au Vietnam 7 hypermarchés à fin décembre 2007. La rentabilité du Vietnam s'est, par ailleurs, nettement améliorée avec un résultat à l'équilibre sur l'ensemble de l'année.

Le Vietnam est un marché très prometteur, compte tenu de sa population à la fois importante (85 millions d'habitants) et jeune (26 % de la population a moins de 15 ans), et de son fort dynamisme économique (croissance du PIB estimée à plus de 8 % en 2008).



OCÉAN INDIEN

Vindémia est le leader de la distribution dans l'Océan Indien, au travers de 49 magasins (dont 11 hypermarchés), représentant une surface de vente de 94 000 m². La société détient en particulier une forte position de marché à La Réunion, qui représente plus de 80 % de ses ventes, mais est également présente à Madagascar, Mayotte et l'île Maurice.

En 2007, Vindémia a enregistré une croissance organique de ses ventes de 1,7 %, 0,8 % à magasins comparables. La baisse du résultat opérationnel courant s'explique notamment par l'impact des grèves des mois de juin et de décembre. La rentabilité de

l'Océan Indien reste néanmoins élevée avec une marge opérationnelle courante de 5,6 %. Vindémia vise à consolider sa présence à Madagascar, Mayotte et l'île Maurice, ainsi qu'à renforcer ses initiatives commerciales, notamment par le développement des ventes en non alimentaire et de la carte de fidélité.

Il convient de noter que, suite à l'exercice par Bourbon de son option de vente portant sur le solde de sa participation dans Vindémia, Casino détient, à compter du 3 juillet 2007, 100 % du capital de la société, contre 70 % précédemment.

OCÉAN INDIEN

VOLUME D'AFFAIRES COMMERCIAL (en M€)	834
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (en M€)	834
EFFECTIF (en nombre)	4 200

49

c'est le nombre de magasins (dont 11 hypermarchés), représentant une surface de vente de 94 000 m²

5,6%

c'est la marge opérationnelle courante de l'Océan Indien

ACTIVITÉS INTERNATIONALES MISES EN ÉQUIVALENCE

PAYS-BAS

Super de Boer

BRÉSIL

Il s'agit du résultat des entreprises associées du groupe CBD

COLOMBIE

Exito jusqu'au 1^{er} mai 2007, date à partir de laquelle la société est consolidée par intégration globale



La quote-part de résultat des activités internationales mises en équivalence a augmenté de 12 millions d'euros pour s'établir à 7 millions d'euros en 2007. Cette progression résulte de l'amélioration significative du résultat de Super de Boer (ex-Laurus), qui compense la diminution de la contribution d'Exito, consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} mai 2007. L'année 2007 marque le retour au bénéfice de Super de Boer. L'enseigne a enregistré une croissance des ventes à magasins comparables de 3,7 % sur l'année, en accélération par rapport à 2006 (+2,5 %). Le résultat opérationnel courant s'élève à 7 millions d'euros, contre une perte de 13 millions d'euros en 2006. Le résultat net s'établit à 10 millions d'euros en 2007 (contre une perte de 45 millions d'euros en 2006). La dette financière nette est stable à 77 millions d'euros au 31 décembre 2007.

En 2007, la société a finalisé avec succès sa réorganisation et le recentrage de ses activités

sur l'enseigne Super de Boer. Le plan de cession des magasins Edah et Konmar a ainsi été réalisé. La société a également poursuivi son programme de réduction des coûts logistiques et administratifs.

Super de Boer continuera à renforcer sa compétitivité, au travers notamment d'un plan de rénovation et d'expansion des magasins (une quarantaine prévue en 2008) et du développement de la marque propre. La société a pour objectifs en 2008 un chiffre d'affaires sous enseigne supérieur à 2 milliards d'euros, avec une nouvelle croissance à magasins comparables et une croissance du résultat opérationnel courant.

Super de Boer, jusqu'à présent mise en équivalence, est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008. Casino détient désormais 57 % du capital de Super de Boer suite à l'acquisition au cours du 1^{er} trimestre 2008 de 12 % du capital auprès d'Amber.

	2006	2007
CBD (BRÉSIL)		
QUOTE-PART DE RÉSULTAT MIS EN ÉQUIVALENCE (en M€)	(9)	(4)
EXITO (COLOMBIE)		
QUOTE-PART DE RÉSULTAT MIS EN ÉQUIVALENCE (en M€)	24	7
SUPER DE BOER (PAYS-BAS)		
QUOTE-PART DE RÉSULTAT MIS EN ÉQUIVALENCE (en M€)	(20)	4
TOTAL	(5)	7

+3,7%

c'est la croissance à magasins comparables de Super de Boer en 2007

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2008

	AO	ADP	AO + ADP	% du capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% des droits de vote
Groupe Rallye	48 576 713	6 695 265	55 271 978	49,28 %	92 387 765	62,32 %
Galerias Lafayette	2 049 747	–	2 049 747	1,83 %	2 985 505	2,01 %
Groupe CNP	1 915 777	254 430	2 170 207	1,93 %	3 831 554	2,58 %
PEE salariés du groupe Casino	2 216 714	65 000	2 281 714	2,03 %	3 620 814	2,44 %
Autocontrôle/autodétention	239 370	50 502	289 872	0,26 %	–	–
Public	42 039 543	8 059 059	50 098 602	44,67 %	45 429 620	30,64 %
Total	97 037 864	15 124 256	112 162 120	100,00%	148 255 258	100,00%

(1) Il s'agit des droits de vote en Assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

BOURSE

ACTION ORDINAIRE

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION ORDINAIRE (AO) CASINO SUR CINQ ANS

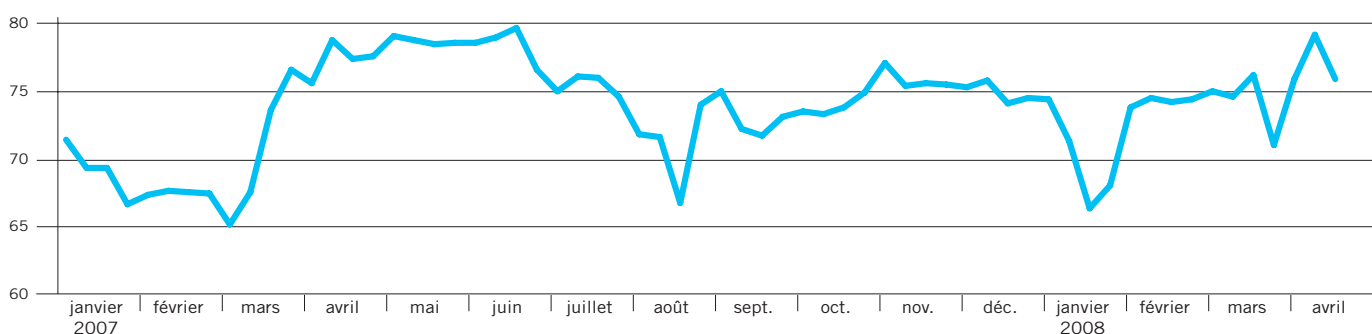
	2003	2004	2005	2006	2007
Moyenne journalière des transactions					
• en nombre de titres	369 027	309 695	363 265	463 567	440 242
• en millions d'euros	24,85	21,16	21,50	27,79	32,33
Cours extrêmes (en euros)					
• plus haut	81,40	82,70	66,40	71,70	86,55
• plus bas	47,80	53,90	55,35	47,70	64,00
Dernier cours de l'année (en euros)	77,10	58,80	56,25	70,40	74,39

TAUX DE DISTRIBUTION (PAY-OUT RATIO) DE L'AO CASINO

	2006	2007
Résultat net, part du Groupe, par action	5,11 €	7,02 €
Dividende net par action ordinaire (AO) au titre de l'exercice	2,15 €	2,30 € ⁽¹⁾
Taux de distribution (dividende/résultat net par action)	42,1 %	32,8 %

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2008.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE DE L'ACTION ORDINAIRE (AO) CASINO DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2007





ACTIONS COTÉES

Action ordinaire (AO) Casino :

Euronext Paris (France), compartiment A – Code ISIN : FR0000125585

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Action à dividende prioritaire (ADP) Casino :

Euronext Paris (France), compartiment A – Code ISIN : FR0000121139

INDICES

L'action ordinaire (AO) Casino appartient aux indices suivants :

- CAC Next 20 (Bourse de Paris)
- Dow Jones Stoxx et Dow Jones Euro Stoxx (secteur "Non-cyclical Goods & Services")

Pour connaître le cours de l'action ordinaire (AO) et de l'action à dividende prioritaire (ADP) Casino en temps réel, consulter <http://www.groupe-casino.fr> (rubrique "Actionnaire" ou "Investisseur").

ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP) CASINO SUR CINQ ANS

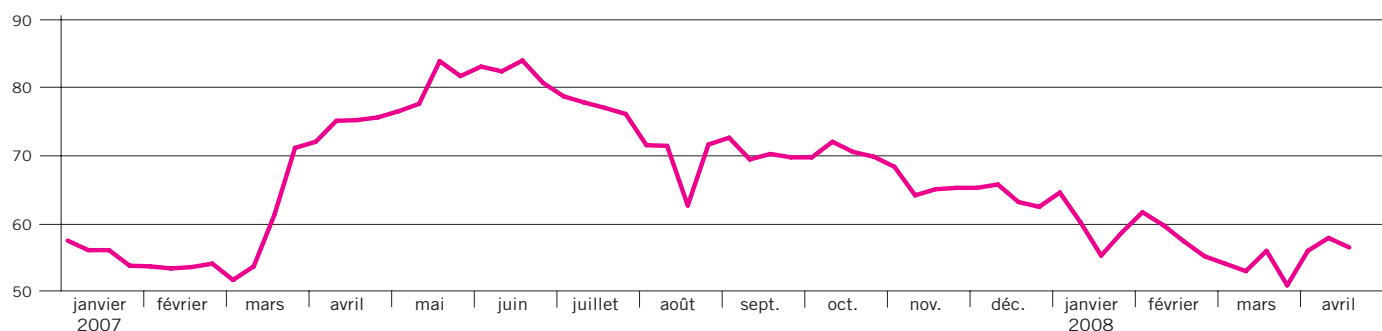
	2003	2004	2005	2006	2007
Moyenne journalière des transactions					
• en nombre de titres	22 616	14 664	16 651	20 277	68 342
• en millions d'euros	1,19	0,87	0,88	1,02	4,94
Cours extrêmes (en euros)					
• plus haut	66,20	70,30	60,20	56,75	89,00
• plus bas	38,26	48,31	48,16	42,35	51,00
Dernier cours de l'année (en euros)	63,75	53,80	49,00	55,00	64,37

TAUX DE DISTRIBUTION (PAY-OUT RATIO) DE L'ADP CASINO

	2006	2007
Résultat net, part du Groupe, par action	5,15 €	7,06 €
Dividende net par action à dividende prioritaire (ADP) au titre de l'exercice	2,19 €	2,34 € ⁽¹⁾
Taux de distribution (dividende/résultat net par action)	42,5 %	33,2 %

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mai 2008.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE DE L'ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP) CASINO DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2007



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007, ainsi que ceux au 31 décembre 2006 présentés à titre de comparatifs, sont établis conformément à l'ensemble des normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Exito (Colombie), précédemment consolidée par mise en équivalence, est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} mai 2007. Le groupe Casino détient au 31 décembre 2007, 59,8 % du capital d'Exito. Exito a procédé à l'acquisition de 77,5 % de Carulla Vivero au cours du 1^{er} semestre 2007.

Disco (Uruguay) est consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 55 % (vs 50 %) à compter du 1^{er} avril 2006, à hauteur de 58 % à compter du 1^{er} octobre 2006, puis à hauteur de 62,5 % à compter du 1^{er} août 2007.

Le groupe Casino a augmenté sa participation dans **Cdiscount** de 56,4 % à 66,7 % au cours du 2^e trimestre 2007.

Le groupe Casino a porté sa participation dans **Vindémia** de 70 % à 100 % le 3 juillet 2007.

Assai (Brésil) est consolidée par intégration globale à hauteur de 60% au sein du groupe CBD à compter du 1^{er} novembre 2007.

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 5, le Groupe a cessé de constater le résultat de **FEG** (Taiwan) à compter du 14 septembre 2006, date du classement en "Actifs détenus en vue de la vente".

En application de la même norme, le résultat des activités polonaises et des activités américaines cédées ou en cours de cession (zones géographiques significatives et distinctes) figure sur la ligne "Résultat des activités abandonnées".

Les commentaires suivants concernent les activités poursuivies du Groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé s'est élevé à 24 972 millions d'euros en 2007 (contre 22 505 millions d'euros en 2006), soit une hausse de 11,0 % à taux de change courants et de 10,8 % à taux de change constants. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué précédemment dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1 196 millions d'euros en 2007 (contre 1 043 millions d'euros en 2006), en progression de 14,7 % à taux de change courants et de 14,2 % à taux de change constants. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué précédemment dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les autres produits et charges opérationnels font apparaître un produit net de 139 millions d'euros en 2007, contre une charge nette de 32 millions d'euros en 2006.

Le produit net de 139 millions d'euros en 2007 comprend principalement :

- des plus-values sur cessions d'actifs pour 265 millions d'euros (dont OPCI pour 255 millions d'euros) ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 25 millions d'euros ;
- des charges de restructuration pour 28 millions d'euros ;
- des provisions pour litiges pour 18 millions d'euros ;
- des provisions pour risques pour 24 millions d'euros ;
- des charges diverses pour 32 millions d'euros.

Il convient de noter que les résultats des audits comptables, financiers et commerciaux mis en œuvre sur les filiales Franprix et Leader Price, et les constatations faites par la nouvelle équipe de direction de ces deux sociétés ont conduit le Groupe à constater une charge de 37 millions d'euros. Cette charge, relative en majorité à l'année 2006, correspond à des engagements contractuels, à des

risques liés aux contrôles fiscaux et à diverses mises au rebut d'actifs et se trouve répartie dans les différentes rubriques ci-dessus.

La charge nette de 32 millions d'euros en 2006 comprend principalement :

- des plus-values sur cessions d'actifs pour 229 millions d'euros (dont 107 millions d'euros relatifs à la cession de 15 % de Mercialys, 71 millions à la cession de 13 entrepôts et 44 millions d'euros à la cession de la participation dans Feu Vert) ;
- des charges pour dépréciations d'actifs pour 175 millions d'euros (dont 78 millions d'euros relatifs à la participation du Groupe dans Laurus, 71 millions d'euros sur les actifs polonais non cédés et 21 millions d'euros consécutifs à la cession de la participation dans Far Eastern Géant (Taïwan)) ;
- des charges de restructurations pour 42 millions d'euros, constituées principalement des coûts liés à des fermetures de supérettes et d'entrepôts en France, ainsi que des coûts non récurrents supportés par CBD ;
- des provisions pour 22 millions d'euros.

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel s'établit à 1 335 millions d'euros en 2007 (contre 1 011 millions d'euros en 2006), en hausse de 32,0 %.

RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Le résultat avant impôt s'élève à 1 041 millions d'euros en 2007 (contre 828 millions d'euros en 2006), en progression de 25,7 %. Ce résultat tient compte du résultat financier de l'année qui fait apparaître une charge nette de 293 millions d'euros (contre une charge nette de 183 millions d'euros en 2006) composée :

- du coût de l'endettement financier net pour un montant de 295 millions d'euros en 2007 en hausse par rapport à 2006 (193 millions d'euros), en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt et de la prise en compte de la dette d'Exito dans la dette nette consolidée à compter du 1^{er} mai 2007. Par ailleurs, le coût de l'endettement financier net intègre la variation de juste valeur des instruments de couverture (*call spread*), qui représente une charge de 0,3 million d'euros en 2007, contre un produit de 36 millions d'euros au 31 décembre 2006 ;

- des autres produits et charges financiers pour un produit net de 2 millions d'euros en 2007 (contre un produit net de 10 millions d'euros en 2006).

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

L'impôt sur les bénéfices s'est élevé à 293 millions d'euros en 2007, soit un taux effectif d'impôt de 28,1 %, contre 284 millions d'euros en 2006. Le taux effectif d'impôt de 2007 tient notamment compte d'une imposition moindre sur les plus-values de cessions.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevée en 2007 à 17 millions d'euros (contre 7 millions d'euros en 2006). La hausse des résultats des entreprises associées provient essentiellement de l'amélioration significative des résultats de Super de Boer, en partie compensée par le changement de mode de consolidation relatif à Exito (consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} mai 2007).

Les intérêts minoritaires se sont élevés à 102 millions d'euros en 2007, contre 115 millions d'euros en 2006, la réduction provenant essentiellement de la baisse des intérêts minoritaires de Franprix/Leader Price, en partie compensée par la prise en compte des minoritaires d'Exito à compter du 1^{er} mai 2007.

En conséquence des éléments précédents, le résultat net part du Groupe des activités poursuivies s'est établi à 664 millions d'euros en 2007 (contre 436 millions d'euros en 2006), en progression de 52,4 %.

Le résultat net part du Groupe des activités abandonnées s'est élevé à 149 millions d'euros en 2007 (contre 163 millions d'euros en 2006). Il comprend en 2007 des plus-values de cessions pour un montant de 148 millions d'euros (liées principalement à la cession des activités américaines) et le résultat net des activités cédées. En 2006, il comprend le résultat net des activités américaines, le résultat net des activités polonaises jusqu'à leur cession effective et la plus-value de cession des activités polonaises (pour 162 millions d'euros).

Le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé s'est établi à 814 millions d'euros en 2007 (contre 600 millions d'euros en 2006), soit une hausse de 35,7 %.

INVESTISSEMENTS COURANTS, ACQUISITIONS ET CESSIONS

En 2007, le Groupe a procédé à 1 085 millions d'euros d'investissements courants (contre 969 millions d'euros en 2006), en progression de 12 %. La hausse des investissements courants reflète principalement la politique d'expansion soutenue à l'international. Il convient de noter que les montants 2006 et 2007 intègrent les investissements courants des activités polonaises et américaines pour un montant total de 80 millions d'euros en 2006 et 12 millions d'euros en 2007.

Les acquisitions ont représenté 1 151 millions d'euros en 2007, elles comprennent principalement l'acquisition d'Exito pour 901 millions d'euros. Les cessions se sont élevées en 2007 à 1 180 millions d'euros ; elles comprennent notamment les cessions immobilières dans le cadre des OPCI pour 635 millions d'euros, la cession des activités américaines pour 297 millions d'euros, la cession des activités polonaises pour 104 millions d'euros et la cession des activités taïwanaises pour 17 millions d'euros.

STRUCTURE FINANCIÈRE

La structure financière du Groupe a été significativement renforcée en 2007, grâce notamment à la finalisation dans d'excellentes conditions du programme de cessions, qui s'est élevé au total à 2,5 milliards d'euros. La dette financière nette s'est établie à 4 410 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 4 390 millions d'euros au 31 décembre 2006, en dépit de la prise de contrôle d'Exito. Le ratio DFN/EBITDA* (sur la base de l'EBITDA des activités poursuivies) a été ramené à 2,45 (contre 2,81 à fin 2006).

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 7 124 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 5 972 millions d'euros au 31 décembre 2006.

* DFN = dette financière nette.

EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

JANVIER 2008

Compte tenu des développements stratégiques récents sur le marché de la distribution alimentaire aux Pays-Bas, Casino a considéré qu'il était approprié de porter sa participation dans Super de Boer de 45 % à 51 % du capital. Casino annonce son intention d'acquérir 7 millions d'actions, représentant 6 % du capital, auprès d'Amber à un prix de 3,8 euros par action. La transaction a été finalisée en février.

Dans la mesure où Casino consolide déjà Super de Boer par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2008, cette opération, qui représente un montant total en numéraire de 27 millions d'euros, aura un impact financier limité pour Casino. Par ailleurs, la réglementation en vigueur aux Pays-Bas sur les offres publiques ne prévoit pas d'obligation pour Casino de réaliser une offre publique d'achat sur les actions Super de Boer restant en circulation.

MARS 2008

Casino a acquis, le 17 mars, 6 % du capital de Super de Boer auprès d'Amber Fund à un prix de 4,3 euros par action. Cette opération, d'un montant de 30 millions d'euros, permet à Casino de porter sa participation à 57 % du capital et des droits de vote de Super de Boer.

À l'occasion de la publication des résultats annuels 2007, le Groupe s'est fixé pour objectifs en 2008 :

- accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires ;
- nouvelle croissance du résultat opérationnel courant.

AVRIL 2008

Casino a procédé, le 3 avril 2008, à la cession hors marché d'un bloc de 1 357 962 actions Mercialys au prix de 27,75 euros par action, soit un montant total de 37,7 millions d'euros. Cette transaction, qui a été réalisée avec sept investisseurs internationaux réputés, permet à Casino de ramener sa participation dans le capital de Mercialys de 61,5 % à 59,7 %, conformément à l'obligation "SIIC 4" (disposition conditionnant le maintien du régime fiscal SIIC pour les sociétés d'investissement immobilier cotées à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60 % de leur capital et droits de vote).

STATISTIQUE

FRANCE

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surfaces de vente (en milliers de m ²)		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
HYPERMARCHÉS GÉANT	129	128	126	970	948	931
<i>dont affiliés France</i>	6	6	5			
<i>affiliés international</i>	11	10	9			
FRANPRIX/LEADER PRICE	1 141	1 108	1 043	745	721	674
Franprix	652	637	622	298	292	288
<i>dont franchisés</i>	289	299	293			
Leader Price	489	471	421	447	429	386
<i>dont franchisés</i>	221	209	166			
FORMATS DE PROXIMITÉ	6 849	6 503	5 714	1 949	1 856	1 753
Supermarchés Casino	379	367	360	583	539	513
<i>dont locataires-gérants, franchisés et affiliés France</i>	71	73	73			
<i>affiliés international</i>	17	12	11			
Monoprix	330	310	303	567	552	543
<i>dont franchisés et affiliés</i>	53	56	68			
Supérettes Petit Casino	1 947	2 017	2 098	263	262	260
<i>dont mandataires-gérants et franchisés</i>	25	31	26			
Éco Service	14	42	104	4	12	29
<i>dont franchisés</i>	13	35	61			
Casitalia + C'Asia	22	17	13	4	3	2
Réseau de franchisés	3 646	3 576	2 717	462	449	370
<i>Spar</i>	893	862	787			
<i>Vival</i>	1 620	1 553	1 348			
<i>Corners, Relais, Shell, Elf, Carmag, autres</i>	1 133	1 161	582			
Affiliés France	98	103	117	34	34	36
Affiliés international	2	2	2	–	–	–
Magasins Négoce	411	69	–	32	5	–
AUTRES ACTIVITÉS	278	292	280	–	–	–
Casino Restauration	257	261	247			
Imagica	21	31	33			
TOTAL FRANCE	8 397	8 031	7 163	3 664	3 525	3 358

INTERNATIONAL

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surfaces de vente (en milliers de m ²)		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
ARGENTINE	62	62	61	149	153	156
Hypermarchés Libertad	13	13	13			
Leader Price (discount)	25	25	24			
Autres	24	24	24			
URUGUAY	52	48	48	69	66	65
Hypermarchés Géant	1	1	1			
Supermarchés Disco	27	25	25			
Supermarchés Devoto	24	22	22			
VENEZUELA	62	65	67	87	89	91
Hypemarchés Exito	6	6	6			
Supermarchés Cada et divers	38	40	42			
Q'Precios (discount)	18	19	19			
BRÉSIL	575	551	556	1 337	1 218	1 206
Hypermarchés Extra	91	84	79			
Supermarchés Pão de Açúcar	153	165	185			
Supermarchés Sendas	62	62	66			
Assai (divers)	15	–	–			
Comprebem (discount)	178	186	176			
Supérette Extra Facil	19	4	–			
Supermarchés Extra Perto	15	–	–			
Eletro (divers)	42	50	50			
THAÏLANDE	58	55	50	514	479	450
Hypermarchés Big C	54	49	45			
Leader Price (discount)	4	6	5			
VIETNAM	7	5	3	39	25	16
TAÏWAN	–	–	14	–	–	90
OCÉAN INDIEN	49	45	43	94	93	91
Hypermarchés Jumbo	11	11	10			
Supermarchés Score, Jumbo	19	19	20			
Supermarchés Cash & Carry	5	5	5			
Supermarchés Spar	6	6	5			
Autres	8	4	3			
COLOMBIE	257	111	99	619	384	345
Hypermarchés Exito, Optimo	74	47	29			
Supermarchés Ley, Pomona	48	58	67			
Q'Precios (discount)	4	6	3			
Carulla (divers)	131	–	–			
PAYS-BAS	315	380	700	300	362	753
Supermarchés Super de Boer	315	357	380			
Supermarchés Konmar	–	2	44			
Edah (discount)	–	21	276			
TOTAL INTERNATIONAL	1 437	1 322	1 641	3 208	2 869	3 263

COMPTES CONSOLIDÉS

- 58. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- 60. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 62. BILAN CONSOLIDÉ
- 64. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
- 66. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 67. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS
- 68. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 4.19 "Participations dans les entreprises associées" de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la consolidation de la participation dans Laurus. Nous avons apprécié les éléments de droit et de fait existant entre le Groupe et Laurus, qui sous-tendent le caractère approprié de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence retenue par le Groupe.

Nous avons également examiné les traitements comptables retenus par votre société pour la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et des engagements d'achat d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les notes 3.2 "Regroupements d'entreprises" et 3.17 "Engagements d'achat donnés aux minoritaires" de la partie 3 "Principales méthodes comptables" de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des goodwill et des participations dans les entreprises associées (notes 3.11, 4.18.1 et 4.19) et l'évaluation des coopérations commerciales (note 3.21). S'agissant des actifs, le Groupe dispose de plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour s'assurer de leur valeur recouvrable.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

en millions d'euros	notes	2007	2006
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires, hors taxes	4.3	24 972	22 505
Autres produits de l'activité		286	256
Produits des activités ordinaires		25 258	22 761
Prix de revient des ventes	4.4	(18 440)	(16 759)
Marge commerciale		6 818	6 002
<i>Exprimée en % du CA HT</i>		27,3	26,7
Frais de personnel	4.5	(2 481)	(2 252)
Autres charges	4.6	(2 431)	(2 101)
Amortissements et provisions	4.7	(710)	(607)
Résultat opérationnel courant		1 196	1 043
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,8	4,6
Autres charges et produits opérationnels	4.8	139	(32)
Résultat opérationnel		1 335	1 011
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		5,3	4,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		61	53
Coût de l'endettement financier brut		(356)	(246)
Coût de l'endettement financier net	4.9	(295)	(193)
Autres produits financiers	4.10	113	66
Autres charges financières	4.10	(111)	(56)
Résultat avant impôt		1 041	828
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,2	3,7
Charge d'impôt	4.22	(293)	(284)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	4.11	17	7
Résultat net des activités poursuivies		766	552
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		3,1	2,5
dont, part du Groupe		664	436
dont, intérêts minoritaires		102	115
Activités abandonnées			
	4.12		
Résultat net des activités abandonnées		154	174
dont, part du Groupe		149	163
dont, intérêts minoritaires		5	11
Ensemble consolidé			
Résultat net de l'ensemble consolidé		920	726
dont, part du Groupe		814	600
dont, intérêts minoritaires		107	126

en euros	notes	2007	2006
Résultat par action ordinaire			
Des activités poursuivies, part du Groupe	4.13		
• de base		5,68	3,64
• dilué		5,67	3,64
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	4.13		
• de base		7,02	5,11
• dilué		7,00	5,10
Résultat par action à dividende prioritaire (ADP)			
Des activités poursuivies, part du Groupe	4.13		
• de base		5,72	3,68
• dilué		5,71	3,68
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	4.13		
• de base		7,05	5,15
• dilué		7,04	5,14

BILAN CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

ACTIFS

en millions d'euros	notes	2007	2006
Actifs non courants			
Goodwill	4.14	6 177	5 578
Immobilisations incorporelles	4.15	532	260
Immobilisations corporelles	4.16	5 726	4 849
Immeubles de placement	4.17	1 040	874
Participations dans les entreprises associées	4.19	277	436
Actifs financiers non courants	4.21	446	375
Actifs financiers de couverture, non courants	4.27	55	78
Actifs d'impôts différés	4.22	170	137
Actifs non courants		14 422	12 587
Actifs courants			
Stocks	4.23	2 460	1 833
Créances clients	4.24	1 659	1 482
Autres actifs	4.25	1 168	940
Créances d'impôts courants		47	45
Actifs financiers de couverture courants	4.27	163	156
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.26	2 534	2 009
Actifs détenus en vue de la vente		-	715
Actifs courants		8 031	7 180
Total actifs		22 454	19 767

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

en millions d'euros	notes	2007	2006
Capital social	4.28	172	171
Primes, titres auto détenus et autres réserves	4.28	5 137	4 636
Résultat part du Groupe		814	600
Capitaux propres part du Groupe		6 122	5 406
Intérêts minoritaires - Réserves	4.28	896	439
Intérêts minoritaires - Résultat		107	126
Intérêts minoritaires		1 002	566
Capitaux propres		7 124	5 972
Provisions	4.31	297	230
Passifs financiers non courants	4.32	4 662	4 620
Autres dettes non courantes	4.34	53	38
Passifs d'impôts différés	4.22	412	338
Passifs non courants		5 424	5 226
Provisions	4.31	224	167
Dettes fournisseurs		4 432	3 651
Passifs financiers courants	4.32	2 499	2 014
Dettes d'impôts exigibles		119	46
Autres dettes courantes	4.35	2 632	2 342
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		-	350
Passifs courants		9 906	8 570
Total capitaux propres et passifs		22 454	19 767

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

en millions d'euros	notes	2007	2006
Résultat net, part du Groupe	4.13	814	600
Intérêts minoritaires		107	126
Résultat de l'ensemble consolidé		920	726
Dotations aux amortissements		623	561
Dotation / Reprise de provisions (sauf actif circulant)		47	181
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(10)	(25)
Charges et produits calculés et liés aux stock-options et assimilés		8	11
Autres charges et produits calculés		42	9
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		709	737
Résultat sur cessions d'actifs		(403)	(398)
Profits et pertes de dilution		(5)	0
Quote-part de résultat des entreprises associées		(18)	(8)
Dividendes reçus des entreprises associées		17	12
Capacité d'Auto Financement (CAF)		1 221	1 069
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)		283	236
Charge d'impôt (y compris différée)	4.12/4.22	308	299
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 811	1 603
Impôts versés		(256)	(289)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ⁽ⁱ⁾		42	(130)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 597	1 184
Décaissements liés aux acquisitions :			
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement		(1 065)	(961)
• d'actifs financiers non courants		(65)	(101)
Encaissements liés aux cessions :			
• d'immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement ⁽ⁱⁱⁱ⁾		752	211
• d'actifs financiers non courants		49	10
Incidence des variations de périmètre ⁽ⁱⁱ⁾		(410)	958
Variation des prêts et avances consentis		(4)	(18)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(744)	99
Dividendes versés :			
• aux actionnaires de la société mère	4.30	(242)	(232)
• aux minoritaires		(40)	(42)
• aux porteurs de TSSDI		(45)	(45)
Augmentation et diminution de capital		251	(1)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		1	5
Achats et ventes de titres auto détenus		(12)	90
Augmentation emprunts et dettes		1 504	286
Diminution emprunts et dettes		(1 537)	(1 095)
Intérêts financiers nets versés		(303)	(276)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(423)	(1 312)
Écart de conversion		(16)	(6)
Variation de trésorerie		413	(35)
Trésorerie nette d'ouverture		1 653	1 687
– Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	4.12	(14)	–
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan	4.26	1 639	1 687
Trésorerie nette de clôture		2 066	1 653
– Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	4.12	–	(14)
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan	4.26	2 066	1 639

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 4.12.

(i) Variation du BFR liée à l'activité

en millions d'euros	2007	2006
Stocks	(261)	(21)
Fournisseurs	481	47
Créances clients et comptes rattachés	(54)	(191)
Créances liées aux activités de crédit	(83)	(68)
Financement des activités de crédit	50	73
Autres	(91)	31
Variation du BFR liée à l'activité	42	(130)

La variation des dettes fournisseurs comprend les frais relatifs aux cessions des actifs aux OPCI pour 14 millions d'euros qui seront décaissés en 2008 (confère note 4.16).

(ii) Incidence des variations de périmètre

en millions d'euros	2007	2006
Prix de cession dont :	418	1 039
• Groupe Casino USA	297	-
• Far Eastern Geant (FEG)	17	-
• Mayland (ex-Géant Polska)	95	714
• Leader Price Polska	10	-
• Mercialys	-	236
• Feu Vert	-	89
Prix d'acquisition dont :	(1 028)	(187)
• Exito	(358)	(22)
• Carulla	(108)	-
• Banque Groupe Casino	-	(14)
• Disco / Lanin	(10)	(15)
• CBD (dont Rossi et Assai)	(35)	-
• Latic	(80)	-
• Vindémia	(107)	-
• Cdiscount	(14)	-
• Vegas Argentina	(63)	-
• Sous-groupe Franprix / Leader Price (dont rachat Sofigep / Distrileader)	(207)	(65)
• Sous-groupe Monoprix	-	(30)
• Sous-groupe Vindémia (acquisition EBT)	(15)	-
Trésorerie des filiales acquises ou cédées :	198	106
• dont Leader Price Polska (sortie de concours bancaires)	-	97
• dont Far Eastern Geant (FEG) - (sortie de concours bancaires)	17	-
• dont Exito	135	-
• dont Carulla	19	-
• dont Casino USA	(33)	-
• dont Latic	80	-
• dont sous-groupe Franprix / Leader Price	(21)	-
Incidence des variations de périmètre	(410)	958

(iii) Y compris la cession des actifs aux OPCI AEW Immocommercial et Immocio pour respectivement 376 millions d'euros et 259 millions d'euros (confère note 4.16).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

AVANT AFFECTATION DE RÉSULTAT

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	TSSDI	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
notes	4.28.1	4.28.2	4.28.2		4.28.2				
Au 1^{er} janvier 2006	171	3 892	(94)	96	600	501	5 167	471	5 638
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(194)	(194)	(9)	(203)
Résultat de l'exercice	-	-	-	600	-	-	600	126	726
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	600	-	(194)	405	117	523
Opérations sur capital	0	2	-	-	-	-	2	-	2
Opérations sur titres auto détenus	-	-	85	3	-	-	88	-	88
Dividendes versés	-	-	-	(232)	-	-	(232)	(42)	(274)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	58	58
Mouvements divers	-	-	-	6	-	-	6	(39)	(33)
Au 31 décembre 2006	171	3 894	(8)	443	600	306	5 406	566	5 972
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	165	165	(21)	144
Résultat de l'exercice	-	-	-	814	-	-	814	107	920
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	814	-	165	979	85	1 064
Opérations sur capital	0	18	-	-	-	-	18	-	18
Opérations sur titres auto détenus	-	-	(14)	-	-	-	(14)	-	(14)
Dividendes versés	-	-	-	(241)	-	-	(241)	(40)	(281)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
Variation de périmètre ⁽ⁱⁱ⁾	-	-	-	-	-	-	0	424	424
Mouvements divers ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	-	-	3	-	-	3	(33)	(29)
Au 31 décembre 2007	172	3 912	(22)	989	600	471	6 122	1 002	7 124

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(ii) Les mouvements des intérêts minoritaires sont principalement dus à l'apparition des minoritaires suite à l'intégration globale d'Exito pour 450 millions d'euros, à la diminution des minoritaires suite à la cession de Casino USA pour (113) millions d'euros et à l'apparition des minoritaires du Fonds Immobilier Promotion (FIP) de la Pologne pour 56 millions d'euros.

(iii) L'augmentation des réserves intègre la contrepartie de la charge relative au paiement fondé sur des actions pour 9 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2006).

La baisse des intérêts minoritaires est principalement liée au reclassement effectué dans le cadre des engagements d'achat donnés aux intérêts minoritaires dans le cadre des puts Asinco pour 35 millions d'euros. Confère note 3.17.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

en millions d'euros	2007	2006
Écarts de conversion	38	(205)
Écarts actuariels	9	1
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽ⁱ⁾	7	1
Variation de juste valeur des actifs et passifs antérieurement détenus ⁽ⁱⁱ⁾	90	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	144	(203)
Résultat de l'exercice	920	726
Total des produits et charges comptabilisés sur l'exercice	1 064	523
dont, part du Groupe	979	405
dont, intérêts minoritaires	85	117

(i) Nette d'impôt.

(ii) Nette d'impôt. Concerne Exito. Confère note 4.2.1.1 sur les regroupements d'entreprises.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Généralités

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée à Euronext Paris, compartiment A. La société et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le groupe Casino".

En date du 14 avril 2008, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 29 mai 2008.

NOTE 2 Base de préparation des états financiers consolidés et méthodes comptables

NOTE 2.1 Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit "centralisé" (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix & Leader Price), pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- de la réévaluation, lors du passage aux IFRS, de certains actifs par le Groupe Laurus, maintenue dans les comptes du Groupe, et ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont inclus par référence.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

NOTE 2.2 Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

NOTE 2.2.1 Nouvelles normes et interprétations applicables en 2007

- La norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" requiert de fournir des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière du Groupe, ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Groupe est exposé. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a également été revue.
- L'amendement à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital" requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédure de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont communiquées en note 4.28.1.
- L'interprétation IFRIC 7 "Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 : information financière dans les économies hyper inflationnistes" ne trouve pas à s'appliquer dans les états financiers du groupe Casino.
- L'interprétation IFRIC 8 "Champ d'application d'IFRS 2 – paiement fondé sur des actions" requiert d'appliquer la norme IFRS 2 à toutes les transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux propres sont émis, alors que la contrepartie reçue se révèle être d'une valeur inférieure à la juste valeur dudit placement fondé sur des actions. Cette interprétation n'a pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.
- L'interprétation IFRIC 9 "Réévaluation des dérivés incorporés" précise que l'analyse du contrat pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé selon la norme IAS 39 doit être effectuée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat ou en cas de changement contractuel modifiant de manière significative les flux de trésorerie de ce contrat. Cette interprétation n'a pas trouvé à s'appliquer.
- L'interprétation IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)" interdit la reprise d'une dépréciation comptabilisée à la date d'arrêté des comptes d'une période intermédiaire, au titre du goodwill, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût. L'interprétation s'applique de manière prospective à partir de la première application des normes IAS 36 et IAS 39, en l'occurrence le 1^{er} janvier 2004. Cette interprétation n'a pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.

NOTE 2.2.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne

- La norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Cette norme applicable au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée. Les impacts potentiels sur l'annexe aux comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse.
- L'interprétation IFRIC 11 "IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe" précise la comptabilisation des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur les instruments de capitaux propres de l'entité et des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur des instruments de capitaux propres de la mère. Cette interprétation applicable au Groupe à partir du 1^{er} janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée.

NOTE 2.2.3 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Par ailleurs, les normes ou interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne :

- révision de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt" ;
- révision de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" ;
- révision de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprise" ;
- révision de la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" ;
- l'amendement à IFRS 2 "Conditions d'acquisitions et annulations" ;
- IFRIC 12 "Accords de concession de services" ;
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation des clients" ;
- IFRIC 14 "Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction".

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse, en particulier l'impact de l'interprétation IFRIC 13 et de la norme IAS 23 révisée sur les comptes consolidés du Groupe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 2.3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales (note 3.21) ;
- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (respectivement notes 3.12, 3.13 et 4.23 et 4.24) ;
- les provisions (notes 3.16 et 4.31) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés (notes 3.17 et 4.32.2) ;
- les dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition (notes 3.11 et 4.18) ;
- les dépréciations des participations dans les entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 4.19) ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés (notes 3.15.4 et 4.29) ;
- les impôts différés (notes 3.26 et 4.22) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 4.17) ;
- les actifs et passifs financiers (respectivement notes 3.12, 4.21, 4.27, 4.32 et 4.36).

S'agissant des actifs et passifs financiers, des éléments complémentaires sur leur sensibilité au marché sont décrits en notes 4.27, 4.31 et 4.33.

NOTE 2.4 Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, décrites de manière détaillée dans les rubriques appropriées de la note sur les principes comptables, concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (note 3.2) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (notes 3.2 et 4.32.2).

NOTE 3 Principales méthodes comptables

NOTE 3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, y compris des droits de votes potentiels détenus par une autre entité, sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement si se produit un évènement futur.

Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité ad hoc doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité ad hoc et l'entreprise indique que l'entité ad hoc est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

NOTE 3.2 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées par le référentiel IFRS actuellement applicable. Le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant que goodwill.

Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

NOTE 3.3 Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 3.4 Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes des sociétés Banque du Groupe Casino et Store Consumer Finance sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances.

Dans les comptes consolidés leur classement suit les normes générales IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

NOTE 3.5 Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes) ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

NOTE 3.6 Immobilisations incorporelles et goodwill

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

NOTE 3.6.1 Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

NOTE 3.6.2 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à huit ans.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.

NOTE 3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	–
Construction - gros œuvre	40
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants "Étanchéité toiture et protection incendie de la coque" ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant "Gros œuvre".

NOTE 3.8 Contrats de location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier. Les paiements au titre des loyers sont ventilés entre charge financière et amortissement des actifs.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée attendue d'utilisation de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

NOTE 3.9 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par les experts Atis Real et Galtier, conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictés par la R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la juste valeur de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif. La première, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché pour un même type d'actif et, en tenant compte du niveau de loyer effectif par rapport au prix de marché. La deuxième, l'approche par les flux de trésorerie futurs actualisés, permet de tenir compte année après année des augmentations de loyers prévisionnelles, de la vacance, et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

NOTE 3.10 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTE 3.11 Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

NOTE 3.12 Actifs et passifs financiers**NOTE 3.12.1 Définitions**

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

NOTE 3.12.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement.

Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts des OPCVM éligibles.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non-courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (confère paragraphe : "Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés").

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou ;
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.
 - Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.
 - Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Dans les autres cas, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabilise un passif associé.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

NOTE 3.12.3 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

NOTE 3.12.4 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options,...) figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et,
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

NOTE 3.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

NOTE 3.14 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des co-entreprises ou des entreprises associées, le classement en "actifs détenus en vue de la vente" engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 3.15 Capitaux propres**NOTE 3.15.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

NOTE 3.15.2 Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

NOTE 3.15.3 Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

NOTE 3.15.4 Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, soit sur une période généralement de 3 ans.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

NOTE 3.16 Provisions**NOTE 3.16.1 Avantages au personnel**

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée, pour l'essentiel, selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales y afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des modalités de départ prévues. L'incidence de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et de ce fait, est comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Conformément à l'adoption de l'amendement à IAS 19, la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en totalité en capitaux propres.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

NOTE 3.16.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

NOTE 3.17 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers".

Les "puts à prix fixes" sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs.

Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée à la juste valeur des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée. La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill. Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables, entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le goodwill est réajusté à chaque période de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires.

Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

NOTE 3.18 Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

NOTE 3.19 Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

NOTE 3.20 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages et les redevances liées à l'activité de franchise.

NOTE 3.21 Marge commerciale

Le "Prix de revient des ventes" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Ces frais, initialement inclus dans les rubriques de charges : frais de personnel, autres charges et dotation aux amortissements et aux provisions, sont reclassés en prix de revient des ventes.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

NOTE 3.22 Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

NOTE 3.23 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

NOTE 3.24 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents ainsi que la charge d'intérêts des locations financements.

L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

NOTE 3.25 Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

NOTE 3.26 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

NOTE 3.27 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme "détenue en vue de la vente" et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note 3.14, le classement en "actifs détenus en vue de la vente" conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 3.28 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende du TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

NOTE 3.29 Information sectorielle

En application d'IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique, le second, par secteur d'activité. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le secteur d'activité correspond aux quatre formats de magasins exploités par le Groupe : hypermarchés, supermarchés, magasins discount et supérettes, plus un secteur autres activités (restauration, activité financière, activité d'immobilier commercial de Mercialys, e-commerce).

Les activités dites "de support" (logistique, immobilier hors Mercialys, siège) sont réparties sur les secteurs d'activité.

Les actifs sectoriels incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les stocks, les créances clients, les ristournes à recevoir et les charges constatées d'avance.

Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les obligations de retraite, les provisions pour risques et charges ainsi que les autres dettes.

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels.

NOTE 4 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 4.1 Périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2007 sont :

Principales entrées de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Latic	Holding	USA	Création	IG
Vegas Argentina	Holding	Argentine	Acquisition	IG
Rossi	Distribution	Brésil	Acquisition	IG
Assai	Distribution	Brésil	Acquisition	IG
Carulla Vivero	Distribution	Colombie	Acquisition	IG
AEW Immocommercial	Immobilier	France	Création	MEE

Pour plus de détails, confère note 4.2 sur les regroupements d'entreprises et 4.16 "Immobilisations corporelles".

Casino a également conclu un accord de partenariat avec les fonds Whitehall gérés par Goldman Sachs, pour le développement de centres commerciaux principalement en Pologne. À cet effet, les sociétés DTC Finance BV, DTC Développement 1 BV, DTC développement 2 BV, DTC Développement 3 BV, Centrum Handlowe Pogoria, Centrum Handlowe Jantar et Espace Warszawa ont été créées. Elles sont détenues à 25 % par le Groupe et font l'objet d'une consolidation par intégration globale, Casino détenant la majorité des droits de vote et percevant la majorité de la marge de promotion.

Principales sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération
Far Eastern Geant (FEG)	Distribution	Taiwan	Cession
Casino USA	Distribution	USA	Cession

Confère note 4.12 sur les activités abandonnées et les actifs détenus en vue de la vente.

Principale variation de pourcentage de détention avec modification de la méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Almacenes Exito	Distribution	Colombie	Augmentation (21,2%)	MEE->IG

Confère note 4.2 sur les regroupements d'entreprise.

Principales variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
CBD	Distribution	Brésil	Diminution (0,18 %)	IP
Vindémia	Distribution	Océan Indien	Augmentation (30,00 %)	IG
Cdiscount	Internet	France	Augmentation (10,25 %)	IG
Cativen	Distribution	Venezuela	Augmentation (6,07 %)	IG
Disco	Distribution	Uruguay	Augmentation (4,50 %)	IP
Mercialys	Immobilier	France	Augmentation (1,8 %)	IG

S'agissant de Disco, la quote-part de détention du Groupe est passée de 57,99 % à 62,49 %. Le pacte d'actionnaires liant le groupe Casino à ses partenaires n'a pas été modifié. La méthode de consolidation par intégration proportionnelle des co-entreprises a donc été maintenue.

Suite à l'opération décrite en note 4.17, Casino détient directement ou indirectement 61,48 % de Mercialys au 31 décembre 2007. Postérieurement à la clôture, le 3 avril 2008, le Groupe s'est mis en conformité avec "SIIC 4" (disposition conditionnant le maintien du régime fiscal SIIC à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60 % de leur capital et droits de vote) en vendant un bloc de 1,81 %, ramenant ainsi sa participation à 59,67 %. Confère note 4.41 relative aux événements postérieurs à la clôture.

L'augmentation du pourcentage de détention dans Vindémia est consécutive à l'exercice le 3 juillet 2007 du put du groupe Bourbon sur les 30 % restants pour un montant de 144 millions d'euros dont 37 restent à régler au 31 décembre 2007 sous réserve de la résolution du litige en cours.

Par ailleurs, au sein du sous-groupe Asinco, les actionnaires minoritaires de Sofigep et de Distrileader ont exercé leurs puts pour un montant de 198 millions d'euros portant le taux de détention du Groupe dans ces filiales à 100 %.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 5.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.2 Regroupement d'entreprises**NOTE 4.2.1 Grande distribution en Colombie****NOTE 4.2.1.1 ALMACENES EXITO S.A.**

Au cours du premier trimestre 2007, le groupe Casino a procédé à l'acquisition de titres isolés, portant sa participation dans Almacenes Exito de 38,6 % à 39,5 %. Au cours du second trimestre, et principalement le 3 mai 2007, le Groupe a acquis 26 % du capital social de Almacenes Exito S.A., portant ainsi sa participation à 65,5 %. Au 31 décembre 2007, la participation du Groupe s'établit à 59,8 %, Casino ayant partiellement souscrit à une augmentation de capital intervenue le 27 juillet 2007 (un profit de dilution de 11 millions d'euros est constaté en "autres produits et charges opérationnels"). Almacenes Exito est une société cotée, de droit colombien. Le groupe Exito est le leader de la grande distribution en Colombie, notamment au travers des magasins Exito, Pomona et Ley.

La prise de contrôle d'Exito a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Les états financiers consolidés incluent la mise en équivalence d'Exito du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007, et l'intégration globale pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 décembre 2007.

La juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables d'Exito à la date d'acquisition est résumée ci-dessous.

en millions d'euros	Valeur nette comptable ⁽ⁱ⁾	Ajustement de juste valeur ⁽ⁱ⁾	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition ⁽ⁱ⁾
Goodwill	138	(138)	0
Immobilisations incorporelles	10	179	189
Immobilisations corporelles	528	300	828
Immeubles de placement	10	4	14
Actifs financiers non courants	64	26	90
Actifs d'impôts différés	0	19	19
Actifs non courants	750	389	1 140
Stocks	187	(1)	185
Créances clients	8	0	8
Autres actifs	45	6	51
Créances d'impôts courants	8	0	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	130	0	130
Actifs courants	378	5	382
Provisions	5	3	9
Passifs financiers non courants	159	(13)	146
Passifs d'impôts différés	27	75	102
Passifs non courants	191	66	256
Provisions	6	0	6
Dettes fournisseurs	146	16	162
Passifs financiers courants	69	8	77
Dettes d'impôts exigibles	0	5	4
Autres dettes courantes	121	9	129
Passifs courants	341	38	378
Actifs et passifs identifiables, nets	596	291	887
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis			230
Goodwill			82
Coût d'acquisition			312

(i) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les IFRS, juste avant l'acquisition. Les justes valeurs sont celles issues des expertises et analyses menées à ce jour. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le délai de 12 mois autorisé par IFRS 3. Consécutivement les ajustements pourront également varier.

Le coût total d'acquisition de 312 millions d'euros se décompose en prix d'acquisition des titres pour 294 millions d'euros et de coûts directement attribuables à l'acquisition pour 18 millions d'euros.

Le Groupe a accordé un engagement de rachat sur 0,02 % des titres Exito. La juste valeur de la dette financière s'élève à 0,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, elle donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 0,3 millions d'euros. Confère note 4.32.2 sur les engagements de rachat des minoritaires.

Au 31 décembre 2007, le goodwill reconnu dans les comptes du Groupe, relatif à Exito, s'élève à 79 millions d'euros. Il est constitué du goodwill antérieur pour 8 millions d'euros et du goodwill provisoire relatif à cette acquisition pour 79 millions d'euros (après prise en compte d'un écart de conversion négatif de 3 millions d'euros) et tient compte d'une sortie de goodwill de 8 millions d'euros suite à la dilution constatée lors de l'augmentation de capital du 27 juillet 2007.

Ce goodwill provisoire demeure susceptible de modification dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

La réévaluation de la quote-part antérieurement détenue a donné lieu à la comptabilisation provisoire de 90 millions d'euros en capitaux propres.

NOTE 4.2.1.2 CARULLA VIVERO

Le groupe Exito a procédé à l'acquisition de 77% de Carulla Vivero au cours du premier semestre 2007. L'activité de Carulla est également la grande distribution en Colombie au travers des enseignes Carulla, Vivero, Merquefacil, Surtimax et Homemart.

La prise de contrôle de Carulla Vivero a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables de Carulla Vivero à la date d'acquisition, est résumée ci-dessous.

en millions d'euros	Valeur nette comptable ⁽ⁱ⁾	Ajustement de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Immobilisations incorporelles	5	69	74
Immobilisations corporelles	241	(27)	214
Actifs financiers non courants	3	0	3
Actifs d'impôts différés	11	(1)	9
Actifs non courants	260	40	300
Stocks	91	(4)	88
Créances clients	11	0	11
Autres actifs	26	(12)	14
Créances d'impôts courants	3	0	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	0	19
Actifs courants	151	(16)	135
Provisions	2	1	2
Passifs financiers non courants	78	5	83
Passifs d'impôts différés	0	17	17
Passifs non courants	80	22	102
Provisions	0	0	0
Dettes fournisseurs	78	0	78
Passifs financiers courants	48	0	48
Dettes d'impôts exigibles	1	0	1
Autres dettes courantes	34	7	42
Passifs courants	161	7	168
Actifs et passifs identifiables, nets	170	(5)	165
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis			127
Goodwill			205
Coût d'acquisition			332
Dette financière relative à l'acquisition des intérêts minoritaires			139
Goodwill complémentaire			101
Goodwill total			307

(i) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les normes comptables colombiennes, juste avant l'acquisition.

(ii) La colonne "ajustement de juste valeur" comprend les effets de la conversion en IFRS des états financiers arrêtés selon les normes comptables colombiennes, ainsi que la réévaluation des actifs et des passifs lors de l'acquisition.

(iii) Les justes valeurs sont susceptibles d'être modifiées au cours du délai d'affectation autorisé par IFRS 3.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le coût total d'acquisition de 332 millions d'euros se décompose en prix d'acquisition des titres pour 322 millions d'euros et des coûts directement attribuables à l'acquisition pour 10 millions d'euros.

Exito a accordé un engagement de rachat de 22,5 % des intérêts minoritaires de Carulla Vivero. La dette financière au 30 avril 2007 s'élève à 139 millions d'euros et donne lieu à un goodwill complémentaire de 101 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la dette financière s'élève à 148 millions d'euros. Confère note 4.32.2 sur les engagements de rachat des minoritaires.

Au 31 décembre 2007, le goodwill total relatif à Carulla Vivero s'élève à 296 millions d'euros après prise en compte des écarts de conversion et de l'effet de la mise à jour de la valeur de la dette financière pour sa composante à prix fixe (effet positif sur le goodwill de 10 millions d'euros).

Ce goodwill provisoire demeure susceptible d'être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

NOTE 4.2.1.3 INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

en millions d'euros

Trésorerie nette acquise avec la société (convertie au taux à la date d'acquisition)	151
Paievements effectués	(644)
Sortie nette de trésorerie	(493)

Depuis la date d'acquisition, le groupe Exito incluant Carulla Vivero, a contribué pour 52 millions d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé (dont 7 millions reconnus en résultat des entreprises associées pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril et 45 millions pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre).

Si l'acquisition était intervenue en début d'exercice, le résultat des activités poursuivies du Groupe aurait été de 777 millions d'euros, et le chiffre d'affaires des activités poursuivies se serait élevé à 25 712 millions d'euros.

NOTE 4.2.2 Activité bricolage - Vegas Argentina S.A.

Le 2 mai 2007, Casino a annoncé avoir conclu avec Cencosud, un accord de partenariat en vue de créer une joint-venture.

À cet effet, le 29 juin 2007, le Groupe a acquis la totalité des titres de la société Vegas Argentina S.A., pour 85 millions de dollars US.

Vegas Argentina, par le biais de Easy Holland contrôlée à 70 % par Cencosud, détient 30% de Easy Colombia, entité destinée à développer l'activité "bricolage" en Colombie.

Le coût total d'acquisition de 64 millions d'euros se décompose en une sortie de trésorerie de 63 millions d'euros et de coûts directement attribuables à l'acquisition pour 1 million d'euros. L'actif acquis s'élève à 11 millions d'euros.

Le goodwill dégagé s'élève à 53 millions d'euros à la date d'acquisition. Il est de 46 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2007 après prise en compte des écarts de conversion.

La société Vegas Argentina n'a pas contribué au résultat du Groupe de manière significative. Si l'acquisition était intervenue en début d'exercice, le résultat du Groupe et son chiffre d'affaires n'auraient pas été modifiés.

NOTE 4.2.3 Grande distribution au Brésil**NOTE 4.2.3.1 ROSSI**

Le groupe CBD a procédé, le 2 août 2007, à l'acquisition de 100 % des opérations de Rossi supermarchés. L'activité de Rossi est la grande distribution au Brésil au travers de 5 supermarchés.

La prise de contrôle de Rossi a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables de Rossi à la date d'acquisition est résumée ci-dessous.

en millions d'euros - données à 100 %	Valeur nette comptable ⁽ⁱ⁾	Ajustement de juste valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition ⁽ⁱⁱ⁾
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	3
Actifs financiers non courants	-	-	-
Actifs d'impôts différés	7	-	7
Actifs non courants	10	-	10
Stocks	6	-	6
Créances clients	2	-	2
Autres actifs	-	-	-
Créances d'impôts courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Actifs courants	8	-	8
Provisions	-	-	-
Passifs financiers non courants	-	-	-
Passifs d'impôts différés	1	-	1
Passifs non courants	1	-	1
Provisions	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	-
Passifs financiers courants	-	-	-
Dettes d'impôts exigibles	-	-	-
Autres dettes courantes	-	-	-
Passifs courants	-	-	-
Actifs et passifs identifiables, nets	17	-	17
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis	17	-	17
Goodwill	11	-	11
Coût d'acquisition	28	-	28
Goodwill total	11	-	11

(i) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les normes comptables brésiliennes, juste avant l'acquisition. Il s'agit des données à 100 %.

(ii) Les justes valeurs ne sont pas définitivement déterminées.

Le coût total d'acquisition de 28 millions d'euros (10 millions d'euros en quote-part à 34 %) se décompose en prix d'acquisition des titres pour 26 millions d'euros (9 millions d'euros en quote-part à 34 %) et des coûts directement attribuables à l'acquisition pour 2 millions d'euros (1 million d'euros en quote-part à 34 %).

Au 31 décembre 2007, le goodwill total relatif à Rossi s'élève à 11 millions d'euros (4 millions d'euros en quote-part à 34 %). Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et passifs n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire est susceptible d'être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.2.3.2 ASSAI

Le groupe CBD a procédé, le 1^{er} novembre 2007, à l'acquisition de 60 % des titres d'Assai. L'activité d'Assai est la distribution sous un format mixte de cash and carry et de distribution traditionnelle au Brésil au travers de 14 magasins.

La prise de contrôle d'Assai a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables d'Assai à la date d'acquisition est résumée ci-dessous.

en millions d'euros - données à 100 %	Valeur nette comptable ⁽ⁱ⁾	Ajustement de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	6	0	5
Actifs financiers non courants	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Actifs non courants	6	0	5
Stocks	27	-	27
Créances clients	-	-	-
Autres actifs	-	-	-
Créances d'impôts courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Actifs courants	27	-	27
Provisions	-	-	-
Passifs financiers non courants	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	2	2
Passifs non courants	-	2	2
Provisions	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	-
Passifs financiers courants	23	-	23
Dettes d'impôts exigibles	-	-	-
Autres dettes courantes	3	-	3
Passifs courants	26	-	26
Actifs et passifs identifiables, nets	7	(2)	5
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis	-	-	3
Goodwill	-	-	79
Coût d'acquisition	-	-	82
Dettes financières relative à l'acquisition des intérêts minoritaires	-	-	84
Goodwill complémentaire	-	-	82
Goodwill total	-	-	161

(i) Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les normes comptables brésiliennes, juste avant l'acquisition. Il s'agit des données à 100 %.

(ii) La colonne "ajustement de juste valeur" comprend les effets de la conversion en IFRS des états financiers arrêtés selon les normes comptables brésiliennes, ainsi que la réévaluation des actifs et des passifs lors de l'acquisition.

(iii) Les justes valeurs ne sont pas définitivement déterminées.

Le coût total d'acquisition de 82 millions d'euros (28 millions d'euros en quote-part à 34%) se décompose en prix d'acquisition des titres pour 79 millions d'euros (27 millions d'euros en quote-part à 34%) et des coûts directement attribuables à l'acquisition pour 3 millions d'euros (1 million d'euros en quote-part à 34%).

Le groupe CBD a accordé un engagement de rachat de 40 % des intérêts minoritaires de Assai. La dette financière au 1^{er} novembre 2007 s'élève à 84 millions d'euros (28 millions d'euros en quote-part à 34 %) et donne lieu à un goodwill complémentaire de 82 millions d'euros (28 millions d'euros en quote-part à 34 %). Au 31 décembre 2007, la dette financière s'élève à 29 millions d'euros en quote-part à 34 %. Confère note 4.32.2 sur les engagements de rachat des minoritaires.

Au 31 décembre 2007, le goodwill total relatif à Assai s'élève à 161 millions d'euros (55 millions d'euros en quote-part à 34 %).

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et passifs n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire est susceptible d'être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3 compte tenu des expertises non définitives.

NOTE 4.2.3.3 INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

en millions d'euros

Trésorerie nette acquise avec la société	0
Paiements effectués	(37)
Sortie nette de trésorerie	(37)

Depuis la date d'acquisition, Rossi et Assai ont contribué pour (1) million d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé du groupe CBD, retenu pour sa quote-part.

Si ces acquisitions étaient intervenues en début d'exercice, le résultat des activités poursuivies du Groupe aurait été de 768 millions d'euros, et le chiffre d'affaires des activités poursuivies se serait élevé à 25 105 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.3 Information sectorielle

31 décembre 2007

Premier niveau d'information – Secteurs géographiques

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	17 915	1	4 686	1 536	834	–	24 972	626	25 597
Chiffre d'affaires inter secteurs	6	–	–	–	–	(6)	–	–	–
Chiffre d'affaires sectoriel	17 920	1	4 686	1 536	834	(6)	24 972	626	25 597
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 322	(5)	325	124	72	0	1 839	21	1 860
Amortissements actifs sectoriels	(414)	(1)	(123)	(43)	(22)	0	(602)	0	(602)
Provisions (y compris dépréciation des goodwill)	(32)	0	(10)	1	(7)	0	(48)	(1)	(49)
Résultat sectoriel	877	(6)	192	82	44	0	1 189	20	1 209
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	9	4	4	0	0	0	17	0	17

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations	Sous-total	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	11 603	169	4 847	808	392	–	17 819	0	17 819
Participations dans les entreprises associées	77	178	22	0	0	–	277	0	277
Actifs non affectés							4 358	0	4 358
Total des actifs consolidés							22 454	0	22 454
Passifs sectoriels	5 646	47	1 381	391	239	–	7 703	0	7 703
Passifs non affectés							7 627	0	7 627
Total des passifs consolidés							15 330	0	15 330
Capitaux propres							7 124	0	7 124
Total des passifs et capitaux propres consolidés							22 454	0	22 454
Coût des immobilisations acquises séparément	647	36	242	126	25	–	1 076	11	1 086
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	20	1	1 899		31		1 951	–	1 951

Second niveau d'information – Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	10 954	6 940	4 000	1 567	1 511	–	24 972	626	25 597

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Sous-total	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	6 026	4 263	2 754	734	2 461	1 581	17 819	–	17 819
Coût d'acquisition des immobilisations acquises séparément	463	259	58	71	221	4	1 076	11	1 086
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	942	263	0	7	199	540	1 951	–	1 951

Le résultat sectoriel des activités poursuivies de 1 189 millions d'euros correspond au résultat opérationnel courant des activités poursuivies de 1 196 millions d'euros et inclut les dépréciations de goodwill pour 7 millions d'euros (confère note 4.18.1 sur les pertes de valeur sur goodwill). Les autres produits et charges opérationnels hors dépréciations de goodwill s'élèvent à 146 millions d'euros et concernent principalement la France pour 67 millions d'euros et l'international pour 79 millions d'euros.

31 décembre 2006**Premier niveau d'information – Secteurs géographiques**

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	17 599	1	2 637	1 445	823	–	22 505	2 410	24 915
Chiffre d'affaires inter secteurs	6	–	–	–	–	(6)	–	–	–
Chiffre d'affaires sectoriel	17 605	1	2 637	1 445	823	(6)	22 505	2 410	24 915
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 249	(2)	159	105	71	0	1 582	101	1 682
Amortissements actifs sectoriels	(388)	(1)	(60)	(45)	(22)	0	(517)	(42)	(559)
Provisions (y compris dépréciation des goodwill)	(28)	0	(12)	(26)	2	0	(63)	3	(60)
Résultat sectoriel	833	(4)	87	35	51	0	1 002	61	1 063
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	12	(20)	15	0	0	0	7	1	8

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Sud	Asie	Océan Indien	Éliminations	Sous-total	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	11 304	129	2 402	619	622	–	15 077	576	15 653
Participations dans les entreprises associées	59	159	218	0	0	–	436	7	443
Actifs non affectés							3 539	132	3 672
Total des actifs consolidés							19 052	715	19 767
Passifs sectoriels	5 154	36	758	336	151	–	6 436	242	6 678
Passifs non affectés							7 009	108	7 118
Total des passifs consolidés							13 445	350	13 795
Capitaux propres							5 972	0	5 972
Total des passifs et capitaux propres consolidés							19 417	350	19 767
Coût des immobilisations acquises séparément	727	1	113	69	24	–	933	75	1 008
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	73	20	16	0	(12)	–	96	0	96

Second niveau d'information – Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	9 507	6 047	4 354	1 559	1 038	–	22 505	2 410	24 915

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Sous-total	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	Total
Valeur comptable des actifs sectoriels	5 292	3 720	2 969	715	1 622	759	15 077	576	15 653
Coût d'acquisition des immobilisations acquises séparément	410	253	115	84	71	0	933	75	1 008
Coût des immobilisations acquises par voie de regroupement d'entreprises	27	77	(28)	9	23	(12)	96	0	96

Le résultat sectoriel des activités poursuivies de 1 002 millions d'euros correspond au résultat opérationnel courant des activités poursuivies de 1 043 millions d'euros et inclut les dépréciations de goodwill pour 41 millions d'euros. Les autres produits et charges opérationnels hors dépréciations de goodwill s'élèvent à 9 millions d'euros et concernent principalement la France pour 181 millions d'euros et l'international pour (173) millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.4 Prix de revient des ventes

en millions d'euros	2007	2006
Achats et variation de stocks	(17 594)	(15 942)
Coûts logistiques	(846)	(817)
Prix de revient des ventes	(18 440)	(16 759)

Répartition des coûts logistiques par nature comptable

en millions d'euros	notes	2007	2006
Frais de personnel	4.5	(205)	(204)
Autres charges	4.6	(612)	(588)
Amortissements et provisions	4.7	(29)	(24)
Coûts logistiques		(846)	(817)

NOTE 4.5 Frais de personnel

en millions d'euros	2007	2006
Salaires et traitements	(1 966)	(1 805)
Charges sociales	(593)	(549)
Intéressement	(41)	(45)
Participation des salariés	(43)	(37)
Charges liées aux paiements en actions	(8)	(12)
Autres charges de personnel	(36)	(9)
Frais de personnel	(2 686)	(2 456)
Frais de personnel relatifs à l'activité logistique	205	204
Total frais de personnel	(2 481)	(2 252)

Effectif au 31 décembre

en nombre de personnes	2007	2006
Effectif inscrit du Groupe	159 946	146 833
Équivalent temps plein	146 901	133 748
Activités abandonnées		
Effectif inscrit du Groupe	–	16 022
Équivalent temps plein	–	13 043

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

NOTE 4.6 Autres charges

en millions d'euros	2007	2006
Frais de publicité	(417)	(362)
Location immobilière	(334)	(283)
Location mobilière	(49)	(53)
Charges locatives	(114)	(106)
Dépenses entretien, énergie, fournitures diverses	(544)	(467)
Impôts et taxes	(323)	(301)
Autres charges externes	(1 262)	(1 118)
Autres charges	(3 042)	(2 689)
Autres charges relatives à l'activité logistique	612	588
Total autres charges	(2 431)	(2 101)

NOTE 4.7 Amortissements et provisions

en millions d'euros	2007	2006
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(559)	(471)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location financement	(43)	(46)
Dotations aux amortissements	(602)	(517)
Dotations aux dépréciations	(41)	(38)
Reprises de dépréciations sans objet sur actifs circulants, hors stocks	3	6
Dotations aux provisions	(115)	(94)
Reprise de provisions sans objet	16	13
Dotations nettes des reprises, sans objet	(137)	(114)
Amortissements et provisions	(739)	(631)
Amortissements et provisions relatifs à l'activité logistique	29	24
Total amortissements et provisions	(710)	(607)

NOTE 4.8 Autres produits et charges opérationnels

en millions d'euros	2007	2006
Résultat de cession d'actifs⁽ⁱ⁾	265	229
Pertes nettes de valeur des actifs ⁽ⁱⁱ⁾	(25)	(174)
Restructuration	(28)	(42)
Provisions pour litiges	(18)	(9)
Provisions pour risques	(24)	(13)
Divers	(32)	(22)
Total autres produits et charges opérationnels nets	139	(32)

(i) Dont OPCI pour 255 millions d'euros (confère note 4.16).

(ii) Confère détail ci-dessous.

Les résultats des audits comptables, financiers et commerciaux mis en œuvre sur les filiales Franprix et Leader Price et les constatations faites par la nouvelle équipe de direction de ces deux sociétés ont conduit le Groupe à constater une charge de 37 millions d'euros. Cette charge relative en majorité à l'année 2006 correspond à des engagements contractuels, à des risques liés aux contrôles fiscaux et à diverses mises au rebut d'actifs et se trouve répartie dans les différentes rubriques ci-dessus.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

en millions d'euros	notes	2007	2006
Pertes de valeur nettes de reprises des goodwill	4.14	(7)	(41)
Pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	4.15	(5)	5
Pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	4.16	(13)	(25)
Pertes de valeur nettes de reprises des immeubles de placement	4.17	0	(36)
Pertes de valeur nettes de reprises des participations dans les entreprises	4.19	14	(78)
Dépréciation des créances Pologne		(8)	-
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente		(2)	-
Dotations aux provisions		(4)	-
Total pertes nettes de valeur des actifs		(25)	(174)

NOTE 4.9 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	2007	2006
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	35	20
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	26	33
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	61	53
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture ⁽ⁱ⁾	(335)	(213)
Résultat de change sur opérations de financement	(13)	(23)
Charges financières de location financement	(7)	(10)
Coût de l'endettement financier brut	(356)	(246)
Total du coût de l'endettement financier net	(295)	(193)

(i) Cette ligne comprend notamment la variation de juste valeur des instruments de couverture (call spread) qui s'établit à une charge de 0,3 million d'euros en 2007 contre un produit de 36 millions d'euros au 31 décembre 2006. Par ailleurs, l'intégration globale d'Exito a une incidence négative de 27 millions d'euros en 2007.

NOTE 4.10 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	2007	2006
Produits financiers de participation	3	3
Gains de change (hors opérations de financement)	41	3
Produits d'actualisation et de désactualisation	7	1
Produits d'escompte financiers	0	26
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	22	7
Autres produits financiers	39	27
Produits financiers	113	66
Pertes de change (hors opérations de financement)	(36)	(9)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(29)	(11)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(7)	(9)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(5)	(4)
Autres charges financières	(34)	(23)
Charges financières	(111)	(56)
Total autres produits et charges financiers	2	10

Les "produits financiers des participations" représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

NOTE 4.11 Quote-part de résultat net des entreprises associées

en millions d'euros	2007	2006
Feu Vert	–	1
CBD	(4)	(9)
Exito®	7	24
Laurus	4	(20)
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	9	11
Quote-part de résultat net des entreprises associées	17	7

(i) La quote-part de résultat net d'Exito correspond à la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2007, la société étant intégrée globalement après cette date (confère note 4.1).

NOTE 4.12 Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Dans le cadre de son objectif de recentrage stratégique, le Groupe a annoncé en 2006 et en 2007 les cessions de sa participation dans Feu Vert, de ses activités de distribution en Pologne, de ses participations dans Far Eastern Géant et dans Smart & Final.

Les activités de distribution en Pologne et les activités aux USA étant constitutives de zones géographiques principales et distinctes, leurs comptes de résultat sont présentés en "activités abandonnées".

NOTE 4.12.1 Activités en Pologne

Le 17 juillet 2006, Casino annonçait la cession de ses activités de distribution en Pologne : les fonds des hypermarchés Géant sont cédés à Real (Groupe Metro), les murs des hypermarchés Géant sont cédés à GE Real Estate, et la société Leader Price Polska au Groupe Tesco. Au 31 décembre 2006, la majeure partie des cessions était réalisée.

En 2007, le Groupe a cédé le reste des actifs prévus dans son programme de cession pour 95 millions d'euros, entraînant une plus-value nette d'impôt de 34 millions d'euros. Avec prise en compte du résultat 2007, le résultat net des activités abandonnées de la Pologne s'élève à 28 millions d'euros en 2007.

NOTE 4.12.2 Activités à Taïwan - Far Eastern Géant

Au 31 décembre 2006, la cession de la participation de 50 % dans Far Eastern Géant n'étant pas définitive, les titres étaient classés en "actifs détenus en vue de la vente" pour 91 millions d'euros et en "passifs associés" pour 70 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la cession est totalement réalisée. L'effet sur le résultat de l'exercice est nul compte tenu de la dotation en 2006 d'une dépréciation de 21 millions d'euros.

NOTE 4.12.3 Activités aux USA

Le 20 février 2007, Casino annonçait la cession de ses activités aux USA. Au 31 décembre 2006, la cession n'étant pas réalisée, les actifs et passifs associés étaient présentés en "détenus en vue de la vente" et les résultats étaient montrés en "activités abandonnées".

Au 31 décembre 2007, la cession est totalement réalisée (prix de vente de 297 millions d'euros après prise en compte des frais associés), et le résultat de l'exercice des activités abandonnées s'élève à 127 millions d'euros dont une plus-value nette d'impôt de 114 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.12.4 Incidence sur les états financiers

Le compte de résultat des activités polonaises et américaines, présenté sur une seule ligne "résultat net des activités abandonnées" se décompose comme suit :

en millions d'euros	2007			2006		
	Pologne	USA	Total	Pologne	USA	Total
Chiffre d'affaires, hors taxes	9	617	626	734	1 676	2 410
Autres produits de l'activité	2	1	4	6	1	7
Produits des activités ordinaires	11	618	629	740	1 677	2 417
Prix de revient des ventes	(6)	(492)	(498)	(568)	(1 336)	(1 904)
Marge commerciale	5	126	131	172	341	513
Frais de personnel	(1)	(52)	(54)	(44)	(137)	(181)
Autres charges	(4)	(54)	(57)	(91)	(139)	(230)
Amortissements et provisions	(1)	1	(1)	(20)	(21)	(40)
Résultat opérationnel courant	(1)	21	20	16	45	61
Autres charges et produits opérationnels	34	111	145	143	(3)	140
Résultat opérationnel	34	132	166	159	42	201
Coût de l'endettement financier net	–	(2)	(2)	(8)	(9)	(16)
Autres produits financiers	–	5	5	2	3	5
Autres charges financières	–	–	–	(1)	(1)	(2)
Résultat avant impôt	34	135	168	152	36	188
Charge d'impôt	(6)	(9)	(15)	(3)	(12)	(15)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	–	1	1	0	1	1
Résultat net des activités abandonnées	28	127	154	149	25	174
<i>dont part du Groupe</i>	<i>28</i>	<i>122</i>	<i>149</i>	<i>149</i>	<i>14</i>	<i>163</i>
<i>dont intérêts minoritaires</i>	<i>–</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>11</i>	<i>11</i>

Les flux de trésorerie des activités polonaises et américaines se présentent comme suit :

Flux de trésorerie des activités abandonnées

en millions d'euros	Pologne	USA	2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité	0	15	15
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	0	(44)	(44)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	(3)	(3)
Écart de conversion	–	–	–
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	0	(31)	(31)
Trésorerie d'ouverture	0	(31)	(31)
Trésorerie de clôture	0	0	0
Trésorerie nette de clôture reclassée en actifs détenus en vue de la vente	–	–	0

Flux de trésorerie des activités abandonnées

en millions d'euros	Pologne	USA	2006
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(40)	48	7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(44)	(41)	(85)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	22	(1)	22
Écart de conversion	0	(3)	(3)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	(62)	2	(60)
Trésorerie d'ouverture	(35)	29	(5)
Trésorerie de clôture	(97)	31	(65)
Trésorerie de Leader Price Polska cédée	97	–	97
Trésorerie de FEG reclassée en actifs détenus en vue de la vente	–	–	(17)
Trésorerie nette de clôture reclassée en actifs détenus en vue de la vente	–	–	14

NOTE 4.13 Résultat par action**Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul**

		2007	2006
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période			
Actions ordinaires totales		96 962 974	96 778 799
Actions ordinaires auto-détenues		(435 216)	(496 221)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	(1)	96 527 758	96 282 578
ADP totales		15 124 256	15 124 973
ADP auto-détenues		(411)	(1 128)
Nombre moyen pondéré d'ADP	(2)	15 123 845	15 123 845
Total des actions avant dilution	(3)	111 651 603	111 406 423
Équivalents actions provenant des :			
BSA "C" ⁽ⁱ⁾		–	1 299 887
Plan d'option de souscription		1 966 531	2 046 449
Nombre moyen pondéré total		1 966 531	3 346 336
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)		(1 324 503)	(2 731 438)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		642 028	614 898
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽ⁱⁱ⁾		(528 365)	(579 212)
Effet de dilution des plans d'options de souscription		113 663	35 686
Plans d'attribution d'actions gratuites		114 227	197 140
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives		227 890	232 826
Actions ordinaires après dilution	(4)	96 755 648	96 515 404
Total des actions après dilution	(5)	111 879 493	111 639 249

(i) Les BSA "C" sont venus à échéance le 15 décembre 2006. La dilution potentielle est calculée jusqu'à cette date.

(ii) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

Résultat de base

en millions d'euros		2007	2006
Résultat net part du Groupe		814	600
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI		(30)	(30)
Dividendes préférentiels aux ADP		(1)	(1)
Résultat net, part du Groupe, attribuable de façon équivalente aux AO et aux ADP	(6)	783	569
Résultat de base attribuable aux AO (6) x (1) / (3)		677	492
Résultat de base attribuable aux ADP (6) x (2) / (3) + dividendes préférentiels		107	78

Résultat dilué

en millions d'euros		2007	2006
Résultat net part du Groupe		814	600
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI		(30)	(30)
Dividendes préférentiels		(1)	(1)
Résultat net, part du Groupe, attribuable de façon équivalente aux AO et aux ADP	(7)	783	569
Résultat dilué attribuable aux AO (7) x (4) / (5)		678	492
Résultat dilué attribuable aux ADP (7) x (2) / (5) + dividendes préférentiels		106	78

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat des activités abandonnées

en millions d'euros		2007	2006
Résultat des activités abandonnées	(8)	149	163
De base attribuable aux AO $(8) \times (1) / (3)$		129	141
De base attribuable aux ADP $(8) \times (2) / (3)$		20	22
Dilué attribuable aux AO $(8) \times (4) / (5)$		129	141
Dilué attribuable aux ADP $(8) \times (2) / (5)$		20	22

Résultat des activités poursuivies

en millions d'euros		2007	2006
Résultat des activités poursuivies			
De base attribuable aux AO $[(6) - (8)] \times (1) / (3)$		548	351
De base attribuable aux ADP $[(6) - (8)] \times (2) / (3) +$ dividendes préférentiels		87	56
Dilué attribuable aux AO $[(7) - (8)] \times (4) / (5)$		549	351
Dilué attribuable aux ADP $[(7) - (8)] \times (2) / (5) +$ dividendes préférentiels		86	56

Résultat par action ordinaire

en euros		2007	2006
Des activités poursuivies, part du Groupe			
• de base		5,68	3,64
• dilué		5,67	3,64
Des activités abandonnées, part du Groupe			
• de base		1,34	1,47
• dilué		1,33	1,46
De l'ensemble consolidé, part du Groupe			
• de base		7,02	5,11
• dilué		7,00	5,10

Résultat par action à dividende prioritaire (ADP)

en euros		2007	2006
Des activités poursuivies, part du Groupe			
• de base		5,72	3,68
• dilué		5,71	3,68
Des activités abandonnées, part du Groupe			
• de base		1,34	1,47
• dilué		1,33	1,46
De l'ensemble consolidé, part du Groupe			
• de base		7,05	5,15
• dilué		7,04	5,14

NOTE 4.14 Goodwill**Décomposition**

en millions d'euros	2007			2006		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Périmètre historique ⁽ⁱ⁾	1 392	(22)	1 369	1 368	(20)	1 348
Franprix et Leader Price	1 795	–	1 795	1 830	–	1 830
Monoprix	876	–	876	876	–	876
Autres	110	(2)	109	96	–	96
France	4 174	(24)	4 149	4 169	(20)	4 149
Europe (hors France)	3	0	3	2	0	2
Pologne	2	–	2	2	–	2
Pays-Bas	2	–	2	–	–	–
Amérique du Sud	1 764	0	1 764	1 178	0	1 178
Argentine	40	–	40	46	–	46
Brésil	1 169	–	1 169	1 037	–	1 037
Colombie	435	–	435	–	–	–
Uruguay	92	–	92	81	–	81
Venezuela	28	–	28	14	–	14
Asie	79	(1)	79	75	(1)	74
Thaïlande	79	(1)	79	74	(1)	74
Océan Indien	185	(3)	182	176	–	176
International	2 032	(4)	2 028	1 430	(1)	1 429
Goodwill	6 205	(28)	6 177	5 599	(21)	5 578

(i) Le goodwill du périmètre historique correspond principalement aux fonds de commerce de Distribution Casino France et aux goodwill déterminés en 1990 et 1992 lors de l'acquisition de La Ruche Méridionale et des activités apportées par Rallye.

La quote-part de goodwill reconnue par le Groupe lors de l'acquisition des entreprises associées, incluse dans la ligne "Participations dans les entreprises associées" s'élève à 178 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 217 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les pertes de valeur sur goodwill sont commentées en note 4.18.1.

Variations

en euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	5 578	5 787
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽ⁱ⁾	831	116
Pertes de valeur de l'exercice ⁽ⁱⁱ⁾	(7)	(41)
Sorties de périmètre	(37)	(55)
Effet des variations de change	58	(44)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(260)	(75)
Reclassement et autres mouvements	14	(52)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	0	(58)
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	6 177	5 578

(i) Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a principalement augmenté son pourcentage de détention dans Exito, Cdiscount, Cativen, Disco, sous-groupe Asinco et Vindémia et a pris une participation dans Vegas Argentina et dans les sociétés Rossi et Assai à travers CBD. Les principaux goodwill constatés au cours de l'exercice sont relatifs à Exito (420 millions y compris Carulla. Les goodwill convertis au taux de clôture s'élèvent à 388 millions d'euros. Confère notes 4.2.1.1 et 4.2.1.2), Cdiscount (16 millions), Cativen (17 millions), Vindémia (45 millions. Confère note 4.1), sous-groupe Asinco (189 millions. Confère note 4.1) et Vegas Argentina (50 millions. Le goodwill converti au taux de clôture s'élève à 46 millions d'euros. Confère note 4.2.2) et Rossi et Assai (56 millions d'euros. Les goodwill convertis au taux de clôture s'élèvent à 59 millions d'euros. Confère note 4.2.3.).

Par ailleurs, le Groupe a augmenté sa participation dans Disco le 8 août 2007 de 57,99 % à 62,49 %, dégageant un nouveau goodwill de 4 millions d'euros.

(ii) Confère notes 4.18.1. et 4.8.

(iii) Concerne principalement la variation en lien avec les puts du sous-groupe Asinco pour (223) millions d'euros dont 154 millions d'euros suite à l'exercice des puts Sofigep et Distrileader (confère note 4.1) et à la variation du put Vindémia pour (35) millions d'euros suite à l'exercice du put sur la part restante (confère note 4.1).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.15 Immobilisations incorporelles

Décomposition

en millions d'euros	2007			2006		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	265	(16)	249	17	(11)	6
Droit au bail	105	(1)	104	89	(1)	89
Logiciels	247	(121)	125	199	(95)	105
Autres immobilisations	78	(25)	53	83	(22)	60
Immobilisations incorporelles	694	(163)	532	389	(129)	260

(i) Les pertes de valeur représentent 8 millions d'euros en 2007 et 2 millions d'euros en 2006.

Variations

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Droit au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2006	9	63	119	104	296
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise ⁽ⁱ⁾	0	0	0	1	1
Augmentations et autres acquisitions	4	25	14	21	63
Actifs générés en interne	0	0	1	27	28
Sorties de l'exercice	(3)	0	0	(38)	(41)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	0	(27)	(8)	(40)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	0	(5)	0	(4)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	0	0	5	5
Effet des variations de change	0	0	(3)	0	(3)
Reclassements et autres mouvements	0	1	31	(40)	(8)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	0	(1)	(26)	(11)	(38)
Au 31 décembre 2006	6	88	105	60	260
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise ⁽ⁱ⁾	269	3	10	(1)	280
Augmentations et autres acquisitions	37	18	12	24	91
Actifs générés en interne	0	0	0	19	19
Sorties de l'exercice	(6)	(5)	(27)	(23)	(60)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	0	(31)	(9)	(45)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	0	0	0	0
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	0	(5)	0	(5)
Effet des variations de change	(9)	0	(1)	2	(8)
Reclassements et autres mouvements	(43)	0	62	(19)	0
Au 31 décembre 2007	249	104	125	53	532

(i) Confère note 4.2 pour les principales acquisitions.

NOTE 4.16 Immobilisations corporelles**Décomposition**

en millions d'euros	2007			2006		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net
Terrains et agencements	1 391	(49)	1 342	1 184	(47)	1 137
Constructions et agencements	3 317	(983)	2 334	2 871	(955)	1 916
Autres immobilisations	4 545	(2 495)	2 050	4 080	(2 284)	1 797
Immobilisations corporelles	9 253	(3 527)	5 726	8 135	(3 286)	4 849

(i) Les pertes de valeur représentent 69 millions d'euros en 2007 et 56 millions d'euros en 2006.

Variations

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2006	1 210	2 422	1 890	5 521
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	15	14	23	53
Augmentations et autres acquisitions	87	162	618	867
Sorties de l'exercice	(110)	(495)	(101)	(706)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(108)	(347)	(461)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	(10)	(26)	(37)
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	(6)	(18)	(1)	(25)
Pertes de valeur (nettes : activités abandonnées)	0	(4)	(11)	(16)
Effet des variations de change	(12)	(27)	(23)	(62)
Reclassements et autres mouvements	27	54	(77)	4
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(68)	(73)	(148)	(290)
Au 31 décembre 2006	1 136	1 916	1 797	4 849
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise ⁽ⁱ⁾	242	602	195	1 039
Augmentations et autres acquisitions	31	187	648	865
Sorties de l'exercice	(115)	(205)	(187)	(508)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(8)	(137)	(399)	(544)
Dotations aux amortissements (activités abandonnées)	0	0	0	0
Pertes de valeur (nettes : activités poursuivies)	0	(3)	(10)	(13)
Pertes de valeur (nettes : activités abandonnées)	0	0	0	0
Effet des variations de change	0	4	(3)	1
Reclassements et autres mouvements	56	(30)	10	35
Au 31 décembre 2007	1 342	2 334	2 050	5 726

(i) Confère note 4.2 pour les principales acquisitions.

Le 21 décembre 2007, le Groupe a cédé/apporté les murs de 156 supérettes et de 94 supermarchés urbains et péri-urbains en France à l'OPCI (Organisme de Placement Collectif dédié à l'Immobilier) AEW Immocommercial pour une valeur d'actifs de 427 millions d'euros. Casino a ensuite cédé 82 % du capital de l'OPCI (les 18 % conservés sont mis en équivalence dans les comptes du Groupe. Confère note 4.19 sur les participations dans les entreprises associées). Le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 17 relatives à la capitalisation des contrats de location et de SIC 12 relatives au contrôle des actifs, opéré la déconsolidation des actifs objets de la transaction et reconnu la plus value en résultant. Cette dernière, correspondant à la plus value sur cession de 82 % des titres de l'OPCI s'élève à 169 millions d'euros, net de frais et avant impôt. Les loyers opérationnels que Casino paiera à AEW Immocommercial, estimés à 25 millions d'euros pour 2008, seront intégralement variables et exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires des magasins, sans minimum garanti, ni indexation ICC (Indice INSEE du Coût de la Construction).

Le 19 décembre 2007, le Groupe a également cédé les murs de 6 hypermarchés, 7 supermarchés et 6 entrepôts localisés à la Réunion, à l'OPCI Immocio (Generali), dégageant une plus value avant impôt de 86 millions d'euros. Vindémia bénéficie de baux commerciaux de 9 ans fermes renouvelables. Les loyers sont indexés sur l'ICC.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Immobilisations financées en location financement

en millions d'euros	2007			2006		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	81	(2)	79	88	(2)	86
Constructions	284	(115)	169	335	(127)	209
Matériels et autres immobilisations	669	(534)	135	620	(505)	115
Total	1 034	(651)	383	1 043	(634)	410

NOTE 4.17 Immeubles de placement

Variations

en millions d'euros	Brut	Amort.	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2006	938	(145)	0	792
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise	1	(1)	0	1
Augmentations et autres acquisitions	50	(10)	0	40
Sorties de l'exercice	(6)	3	0	(4)
Pertes de valeur (nettes)	0	0	(36)	(36)
Effet des variations de change	3	0	(1)	2
Reclassements et autres mouvements	104	(10)	0	94
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(16)	1	0	(15)
Au 31 décembre 2006	1 074	(163)	(37)	874
Acquisition par voie de regroupement d'entreprise ⁽ⁱ⁾	60	(1)	0	59
Augmentations et autres acquisitions	112	(35)	0	77
Sorties de l'exercice	(25)	2	0	(23)
Pertes de valeur (nettes)	0	0	0	0
Effet des variations de change	9	(2)	(2)	4
Reclassements et autres mouvements	47	1	0	48
Au 31 décembre 2007	1 277	(198)	(39)	1 040

(i) Confère note 4.2 pour les principales acquisitions.

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2007 s'élève à 2 669 millions d'euros (1 956 millions d'euros au 31 décembre 2006). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement (85 %), à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs du marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Le 21 décembre 2007, Vindémia a apporté ou cédé 5 galeries commerciales réunionnaises à Mercialys pour un montant de 74 millions d'euros, droits d'enregistrement inclus. Le prix a été acquitté pour 60 millions en actions nouvelles Mercialys et pour 14 millions d'euros en numéraire.

Loyers nets

en millions d'euros	2007	2006
Produits locatifs des immeubles de placement	171	138
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(6)	(6)
Loyers nets	164	132
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(34)	(32)

À l'exception des actifs immobiliers de Mercialys, placés sous le régime fiscal des apports et ventes à une SIIC (Société d'Investissements Immobiliers Cotée), et pour lesquels la société a pris notamment un engagement de conservation pendant cinq ans, les autres actifs immobiliers ne sont pas soumis à des régimes particuliers. Le non-respect de cet engagement ou des dispositions légales liées au régime SIIC entraîne une pénalité fiscale égale à 25 % de la valeur d'apport ou d'acquisition de l'actif concerné. Au 31 décembre 2007, l'engagement calculé sur les valeurs d'apports ou d'acquisitions des immeubles de placement porte sur 1 069 millions d'euros dont les principales échéances sont 2010 pour 850 millions d'euros, 2011 pour 78 millions d'euros et 2012 pour 118 millions d'euros.

NOTE 4.18 Dépréciation des actifs non courants

Le goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2007 selon la méthodologie décrite en note 3 "Principales méthodes comptables".

Sur l'ensemble des actifs, la direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de perte de valeur pratiqués en 2007 ont conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs pour un montant net total de 25 millions d'euros dont une dotation de 7 millions affectés aux goodwill et une dotation nette de 18 millions d'euros affectés aux autres actifs non financiers.

NOTE 4.18.1 Pertes de valeur sur goodwill

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future

Zone géographique	Taux de croissance	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation ⁽ⁱⁱ⁾
France	1,6 - 3,6 %	9	6,7 %
Amérique du Sud	5,5 - 19,7 %	9,5	11,5 à 24,1 %
Asie	3,2 %	9	7,0 à 11,7 %
Océan Indien	2,8 %	9	6,7 à 11,7 %

(i) La valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA, tel que constaté lors de transactions comparables.

(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé pour chacun des pays.

Le Brésil a fait l'objet d'une expertise externe montrant l'absence de nécessité de dépréciation.

Les pertes de valeurs sur goodwill comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à 7 millions d'euros et concernent les actifs de Vindémia (3 millions), Geimex (2 millions) et Distribution Casino France (3 millions).

NOTE 4.18.2 Pertes de valeur sur autres actifs non financiers

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a procédé à des dotations nettes de pertes de valeur sur autres actifs non financiers pour 18 millions d'euros.

Les dotations de l'exercice s'élèvent à 24 millions et portent principalement sur certains magasins d'Asinco pour 16 millions et sur Casino Information Technology pour 5 millions d'euros.

Certaines pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents ont été reprises pour 6 millions et concernent principalement le sous-groupe immobilier.

NOTE 4.19 Participations dans les entreprises associées

Laurus (Pays-Bas), Financeira Itau CBD (Brésil) ainsi que les sociétés du sous-groupe RLP Investissement détenues à moins de 50 % sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe exerce sur ces sociétés une influence notable.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Méthode de consolidation de Laurus

Pour le cas particulier de Laurus, participation détenue à 44,99 %, les éléments suivants, de droit ou de fait, démontrent l'absence de contrôle par Casino sur cette société :

- Laurus NV est une "structure company" au sens du droit des sociétés néerlandais. Dans ce type de société, l'essentiel du contrôle est entre les mains du Conseil de surveillance et l'Assemblée générale, dans laquelle Casino ne dispose que de 44,99 % des droits de vote, a un rôle réduit ;
- l'accord de gouvernance signé avec Laurus et les banques n'est pas un pacte d'actionnaires mettant en place un concert. Cet accord autorise Casino à bénéficier de deux sièges sur cinq au Conseil de surveillance tant que Casino n'aura pas au moins 50 % des droits de vote. Les autres sièges sont occupés par des membres indépendants. Casino n'a pas le droit de nommer le "Chief Executive Officer" mais simplement d'en proposer le nom, la décision appartenant au Conseil de surveillance en tant qu'organe collégial ;
- l'Assemblée générale n'est pas autorisée à révoquer individuellement un membre du Conseil de surveillance, mais seulement le Conseil dans son ensemble. Dans ce cas, elle devrait demander au Tribunal du commerce de procéder à sa nomination collégiale et celle-ci ne pourrait à nouveau qu'intégrer deux membres Casino sur cinq du fait de l'accord de gouvernance ;
- l'option détenue par Casino sur 6,2 % du capital et des droits de vote ne sera exerçable qu'au 1^{er} janvier 2008 ;
- Laurus n'a pas de liens de dépendance économique avec Casino ;
- aux termes d'un contrat d'assistance technique, Casino fournit des prestations de conseil inhérentes à l'activité d'un distributeur portant principalement sur les achats et la logistique ;
- Casino n'accorde pas de garantie sur les crédits de Laurus NV ni vis-à-vis de ses fournisseurs, ni vis-à-vis de ses banques ;
- Laurus NV a une parfaite autonomie opérationnelle.

Valorisation de Laurus au 31 décembre 2007

La valeur de la participation au 31 décembre 2007 a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque d'affaires, en retenant la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une reprise sur dépréciation de la participation de 14 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en "autres produits et charges opérationnels".

Cette évaluation est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie de Laurus basés sur le budget de la direction de Laurus (2008) et sur le consensus d'analystes (2008-2009). Les hypothèses financières suivantes ont été retenues : taux de croissance 1,5 %, taux d'actualisation 8,5 % (coût moyen pondéré du capital), valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière période.

Variation des participations dans les entreprises associées

en millions d'euros	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Variations en 2006						
Feu Vert	44	-	1	(2)	(44)	0
Entreprises associées du groupe CBD	-	-	(9)	-	17	8
Exito	190	-	24	(8)	3	210
Laurus	258	(78)	(20)	-	-	159
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	51	-	11	(3)	0	59
Autres entreprises	6	-	-	-	(6)	0
Total	550	(78)	7	(12)	(30)	436
Variations en 2007						
Entreprises associées du groupe CBD	8	-	(4)	-	8	12
Exito (confère note 4.2.1)	210	-	7	(8)	(210)	0
Laurus	159	14	4	-	-	177
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	59	-	9	(10)	1	59
Easy Holland BV (confère note 4.2.2)	-	-	0	-	9	10
AEW Immocommercial (confère note 4.16)	-	-	-	-	18	18
Total	436	14	17	(17)	(174)	277

Comptes agrégés retraités aux normes IFRS, des principales entreprises associées

en millions d'euros, pour la quote-part détenue	Exito		Laurus	
	2007 ^(*)	2006	2007	2006
Quote-part détenue	38,62 %	38,62 %	44,99 %	44,99 %
Chiffre d'affaires, hors taxes	189	545	836	1 302
Résultat net	7	18	4	(20)
Actifs non courants	–	272	324	331
Actifs courants	–	118	63	108
Actifs destinés à la vente	–	–	4	14
Total actif	–	391	391	454
Situation nette	–	209	158	140
Passifs non courants	–	48	56	77
Passifs courants	–	134	177	237
Total passif	–	391	391	454

(*) Exito est consolidée par intégration globale à partir de mai 2007.

Au 31 décembre 2007, la contribution de Laurus aux capitaux propres consolidés est négative à hauteur de (147) millions d'euros.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 4.40.

Valeur boursière des participations dans des entreprises associées pour lesquelles il existe des prix cotés publiés

en millions d'euros	2007	2006
Exito ^(*)	–	435
Laurus	176	148
Total	176	583

(*) Exito est consolidé par intégration globale à partir de mai 2007.

Les autres sociétés sont des entités privées non cotées. Par conséquent, il n'existe pas de cours pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Quote-part des passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels dans les entreprises associées.

NOTE 4.20 Participation dans les co-entreprises

Les sociétés Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, IRTS, C'Asia, dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés Banque du Groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe CBD, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales co-entreprises

en millions d'euros, pour la quote-part détenue	2007			2006		
	Total	dont CBD	dont Monoprix	Total	dont CBD	dont Monoprix
Quote-part détenue		34,00 %	50,00 %		34,18 %	50,00 %
Produits	5 662	1 947	2 104	5 507	1 807	1 974
Charges	(5 519)	(1 909)	(2 017)	(5 432)	(1 791)	(1 897)
Actifs non courants	2 564	1 163	1 025	2 566	952	1 000
Actifs courants	1 931	793	359	1 819	696	340
Total actif	4 495	1 956	1 384	4 385	1 648	1 340
Situation nette	1 850	877	546	1 898	782	518
Passifs non courants	557	467	81	410	273	85
Passifs courants	2 088	612	757	2 078	593	737
Total passifs	4 495	1 956	1 384	4 385	1 648	1 340

Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de passifs éventuels dans les co-entreprises à l'exception de risques considérés comme possibles mais non probables et consécutivement non provisionnés chez CBD pour 178 millions d'euros (en quote-part).

NOTE 4.21 Actifs financiers non courants

en millions d'euros	2007	2006
Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")	188	128
Prêts	62	58
Dérivés actifs non courants	-	20
Loyers prépayés ⁽ⁱ⁾	129	93
Créances rattachées aux participations	67	76
Autres actifs financiers	258	247
Actifs financiers non courants	446	375

(i) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

Variation des actifs financiers disponibles à la vente "AFS"

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	128	119
Augmentations	71	68
Diminutions	(3)	(11)
Variations de juste valeur, brutes d'impôt différé	11	1
Variation de périmètre et de change	(13)	(42)
Autres	(6)	(8)
Au 31 décembre	188	128

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente (AFS) coté.

NOTE 4.22 Impôts**NOTE 4.22.1 Charge d'impôt****Analyse de la charge d'impôt**

en millions d'euros	2007	2006
Impôts exigibles	(317)	(237)
Impôts différés	24	(47)
Total impôt sur le résultat	(293)	(284)

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

en millions d'euros	2007	2006
Résultat avant impôt et mises en équivalence	1 041	828
<i>Taux d'impôt théorique</i>	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(359)	(285)
Impacts dus à des taux d'imposition différents ^(*)	77	(3)
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro	(5)	14
Divers impôts	(7)	(9)
<i>Dont entrepôts (Exit tax – Reprise Impôt Différé Passif)</i>	–	(12)
<i>Dont divers</i>	(7)	2
Charge d'impôt réelle	(293)	(284)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	34,43 %	34,43 %
<i>Taux d'impôt réel</i>	28,12 %	34,25 %

(*) Principalement taux réduits sur cessions aux OPCI (confère note 4.16).

Principales différences temporelles imposées à taux zéro

en millions d'euros	2007	2006
Effet des déficits non activés	(46)	(17)
Dépréciation / Reprise Laurus	14	(78)
Cession participation Feu Vert et titres Mercialys (quote-part non imposée)	–	79
Cession des entrepôts soumis à exit tax	–	71
Perte de valeur goodwill Far Eastern Geant (FEG)	–	(22)
Résultat Mercialys non imposé	23	24
Stocks options	(10)	(11)
Divers	5	(5)
Total principales différences temporelles imposées à taux zéro	(14)	40
<i>Taux d'impôt théorique</i>	34,43 %	34,43 %
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	(5)	14

NOTE 4.22.2 Impôts différés**Variation des impôts différés actifs**

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	137	165
Produit (charge) de l'exercice (activités poursuivies)	18	19
Produit (charge) de l'exercice (activités abandonnées)	–	(13)
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	1	4
Variations constatées directement en capitaux propres	13	(5)
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	–	(32)
Au 31 décembre	170	137

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	338	270
Charge (produit) de l'exercice	(5)	66
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements ⁽ⁱ⁾	79	0
Variations constatées directement en capitaux propres	–	2
Au 31 décembre	412	338

(i) Concerne principalement Exito.

Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Immobilisations incorporelles	(15)	(8)	(53)	(1)	(68)	(9)
Immobilisations corporelles	64	73	(400)	(410)	(336)	(338)
<i>Dont location financement</i>	–	–	(115)	(136)	(115)	(136)
Stocks	52	51	(1)	(3)	51	48
Instruments financiers	(1)	0	(15)	(12)	(16)	(13)
Autres actifs	27	9	(27)	(26)	(0)	(17)
Provisions	39	26	31	29	71	55
Provisions réglementées	–	–	(116)	(103)	(116)	(103)
Autres passifs	86	113	11	5	97	117
<i>Dont emprunt location financement</i>	42	72	–	–	42	72
Reports fiscaux déficitaires	74	57	–	–	74	57
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	326	321	(569)	(522)	(242)	(201)
Impôts différés actifs au bilan	–	–	–	–	170	137
Impôts différés passifs au bilan	–	–	–	–	412	338
Solde net	–	–	–	–	(242)	(201)

En France, quatorze groupes bénéficient du régime de l'intégration fiscale. Le principal effet de ce régime, en 2007, est une économie d'impôt de 62 millions d'euros, réalisée par le Groupe formé par Casino, Guichard-Perrachon et ses filiales directes.

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires ayant les échéances suivantes :

Échéances des reports fiscaux déficitaires

en millions d'euros	2007	2006
2007	–	4
2008	5	5
2009	6	6
2010 et au-delà	63	42
Total	74	57

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement dans la société Cdiscount et dans le sous-groupe CBD ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

L'impôt différé sur les retraitements de consolidation est essentiellement dû au retraitement des immobilisations au coût historique. Un échéancier de recouvrement de la créance d'impôt différé a été établi. Les taux d'impôt retenus sont ceux en vigueur dans chacun des pays ou, le cas échéant les taux d'impôt votés pour les années à venir en cas de changement.

L'impôt différé non activé relatif aux reports déficitaires conformément au principe de prudence s'élève à 37 millions d'euros. Ces déficits sont principalement localisés dans les filiales argentines et brésiliennes.

NOTE 4.23 Stocks

en millions d'euros	2007	2006
Valeur brute	2 507	1 874
Dépréciation	(46)	(41)
Stocks en valeur nette	2 460	1 833

Compte tenu de l'activité, les stocks sont principalement composés de marchandises.

NOTE 4.24 Créances clients

en millions d'euros	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	1 190	1 077
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(67)	(50)
Créances de l'activité de crédit	584	498
Dépréciation des créances de l'activité de crédit	(48)	(43)
Créances clients en valeur nette	1 659	1 482

Dépréciation des créances clients

en millions d'euros	2007	2006
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Au 1^{er} janvier	(50)	(40)
Dotation	(26)	(19)
Reprise	0	0
Utilisation	11	9
Variation de périmètre	(2)	1
Différences de change	0	0
Au 31 décembre	(67)	(50)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Au 1^{er} janvier	(43)	(33)
Dotation	(15)	(18)
Reprise	0	0
Utilisation	12	14
Variation de périmètre	(2)	(6)
Différences de change	0	0
Au 31 décembre	(48)	(43)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 4.33.3 "Risques de crédit".

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'ancienneté des créances clients s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	1 190	1 076
Créances dans les délais	961	901
Retard n'excédant pas un mois	100	65
Retard compris entre un et six mois	43	42
Retard supérieur à six mois	87	68
Provision sur créances	(67)	(50)
Valeur nette	1 123	1 027
Créances de l'activité de crédit	584	498
Créances dans les délais	533	452
Retard n'excédant pas un mois	3	3
Retard compris entre un et six mois	10	9
Retard supérieur à six mois	37	33
Provision sur créances	(48)	(43)
Valeur nette	536	455

NOTE 4.25 Autres actifs

en millions d'euros	2007	2006
Autres créances	937	780
Comptes courants des sociétés non consolidées	120	58
Dépréciation des autres créances et comptes courants	(25)	(22)
Dérivés actifs hors couverture	23	8
Charges constatées d'avance	111	116
Autres actifs	1 168	940

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci.

Dépréciation des autres créances et comptes courants

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	(22)	(24)
Dotation	(5)	(3)
Reprise	0	0
Utilisation	2	4
Variation de périmètre	0	0
Différences de change	0	0
Actifs détenus en vue de la vente	-	-
Au 31 décembre	(25)	(22)

NOTE 4.26 Trésorerie et endettement financier nets

en millions d'euros	2006	Augmen- tation/ Diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2007
Équivalents de trésorerie	1 324	(650)	131	806
Disponibilités	684	938	106	1 728
Trésorerie brute	2 009	287	238	2 534
Concours bancaires courants	(370)	115	(212)	(468)
Trésorerie nette	1 639	402	25	2 066
Dette financière (hors découverts bancaires)	(6 029)	30	(477)	(6 476)
Endettement financier net	(4 390)	432	(452)	(4 410)

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 1 633 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des minoritaires représente environ 670 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 231 millions d'euros (CBD, Banque du Groupe Casino, Monoprix). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence des minoritaires, contrôle la politique de distribution.

Analyse de la trésorerie brute par devise

en millions d'euros	2007	%	2006	%
Euro	2 087	82	1 719	86
Dollar américain	105	4	9	0
Peso argentin	5	0	4	0
Real brésilien	144	6	166	8
Baht thaïlandais	42	2	42	2
Peso colombien	96	4	11	0
Dong vietnamien	5	0	12	1
Peso uruguayen	11	0	10	0
Bolivar vénézuélien	31	1	18	1
Autres devises	8	0	19	1
Trésorerie brute	2 534	100	2 009	100

Le poste trésorerie inclut à hauteur de 163 millions d'euros la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie sont constitués d'OPCVM de trésorerie "monétaires euros" et autres. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie".

Deux catégories ont été distinguées :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie "monétaire euro" qui sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères tels que rappelés dans les principes comptables ;
- les OPCVM de trésorerie, autres que les OPCVM "monétaires euro", satisfaisant à des critères juridiques, qualitatifs ou quantitatifs, cumulatifs tels que prescrits par IAS 7.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2007.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.27 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs à l'actif du bilan

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture.

Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché

31 décembre 2007

en millions d'euros	2007		Valeur au bilan selon IAS 39			2007
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants						
Actifs financiers disponibles à la vente	188	–	–	–	188	188
Prêts	62	–	–	62	–	62
Loyers prépayés	129	–	–	129	–	129
Créances rattachées à des participations	67	–	–	67	–	67
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur non courants	55	55	–	–	–	55
Créances clients (note 4.24)						
Des activités commerciales	1 123	–	–	1 123	–	1 123
Des activités de crédit	536	–	–	536	–	536
Autres actifs (note 4.25)	1 168	23	–	1 145	–	1 168
Actifs financiers courants						
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	139	139	–	–	–	139
Dérivés actifs dette	23	23	–	–	–	23
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.26)	2 534	2 534	–	–	–	2 534
Autres actifs (participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks)	16 430					
Total actifs	22 454					

31 décembre 2006

en millions d'euros	2006	Valeur au bilan selon IAS 39				2006
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants						
Actifs financiers disponibles à la vente	128	–	–	–	128	128
Prêts	58	–	–	58	–	58
Dérivés actifs non courants	20	20	–	–	–	20
Loyers prépayés	93	–	–	93	–	93
Créances rattachées à des participations	76	–	–	76	–	76
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur non courants	78	78	–	–	–	78
Créances clients (note 4.24)						
Des activités commerciales	1 027	–	–	1 027	–	1 027
Des activités de crédit	455	–	–	455	–	455
Autres actifs (note 4.25)	940	8	–	932	–	940
Actifs financiers courants						
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	137	137	–	–	–	137
Dérivés actifs dette	19	19	–	–	–	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.26)	2 009	2 009	–	–	–	2 009
Autres actifs (participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts, stocks, actifs détenus en vue de la vente)	14 727					
Total actifs	19 767					

NOTE 4.28 Capitaux propres**NOTE 4.28.1 Capital**

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 171 538 508 euros. Il est composé de 96 992 416 actions ordinaires émises et entièrement libérées et de 15 124 256 actions à dividende prioritaire. Les actions ordinaires et celles à dividendes prioritaires ont une valeur nominale de 1,53 euros.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 150 millions d'euros.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	En nombre	En millions d'euros
Au 1^{er} janvier 2006	96 774 539	148
Exercice de BSA "C"	4 359	0
Levées d'option	19 420	0
Rémunération des minoritaires lors de fusions de sociétés	78	0
Au 31 décembre 2006	96 798 396	148
Levées d'option	295 234	0
Annulation d'actions ⁽ⁱ⁾	(101 214)	0
Au 31 décembre 2007	96 992 416	149

(i) Annulation décidée par le Conseil d'administration du 7 décembre 2007.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Actions à dividende prioritaire

	En nombre	En millions d'euros
Au 1^{er} janvier 2006	15 128 556	23
Annulation	(4 300)	–
Au 31 décembre 2006	15 124 256	23
Au 31 décembre 2007	15 124 256	23

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver en vue de leur remise ultérieure ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions consentis aux salariés, aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants.

NOTE 4.28.2 Autres capitaux propres

Détail des primes, titres auto-détenus et des autres réserves

en millions d'euros	2007	2006
Primes ⁽ⁱ⁾	3 912	3 894
Titres auto-détenus ⁽ⁱⁱ⁾	(22)	(8)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	600	600
Autres instruments de capitaux propres ^(iv)	(18)	(16)
Réserves stock-options ^(v)	58	48
Réserves consolidées ^(vi)	1 182	273
Écarts de conversion ^(vii)	321	284
Total des autres capitaux propres	6 033	5 075

(i) *Primes*

Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère.

(ii) *Titres auto-détenus*

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 350 593, représentant 22 millions d'euros. Au cours du mois de janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre de ce contrat est de 88 382 titres Casino. Les fonds gérés n'ayant pas servi à l'acquisition de titres auto-détenus, ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

(iii) *Instruments de capitaux propres (TSSDI)*

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

Le dividende, au taux de 7,5 % les années 1 à 3 puis Constant Maturity Swap + 100 bp les années suivantes, est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

(iv) *Autres instruments de capitaux propres*

Le Groupe détient, afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, des options d'achat d'actions ordinaires ("calls") représentant un montant de 18 millions d'euros.

(v) *Réserves stock-options*

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(vi) *Réserves consolidées*

Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(vii) *Écarts de conversion*

Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2007

en millions d'euros	Part du Groupe			Minoritaires			Total clôture 2007
	Ouverture 2007	Variation 2007	Clôture 2007	Ouverture 2007	Variation 2007	Clôture 2007	
Brésil	213	112	324	0	(2)	(2)	322
Argentine	(10)	(19)	(29)	0	0	0	(29)
Colombie	27	(22)	5	0	(27)	(27)	(22)
Uruguay	11	2	13	0	0	0	14
Venezuela	(23)	(9)	(32)	(5)	(1)	(6)	(38)
États-Unis	(7)	(2)	(8)	(4)	(2)	(7)	(15)
Taiwan	3	(3)	0	0	0	0	0
Thaïlande	18	18	35	8	8	16	51
Pologne	57	(12)	45	0	0	0	45
Océan Indien	(3)	(2)	(5)	(2)	(1)	(3)	(8)
Total écarts de conversion	287	63	350	(4)	(25)	(29)	321

Les variations de 2007, incluent les écarts de conversion qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de désinvestissement pour les montants suivants : États-Unis (+ 10 millions d'euros), Pologne (- 18 millions d'euros) et Taïwan (- 3 millions d'euros).

Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2006

en millions d'euros	Part du Groupe			Minoritaires			Total clôture 2006
	Ouverture 2006	Variation 2006	Clôture 2006	Ouverture 2006	Variation 2006	Clôture 2006	
Brésil	246	(33)	214	0	0	0	213
Argentine	3	(13)	(10)	0		0	(10)
Colombie	46	(19)	27	0		0	27
Uruguay	27	(16)	11	0	0	0	11
Venezuela	(17)	(5)	(23)	(4)	(1)	(5)	(28)
États-Unis	11	(18)	(7)	7	(12)	(4)	(11)
Taiwan	6	(3)	3	0		0	3
Thaïlande	9	9	18	2	5	8	26
Pologne	152	(96)	57	0	0	0	57
Océan Indien	(1)	(2)	(3)	0	(2)	(2)	(5)
Total écarts de conversion	482	(194)	288	6	(10)	(4)	284

La diminution de 2006, relative à la Pologne, inclut 83 millions d'euros qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de désinvestissements.

NOTE 4.29 Paiement en actions

Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit des salariés du Groupe en 1973.

Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe.

Depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Depuis 1999, des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées aux directeurs de magasins (hypermarchés et supermarchés). Cette attribution est calculée en fonction de l'accroissement de valeur du magasin, celui-ci étant déterminé par rapport à la croissance du chiffre d'affaires et de la contribution aux résultats.

Depuis mai 2005, des plans d'attribution d'actions gratuites ont été attribués à certains membres de l'encadrement.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions calculées pour chaque période.

NOTE 4.29.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat en 2007 s'élève à 9 millions d'euros. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique de 9 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.29.2 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société consolidante

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2004 en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

Caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plans de souscription

Date d'attribution	2007		2006		2005	
	7 déc.	13 avril	15 déc.	13 avril	8 déc.	26 mai
Cours de l'action lors de l'attribution	77,25 €	75,80 €	70,00 €	59,80 €	56,95 €	59,70 €
Prix d'exercice de l'option	74,98 €	75,75 €	69,65 €	58,16 €	56,31 €	57,76 €
Nombre d'options	54 497	362 749	53 708	354 360	50 281	316 693
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	5 %	5 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Volatilité attendue	25,27 %	23,55 %	25,11 %	25,87 %	21,19 %	21,86 %
Taux d'intérêt sans risque	4,85 %	4,78 %	3,99 %	3,94 %	3,21 %	2,85 %
Juste valeur de l'option	18,18 €	16,73 €	14,31 €	11,88 €	9,00 €	8,89 €

Date d'attribution	2004		2003		2002
	9 déc.	8 avril	9 déc.	17 avril	9 déc.
Cours de l'action lors de l'attribution	56,95 €	76,55 €	75,10 €	63,40 €	66,20 €
Prix d'exercice de l'option	59,01 €	78,21 €	77,11 €	60,89 €	67,84 €
Nombre d'options	78 160	611 282	49 158	872 124	36 011
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	6,5
Dividende projeté	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Volatilité attendue	23,14 %	22,54 %	30,81 %	42,58 %	35,17 %
Taux d'intérêt sans risque	3,14 %	3,54 %	3,92 %	3,70 %	4,21 %
Juste valeur de l'option	8,14 €	13,91 €	18,72 €	20,93 €	19,40 €

Caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – plan d'achat

Date d'attribution	2004
	8 avril
Cours de l'action lors de l'attribution	76,55 €
Prix d'exercice de l'option	78,21 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	679 287
Durée de vie	5,5
Dividende projeté	2 %
Volatilité attendue	22,54 %
Taux d'intérêts sans risque	3,54 %
Juste valeur de l'option	13,91 €

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	2007			2006		2005
	7 déc. ⁽ⁱ⁾	31 mai ⁽ⁱ⁾	13 avril	15 déc. ⁽ⁱ⁾	13 avril	26 mai
Cours de l'action lors de l'attribution	75,80 €	78,64 €	77,25 €	70,00 €	59,80 €	59,70 €
Nombre d'actions à l'origine	29 602	11 700	163 736	17 232	148 211	145 976
Nombre d'actions réajusté avant application des critères de performance	29 602	11 700	161 118	17 232	131 637	124 681

(i) Pas de critère de performance.

Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribuées en mai 2005 et avril 2006 est la croissance organique du chiffre d'affaires des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia sur 3 ans. Au 31 décembre 2007, sur la base de ces critères, de l'analyse des performances d'ores et déjà atteintes sur

les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi que sur des prévisions sur les années suivantes, les pourcentages d'actions attribuées pour ces 2 plans sont les suivants :

- plan du 25 mai 2005 : 19,98 %.
- plan du 13 avril 2006 : 54,42 %.

Concernant le plan d'actions attribuées le 13 avril 2007, le critère de performance retenu dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché :

- Monoprix : le critère est basé sur le résultat opérationnel courant et la dette financière nette aux 31 décembre 2007 et 2008 du sous-groupe Monoprix ;
- Codim 2 : le critère retenu est la croissance organique du chiffre d'affaires à périmètre constant de Codim 2 entre les exercices clos au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2008 ;
- pour les autres sociétés, le critère retenu est la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Monoprix entre les exercices clos 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2008.

Compte tenu des estimations réalisées au 31 décembre 2007 concernant ces plans, les pourcentages d'actions gratuites attribuées seraient les suivants :

- Monoprix : 83,06 % (sur une base de 4 885 actions) ;
- Codim 2 : 100 % (sur une base de 3 840 actions) ;
- Autres sociétés : 49,19 % (sur une base de 155 011 actions).

Enfin, certains plans d'attribution d'actions gratuites ont été attribués sans conditions de réalisation d'objectif mais avec une obligation de présence pour ses bénéficiaires :

- pendant deux ans pour les plans attribués en décembre 2006 et mai 2007 ;
- pendant trois ans pour les plans attribués en décembre 2007.

Informations relatives aux plans sur titres de la société consolidante postérieurs au 7 novembre 2002

Stock-options sur actions	Nombre d'options sur actions en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options restantes au 1^{er} janvier 2006	2 471 633	68,73 €
<i>Dont options exerçables</i>	30 512	-
Options accordées	408 068	59,67 €
Options exercées	(19 420)	60,95 €
Options supprimées	(150 768)	69,52 €
Options arrivées à expiration	0	-
Options restantes au 31 décembre 2006	2 709 513	65,80 €
<i>Dont options exerçables</i>	816 736	-
Options accordées	417 246	75,65 €
Options exercées	(295 234)	61,00 €
Options supprimées	(286 245)	66,75 €
Options arrivées à expiration	0	-
Options restantes au 31 décembre 2007	2 545 280	69,55 €
<i>Dont options exerçables</i>	1 496 282	-

Le détail des attributions antérieures au 7 novembre 2002 auxquelles la norme IFRS 2 n'a pas été appliquée, et portant sur les titres de la société consolidante, figure dans le tableau ci-après :

Informations relatives aux plans sur titres de la société consolidante antérieurs au 7 novembre 2002

	2002	2001
Date d'attribution des plans d'achat	30 avril	10 déc.
Prix d'exercice de l'option	86,24 €	84,96 €
Nombre d'options restant à lever	547 617	20 336
Durée de vie	5,5	5,5

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.30 Dividendes

Le Conseil d'administration proposera comme distribution relative à l'exercice 2007 un dividende brut de 2,30 euros pour les actions ordinaires et 2,34 euros pour les actions à dividendes prioritaires. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale le 29 mai 2008.

Dividendes proposés ou décidés

en millions d'euros	Dividende en euros	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	2007 provisoire	2006
Dividende sur actions ordinaires					
2006	2,15 €	96 798 396	112 942		208
Provisoire 2007 ⁽ⁱ⁾	2,30 €	96 992 416	–	222	–
Dividende sur actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
2006	2,19 €	15 124 256	–		33
Provisoire 2007 ⁽ⁱ⁾	2,34 €	15 124 256	–	35	–
Dividendes sur TSSDI, net d'impôt					
2006	49,18 €	600 000	–	–	30
2007	49,18 €	600 000	–	30	–
Montant total des dividendes				287	271

(i) Le dividende provisoire 2007 est calculé sur le nombre total d'actions. Il sera modifié en 2008 pour tenir compte des actions auto-détenues.

NOTE 4.31 Provisions

Décomposition et variations 2007

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2007	Dotations 2007	Reprises 2007 ⁽ⁱ⁾	Variation périmètre et transferts ⁽ⁱⁱ⁾	Variation de change	31 déc. 2007
Service après-vente	22	16	(21)	0	0	16
Retraite	47	35	(15)	10	0	77
Médaille du travail	19	1	0	0	0	20
Prime pour services rendus	14	0	0	1	0	14
Litiges divers	27	22	(16)	(1)	1	32
Divers risques et charges	236	151	(108)	21	9	310
Restructurations	8	2	(8)	1	0	3
Programme de fidélité	24	28	(23)	19	0	48
Total provisions	398	255	(192)	51	9	521
<i>dont courant</i>	<i>167</i>	<i>187</i>	<i>(172)</i>	<i>43</i>	<i>(2)</i>	<i>224</i>
<i>dont non courant</i>	<i>230</i>	<i>67</i>	<i>(20)</i>	<i>8</i>	<i>11</i>	<i>297</i>

(i) Dont reprises de provisions devenues sans objet : 18 millions d'euros.

(ii) Dont écarts actuariels reconnus en capitaux propres : 1 million d'euros.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

NOTE 4.31.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont principalement pour la France, des indemnités de fin de carrière et un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés.

En 2006, le Groupe a adopté l'amendement à IAS 19 et comptabilise désormais immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels constatés par les capitaux propres depuis l'adoption de l'amendement sont les suivants :

Écarts actuariels comptabilisés en "produits et charges comptabilisés"

en millions d'euros	2004	2005	2006	2007
Provisions et autres passifs courants	7	15	12	(3)
Impôts différés actifs	3	6	5	(1)
Diminution cumulée des capitaux propres	4	8	7	(2)
<i>Dont, part du Groupe</i>	2	3	3	(2)
Résultat après impôt, enregistré en capitaux propres	(4)	(4)	1	9

L'incidence de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 est considérée comme un changement d'hypothèses actuarielles et de ce fait, est comptabilisée directement en capitaux propres.

Évolution des provisions

en millions d'euros	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Valeur actuelle des obligations couvertes	125	120	–	0	125	120
Juste valeur des actifs du régime	(71)	(84)	–	0	(71)	(84)
	54	36		0	54	36
Valeur actuelle des obligations non couvertes	11	10	12	1	23	11
Provision comptabilisée au bilan	65	46	12	1	77	47

La juste valeur des actifs du régime est intégralement composée d'OPCVM.

Variation des provisions

en millions d'euros	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En début d'exercice	46	43	1	56	47	99
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	(1)	2	–	–	(1)	2
Charge de l'exercice	12	10	0	0	12	10
Décassements	(6)	(10)	0	0	(6)	(10)
Remboursement partiel des actifs du régime	14	–	0	–	14	–
Variation de périmètre	–	1	11	0	11	1
Variation de change	0	0	0	0	0	0
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	–	–	–	(55)	–	(55)
En fin d'exercice	65	46	12	1	77	47

Les "actifs détenus en vue de la vente et passifs associés" ont été cédés en 2007.

Valeur actuelle des obligations

en millions d'euros	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En début d'exercice	130	123	2	118	132	241
Coût des services rendus	10	9	0	0	10	9
Coût financier	4	3	–	0	4	3
Décassements	(8)	(9)	–	0	(8)	(9)
Écarts actuariels de l'exercice	0	3	–	0	0	3
Variation de change	0	0	(1)	0	(1)	0
Variation de périmètre	0	1	11	0	11	1
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	–	–	–	(116)	–	(116)
En fin d'exercice	136	130	12	2	148	132

Les "actifs détenus en vue de la vente et passifs associés" ont été cédés en 2007.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Évolution de la juste valeur des actifs du régime

en millions d'euros	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Juste valeur en début d'exercice	84	80	0	62	84	142
Rendement attendu des actifs	2	4	-	0	2	4
Écarts actuariels	3	(1)	-	0	3	(1)
Cotisations	0	5	-	0	0	5
Prestations payées	(4)	(4)	-	0	(4)	(4)
Remboursement partiel des actifs du régime	(14)	0	-	0	(14)	0
Variation de change	0	0	-	0	0	0
Variation de périmètre	0	-	-	-	0	-
Classement en "actifs détenus en vue de la vente"	-	-	-	(62)	-	(62)
Juste valeur en fin d'exercice	71	84	0	0	71	84

Les "actifs détenus en vue de la vente et passifs associés" ont été cédés en 2007.

Charge comptabilisée en résultat

en millions d'euros	France		International		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Activités poursuivies						
Coût financier	4	3	0	0	4	3
Rendement attendu des actifs	(2)	(2)	0	0	(2)	(2)
Charge comptabilisée en résultats financiers	2	1	0	0	2	1
Coût des services rendus	10	9	0	0	10	9
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Réduction / Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée en frais de personnel	10	9	0	0	10	9
Activités abandonnées	-	-	-	5	-	5
Charge de l'exercice	12	10	0	5	12	15

Principales hypothèses actuarielles

	France		International	
	2007	2006	2007	2006
Taux actualisation	4,5 - 5,0 %	4,5 %	0,0 - 5,75 %	0,0 - 5,75 %
Taux de croissance attendu des salaires	2,5 - 3,0 %	2,5 - 2,75 %	0,0 - 4,0 %	0,0 - 4,0 %
Age de départ à la retraite	62 - 64 ans	62 - 64 ans	60 - 65 ans	60 - 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	4 %	4,0 - 4,5 %	-	-

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH05 / TGF 05 est appliquée à partir de 2006.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2007, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2007 pour la France s'est élevé à 4 millions d'euros.

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 240 millions d'euros.

NOTE 4.32 Passifs financiers**NOTE 4.32.1 Décomposition et échéancier****Décomposition de l'endettement financier net**

en millions d'euros	notes	2007	2006
Emprunts obligataires		3 326	3 576
Autres emprunts		849	325
Contrats de location financement		134	133
Emprunts (part à plus d'un an)		4 308	4 034
Instrument financiers dérivés (couverture de juste valeur) non courants		131	92
Dettes financières non courantes ⁽ⁱ⁾		223	494
Passifs financiers non courants		4 662	4 620
Emprunts obligataires		1 020	665
Autres emprunts		424	517
Contrats de location financement		40	46
Emprunts (part à moins d'un an)	(a)	1 484	1 228
Dettes financières courantes ⁽ⁱ⁾	(a)	529	404
Instrument financiers dérivés (couverture de juste valeur) courants	(a)	18	12
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur non courants		(55)	(78)
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur courants	(b)	(139)	(137)
Dérivés actifs dette	(b)	(23)	(19)
Dettes financières (hors découverts bancaires)		6 476	6 029
Concours bancaires courants	(a)	468	370
Dettes financières		6 943	6 399
Équivalents de trésorerie	(c)	(806)	(1 324)
Disponibilités	(c)	(1 728)	(684)
Endettement financier net		4 410	4 390
(a) Passifs financiers courants		2 499	2 014
(b) Actifs financiers courants		163	156
(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 534	2 009

(i) Ces lignes intègrent notamment les dettes financières relatives aux engagements de rachat accordés aux minoritaires (confère note 4.32.2).

Variation

en millions d'euros	2007	2006
Dettes financières à l'ouverture	6 399	7 505
Nouveaux emprunts	1 723	439
Remboursements (principal et intérêts)	(1 792)	(1 256)
Variation juste valeur (contrepartie résultat)	6	(39)
Écarts de conversion	(5)	(86)
Variation de périmètre	936	(84)
Reclassements en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	–	(87)
Autres	(323)	7
Dettes financières à la clôture	6 943	6 399
dont "courant"	2 337	1 858
dont "non courant"	4 607	4 541

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.32.2 Engagements de rachat des minoritaires

Engagements de rachat au 31 décembre 2007

en millions d'euros	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Goodwill	Hors bilan
Franprix / Leader Price ⁽ⁱ⁾	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	853	F / V	472	46	480	335
Monoprix	50,00 %	50,00 %	850	F	–	–	–	850
Lanin / Disco (Uruguay)	62,49 %	33,83 %	54	F	11	–	11	44
Sendas Distribuidora (Brésil) ⁽ⁱⁱ⁾	42,57 %	57,43 %	91	V	–	–	–	91
Assai (Brésil) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	60,00 %	40,00 %	29	V	–	29	28	–
Carulla Vivero (Colombie) ^(iv)	77,00 %	22,50 %	148	V	–	148	98	–
Exito (Colombie) ^(v)	59,82 %	0,02 %	0	V	–	0	0	–
Total des engagements			2 026		483	223	617	1 320

- (i) En mars et avril 2007, Casino a décidé de nommer une nouvelle équipe dirigeante au sein de Franprix et de Leader Price. Les actionnaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et de gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, réfute totalement cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Il est confiant en l'issue des procédures qui sont engagées. Le Groupe a cependant maintenu, par prudence, la dette financière courante correspondant au calcul issu de l'application des termes contractuels.
- (ii) L'engagement d'achat accordé aux minoritaires de la société Sendas se traduira par une remise d'actions préférentielles CBD. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2007. Une provision de 6 millions d'euros a été constatée sur l'exercice afin d'anticiper l'effet négatif de cette dilution future.
- (iii) CBD a accordé aux minoritaires d'Assai (40 %) un engagement de rachat assis sur un multiple des résultats de la filiale minoré de la dette financière nette. Les minoritaires d'Assai pourront exercer leur put entre le 1er janvier et le 15 janvier de chaque année calendaire de 2012 à 2014. Casino a estimé la valeur de cet engagement au 31 décembre 2007 sur la base du plan établi par la Direction de CBD.
- (iv) Dans le cadre de l'acquisition de Carulla, Exito a accordé aux minoritaires de Carulla (22,5 %) un engagement de rachat assis sur la plus haute des formules suivantes :
- multiple de l'EBITDA de la filiale, minoré de la dette financière nette ;
 - prix fixe portant intérêt jusqu'à l'exercice ;
 - cours de bourse Exito, moyen sur les 6 mois précédant la levée d'option.
- La première fenêtre d'exercibilité du put débutera le 15 mars 2010 et durera 45 jours. Casino a estimé la valeur de cet engagement au 31 décembre 2007 sur la base du plan établi par la direction d'Exito.
- (v) Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005. Les principales dispositions du pacte d'actionnaires amendé portent sur la renonciation des actionnaires minoritaires à leur option de vente et la prise en compte de la position majoritaire de Casino.

À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9 % et 5,1 %). En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Les options de vente seront exerçables pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2009, 2010 et 2011 pour les 6,9 % détenus par Suramericana, et pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 pour les 5,1 % détenus par les autres partenaires stratégiques colombiens. Les options d'achat seront exerçables par Citi pour une période de 3 mois à compter du 16 mars 2012 pour les 6,9 % détenus par Suramericana, et pour une période de 3 mois à compter du 16 mars 2015 pour la participation de 5,1 % des autres partenaires stratégiques colombiens. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation +1% ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des 6 derniers mois du cours de bourse.

Grupo Nacional de Chocolates SA a par ailleurs cédé à Citi, le 8 janvier 2008, les 2,0 % qu'il détient dans le capital de Exito à 19 477 COP par action.

Concomitamment, Casino a signé avec Citi un contrat de Total Return Swap (TRS) avec règlement net en numéraire pour la participation de 2,0 % dans Exito acquise auprès de Chocolates, et s'est engagé à signer d'autres contrats de TRS portant sur la participation cumulée des autres partenaires (12,0 % au total), objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Selon les termes du TRS concernant la participation de 2,0 % cédée par Chocolates, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché et un montant minimum de 19 477 COP par action, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi. Le TRS est effectif pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois.

Les TRS ultérieurs entreront en vigueur pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option de vente et d'achat relative à la participation cumulée de 12,0 % détenue par Suramericana et les autres partenaires stratégiques colombiens.

Casino n'a aucun engagement de rachat des titres auprès de Citi en fin de TRS (dénouement net en numéraire).

Le TRS et les engagements de TRS futurs sont comptabilisés comme des instruments financiers dans les états financiers de Casino. Au 31 décembre 2007, la valeur des dérivés, telle qu'estimée par une banque indépendante, est nulle.

Sur la base du prix fixe, le montant nominal des TRS pourrait s'élever, si toutes les options de vente étaient exercées, à 259 millions d'euros.

Analyse de sensibilité des engagements de rachat au 31 décembre 2007

en millions d'euros	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Dettes financière	Fixe ou Variable	Indicateur	Incidence d'une variation de +/- 10 % de l'indicateur
Franprix / Leader Price	472	46	518	F / V	Résultat net	+/- 2
Lanin / Disco (Uruguay)	11	-	11	F	-	-
Assai (Brésil)	-	29	29	V	CA	+/- 3
Carulla Vivero (Colombie)	-	148	148	V	Cours de bourse	+/- 7
Exito (Colombie)	-	0	0	V	Cours de bourse	-
Total des engagements	483	223	706			+/- 12

Engagements de rachat au 31 décembre 2006

en millions d'euros	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Goodwill	Hors bilan
Franprix / Leader Price	26,00 à 95,00 %	5,00 à 74,00 %	1 086	F / V	239	494	703	353
Monoprix	50,00 %	50,00 %	857	F	0	0	-	857
Vindémia	70,00 %	30,00 %	143	V	143	0	33	0
Lanin / Disco (Uruguay)	57,99 %	33,83 %	67	F	13	0	13	54
Sendas Distribuidora (Brésil)	42,57 %	57,43 %	85	V	0	0	-	85
Total des engagements			2 238		395	494	749	1 349

Les modalités d'évaluation sont indiquées en note 4.38 "Engagements hors bilan".

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.32.3 Détail des dettes financières

Emprunts obligataires

en millions d'euros	Montant nominal	Taux d'intérêts d'émission ⁽ⁱ⁾	TIE en %	Date d'émission	Date d'échéance	Couverture ⁽ⁱⁱ⁾	2007	2006
Emprunts en euros								
Obligation indexée 2004-2007							-	81
Emprunt obligataire 2007 2002-2007							-	500
Obligation indexée 2004-2008	78	V : E3M+0,60	3,68	Déc. 2004	Mars 2008	-	78	78
Emprunt obligataire 2008 2001-2008	882	F : 6,00	6,12	Mars 2001 Mai 2001 Août 2001	Mars 2008	ETP PTF	882	1 069
Obligation indexée 2004-2009	76	V : E3M+0,725	3,78	Déc. 2004	Mars 2009	-	76	76
Emprunt obligataire 2009 2002-2009⁽ⁱⁱⁱ⁾	400	F : 5,45	5,46	Juin 2002	Juin 2009	ETP PTF	522	497
Emprunt obligataire 2010 2003-2010	500	F : 5,25	5,36	Avril 2003	Avril 2010	ETF FLOOR PTF	500	500
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	400	F : 4,75	4,81	Juil. 2004	Juil. 2011	ETF PTF	400	400
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	700	F : 6,00	6,13	Fév. 2002 Juin 2002	Fév. 2012	ETF double ETF PTF	700	700
Emprunt obligataire 2014 2007-2014	750	F : 4,88	5,05	Avril 2007	Avril 2014	ETF PTF ETF double ETF annulables	750	-
Emprunts en USD								
Placement privé 2002-2009	10	F : 5,92	5,92	Nov. 2002	Nov. 2009	PTF	10	10
Placement privé 2002-2011	255	F : 6,46	6,56	Nov. 2002	Nov. 2011	ETF vente swaption receveuse	255	255
Emprunts en COP								
Emprunt obligataire Exito 2006-2011	10	V : IPC+4,98	10,24	Avril 2006	Avril 2011	-	10	-
Emprunt obligataire Exito 2005-2013	25	V : IPC+5,45	10,73	Avril 2005	Avril 2013	-	26	-
Emprunt obligataire Carulla 2000-2008	24	V : DTF+3,33	12,43	Avril 2000	Avril 2008	-	24	-
Emprunt obligataire Carulla 2005-2015	51	V : IPC+7,50	13,94	Mai 2005	Mai 2015	-	57	-
Emprunts en BRL								
Emprunt obligataire CBD 2007-2013	101	V : CDI+0,50 %	12,32	Mars 2007	Mars 2011 Mars 2012 Mars 2013	104,96 % du taux variable CDI	114	-
Total emprunts obligataires	4 262						4 404	4 167

(i) F (taux fixe) – V (taux variable) - IPC (Index Price Consumer) - DTF (Depositos a Termino Fijo, taux d'intérêt interbancaire du marché colombien) - CDI (Certificado de Deposito Interbancario)

(ii) ETF (emprunteur taux fixe) – PTF (prêteur taux fixe).

(iii) Casino, Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino, Guichard-Perrachon. La quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors-Groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 522 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).

Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 236 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 81 millions d'euros, 78 millions d'euros, et 76 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30 mars 2007, 30 mars 2008 et 30 mars 2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280 millions d'euros.

La dette est inscrite au bilan pour la valeur actualisée du montant maximum de remboursement.

L'indexation sur le cours de l'action Casino constitue un dérivé qui est inscrit à l'actif pour sa juste valeur dont la variation d'une période sur l'autre transite par le compte de résultat.

Autres emprunts

en millions d'euros	Montant nominal	Nature du taux	Date d'émission	Date d'échéance	Couverture	2007	2006
Emprunts syndiqués						-	34
Emprunts syndiqués						-	15
Emprunt bancaire						-	100
Prêt structuré Calyon	183	Variable	Juin 2007	Juin 2013	ETF / PTF	183	-
Emprunts bancaires divers ⁽ⁱ⁾	936					936	546
Total autres emprunts	1 119					1 119	694

(i) Les "emprunts bancaires divers" sont constitués d'un grand nombre d'emprunts dont les échéances sont pour l'essentiel à moins d'un an. Les emprunts Exito représentent 333 millions d'euros au 31 décembre 2007.

en millions d'euros	2007	2006
Emprunts obligataires	4 404	4 167
Autres emprunts	1 119	694
Total emprunts	5 523	4 861
<i>dont taux fixe</i>	4 099	4 511
<i>dont taux variable</i>	1 424	350
Ajustement de juste valeur à amortir	43	82
Intérêts courus sur emprunts	147	143
Variation de la juste valeur de la dette	(101)	(56)
Instruments dérivés juste valeur sur dette	149	103
Dérivés actifs	(218)	(234)
Engagements donnés aux minoritaires (put)	706	889
Emprunts de location financement	174	180
Autres emprunts	5	62
Concours bancaires courants et crédits spots	514	370
Total dette financière	6 943	6 399

Par ailleurs, au 31 décembre 2007 le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

Lignes bancaires confirmées

en millions d'euros	Taux	Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes bancaires confirmées	Variable	60	5	Avant déc. 2008
Lignes bancaires confirmées	Variable	968	25	Après déc. 2008
Lignes syndiquées	Variable	1 200	0	Juillet 2012
Ligne pour le financement de l'activité de crédit	Variable	510	455	Déc. 2008
Total		2 739	485	

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.33 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

NOTE 4.33.1 Risques de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable chaque ligne d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 31 décembre 2007

en millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans
Émissions obligataires	1 163	2 436	805
Emprunts	750	191	184
Location financière	124	49	1
Concours bancaires courants et crédits spots	465	-	-
Total dette⁽ⁱ⁾	2 502	2 677	989
Équivalents de trésorerie	806	-	-
Disponibilités	1 728	-	-
Total actif	2 534	-	-
Position nette avant gestion	(32)	2 677	989
Swap prêteur taux fixe	4 103	-	-
Swap emprunteur taux fixe	(2 300)	-	-
Position nette après gestion	1 771	-	-
Position nette à renouveler à moins d'un an	1 771		
Variation de 1 %	18		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	17		
Coût de l'endettement financier net 2007	295		
Impact relatif à l'évolution des taux sur les frais financiers nets	5,80 %		

(i) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait une incidence maximale, après prise en compte des produits dérivés, estimée à 17 millions d'euros de gain/perte sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt (18 millions au 31 décembre 2006).

Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 31 décembre 2006

en millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans
Émissions obligataires	736	2 731	700
Emprunts	747	-	-
Location financière	132	46	2
Concours bancaires courants et crédits spots	370	-	-
Total dette⁽ⁱ⁾	1 985	2 777	702
Équivalents de trésorerie	1 324	-	-
Disponibilités	684	-	-
Total actif	2 009	-	-
Position nette avant gestion	(24)	2 777	702
Swap prêteur taux fixe	3 667	(2 544)	(1 355)
Swap emprunteur taux fixe	(1 800)	1 200	100
Position nette après gestion	1 843	-	-
Position nette à renouveler à moins d'un an	1 843		
Variation de 1 %	18		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	18		
Coût de l'endettement financier net 2006	193		
Impact relatif à l'évolution des taux sur les frais financiers nets	9,13 %		

(i) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

Risque de juste valeur

Les emprunts contractés par le Groupe sont en majorité émis à taux fixe.

Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

Comptabilité de couverture

Dans le cadre de la politique de gestion des risques de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur. L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme de devises.

La juste valeur des instruments dérivés placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2007 (69 millions au 31 décembre 2006).

Risque de taux d'intérêt et de devises sur les flux de trésorerie

Le Groupe détient au 31 décembre 2007, des contrats de swap de devises (USD / COP) et de swap de taux (variable / fixe) destinés à couvrir les flux de trésorerie attendus en Colombie pour le remboursement d'emprunts contractés pour 367 millions de dollars auprès de JPMorgan, Citibank et Bancolombia. Le dernier flux couvert aura lieu en décembre 2011.

Par ailleurs, le Groupe dispose de placements en dollars pour lesquels une couverture de change est mise en place afin de garantir le montant qui sera reçu à l'échéance des placements, en pesos colombiens. Le dernier flux aura lieu en décembre 2008.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Groupe détient également des contrats de change à terme afin de couvrir les paiements futurs dus aux fournisseurs de l'activité de promotion immobilière en Pologne. Les flux sont attendus en zlotys alors que les emprunts sont contractés en euros. Le dernier décaissement couvert aura lieu en mars 2009.

Les contrats sont utilisés pour couvrir le risque de change et de taux pour des engagements fermes.

Les conditions des contrats ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Couverture de flux de trésorerie – flux couverts

en millions d'euros	2007		2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Swaps de taux d'intérêt et de devises (Colombie)				
Juste valeur des flux	89	247	-	-
Contrat d'achat à terme de devises (Pologne)				
Juste valeur des flux		108	-	-

Les couvertures de flux de trésorerie ont été évaluées comme hautement efficace.

Un gain latent de 0,4 millions d'euros relatif aux contrats de change à terme en Pologne, net d'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres.

Une perte latente de 6 millions d'euros, nette d'impôt différé relative aux couvertures de flux de trésorerie en Colombie a également été comptabilisée par les capitaux propres. Une part d'inefficacité a été comptabilisée en compte de résultat pour 0,2 millions d'euros.

Ventilation par type de couverture

en millions d'euros	Juste valeur 2007	Juste valeur 2006
Instruments de couverture de flux de trésorerie	6	0
Instruments de couverture de juste valeur ⁽ⁱ⁾	21	69
Instruments détenus à des fins de transaction	0	5

(i) Principalement des swaps de taux.

NOTE 4.33.2 Risques de change

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle.

Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des achats à terme de devises pour les achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro. La politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

en millions d'euros	USD	PLN	JYP	CHF	EUR	Total exposé 2007	Total exposé 2006
Créances commerciales exposées	(5)	-	-	-	(1)	(6)	(6)
Autres actifs financiers exposés	(7)	(18)	-	(0)	(5)	(30)	(5)
Dettes fournisseurs exposées	18	14	-	0	0	33	11
Dettes financières exposées	529	16	15	1	3	565	253
Exposition brute dette / (créance)	536	12	15	1	(3)	561	252
Créances commerciales couvertes	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers couverts	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs couvertes	-	11	-	-	-	11	-
Dettes financières couvertes	282	-	2	-	-	284	145
Exposition nette dette / (créance)	254	1	14	1	(3)	266	107

Au 31 décembre 2006, l'exposition bilantielle nette d'un montant de 107 millions d'euros se décomposait par devise de la manière suivante :

- 99 millions pour le dollar américain ;
- 8 millions pour le yen japonais ;
- 1 million pour le franc suisse.

Analyse de la sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 décembre 2007 à 1 euro pour 1,4721 dollars et au 31 décembre 2006 à 1 euro pour 1,3170 dollars.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 décembre 2007 à 1 euro pour 164,93 yens et au 31 décembre 2006 à 1 euro pour 156,93 yens.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

en millions d'euros	2007	2006
Dollar américain	25	10
Yen japonais	1	1
Autres devises	1	0
Total	27	11

NOTE 4.33.3 Risques de crédit

Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur une base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le détail et l'antériorité des créances commerciales et de l'activité de crédit sont précisés en note 4.24 "créances clients".

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.33.4 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé. Les participations non consolidées classées en AFS présentent un risque action négligeable.

NOTE 4.33.5 Risques d'exigibilité des dettes financières (risque de liquidité)

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("négative pledge") et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation ("rating trigger").

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro et les lignes bancaires confirmées à court terme (un an maximum) ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les lignes bancaires confirmées à moyen terme et certains placements privés (placement privé réalisé aux États-Unis, placement privé 2009, obligations indexées) contiennent des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect, à la date d'arrêt, de certains ratios financiers.

À la date de clôture :

- les deux lignes bancaires confirmées mises en places en 2007 sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,7 ;
- les autres lignes bancaires confirmées à moyen terme, le placement privé 2009 et les obligations indexées sont soumis au seul engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3 ;
- le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :
 - Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,7 ;
 - Dette Financière Nette Consolidée / Fonds propres consolidés < 1,2 ;
 - Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés < 1,25.

Au 31 décembre 2007, tous les ratios sont respectés.

NOTE 4.34 Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes correspondent à des dettes dont l'échéance est supérieure à 12 mois dont principalement des dettes d'impôt à hauteur de 33 millions d'euros.

NOTE 4.35 Autres dettes courantes

en millions d'euros	2007	2006
Dettes sur immobilisations	240	228
Comptes courants	48	56
Dettes fiscales et sociales	1 200	1 054
Dettes diverses	546	450
Financement de l'activité de crédit	574	518
Produits constatés d'avance	18	18
Dérivés passifs hors couverture	5	19
Autres dettes courantes	2 632	2 342

NOTE 4.36 Juste valeur des instruments financiers au passif du bilan

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

31 décembre 2007	2007	Valeur au bilan selon IAS 39		2007
		Valeur au bilan	Passifs évalués en juste valeur par résultat	
en millions d'euros				
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	4 346	5	4 341	4 353
Autres emprunts	1 272	–	1 272	1 270
Contrats de location financement	174	–	174	174
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	149	149	–	149
Dettes financières ⁽ⁱ⁾	753	–	753	753
Dettes fournisseurs	4 432	–	4 432	4 432
Autres dettes	2 685	5	2 680	2 685
Concours bancaires courants	468	–	468	468
Autres passifs non financiers (provisions et impôt)	1 052			
Total passifs courants et non courants	15 330			

(i) Dont 706 millions d'euros de dette financière à la juste valeur correspondant aux puts (confère note 4.32.2). Conformément aux principes comptables décrits à la note 3.17, la contrepartie de la variation de la juste valeur est en goodwill (confère note 4.14).

31 décembre 2006	2006	Valeur au bilan selon IAS 39		2006
		Valeur au bilan	Passifs évalués en juste valeur par résultat	
en millions d'euros				
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	4 241	–	4 241	4 339
Autres emprunts	842	–	842	842
Contrats de location financement	180	–	180	180
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	103	103	–	103
Dettes financières ⁽ⁱ⁾	898	–	898	898
Dettes fournisseurs	3 651	–	3 651	3 651
Autres dettes	2 380	19	2 361	2 380
Concours bancaires courants	370	–	370	370
Autres passifs non financiers (provisions, impôt, passifs détenus en vue de la vente)	1 131			
Total passifs courants et non courants	13 796			

(i) Dont 889 millions d'euros de dette financière à la juste valeur correspondant aux puts (confère note 4.32.2). Conformément aux principes comptables décrits à la note 3.17, la contrepartie de la variation de la juste valeur est en goodwill (confère note 4.14).

Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan**Échéancier au 31 décembre 2007**

en millions d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers non courants				
Emprunts obligataires	4 346	1 019	2 466	861
Autres emprunts	1 272	425	806	42
Contrats de location financement	174	41	106	27
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	149	18	131	–
Dettes financières	753	529	195	29
Dettes fournisseurs	4 432	4 432	–	–
Autres dettes	2 685	2 631	26	28
Concours bancaires courants	468	468	–	–

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Échéancier au 31 décembre 2006

en millions d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers non courants				
Emprunts obligataires	4 241	665	2 880	696
Autres emprunts	842	517	266	59
Contrats de location financement	180	46	105	28
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	103	12	92	–
Dettes financières	898	404	494	–
Dettes fournisseurs	3 651	3 651	–	–
Autres dettes	2 380	2 342	38	–
Concours bancaires courants	370	370	–	–

NOTE 4.37 Cours de conversion des devises employées

Cours des devises pour un euro

	2007		2006	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,4721	1,3706	1,3170	1,2557
Zloty polonais (PLN)	3,5935	3,7831	3,8310	3,8951
Peso argentin (ARS)	4,6300	4,2718	4,0462	3,8608
Peso uruguayen (UYU)	31,6319	32,0498	32,1587	30,1955
Dollar taiwanais (TWD)	47,7097	44,9918	42,9184	40,8476
Baht thaïlandais (THB)	43,8000	44,2133	46,7700	47,5733
Peso colombien (COP)	2 967,8800	2 836,5830	2 949,8600	2 965,2510
Real brésilien (BRL)	2,6119	2,6635	2,8125	2,7322
Bolivar vénézuélien (VEB)	3 159,22	2 945,0684	2 827,7800	2 697,2980
Dong vietnamien (VND)	23 543,7000	22 102,1100	21 126,4000	20 045,9700

NOTE 4.38 Engagements hors bilan

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

NOTE 4.38.1 Engagements liés à l'activité courante

en millions d'euros	2007	2006
Cautions et garanties bancaires reçues	71	64
Créances assorties de garanties	101	94
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽ⁱ⁾	2 254	2 187
Total des engagements reçus	2 426	2 345
Cautions et garanties données	34	91
Sûretés réelles accordées ⁽ⁱⁱ⁾	99	61
Réserve de crédit autorisée à la clientèle ⁽ⁱ⁾	1 601	1 507
Autres engagements donnés	59	80
Total des engagements donnés	1 793	1 739
Autres engagements réciproques	50	12
Total des engagements réciproques	50	12

(i) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 601 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans. Par ailleurs, une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 55 millions d'euros est disponible pour le financement de l'activité de crédit.

(ii) Les sûretés réelles accordées concernent une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la Province de Cordoba, divers immeubles de CBD donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'Océan Indien au profit des organismes prêteurs.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élevaient au 31 décembre 2007 à 3 356 929 heures. Ils étaient de 2 583 226 heures au 31 décembre 2006. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 8 958 heures.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.

NOTE 4.38.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

en millions d'euros	2007	2006
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽ⁱ⁾ :		
des activités polonaises	96	94
des titres de Smart & Final	3	-
des actifs à l'OPCI AEW Immocommercial	23	-
des actifs à l'OPCI Immocio (Generali)	5	-
Autres engagements donnés	15	-
Total des engagements donnés	142	94
Promesses d'achat d'actions ⁽ⁱⁱ⁾	1 320	-
Monoprix	850	857
Franprix / Leader price	335	353
Disco (Uruguay)	44	54
Sendas Distribuidora (Brésil)	91	85
Autres engagements réciproques	-	54
Total des engagements réciproques	1 320	1 403
Total des engagements liés aux opérations exceptionnelles	1 462	1 497

(i) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.
- Au titre de la cession des fonds de hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois.
- Au titre de l'apport / cession des actifs à l'OPCI AEW Immocommercial, Immobilière Groupe Casino garantit l'OPCI à hauteur de 23 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2008 pour tout préjudice résultant du non respect des déclarations et garanties consenties.

(ii) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (confère note 3.17).

Monoprix : le Groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé soit d'un prix par action indexé (*) soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix au même prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

La valorisation de 850 millions d'euros est estimée sur la base du prix minimum indexé. Le prix réellement payé pourrait être supérieur. La juste valeur de Monoprix étant, au 31 décembre 2007, supérieure au prix minimum à payer, aucun dérivé n'est reconnu en tant qu'instrument financier.

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisé prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

Franprix & Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées

Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 52 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Brésil : CBD a accordé aux actionnaires de la société brésilienne Sendas Distribuidora une option de vente sur leur participation. Ainsi la famille Sendas a le droit d'échanger ses 42,57 % du capital contre des actions préférentielles de CBD. Cet échange peut être structuré comme il semble le plus approprié à CBD, c'est-à-dire par émission de titres ou par remise de cash. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2007. L'engagement reste en hors bilan. CBD et AIG se sont accordés mutuellement des options d'achat et de vente portant sur la participation de 14,86 % d'AIG dans le capital de la société. L'exercice de l'option représentera un crédit pour AIG à l'encontre de CBD qui pourra être utilisé pour souscrire jusqu'à 6 millions d'actions préférentielles émises par CBD lors d'une future augmentation de capital. L'excédent du crédit sur les 6 millions d'actions sera payé en cash.

Le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de CBD au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 8,5 % du capital de CBD. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

en a la possibilité à cette date, Casino élit le président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exercable pendant une période de huit années démarrant en 2015. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de CBD. Cette option d'achat est exercable dans certaines conditions.

Exito : le Groupe a consenti un engagement dans le cadre de l'opération de Total Return Swap Exito décrite en note 4.32.2.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur 6,24 % du capital de Laurus, exercable à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2009 (confère note 4.41 sur les événements post-clôture), et d'une promesse de vente portant sur 40 % des titres de la société Banque du Groupe Casino et exercable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60 % des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40 %) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.
- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20 % sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

NOTE 4.38.3 Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

Preneur de location financement sur actifs immobiliers

en millions d'euros	2007	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	39	34
Entre un et cinq ans	111	97
Au-delà de cinq ans	36	22
Paiements minimaux totaux au titre de la location	187	-
Montants représentant des charges de financement	(34)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	153	153

en millions d'euros	2006	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	39	38
Entre un et cinq ans	97	93
Au-delà de cinq ans	35	28
Paiements minimaux totaux au titre de la location	172	-
Montants représentant des charges de financement	(13)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	159	159

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

Preneur de location financement sur actifs mobiliers

en millions d'euros	2007	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	11	9
Entre un et cinq ans	13	12
Au-delà de cinq ans	0	0
Paiements minimaux totaux au titre de la location	24	-
Montants représentant des charges de financement	(3)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	21	21

en millions d'euros	2006	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	9	8
Entre un et cinq ans	14	13
Au-delà de cinq ans	1	0
Paiements minimaux totaux au titre de la location	23	-
Montants représentant des charges de financement	(2)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	21	21

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

Preneur de location simple sur actifs immobiliers

en millions d'euros	2007	2006
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	300	278
Entre un et cinq ans	505	463
Au-delà de cinq ans	425	434

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

Preneur de location simple sur actifs mobiliers

en millions d'euros	2007	2006
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	20	33
Entre un et cinq ans	19	37
Au-delà de cinq ans	0	0

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Bailleur de location simple

en millions d'euros	2007	2006
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	151	120
Entre un et cinq ans	134	119
Au-delà de cinq ans	28	28

NOTE 4.39 Passifs et actifs éventuels

Aucune action nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés n'a été engagée à l'encontre du Groupe.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les co-entreprises sont décrits dans les notes 4.19 et 4.20.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4.40 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

Transactions avec les parties liées

en millions d'euros	2007		2006	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
Transactions avec les co-entreprises				
Prêts	–	4	1	4
Créances	3	18	0	15
Dettes	(15)	49	24	64
Charges	66	–	68	–
Produits	50	–	50	–
Transactions avec les entreprises associées				
Prêts	3	28	25	25
Créances	(1)	–	(2)	1
Dettes	(1)	1	2	2
Charges	1	–	–	–
Produits	0	–	2	–

Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité exécutif Groupe et du Conseil d'administration

en millions d'euros	2007	2006
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽ⁱ⁾	8	8
Avantages à court terme : charges sociales	3	3
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants ⁽ⁱⁱ⁾	1	1
Paiements en actions ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1	2
Total	12	14

(i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.

(ii) Ces indemnités, sur l'année 2007, sont relatives à la cessation du contrat de travail de Monsieur Thierry Bourgeron.

(iii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Les membres du Comité exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

NOTE 4.41 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements postérieurs à la clôture et qui pourront avoir une incidence sur les comptes du Groupe sont les suivants :

Super de Boer (anciennement Laurus)

Le 1^{er} janvier 2008, la dénomination sociale de Laurus a été modifiée en Super de Boer.

Le Groupe bénéficiant d'une promesse de vente portant sur 6,24 % du capital de Laurus, exerçable à partir du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, ces droits de vote potentiels seront inclus dans l'appréciation du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles dès le 1^{er} janvier 2008. En l'application de IAS 27, Super de Boer sera consolidé par intégration globale dans les états financiers du Groupe, dès cette date. La juste valeur des actifs et passifs identifiables est en cours de détermination.

Le 28 janvier 2008, le Groupe a notifié au Directoire de Super de Boer son intention d'acquérir 7 millions d'actions représentant 6 % du capital de Super de Boer, auprès d'Amber à un prix par action de 3,8 euros. L'acquisition a eu lieu le 19 février 2008.

Le 17 mars 2008, le Groupe a acquis 6 % du capital de Super de Boer auprès d'Amber Fund à un prix de 4,3 euros par action. Cette opération d'un montant de 30 millions d'euros porte la participation de Casino dans Super de Boer à 57 % du capital et des droits de vote.

Mercialys

Le 3 avril 2008, le Groupe a procédé à la cession hors marché d'un bloc de 1 357 962 actions Mercialys au prix de 27,75 euros par action, soit un montant total de 37,7 millions d'euros.

Cette transaction, qui a été réalisée avec sept investisseurs internationaux réputés, permet à Casino de ramener sa participation dans le capital de Mercialys de 61,48 % à 59,67 %, conformément à l'obligation "SIIC 4" (disposition conditionnant le maintien du régime fiscal SIIC à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60 % de leur capital et droits de vote).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 5 PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2007, le groupe Casino comprend approximativement 1 077 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Au 31 décembre 2007

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon SA			Société mère
France			
Distribution			
Acos SNC	100,00	100,00	IG
C'Asia SAS	50,00	50,00	IP
Casiband SAS	100,00	100,00	IG
Casino Carburants SAS	100,00	100,00	IG
Casino Services SAS	100,00	100,00	IG
Casino Vacances SNC	100,00	100,00	IG
Casino Information Technology SAS	100,00	100,00	IG
Club Avantages SAS	98,00	98,00	IG
Comacas SNC	100,00	100,00	IG
Distribution Casino France SAS	100,00	100,00	IG
Distridyn SA	49,99	49,99	IP
dunnhumby France SAS	50,00	50,00	IP
Easydis SAS	100,00	100,00	IG
Easydis Services SAS	100,00	100,00	IG
EMC Distribution SAS	100,00	100,00	IG
Finovadis SNC	1,00	1,00	IG
Floréal SA	100,00	100,00	IG
Fox SA	99,70	99,70	IG
Fructidor SNC	100,00	100,00	IG
Geimex SA	49,99	49,99	IP
Germinal SNC	100,00	99,80	IG
Groupe Monoprix SA	50,00	50,00	IP
Haméaris	100,00	100,00	IG
Messidor SNC	100,00	99,80	IG
Régie Média Trade SAS	50,00	50,00	IP
RMC 2 SNC	100,00	100,00	IG
Serca SAS	100,00	100,00	IG
Sodemad SAS	100,00	100,00	IG
SMNA SNC	100,00	100,00	IG
Thor SNC	100,00	100,00	IG
TPLM SARL	100,00	100,00	IG
Vulaines Distribution SA	100,00	100,00	IG

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Asinco			
Asinco.....	100,00	100,00	IG
Baud SA.....	100,00	95,00	IG
Distribution Leader Price.....	100,00	75,00	IG
DBA.....	51,00	38,25	IG
Franprix Holding.....	95,00	95,00	IG
Cafige.....	60,00	60,00	IG
Cogefisd.....	84,00	84,00	IG
Cofilead.....	60,00	60,00	IG
Cogeleader.....	51,00	38,25	IG
Figeac.....	84,00	84,00	IG
Sofigep.....	100,00	100,00	IG
H2A.....	60,00	60,00	IG
LCI.....	60,00	60,00	IG
Leader Price Holding.....	75,00	75,00	IG
Leadis Holding.....	51,00	51,00	IG
Lecogest.....	100,00	75,00	IG
Minimarché.....	100,00	95,00	IG
Pro Distribution.....	60,00	60,00	IG
Retail Leader Price.....	100,00	75,00	IG
RLP Investissement.....	100,00	75,00	IG
Sarjel.....	60,00	60,00	IG
Sédifrais.....	100,00	94,30	IG
Socogem.....	50,00	42,00	IG
Sodigestion.....	60,00	60,00	IG
Groupe Codim			
Balcadis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Codim 2 SA.....	100,00	100,00	IG
Costa Verde SNC.....	100,00	100,00	IG
Fidis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Hyper Rocade 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Pacam 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Poretta 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Prical 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Prodis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Semafrac SNC.....	100,00	100,00	IG
SNC des Cash Corses.....	100,00	100,00	IG
Sodico 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Sudis 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Unigros 2 SNC.....	100,00	100,00	IG
Immobilier			
Groupe Immobilier			
L'Immobilière Groupe Casino Services SAS.....	100,00	100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS.....	100,00	100,00	IG
SCI Actimmo.....	100,00	100,00	IG
SCI de l'Océan.....	100,00	100,00	IG
Dinetard SAS.....	100,00	100,00	IG
Sudéco SAS.....	100,00	100,00	IG
Uranie SAS.....	100,00	100,00	IG

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Mercialys (société cotée)			
Mercialys SA.....	61,48	61,48	IG
Mercialys gestion SAS.....	100,00	61,48	IG
SCI Toulon Bon Rencontre.....	96,67	59,43	IG
SCI Bourg en Bresse Kennedy.....	96,47	59,31	IG
SCI Centre commercial Kerbernard.....	98,31	60,44	IG
Point Confort SA.....	100,00	61,48	IG
Corin Asset Management SAS.....	40,00	24,59	IP
Méry 2 SAS.....	100,00	61,48	IG
La Diane SCI.....	100,00	61,48	IG
Promotion immobilière			
Plouescadis.....	99,84	99,84	IG
Sodérip SNC.....	100,00	100,00	IG
IGC Promotion SAS.....	100,00	100,00	IG
ZAC du Roubaud Saint Jean SCI.....	100,00	100,00	IG
Maud SNC.....	100,00	100,00	IG
De la grande colline SAS.....	100,00	99,84	IG
De Malaz SAS.....	100,00	99,84	IG
Canal du midi SAS.....	100,00	99,84	IG
Carré Gramont SAS.....	50,00	50,00	IP
De Périaz SNC.....	100,00	100,00	IG
Casino Développement SNC.....	100,00	100,00	IG
Plateau des Glières SCI.....	100,00	100,00	IG
AEW Immocommercial.....	18,00	18,00	ME
Autres activités			
Alwenna Restauration Traiteur SAS.....	51,00	51,00	IG
Banque du Groupe Casino SA.....	60,00	60,00	IP
Casino Restauration SAS.....	100,00	100,00	IG
Casino Entreprise SAS.....	100,00	100,00	IG
Cdiscount SA.....	66,67	66,67	IG
Imagica SAS.....	100,00	100,00	IG
Odyssée Restauration Traiteur SAS.....	51,00	51,00	IG
Restauration collective Casino SAS.....	100,00	100,00	IG
Villa Plancha.....	100,00	100,00	IG

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
International			
Pologne			
Espace Gdansk.....	100,00	100,00	IG
Mayland (ex-Géant Polska).....	100,00	100,00	IG
M&S Polska Korporacja Handlu SA.....	100,00	100,00	IG
NRG.....	100,00	100,00	IG
Sun Resort.....	100,00	100,00	IG
Théiadis SAS.....	100,00	100,00	IG
Promotion immobilière Pologne			
DTC Finance BV.....	25,00	25,00	IG
DTC Development 1 BV.....	25,00	25,00	IG
DTC Development 2 BV.....	25,00	25,00	IG
DTC Development 3 BV.....	25,00	25,00	IG
Centrum Handlowe Pogoria.....	25,00	26,00	IG
Centrum Handlowe Jantar.....	25,00	26,00	IG
Espace Warszawa.....	25,00	26,00	IG
Pays-Bas			
Groupe Laurus (<i>société cotée</i>).....	44,99	44,99	ME
Thaïlande			
Groupe Big C (<i>société cotée</i>).....	63,19	63,19	IG
Saowanee Holdings.....	100,00	100,00	IG
Argentine			
Géant Argentina.....	100,00	100,00	IG
Leader Price Argentina SA.....	100,00	100,00	IG
Libertad SA.....	100,00	100,00	IG
Uruguay			
Géant Inversiones.....	100,00	100,00	IG
Grupo Disco de Uruguay.....	62,49	62,49	IP
Devoto.....	100,00	96,55	IG
Lanin.....	96,55	96,55	IG
Larenco.....	100,00	100,00	IG
Spice Investments Mercosur SA.....	100,00	100,00	IG
Brésil			
Groupe CBD (<i>société cotée</i>).....	50,00	34,00	IP
Pumpido.....	100,00	100,00	IG
Spice 2000 Investment SA.....	100,00	100,00	IG
Sudaco.....	100,00	100,00	IG
Wilkes.....	50,00	68,84	IP

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Colombie			
Groupe Exito (<i>société cotée</i>).....	59,82	59,82	IG
Easy Colombia SA.....	30,00	30,00	ME
Venezuela			
Bonuela.....	100,00	100,00	IG
Cativen.....	78,62	67,13	IG
Océan Indien			
Groupe Vindémia.....	100,00	100,00	IG
Suisse			
IRTS.....	50,00	50,00	IP
Luxembourg			
Casino Ré SA.....	100,00	100,00	IG
Holdings France et international			
Bergsaar BV.....	100,00	100,00	IG
Casino International SAS.....	100,00	100,00	IG
Coboop BV.....	100,00	100,00	IG
Cuersup SA.....	99,88	99,88	IG
Géant Foncière BV.....	100,00	100,00	IG
Géant Holding BV.....	100,00	100,00	IG
Géant International BV.....	100,00	100,00	IG
Gelase SA.....	100,00	100,00	IG
Easy Holland BV.....	30,00	30,00	ME
Marushka Holding BV.....	100,00	100,00	IG
Latic.....	100,00	100,00	IG
Pachidis SA.....	100,00	100,00	IG
Polca Holding SA.....	100,00	100,00	IG
Ségisor SA.....	100,00	100,00	IG
Tevir SA.....	100,00	100,00	IG
Vegas Argentina.....	100,00	100,00	IG

COMPTES SOCIAUX

- 144. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 145. COMPTE DE RÉSULTAT
- 146. BILAN
- 148. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
- 149. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- 169. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 170. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
- 172. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie 1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Cette information est complétée de considérations propres à l'exercice, fournies dans la note 6 "Immobilisations financières".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci, nous vous signalons en application de la loi que, comme précisé dans le rapport de gestion, ces informations incluent les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre Société, par les sociétés qu'elle contrôle et par la société qui la contrôle directement. Elles n'indiquent pas ceux versés par les sociétés contrôlant indirectement votre Société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

COMPTE DE RÉSULTAT

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

en millions d'euros	notes	2007	2006
Produits d'exploitation	1	138,3	118,8
Charges d'exploitation	1	(94,9)	(71,6)
Résultat d'exploitation		43,4	47,2
Résultat financier	2	279,2	74,7
Résultat courant avant impôts		322,6	121,9
Résultat exceptionnel	3	162,0	(29,7)
Impôts	4	56,5	157,8
Résultat net		541,1	250,0

BILAN

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

ACTIFS

en millions d'euros	notes	2007	2006
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		12,0	11,5
Dépréciations et amortissements		(0,4)	(0,4)
	5	11,6	11,1
Immobilisations corporelles		9,0	4,6
Amortissements		(1,5)	(2,1)
	5	7,5	2,5
Immobilisations financières (a)		9 491,7	9 275,5
Dépréciations		(299,2)	(343,7)
	6	9 192,5	8 931,8
Total de l'actif immobilisé		9 211,6	8 945,4
Actif circulant			
Créances clients et autres débiteurs (b)	7	3 613,6	3 528,4
Valeurs mobilières de placement	8	347,6	934,5
Disponibilités	8	1 085,1	132,5
Total de l'actif circulant		5 046,3	4 595,4
Comptes de régularisation et assimilés (b)	9	9,6	6,1
Total de l'actif		14 267,5	13 546,9
(a) dont prêts à moins d'un an		4,7	19,5
(b) dont prêts à plus d'un an		0,0	0,0

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

en millions d'euros	notes	2007	2006
Capitaux propres	10	7 396,4	7 085,2
Autres fonds propres	11	600,0	600,0
Provisions	12	117,3	115,9
Emprunts et dettes financières	13	5 391,1	5 224,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27,6	15,3
Dettes fiscales et sociales		21,5	22,5
Autres dettes	14	713,6	483,3
Dettes (a)		6 153,8	5 745,8
Total du passif		14 267,5	13 546,9
(a) dont : à moins d'un an		2 104,1	1 923,9
entre un et cinq ans		3 293,7	3 121,2
à plus de cinq ans		756,0	700,7

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

en millions d'euros	2007	2006
Activité		
Résultat net	541,1	250,0
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions (sauf actif circulant)	(38,4)	25,5
Résultat des cessions d'immobilisations	(184,9)	232,0
Marge brute d'autofinancement	317,8	507,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	105,9	(410,1)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	423,7	97,3
Opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(670,8)	(1 013,0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	621,0	1 005,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	49,9	-
Variation des prêts et avances consentis	11,4	(2,9)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	11,5	(10,7)
Opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	(241,2)	(232,4)
Augmentation de capital en numéraire	10,8	1,8
Acquisition et variation de valeur des titres d'auto-contrôle	-	1,8
Émission TSSDI	-	-
Augmentation des dettes financières	1 143,5	684,3
Diminution des dettes financières	(1 076,2)	(537,4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(163,1)	(81,9)
Variation de trésorerie	272,1	4,7
Trésorerie d'ouverture	1 062,5	1 057,7
Trésorerie de clôture	1 334,6	1 062,5

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont inclus par référence.

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

Depuis le 29 janvier 2005, en application du règlement 2004-01 du 04 mai 2004, le mali technique "Faux Mali" constaté lors d'opérations de fusion, est obligatoirement inscrit dans les Immobilisations Incorporelles.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de fonds de commerce, de logiciels et de malis techniques.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation ramène ceux-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation de locaux	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation ramène celle-ci à la valeur d'inventaire si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6a – Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur d'inventaire est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

Selon l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du CNC, Casino Guichard- Perrachon a choisi d'activer les frais d'acquisition de titres de participation et de les étaler par le biais d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 2007. Cette modification correspondant à un changement d'option fiscale est appliquée de manière prospective et a eu un impact non significatif dans les comptes au 31 décembre 2007.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

Une dépréciation sur les actions propres est enregistrée à hauteur de l'écart de valeur négatif constaté, le cas échéant, entre le cours moyen du dernier mois de l'exercice et le prix d'acquisition.

De plus, celles affectées à des plans d'achat attribuées aux salariés donnent lieu à une provision pour risque déterminée par comparaison entre la valeur d'inventaire et le prix d'exercice de l'option, plan par plan, s'il est inférieur.

Les dépréciations des autres catégories de titres de placement sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

Créances

Les créances sont valorisées selon leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Écarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette prévisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Les incidences de la loi du 21 décembre 2006 (dite "réforme de la Loi Fillon") et de l'adoption de nouvelles tables de mortalité sont considérés comme des changements d'hypothèses actuarielles et suivent donc le traitement des écarts actuariels décrit précédemment.

Le taux de charges a été modifié afin de tenir compte des incidences de la loi du 19 décembre 2007 sur le financement de la Sécurité Sociale 2008 (soit 25 % pour les départs en 2008 et 38 % au-delà).

La société a consenti des plans d'option d'achat d'actions au profit des dirigeants et salariés du Groupe. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur nette comptable des titres en portefeuille, une provision pour risques est constituée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Instruments financiers de change et de taux

La société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat prorata temporis.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société-holding de Casino Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

Impôts sur les bénéfices

Casino Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2007, le périmètre comprend 63 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 1 **Résultat d'exploitation**

Décomposition

en millions d'euros	2007	2006
Prestations de services hors taxes	129,5	115,7
Autres produits	7,0	2,6
Reprises sur provisions et dépréciations	1,9	0,5
Produits d'exploitation	138,3	118,8
Autres achats et charges externes	(70,4)	(51,3)
Impôts et taxes	(1,3)	(1,1)
Frais de personnel	(19,8)	(16,8)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
sur immobilisations	(0,7)	(0,3)
sur risques et charges	(2,4)	(1,0)
Autres charges	(0,5)	(1,1)
Charges d'exploitation	(95,0)	(71,6)
Résultat d'exploitation	43,4	47,2

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

en millions d'euros	2007	2006
Autres achats et charges externes	12,4	-
Frais de personnel	0,8	1,8
Dotations aux amortissements	6,8	0,2
Transferts de charges	20,0	2,0

Prestations de services, hors taxes

en millions d'euros	2007	2006
Mise à disposition personnel	4,5	5,3
Redevances d'enseignes	56,3	57,4
Prestations diverses	68,8	53,1
Prestations de services, hors taxes	129,5	115,7

Pour Casino Guichard-Perrachon, société mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition de ses filiales des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 98 % avec des sociétés françaises.

Effectifs moyens

en nombre	2007	2006
Cadres	25	24
Agents de maîtrise	-	-
Employés, ouvriers	-	-
Total	25	24

NOTE 2 Résultat financier

en millions d'euros	2007	2006
Revenus des titres de participations :		
Distribution Casino France	48,1	200,0
Immobilière Groupe Casino	208,6	174,7
Casino Restauration	5,0	2,5
Finovadis	26,8	26,8
Monoprix	60,0	51,0
Vindémia	4,2	4,2
Geimex / Exim	-	6,0
Divers	22,7	18,4
Total	375,4	483,6
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	8,5	4,9
Autres intérêts, produits assimilés et divers	215,9	173,8
Reprise de provisions et de dépréciations	99,2	17,2
Produits nets sur cessions de VMP	35,1	19,0
Produits financiers	734,1	698,5
Intérêts et charges assimilées :		
obligations	(253,7)	(247,6)
dotations aux amortissements et dépréciations	(56,3)	(264,9)
autres intérêts, charges assimilées et divers	(143,3)	(107,5)
charges nettes sur cessions de VMP	(1,6)	(3,8)
Charges financières	(454,9)	(623,8)
Résultat financier	279,2	74,7

Les autres produits financiers et autres charges enregistrent pour l'essentiel les revenus et charges d'intérêts sur les comptes courants et les produits et charges sur opérations de couverture de taux.

Les produits sur cessions de valeurs mobilières de placement enregistrent principalement une plus-value de 27,7 millions d'euros relatifs aux placements de trésorerie du Groupe et une plus-value relative à la cession d'actions propres pour 7,4 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2007 sont principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres, Finovadis pour 23,0 millions d'euros, Tout Pour La Maison pour 1,6 millions d'euros, Agentrics pour 4,0 millions d'euros, les titres des filiales sud-américaines pour 25,3 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Ségisor (holding portant directement ou indirectement les titres CBD) pour 81,7 millions d'euros, et des titres Maruschka (holding portant les titres Laurus) pour 16,8 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2006 étaient principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres Maruschka (holding portant les titres Laurus) pour 159,8 millions d'euros, des titres Ségisor (holding portant directement et indirectement les titres CBD) pour 81,7 millions d'euros et des titres Finovadis pour 21,8 millions d'euros ;
- d'une reprise de provisions pour risques, sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'AO Casino, pour un montant de 13,7 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 3 Résultat exceptionnel

en millions d'euros	2007	2006
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,2	-
Cessions de titres de participation	183,7	(232,0)
Résultats sur cessions d'actifs	184,9	(232,0)
Dotations aux provisions	(3,5)	(5,7)
Reprises de provisions	8,8	227,8
Autres charges exceptionnelles	(34,3)	(23,0)
Autres produits exceptionnels	6,1	3,2
Résultat exceptionnel	162,0	(29,7)

En 2007, les résultats sur cessions des titres de participation sont constitués essentiellement de la plus-value de cession des titres CASINO USA pour 184,6 millions d'euros.

En 2006, les résultats sur cessions des titres de participation étaient constitués essentiellement de :

- la plus-value de cession des titres Feu Vert pour 50,2 millions d'euros ;
- la moins-value de cession des titres Leader Price Polska pour 56,4 millions d'euros ;
- la moins-value de cession des titres GMB Cora, pour 220,6 millions d'euros.

Consécutivement à la moins-value enregistrée sur la cession des titres GMB Cora, les sommes antérieurement provisionnées, ont été reprises pour 221,2 millions d'euros.

NOTE 4 Impôts

en millions d'euros	2007	2006
Résultat courant	322,6	121,9
Résultat exceptionnel	162,0	(29,7)
Résultat avant impôts	484,6	92,2
Produit d'intégration fiscale	56,5	157,8
Impôts	56,5	157,8
Résultat net	541,1	250,0

Casino Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré. Lorsqu'elle est probable, la restitution de cette économie d'impôt est provisionnée. Dans le cas contraire, elle est mentionnée en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2007, la provision est égale à 47,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la dette de la société vis-à-vis de l'administration fiscale, en tant que société tête de groupe, s'élève à 32,6 millions d'euros et est montrée en "dettes diverses" (cf note 14).

Dans le régime d'intégration fiscale, le Groupe n'a pas de déficits reportables au 31 décembre 2007.

L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 15,4 millions d'euros.

NOTE 5 Immobilisations corporelles et incorporelles**Décomposition**

en millions d'euros	2007	2006
Fonds commercial ⁽¹⁾	11,1	11,1
Autres immobilisations incorporelles	0,9	0,4
Dépréciations	(0,4)	(0,4)
Immobilisations incorporelles	11,6	11,1
Terrains et agencements	0,5	-
Amortissements	-	-
	0,5	-
Constructions et agencements	1,7	1,6
Amortissements	(0,7)	(0,5)
	1,0	1,1
Autres immobilisations corporelles	6,8	3,0
Amortissements	(0,8)	(1,6)
	6,0	1,4
Immobilisations corporelles	7,5	2,5
Total immobilisations corporelles et incorporelles	19,1	13,6

(1) Le "Fonds Commercial" est constitué de malis techniques, constatés lors des opérations de fusion ou de dissolution.

Variations

en millions d'euros	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Au 1^{er} janvier 2006	12,1	(2,5)	9,6
Augmentations	27,5	(0,4)	27,1
Diminutions	(23,5)	0,4	(23,1)
Au 31 décembre 2006	16,1	(2,5)	13,6
Augmentations	24,3	(1,4)	22,8
Diminutions	(19,4)	2,0	(17,4)
Au 31 décembre 2007	21,0	(1,9)	19,1

L'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles s'explique essentiellement par :

- les fonds de commerce et murs de supermarchés reçus lors de l'annulation de l'apport de ces fonds, en 2006, à Ocalenn et à Uranie, pour 17,2 millions d'euros ;
- les agencements concernant le nouveau siège pour 3,6 millions d'euros.

La diminution des immobilisations corporelles et incorporelles s'explique essentiellement par :

- l'apport à Distribution Casino France des deux fonds de commerce de supermarchés, reçus lors de l'annulation de l'apport 2006 de ces deux fonds à Ocalenn et Uranie pour 13,9 millions d'euros ;
- la cession des murs du magasin Malestroït pour 3,5 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 6 Immobilisations financières

Décomposition

en millions d'euros	2007	2006
Titres de participations	9 433,1	9 206,1
Dépréciations ⁽¹⁾	(299,2)	(343,7)
	9 133,9	8 862,4
Prêts	57,3	69,0
Dépréciations	–	–
	57,3	69,0
Autres immobilisations financières	1,3	0,4
Dépréciations	–	–
	1,3	0,4
Immobilisations financières	9 192,5	8 931,8

(1) Au 31 décembre 2007, la société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir des éléments issus de la procédure budgétaire du Groupe et des perspectives à l'horizon 2012 en tenant compte des valeurs terminales, des taux de croissance et d'actualisation suivants :

Zone géographique	Taux de croissance utilisé	Valeur terminale x EBITDA ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation ⁽ⁱⁱ⁾
France	1,6 - 3,6 %	9	6,7 %
Amérique du Sud	5,5 - 19,7 %	9,5	11,5 à 24,1 %
Asie	3,2 %	9	7,0 à 11,7 %
Océan Indien	2,8 %	9	6,7 à 11,7 %

(i) La valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA, tel que constaté lors de transactions comparables.

(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé pour chacun des pays.

Ces différents travaux se sont traduits par une reprise nette de dépréciations des titres de 44,5 millions d'euros, portant ainsi la dépréciation à 299,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La valeur de la participation Laurus au 31 décembre 2007 a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque d'affaires, en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une reprise sur dépréciation de la participation de 17 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en "reprise aux dépréciations" (note 2).

Cette évaluation est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie de Laurus basés sur le budget de la direction de Laurus (2008) et sur le consensus d'analystes (2008-2009). Les hypothèses financières suivantes ont été retenues : taux de croissance 1,5 %, taux d'actualisation 8,5% (coût moyen pondéré du capital), valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière période.

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté pages 170 et 171.

Variations

en millions d'euros	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Au 1^{er} janvier 2006	9 503,9	(289,7)	9 214,2
Augmentations	1 015,7	(263,3)	752,4
Diminutions	(1 244,1)	209,3	(1 034,8)
Au 31 décembre 2006	9 275,5	(343,7)	8 931,8
Augmentations	650,4	(54,0)	596,4
Diminutions	(434,2)	98,5	(335,7)
Au 31 décembre 2007	9 491,7	(299,2)	9 192,5

L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par l'acquisition des titres Casino Merger Sub (Usa) pour 287,0 millions d'euros, en rémunération de l'apport des titres Casino USA ;
- par l'augmentation des titres Marushka BV pour 121,5 millions d'euros, des titres Vindémia pour 144,1 millions d'euros, des titres Spice Investments Mercosur pour 15,8 millions d'euros ;
- par l'acquisition des titres Latic pour 75,4 millions d'euros ;
- par l'augmentation des titres Distribution Casino France, pour 14,0 millions d'euros, en rémunération de l'apport des fonds de commerce (voir note 5).

La diminution des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par l'apport des titres Casino USA à Casino Merger Sub, pour 104,7 millions d'euros ;
- par la cession des titres Casino Merger Sub pour 287,0 millions d'euros ;
- par la cession des titres Capédis pour 26,3 millions d'euros ;
- par le remboursement du prêt octroyé à Big C pour 15,0 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Évaluation du risque de change

Casino Guichard-Perrachon possède des titres sur des filiales étrangères. Ces participations représentent, au sens de la Recommandation n° 89-01 de la Commission des Opérations de Bourse, un risque de change significatif.

Les éléments essentiels concernant ces participations sont les suivants :

en millions d'euros	Monnaie	% de détention	Valeur inventaire ⁽¹⁾	Quote-part capitaux propres ⁽²⁾	
				devises (M)	euros (M)
Participations directes					
Géant Argentina	ARS	2,63	2,1	4,7	1,0
Spice Investments Mercosur	UYP	100,00	266,5	7 047,0	222,8
Latic	USD	100,00	52,4	106,5	72,3
Participations indirectes⁽³⁾					
Mayland	PLN	100,00	160,5	586,3	163,2
Cativen	1000 VEB	67,13	115,8	149,5	47,3
Big C	THB	63,19	168,2	12 299,5	280,8
Exito	1000 COP	59,82	737,4	2 016,8	679,5
CBD	REAL	34,00	882,7	2 284,3	874,6
Libertad	ARS	100,00	93,7	365,4	78,9
Devoto	UYP	96,55	102,9	1 336,8	42,3
Disco	UYP	62,48	42,2	1 255,6	39,7
Easy Columbia	1000 COP	30,0	5,1	4,3	1,4
Total par devises					
Pologne	PLN		160,5	586,3	163,2
Argentine	ARS		95,8	370,1	79,9
Uruguay	UYP		412,9	9 639,4	304,8
Venezuela	1000 VEB		115,8	149,5	47,3
Colombie	1000 COP		742,5	2 021,1	680,9
Brésil	REAL		882,7	2 284,3	874,6
Thaïlande	THB		168,2	12 299,5	280,8
États-Unis	USD		52,4	106,5	72,3

(1) Valeur d'inventaire nette des éventuelles dépréciations

(2) Capitaux propres retraités aux normes IFRS de consolidation, incluant notamment les écarts d'évaluation, et excluant les écarts d'acquisition.

(3) Pour les participations détenues de façon indirecte par Casino Guichard Perrachon, le pourcentage de détention représente le pourcentage d'intérêt dans la filiale.

L'éventuelle absence de dépréciation au titre de la différence négative entre la quote-part de la société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées, décrit en note 6.

La sensibilité de la dépréciation des titres de participation à une évolution défavorable de 10 % du cours des devises des pays d'Amérique du Sud est la suivante :

Pays	Devise	Dépréciation au 31/12/2007	Sensibilité (M€)
Argentine	ARS	(0,4)	(6,1)
Brésil	REAL	-	(106,5)
Uruguay	UYP	(1,3)	(18,3)

NOTE 7 Créances clients et autres débiteurs

en millions d'euros	2007	2006
Créances clients et comptes rattachés	90,1	84,6
Autres créances d'exploitation	3,5	4,6
Créances diverses	384,7	502,6
Dépréciation des créances diverses	–	–
Comptes courants	3 135,3	2 936,6
	3 523,5	3 443,8
Créances clients et autres débiteurs	3 613,6	3 528,4

Dans les “créances clients et autres débiteurs” sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 526,2 millions d’euros, et notamment la part de profit revenant à Casino Guichard-Perrachon au titre des résultats 2007 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l’exercice. Ces produits à recevoir s’élèvent à 265,1 millions d’euros en 2007 contre 379,0 millions d’euros en 2006, et concernent principalement Distribution Casino France, l’Immobilière Groupe Casino et Casino Restauration.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

NOTE 8 Trésorerie nette

en millions d'euros	2007	2006
FCP et SICAV	330,8	930,8
Actions propres	16,9	3,7
Dépréciation des actions propres	–	–
Valeurs mobilières de placement	347,6	934,5
Disponibilités	1 085,1	132,5
Découverts bancaires	(0,9)	–
Billets de trésorerie émis ^(*)	(90,9)	–
Crédits spots	(6,3)	(4,5)
Banques créditrices	(98,1)	(4,5)
Trésorerie nette	1 334,6	1 062,5

(*) Billets à échéance 3 mois renouvelable.

La valeur de marché des FCP et SICAV détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Actions propres

en millions d'euros			2007	2006
Nombre de titres détenus	VMP	Immo Fin	Total	
Au 1^{er} janvier	53 112	0	53 112	1 533 584
Achats	4 834 627	112 880	4 947 507	3 198 470
Ventes	(4 661 445)	(101 214)	(4 762 659)	(4 678 942)
Au 31 décembre	226 294	11 666	237 960	53 112
Valeur des titres détenus (M€)				
Au 1^{er} janvier	3,7	0	3,7	89,1
Achats	354,3	8,0	362,3	199,7
Ventes	(341,2)	(7,2)	(348,3)	(285,1)
Au 31 décembre	16,9	0,8	17,7	3,7
Prix de revient moyen unitaire (€)	74,50	70,77	74,32	69,81
Capital détenu (%)	0,20	0,01	0,21	0,05
Quote-part dans les capitaux propres (M€)	14,83	0,74	15,57	3,54

En février 2005, Casino Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque.

La société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est de 88 382.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions consentis au profit des dirigeants et salariés du Groupe, et de la régularisation des cours, la société reste propriétaire, à la clôture de l'exercice, de 226 294 actions ordinaires de 1,53 euros de nominal représentant 0,21 % du capital. La valeur boursière de ces titres au 31 décembre 2007 s'élevait à 16,9 millions d'euros. Sur la base du cours moyen du dernier mois et du prix d'attribution aux salariés, aucune dépréciation n'est à constater.

Au 31 décembre 2007, 493 471 options d'achat ont été consenties.

Tous les plans d'options d'achats d'actions sont couverts par des calls.

NOTE 9 Comptes de régularisation et assimilés

en millions d'euros		2007	2006
Prime d'émission des emprunts obligataires		7,4	3,8
Charges constatées d'avance		0,7	1,3
Écart conversion actif		1,5	1,0
Comptes de régularisation et assimilés		9,6	6,1

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

NOTE 10 **Capitaux propres****Variation des capitaux propres, avant et après répartition**

en millions d'euros	2007	2006
Capital	171,5	171,2
Primes	3 904,8	3 894,3
Réserve légale		
avant répartition	17,1	17,1
après répartition	17,1	17,1
Réserve à la disposition des actionnaires	207,5	207,5
Réserve de plus-values à long terme		
avant répartition	56,4	56,4
après répartition	56,4	56,4
Report à nouveau		
avant répartition	2 497,5	2 488,5
après répartition	2 780,2	2 497,3
Résultat de l'exercice		
avant répartition	541,1	250,0
après répartition	-	-
Provisions réglementées	0,4	0,2
Capitaux propres		
avant répartition	7 396,4	7 085,2
après répartition	7 138,0	6 844,0

Évolution des capitaux propres

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	7 085,2	7 065,8
Résultats de l'exercice n	541,1	250,0
Distribution au titre de l'exercice n-1	(241,0)	(232,4)
Augmentation du capital	0,5	-
Augmentation des primes d'émission	17,5	1,8
Autres mouvements	(6,9)	-
Au 31 décembre	7 396,4	7 085,2

L'évolution du capital et des primes résulte de la création de 295 234 actions suite à des levées de souscription. Les autres mouvements correspondent à l'annulation de 101 214 actions.

Variations du capital en nombre d'actions

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	111 922 652	111 903 095
Exercice des BSA "C"	-	4 359
Exercice d'options de souscription	295 234	19 420
Annulation d'actions	(101 214)	(4 300)
Rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées	-	78
Au 31 décembre	112 116 672	111 922 652

Au 31 décembre 2007, le capital social de la société est composé de 112 116 672 actions de 1,53 euros nominal, dont 96 992 416 actions ordinaires (AO) et de 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Facteurs de dilution

en millions d'euros	2007	2006
Nombre d'actions au 31 décembre	112 116 672	111 922 652
Équivalents actions :		
conversion des options de souscription	2 068 834	2 187 536
Nombre total d'actions (émises ou à émettre)	114 185 506	114 110 188

NOTE 11 Autres fonds propres

En 2005, Casino Guichard-Perrachon a procédé à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Ces obligations présentent les caractéristiques des "autres fonds propres" :

- émis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée ;
- ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "dettes financières diverses".

NOTE 12 Provisions

Décomposition

en millions d'euros	2007	2006
Provision pour pertes de change	1,5	1,0
Provision pour risques	107,3	106,4
Provision pour charges	8,5	8,5
Total provisions	117,3	115,9

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à des litiges ou des risques spécifiques, et notamment pour faire face au risque de reversement de l'économie d'impôt constatée dans le cadre de l'intégration fiscale.

Variations

en millions d'euros	2007	2006
Au 1^{er} janvier	115,9	142,6
Dotations	11,0	7,2
Reprises ⁽¹⁾	(9,6)	(33,9)
Au 31 décembre	117,3	115,9
Dont exploitation	7,1	0,9
Dont financier	(0,2)	(15,4)
Dont exceptionnel	(5,5)	(12,2)
Total	1,4	(26,7)

(1) Dont reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 2,1 millions d'euros en 2007 et 13,7 million d'euros en 2006.

Tableau sur les engagements de retraite

Provision retraite en millions d'euros	Montant comptabilisé au 01/01/2007	Variation de l'exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2007	Écart actuariel non comptabilisé	Montant au 31/12/2007
Valeur actuarielle des engagements	0,8	0,2	1,0	(0,4)	0,6
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-
Provision	0,8	0,2	1,0	(0,4)	0,6

Variation Provision en millions d'euros	Désac- tualisation	Rendement attendu	Coût des services rendus	Écart actuariel comptabilisé	Charge de l'exercice	Prestation/ Cotisations	Variation de l'exercice
Valeur actuarielle des engagements	-	-	0,2	-	0,2	-	0,2
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Provision	-	-	0,2	-	0,2	-	0,2

Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2007 :

- taux d'actualisation : 4,5 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,5 % ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans ;
- taux de rendement attendu des actifs : 4,0 % ;
- table de mortalité : TGH05/TGF05.

Le taux de charges a été modifié afin de tenir compte des incidences de la loi du 19 décembre 2007 sur le financement de la sécurité sociale 2008 (soit 25 % pour les départs en 2008 et 38 % au-delà).

Ces changements d'hypothèses suivent le traitement des écarts actuariels comme évoqué en paragraphe "Règles et méthodes comptables".

NOTE 13 Emprunts et dettes financières**Décomposition**

en millions d'euros	2007	2006
Emprunts obligataires	4 344,1	4 348,9
Autres emprunts	183,7	137,1
Crédits spots et lignes confirmées	6,3	4,5
Concours bancaires courants	91,8	-
Dettes bancaires et assimilés	4 625,9	4 490,5
Dettes financières diverses	765,2	734,2
Dettes financières totales	5 391,1	5 224,7

Échéancier

en millions d'euros	2007	2006
À moins d'un an	1 374,2	1 577,0
Entre un et cinq ans	3 266,9	2 947,7
À plus de cinq ans	750,0	700,0
Total	5 391,1	5 224,7

Endettement financier net

en millions d'euros	2007	2006
Dettes financières totales	5 391,1	5 224,7
Valeurs mobilières de placement	(347,6)	(934,5)
Disponibilités	(1 085,1)	(132,5)
Endettement financier net	3 958,4	4 157,7

Dans la rubrique "dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 186,9 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Détail des dettes financières

	Taux	TIE en %	Montant en M€	Maturité	Échéance	Nature du taux	Existence de couvertures					
							2008 (en %)		2009 (en %)		2010 (en %)	
							1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Emprunts obligataires												
Obligation indexée 2004-2008 ⁽²⁾	Variable E3M+0,60	3,68	78,4	3 ans et 3 mois	Mars 08	Variable	100,00	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2008 2001-2008	Fixe 6,00	6,12	881,5	7 ans	Mars 08	Fixe Variable	28,36 71,64	-	-	-	-	-
Obligation indexée 2004-2009 ⁽²⁾	Variable E3M+0,725	3,78	76,3	4 ans et 3 mois	Mars 09	Variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
Emprunt obligataire 2009 2002-2009 ⁽¹⁾	Fixe 5,452	5,46	559,1	7 ans	Juin 09	Fixe Variable	25,00 75,00	25,00 75,00	25,00 75,00	-	-	-
Placement privé en USD 2002-2009	Fixe 5,92	5,92	10,2	7 ans	Nov. 09	Variable	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Emprunt obligataire 2010 2003-2010	Fixe 5,25	5,36	500,0	7 ans	Avril 10	Fixe Variable Plafonné	56,89 33,11 10,00	70,00 20,00 10,00	70,00 20,00 10,00	73,33 20,00 6,67	80,00 20,00 0,00	- - -
Placement privé en USD 2002-2011	Fixe 6,46	6,56	254,5	9 ans	Nov 11	Fixe Variable	39,29 60,71	39,29 60,71	39,29 60,71	39,29 60,71	39,29 60,71	39,29 60,71
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	Fixe 4,75	4,81	400,0	7 ans	Juil. 11	Fixe Variable	100,00 -	100,00 -	100,00 -	75,81 24,19	37,50 62,50	37,50 62,50
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	Fixe 6,00	6,13	700,0	10 ans	Fév. 12	Fixe Variable	97,74 2,26	100,00 0,00	85,36 14,64	78,57 21,43	78,57 21,43	78,57 21,43
Emprunt obligataire 2014 2007-2014	Fixe 4,88	5,05	750,0	7 ans	Avril 14	Fixe Variable	36,27 63,73	40,36 59,64	45,93 54,07	53,33 46,67	47,48 52,52	40,00 60,00
Total emprunts obligataires			4 210,0									
Autres emprunts												
Prêt structuré	Variable		183,5	6 ans	Juin 13	Fixe Variable	0,91 99,09	81,74 18,26	81,74 18,26	81,74 18,26	81,74 18,26	81,74 18,26
Total emprunts bancaires			183,5									
Autres												
Crédits spots et lignes confirmées			6,3									
Billets de trésorerie			90,9									
Concours bancaires courants			0,9									
Dettes financières diverses ⁽³⁾			712,7									
Intérêts courus sur emprunts			186,8									
Total autres			997,6									
Total dette financière			5 391,1									

(1) Casino Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559,1 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino Guichard-Perrachon. Les dispositions statutaires prévoient une valeur de rachat des parts à l'échéance des sept ans de 5,5 millions d'euros et le versement pendant la période de détention d'un dividende précipitaire au bénéfice de Casino Guichard-Perrachon. Une dépréciation des titres est donc constituée afin de ramener la valeur de l'investissement à 5,5 millions d'euros au terme du dispositif.

- (2) Casino a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 235,7 millions d'euros. Les trois tranches s'élevaient à 80,9 millions d'euros, 78,4 millions d'euros, et 76,3 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30/03/2007, 30/03/2008 et 30/03/2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60,0 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280,0 millions d'euros. La différence, si elle est positive, entre le montant de remboursement estimé à la clôture et le montant nominal de l'emprunt est traitée comme une prime de remboursement éventuelle et à ce titre non inscrite au bilan. Au 30 mars 2007, à l'échéance de la 1^{ère} tranche, un profit de 2,2 millions d'euros a été constaté puisque le prix de remboursement était inférieur à la valeur nominale de l'emprunt. Une provision pour risques, calculée prorata temporis à la date de clôture, est constituée pour faire face à la charge éventuelle liée au remboursement. Au 31 décembre 2007, aucune provision n'est constatée. À l'échéance, un profit sera constaté si le prix de remboursement est inférieur à la valeur nominale de l'emprunt. La partie non provisionnée de la prime de remboursement maximum figure dans les engagements hors bilan.
- (3) Dont emprunt Géant Holding pour 125,0 millions d'euros et emprunt Gelase pour 583,3 millions d'euros.

Par ailleurs, la Société dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

Lignes bancaires confirmées

en millions d'euros	Taux	Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes bancaires confirmées	Variable	350,0	–	2009
Lignes bancaires confirmées	Variable	303,4	–	2010
Lignes bancaires confirmées	Variable	40,0	–	2012
Lignes syndiquées	Variable	1 200,0	–	2012
Total		1 893,4		

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

Les deux lignes bancaires confirmées mises en places en 2007 sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,7.

Les autres lignes bancaires confirmées à moyen terme, sont soumis au seul engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3.

Risque de taux

en millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	959,9	2 500,1	750,0
Autres emprunts	129,3	766,8	–
Total dette	1 089,2	3 266,9	750,0
VMP	347,6		
Disponibilités	1 085,1		
Total actif France	1 432,7		
Position nette avant gestion		(343,5)	
Hors-bilan		1 803,2	
Swap PTF	4 103,2		
Swap ETF	(2 300,0)		
Position nette après gestion		1 459,7	
Position nette à renouveler à moins d'un an ⁽¹⁾	1 459,7		
Variation de 1 %	14,6		
Durée moyenne en année restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0,819		
Variation des frais financiers	11,96		
Coût de l'endettement financier net 2007	139,1		
Impact variation frais financiers / charges financières		8,60 %	

(1) L'échéance des dettes à taux révisables est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce total.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 14 Autres dettes

en millions d'euros	2007	2006
Sociétés apparentées	570,5	385,9
Dettes diverses	169,6	53,6
Produits constatés d'avance	22,6	43,8
Autres dettes	762,7	483,3
... dont à moins d'un an	729,9	445,7
... dont à plus d'un an	32,8	37,6

Le poste "autres dettes" comprend des charges à payer pour 24,9 millions d'euros.

NOTE 15 Éléments concernant les entreprises liées*

en millions d'euros	2007	2006
Actif		
Titres de participations	8 468,2	8 231,5
Créances rattachées à des participations		
Clients et comptes rattachés	87,6	81,6
Sociétés apparentées	3 068,7	2 906,5
Passif		
Emprunts et dettes financières	1 281,5	691,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,2	5,1
Sociétés apparentées	561,4	369,2
Résultats		
Produits financiers	148,4	97,8
Charges financières	98,9	66,7
Dividendes	313,6	425,7

* Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

NOTE 16 Engagements hors bilan

Engagements liés à l'activité courante

en millions d'euros	2007	2006
Cautions et garanties bancaires reçues	0,6	0,6
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 893,4	1 740,4
Total des engagements reçus	1 894,0	1 741,0
Cautions et garanties données ⁽¹⁾	858,0	827,9
Autres engagements donnés	50,2	2,6
Total des engagements donnés	908,2	830,5
Instruments de couverture de taux - montant nominal ⁽²⁾	6 929,7	5 719,8
Swaps de taux	6 829,7	5 669,8
Floor	50,0	-
Swaption	50,0	50,0
Autres engagements réciproques	0,1	0,4
Total des engagements réciproques	6 929,9	5 720,2

(1) Dont 259,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 concernant les entreprises liées.

(2) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture. Au 31 décembre 2007, leur valeur de marché s'élève à (22,9) millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	91	(22,9)	78,8
Swaption	1	-	(1,0)
Floor	2	-	(0,1)
Total	94	(22,9)	77,7

Par ailleurs, dans le cadre du régime D.I.F (Droit Individuel à la Formation), le nombre d'heures cumulées et non utilisées au 31 décembre 2007 s'élève à 1 231. Il était de 1 093 heures au 31 décembre 2006. Aucun droit n'a été consommé sur l'exercice.

Engagements liés aux opérations exceptionnelles

en millions d'euros	2007	2006
Garanties données dans le cadre de la cession :		
des activités polonaises ⁽¹⁾	50,0	48,6
des titres Smart & Final	3,4	-
Total des engagements donnés	53,4	48,6
Equity swap Citi / Exito ⁽²⁾	(2)	-
Promesses d'achats d'actions ⁽³⁾	904,7	1 066,9
Monoprix ^(3.1)	850,1	856,8
Vindemia ^(3.2)	-	143,5
Uruguay ^(3.3)	54,3	66,6
Autres	0,4	-
Autres engagements réciproques		
Total des engagements réciproques	1 754,8	1 066,9

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession des activités polonaises. Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.

(2) Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005. Les principales dispositions du pacte d'actionnaires amendé portent sur la renonciation des actionnaires minoritaires à leur option de vente et la prise en compte de la position majoritaire de Casino. À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9% et 5,1%). En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Les options de vente seront exerçables pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2009, 2010 et 2011 pour les 6,9% détenus par Suramericana, et pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 pour les 5,1% détenus par les autres partenaires stratégiques colombiens. Les options d'achat seront exerçables par Citi pour une période de 3 mois à compter du 16 mars 2012 pour les 6,9% détenus par Suramericana, et pour une période de 3 mois à compter du 16 mars 2015 pour la participation de 5,1% des autres partenaires stratégiques colombiens. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19,477 COP par action, réévalué de l'inflation + 1% ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des 6 derniers mois du cours de bourse.

Grupo Nacional de Chocolates SA a par ailleurs cédé à Citi, le 8 janvier 2008, les 2,0% qu'il détient dans le capital de Exito à 19 477 COP par action.

Concomitamment, Casino a signé avec Citi un contrat de Total Return Swap (TRS) avec règlement net en numéraire pour la participation de 2,0% dans Exito acquise auprès de Chocolates, et s'est engagé à signer d'autres contrats de TRS portant sur la participation cumulée des autres partenaires (12,0% au total), objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Selon les termes du TRS concernant la participation de 2,0% cédée par Chocolates, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché et un montant minimum de 19 477 COP par action, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi. Le TRS, est effectif pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois.

Les TRS ultérieurs entreront en vigueur pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option de vente et d'achat relative à la participation cumulée de 12,0% détenue par Suramericana et les autres partenaires stratégiques colombiens.

Casino n'a aucun engagement de rachat des titres auprès de Citi en fin de TRS (dénouement net en numéraire). Sur la base du prix fixe, le montant nominal des TRS pourrait s'élever, si toutes les options de vente étaient exercées, à 259 millions d'euros.

(3) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3.1) Monoprix : le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50% de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé, soit d'un prix par action indexé (*), soit de la somme de 50% du prix indexé et de 50% d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10% des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21% exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40% de Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21%.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisé prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

(3.2) Vindémia : promesse d'achat et de vente réciproque sur 30 % du capital. La deuxième option de vente dont bénéficie le groupe Bourbon porte sur 30 % des titres de la société et est exerçable à compter de mi 2007 jusqu'au 15 septembre 2009. Elle est exerçable pendant une durée de deux ans et demi, et son prix est fonction des résultats opérationnels des exercices 2005 et 2006 de la société.

(3.3) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 29,3 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la société, avec un prix minimum de 59,6 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une promesse de vente portant sur 40 % des titres de la société Banque du Groupe Casino et exerçable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025.

Échéancier des obligations contractuelles - paiements dus par période

en millions d'euros	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes à long terme	5 391,1	1 374,2	3 266,9	750,0
Promesses d'achat d'actions irrévocables	904,7	904,7	-	-
Total	6 295,8	2 278,9	3 266,9	750,0

NOTE 17 Risques de change

	en millions d'USD
Actifs	6,5
Passifs	(265,4)
Position nette avant gestion	(258,9)
Positions hors-bilan	180,1
Position nette après gestion	(78,8)

NOTE 18 Risques sur actions

Valeur comptable	17,7
Valeur de marché	17,7
Dépréciation	-
Sensibilité à une baisse de 10 % du cours	(1,7)

NOTE 19 Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

en millions d'euros	2007	2006
Rémunérations allouées	1,6	1,9
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-

NOTE 20 Consolidation

Casino SA est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

NOTE 21 Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif n'est intervenu après la clôture.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2007	2006	2005	2004	2003
Situation financière de fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros).....	171,5	171,2	171,2	166,2	166,2
Nombre d'actions émises avec droit de vote ⁽¹⁾	96 992 416	96 798 396	96 774 539	93 477 413	93 474 701
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote.....	15 124 256	15 124 256	15 128 556	15 128 556	15 128 556
Nombre de bons de souscription d'actions "A".....	-	-	-	-	7 918 138
Nombre de bons de souscription d'actions "B".....	-	-	-	761 268	7 924 550
Nombre de bons de souscription d'actions "C".....	-	-	2 686 190	2 686 190	-
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	129,5	115,7	104,8	107,0	134,6
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	444,4	118,7	7,9	1 704,6	327,6
Impôts sur les bénéfices.....	(56,5)	(157,8)	(90,4)	(118,1)	(33,8)
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	541,1	250,0	705,5	1 721,4	329,5
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote.....	223,1	208,1	201,3	194,4	185,1
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote.....	35,4	33,1	32,1	32,1	30,5
Montant total distribué aux actions.....	258,5	241,2	233,4	226,5	215,6
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.....	111 651 603	111 406 423	109 209 701	106 108 288	108 521 579
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions.....	4,46	2,47	0,88	16,78	3,32
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	4,83	2,23	6,30	15,85	3,03
Dividende versé à chaque action avec droit de vote.....	2,30	2,15	2,08	2,08	1,98
Dividende versé à chaque action sans droit de vote.....	2,34	2,19	2,12	2,12	2,02
Personnel					
Nombre de salariés (équivalence plein temps).....	25	24	42	45	49
Montant de la masse salariale ⁽²⁾ (en millions d'euros).....	15,7	14,3	16,6	10,9	11,7
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales - en millions d'euros).....	4,7	4,2	4,9	4,0	4,1

(1) Augmentation de capital par émission de 295 234 actions ordinaires par levées de souscription, et diminution par annulation de 101 214 actions ordinaires.

(2) Hors intéressement.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2007	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2007	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					

en millions d'euros ou devises si précisé

Titres de participations

A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital

1. Filiales (50 % au moins du capital détenu)

DISTRIBUTION

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	46	3 438	96,77	44 266 453	3 256	3 256	-	-	11 247	50	48
--	----	-------	-------	------------	-------	-------	---	---	--------	----	----

IMMOBILIÈRE GROUPE CASINO

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	100	1 452	100,00	100 089 304	1 130	1 130	-	-	169	209	209
--	-----	-------	--------	-------------	-------	-------	---	---	-----	-----	-----

SÉGISOR

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	937	668	100,00	937 121 094	937	937	-	-	-	(1)	-
--	-----	-----	--------	-------------	-----	-----	---	---	---	-----	---

TPLM

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	1	(4)	84,54	710 962	7	5	-	-	20	(2)	-
--	---	-----	-------	---------	---	---	---	---	----	-----	---

CIT

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	5	41	100,00	5 040 000	50	50	-	-	100	(5)	-
--	---	----	--------	-----------	----	----	---	---	-----	-----	---

TÉVIR

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	306	335	100,00	306 495 006	336	336	-	-	-	-	-
--	-----	-----	--------	-------------	-----	-----	---	---	---	---	---

EASYDIS

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	1	34	100,00	60 000	44	44	-	-	578	(9)	-
--	---	----	--------	--------	----	----	---	---	-----	-----	---

PACHIDIS

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	84	84	100,00	84 419 248	84	84	-	-	-	-	-
--	----	----	--------	------------	----	----	---	---	---	---	---

CASINO SERVICE

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	15	100,00	100 000	19	19	-	-	57	(2)	-
--	---	----	--------	---------	----	----	---	---	----	-----	---

BANQUE GROUPE CASINO

58-60, avenue Kléber - 75116 Paris	23	79	60,00	140 816	36	36	9	510	109	12	-
------------------------------------	----	----	-------	---------	----	----	---	-----	-----	----	---

BOIDIS

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	-	99,68	2 492	4	4	-	-	-	-	-
--	---	---	-------	-------	---	---	---	---	---	---	---

CASINO ENTREPRISE

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	14	(84)	100,00	14 063 422	14	-	-	-	-	2	-
--	----	------	--------	------------	----	---	---	---	---	---	---

COMACAS

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	2	100,00	99 999	3	3	-	-	22	0	-
--	---	---	--------	--------	---	---	---	---	----	---	---

VINDÉMIA

5, impasse du Grand Prado - 97438 Sainte-Marie	60	209	100,00	3 750 250	434	434	-	-	4	41	4
--	----	-----	--------	-----------	-----	-----	---	---	---	----	---

RESTAURATION

CASINO RESTAURATION

1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	36	110	100,00	35 860 173	103	103	-	-	289	5	5
--	----	-----	--------	------------	-----	-----	---	---	-----	---	---

INTERNATIONAL

SPICE INVESMENT MERCOSUR

Circusivalocion Durango 383/ Oficina 301 Montevideo - Uruguay	7 UYP	7 047 UYP	100,00	6 507 038 560	268	267	-	-	-	-	-
--	-------	-----------	--------	---------------	-----	-----	---	---	---	---	---

GELASE

Avenue de Tervueren 82 - B - 1040 Brussels	520 EUR	666 EUR	100,00	28 476 254	520	520	-	-	-	-	-
--	---------	---------	--------	------------	-----	-----	---	---	---	---	---

MARUSCHKA

Fred Roeskestraat 143 1076 EE - Amsterdam The Netherlands	119 EUR	161 EUR	100,00	263 838 681	322	179	-	-	-	-	-
--	---------	---------	--------	-------------	-----	-----	---	---	---	---	---

LATIC

2711 Centerville Road Wilmington Delaware États-Unis	-	107 USD	94,7	179 860	76	52	-	-	-	-	-
---	---	---------	------	---------	----	----	---	---	---	---	---

	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avais fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2007	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2007	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
en millions d'euros ou devises si précisé											
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
FRANCE											
MONOPRIX 204, Rond Point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne	62	368	50,00	3 859 478	843	843	-	-	234	133	60
GEIMEX 15, rue du Louvre - 75001 Paris	-	12	49,99	4 999	63	63	-	-	-	-	-
URANIE 1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	44	83	26,81	11 711 600	31	31	-	-	6	8	2
INTERNATIONAL											
GÉANT HOLDING BV Apollolaan 15 - 1077 AB Amsterdam	-	857 EUR	25,00	3 900	672	672	-	-	-	-	-
AGENTRICS (ex WWRE) 625 North Washington St. Alexandria, VA 23314 - États-Unis	-	16 USD	4,48	242	12	0	-	-	-	-	-
MAGRO Route de Préjeux - 27 Sion - Suisse	7 CHF	13 CHF	10,00	3 150	2	2	-	-	179 CHF	(11) CHF	-

B Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations

1. Filiales (non reprises au paragraphe A)											
Sociétés diverses ⁽¹⁾	-	-	-	-	5	5	-	-	-	-	-
2. Participations (non reprises au paragraphe A)											
FINOVADIS 17, cours Valmy - 92800 Puteaux	404	-	0,99	40 000	159	55	-	-	-	-	27
Autres sociétés	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	-
Total des titres de participation	-	-	-	-	9 433	9 133	-	-	-	-	-
dont sociétés consolidées	-	-	-	-	9 411	9 123	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	7 551	7 431	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	1 860	1 692	-	-	-	-	-
dont sociétés non consolidées	-	-	-	-	22	10	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	14	2	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de placement											
Actions Casino	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	-
SICAV	-	-	-	-	244	244	-	-	-	-	-
Total placements	-	-	-	-	248	248	-	-	-	-	-

* Retraités aux normes françaises.

Certaines indications non disponibles ne sont pas renseignées.

(1) Aucune de ces sociétés ne dégage de perte significative.

USD = Dollar américain - ARS = Peso Argentin - UYP = Peso uruguayen - EUR = Euro - PLN = Zloty polonais - CHF = Franc Suisse

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 6.

L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 6.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (Article L. 225-40 du Code de commerce)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements, relatés ci-après, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contrat de licence de marques avec la société Mercialys

- Personnes concernées : Madame Catherine Soubie, Monsieur Pierre Féraud.
- Date d'autorisation du Conseil d'administration : 13 avril 2007
- Date de conclusion de la convention : 24 mai 2007
- Durée de la convention : 10 années, renouvelable tacitement

Nature, objet et modalités de la convention : au titre de cette convention votre société concède à Mercialys, à titre gratuit, un droit d'exploitation non exclusif, sur le seul territoire français, portant sur la marque verbale

"NACARAT", la marque semi figurative  , la marque verbale

"BEAULIEU" et la marque semi figurative  .

Mercialys bénéficie d'un droit prioritaire d'achat de ces marques en cas d'intention de vente par Casino, Guichard-Perrachon.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention de Conseil conclue entre la société Euris et la société Casino, Guichard-Perrachon, le 5 septembre 2003

Aux termes de cette convention, Euris exerce une mission de conseil et d'assistance auprès de Casino, Guichard-Perrachon dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

Au titre de l'exercice écoulé, Casino, Guichard-Perrachon a enregistré une charge de 350,0 k€ HT en rémunération de cette mission.

2. Protocole d'accord conclu entre la société Galeries Lafayette et la société Casino, Guichard-Perrachon, le 20 mars 2003

Ce protocole réaménage l'accord antérieur conclu en date du 2 mai 2000, entre ces mêmes sociétés.

Aux termes de celui-ci, Casino, Guichard-Perrachon a consenti à la société Galeries Lafayette une promesse d'achat des actions qu'elle détient, à hauteur de 50 %, dans le capital de la société Monoprix.

Cette promesse est exerçable entre le 11 janvier 2006 et le 20 mars 2028.

Cette convention n'a pas connue d'exécution au titre de cet exercice.

3. Convention de prêts et d'avances en compte courant conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Monoprix, le 8 novembre 2004

En application de cette convention, votre Société consent à la société Monoprix, des prêts et avances en compte courant, par tranche unitaire de 5 millions d'euros, rémunérés sur la base du taux EONIA majoré de 10 points de base.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'intérêt de 4 346,9 k€ dans ses comptes clos le 31 décembre 2007. À cette date, l'avance consentie à Monoprix était intégralement remboursée.

4. Convention de partenariat conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Mercialys, le 8 septembre 2005

Aux termes de cette convention, Casino, Guichard-Perrachon concède à Mercialys la possibilité d'accéder prioritairement à toute opération de promotion ou d'acquisition d'actif immobilier commercial, conduite par le groupe Casino, seul ou en partenariat avec des tiers, entrant dans le cadre de l'activité de Mercialys.

En cas d'opération de promotion, le prix d'achat consenti à Mercialys pour exercer son option en 2007, est ramené de 8 % à 6,9 % pour les galeries marchandes et de 8,5 % à 7,3 % pour les moyennes surfaces isolées.

Dans le cadre de cette convention, Mercialys a exercé son option d'achat :

- au titre d'une opération de promotion, réalisée par une filiale de votre Société, sur deux moyennes surfaces d'une superficie totale de 2 000 m², sises à Château d'Olonne (85), pour un prix, acte en main, de 2 463,8 k€ et dont l'achèvement est prévu en 2008 ;
- au titre d'une acquisition, effectivement intervenue en 2007, sur un bien immobilier sis à Annecy-Seynod (74), d'une superficie de 13 157 m² dont la promotion a été réalisée par une filiale de votre Société ; la transaction a été réalisée au prix de 16 411,0 k€.

5. Convention de compte courant et de gestion de trésorerie conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Mercialys

En application de cette convention, le solde du compte courant en faveur de Mercialys d'un montant de 126 813,5 k€ à l'ouverture de l'exercice, s'établit à 67 615,0 k€ à sa clôture. Sont incluses dans ce montant les charges financières, calculées au taux EONIA majoré de 10 points de base, lesquelles s'élèvent à 4 084,1 k€.

6. Convention de participation de la société Casino, Guichard-Perrachon au plan de refinancement de la société Super de Boer (ex-Laurus), du 20 novembre 2006.

Dans le cadre de la mise en place de lignes de financement subordonnées et de leur souscription en priorité par les principaux actionnaires de Super de Boer, la société Casino, Guichard-Perrachon a été appelée par les banques à participer, à hauteur de 25 millions d'euros, à la souscription d'un emprunt subordonné à échéance au 16 juin 2010 et portant intérêt au taux EURIBOR majoré de 750 points de base.

Au titre de l'exercice 2007, les produits financiers acquis par votre Société en rémunération de cet emprunt s'élèvent à 3 058,7 k€.

Lyon et Paris, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés

Bernard Roussel Didier Kling

RAPPORT DE GESTION

174.	ACTIVITÉ
176.	FILIALES ET PARTICIPATIONS
183.	CAPITAL ET ACTIONNARIAT
195.	FACTEURS DE RISQUES – ASSURANCES
200.	DONNÉES ENVIRONNEMENTALES
203.	DONNÉES SOCIALES

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Les mentions et informations mentionnées par renvoi font partie intégrante du Rapport du Conseil d'administration et en constituent une annexe.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Activité

Casino, Guichard-Perrachon, Société Mère du groupe Casino, est une société holding. À ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles concédés en licence d'exploitation aux filiales. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2007, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 129,5 millions d'euros contre 115,7 millions d'euros en 2006. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes ainsi que de la facturation aux filiales de frais de groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles de l'exercice précédent.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan s'élève à 14 267,5 millions d'euros et les capitaux propres à 7 396,4 millions d'euros. Les actifs immobilisés s'élèvent, à cette date, à 9 211,5 millions d'euros (dont 9 133,9 millions d'euros de titres de participations).

Les dettes de la Société s'élèvent à 6 153,7 millions d'euros et l'endettement financier net à 3 958,4 millions d'euros représentant 53,5 % des capitaux propres. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2007, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 1 893,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2007 s'établit à 43,4 millions d'euros contre 47,2 millions d'euros en 2006.

Le résultat financier s'élève à 279,2 millions d'euros contre 74,7 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat financier tient compte notamment de plus-values réalisés sur les placements de trésorerie du Groupe (27,7 millions d'euros) et sur la cession d'actions détenues en propre (7,4 millions d'euros), d'une dotation de provision pour dépréciation des titres Finovadis pour 23 millions d'euros et des titres des filiales sud-américaines pour 25,3 millions d'euros et d'une reprise de la provision pour dépréciation des titres Ségisor pour 81,7 millions d'euros et des titres Maruschka pour 16,8 millions d'euros. Conformément aux statuts des sociétés Distribution Casino France, Casino Cafétéria et L'Immobilière Groupe Casino, la Société enregistre dans ses comptes, à la date de clôture de l'exercice, la quote-part lui revenant sur le bénéfice réalisé par chacune de ces sociétés au cours de l'exercice.

Le résultat courant avant impôts s'élève en conséquence à 322,6 millions d'euros contre 121,9 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat comptable avant impôts ressort à 484,5 millions d'euros contre 92,2 millions d'euros en 2006.

Le résultat exceptionnel est de 161,9 millions d'euros contre (29,7) millions d'euros en 2006. Il tient compte d'une plus-value de 184,6 millions d'euros consécutive à la cession des titres de Casino USA Inc.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2007, un produit d'impôt de 56,5 millions d'euros correspondant à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 541,1 millions d'euros. Celui-ci était de 250 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Dividendes

Le bénéfice distribuable s'élevant à 3 038 624 790,57 euros compte tenu du compte "report à nouveau", il est proposé de distribuer un dividende de :

- 2,30 euros par action ordinaire ;
- 2,34 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts, étant rappelé que ces dernières peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire.

Ce dividende serait mis en paiement le 10 juin 2008 et les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégories d'actions	Nombre d'actions	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽³⁾	Total
2002	• ordinaires	93 469 874 ⁽¹⁾	1,80 €	0,90 €	2,70 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 211 861 ⁽¹⁾	1,84 €	0,92 €	2,76 €
2003	• ordinaires	93 474 701 ⁽²⁾	1,98 €	0,99 €	2,97 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽²⁾	2,02 €	1,01 €	3,03 €

Exercice	Catégories d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁷⁾	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁷⁾
2004	• ordinaires	93 477 413 ⁽⁴⁾	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽⁴⁾	2,12 €	2,12 €	-
2005	• ordinaires	96 774 539 ⁽⁵⁾	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,12 €	2,12 €	-
2006	• ordinaires	96 798 396 ⁽⁶⁾	2,15 €	2,15 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,19 €	2,19 €	-

(1) Dont 8 680 700 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société ainsi que 83 305 actions prioritaires annulées.

(2) Dont 5 811 095 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société.

(3) Au taux de 50 %.

(4) Dont 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société.

(5) Dont 452 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(6) Dont 112 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(7) Prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts pour les personnes physiques ; l'abattement était de 50 % pour les dividendes versés au titre de l'exercice 2004 et de 40 % pour ceux versés au titre de 2005.

Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total des dividendes versés (en millions d'euros)	180,4	204,1	220,9	232,4	240,9
% du résultat net consolidé, part du Groupe	40,5	41,5	40,5	67,6	40,2

L'intention de la Société est de parvenir à un taux de distribution dans la moyenne de celui pratiqué par les sociétés cotées du CAC 40.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et reversés au Trésor Public, conformément aux articles L.1126-1 et 1126-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des principales filiales de la Société est décrite aux pages 26 à 49. La liste des principales sociétés consolidées figure aux pages 138 à 142. Le tableau des filiales et participations figurant à la page 170, vous donne tous renseignements sur les titres des filiales et participations détenues par la société Casino, Guichard-Perrachon.

Organisation juridique du Groupe

En France, les activités du Groupe sont gérées à travers différentes sociétés spécialisées :

- **Les activités de distribution** sont essentiellement regroupées autour de deux filiales :
 - **Distribution Casino France** qui gère l'ensemble des activités hypermarchés, supermarchés et proximité en France et qui détient plusieurs filiales spécialisées :
 - Asinco, société holding qui regroupe l'ensemble des participations du Groupe dans les activités des réseaux Franprix/Leader Price : Franprix Holding, Leader Price Holding, Leadis Holding, Figeac, Cogefisd, Sofigep, Sodigestion, Sarjel, H2A et LCI Distribution ;
 - Codim 2 qui exploite l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du Groupe en Corse ;
 - Floréal et Casino Carburants, sociétés qui exploitent les stations d'essence implantées sur les sites d'hypermarché ou de supermarché ;
 - Serca qui assure le service après-vente avec sa filiale Acos (assistance en ligne) ;
 - Casino Vacances, agence de voyages du Groupe dont le catalogue est diffusé à travers les différents réseaux ;
 - Club Avantages qui gère la carte de fidélité S'miles pour le compte de Casino et de Shell.
 - **Monoprix SA** détenu à parité avec le groupe Galeries Lafayette. Le groupe Monoprix est actuellement composé d'une trentaine de sociétés.
- **Les activités immobilières** sont regroupées autour de :
 - **L'Immobilière Groupe Casino** qui est propriétaire de l'immobilier permettant l'exploitation des hypermarchés; cette société détient une trentaine de filiales et participations.
Sa principale filiale est la société **Mercialys**, société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial composé essentiellement de galeries marchandes et de cafétérias attenantes à des hypermarchés ou supermarchés du Groupe. Cotée sur Euronext Paris depuis le 14 octobre 2005, elle bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC). Elle détient sept filiales et possède des participations dans deux sociétés, mais la quasi-totalité des actifs immobiliers est détenue directement par Mercialys ;
 - **Plouescadis** qui est la société mère de plusieurs sociétés afférentes à la promotion immobilière.
- **Les activités de la supply chain** sont regroupées autour de trois filiales :
 - **EMC Distribution**, la centrale d'achat du Groupe ;
 - **Comacas**, qui gère l'approvisionnement des magasins ;
 - **Easydis** qui assure l'activité d'entreposage et d'acheminement des marchandises vers les magasins.

- **Les activités fonctionnelles et administratives** sont essentiellement exercées à travers quatre filiales :
 - > **Casino Services** qui regroupe, notamment, les activités comptables, juridiques et financières ;
 - > **Casino Information Technology**, société gérant les systèmes d'informations du Groupe ;
 - > **IGC Services**, société prestataire de services à caractère administratif, de conseils et d'assistance auprès des sociétés immobilières du Groupe ;
 - > **Casino Développement**, qui conduit des études et établit les dossiers techniques et administratifs permettant la réalisation d'immeubles à usage commerciaux et de services.
- **Les autres filiales spécialisées** du Groupe sont :
 - > **Casino Restauration** qui exploite l'ensemble des cafétérias du Groupe et sa filiale R2C, spécialisée dans la restauration collective ;
 - > **Banque du Groupe Casino**, qui gère le crédit à la consommation et la carte de paiement du Groupe ;
 - > **Campus Casino** (nouvelle dénomination de L'institut Pierre Guichard), centre de formation du Groupe et auprès de tiers extérieurs ;
 - > **Casino Entreprise**, Société Mère des sociétés Imagica (laboratoires photos) et Cdiscount (ventes en ligne).

À l'étranger, les activités sont exploitées au travers de sociétés de droit local.

Prises de participation et de contrôle en 2007

En 2007, les prises de participation directes de la Société et les prises de contrôle, direct ou indirect, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés, ont été les suivantes :

- **Casino, Guichard-Perrachon**
Clerodon (100 %), Odeonis (100 %), Thibodis (100 %), Redonis (100 %), Ksilicium (100 %), Olenydis (100 %), Immocio (100 %), Proxipierre (100 %).
- **Groupe Distribution Casino France**
Balmedis (100 %), Casteldoc (100 %), Dismarronnier (100 %), Divonne Distribution (100 %), Enelso (100 %), S3DS (100 %), Les Fourneaux (100 %), Société Vendéenne de Distribution – Sovendis (100 %), Alco (99 %), Allode (99 %), Herna (99 %), Jeanick (99 %), Minahouet (99 %), Club Avantages (98 %), Jorace (49 %), Firminy Vert Mail Distribution (49 %), Core 33 (49 %).
 - > **Sous-groupe Asinco**
Amsterdam (100 %), Artel (100 %), Athis (100 %), Bayendis (100 %), Bodis (100 %), Bradis (100 %), Camelis (100 %), Carnot Distribution (100 %), Chaville (100 %), Cafige (60 %), Cofilead (60 %), Davoudis (100 %), Districap (100 %), Districlichy (100 %), Elmadis (100 %), Enzo (100 %), Magendis (100 %), Nealdis (100 %), Ornanodis (100 %), Perela (100 %), Reuilly (100 %), Ronydis (100 %), Smem (100 %), Sodilaborde (100 %), Sodiroi (100 %), Sofigep (100 %), Sogi / 12 (100 %), Sogi / 5 (100 %), Sogipontault (100 %), Teldis (100 %), Thiro (100 %), Tomadis (100 %), Tridis (100 %), Tsilaur (100 %), Vintimille (100 %).
- **Groupe L'Immobilière Groupe Casino**
Agout (99 %), Opalodis (100 %), Jesany (100 %).
 - > **Sous-groupe Mercialys**
La Diane (100 %), Méry 2 (100 %).
- **Groupe Plouescadis**
La Cible Investissements (100 %), MLD 2 (100 %), SAS du Canal du Midi (100 %), SAS du Saintonge (100 %), Chafar 2 (99 %), Chantecouriol (99 %), Chouans (99 %), Clovis (99 %), Dentelle (99 %), Geante Periaz (99 %), Les Grandes Chaumes (99 %), Pays Chaunois (99 %), Plaine de Lamolle (99 %), SCCV du Chapeau Rouge (99 %), Seconde Periaz (99 %).

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

FILIALES ET PARTICIPATION

Organigramme simplifié (au 31 décembre 2007)

Sociétés	Activités	% intérêt
Europe		
France		
Groupe Distribution Casino France		
• Distribution Casino France	Distribution (exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de supérettes en France Métropolitaine)	100,0
Floréal	Distribution carburants	100,0
Casino Carburants	Distribution carburants	100,0
Casino Vacances	Vente de voyages sur catalogue	100,0
Serca	Service après-vente	100,0
Club Avantages	Gestion programme de fidélité	98,0
Asinco (Franprix / Leader Price)	Holding	100,0
Franprix Holding	Distribution	95,0
Leader Price Holding	Distribution	75,0
Sofigep	Distribution	100,0
Leadis Holding	Distribution	51,0
Figeac	Distribution	84,0
Cogefisd	Distribution	84,0
LCl Distribution	Distribution	60,0
Sarjel	Distribution	60,0
Sodigestion	Distribution	60,0
H2A	Distribution	60,0
Cafige	Distribution	60,0
Cofilead	Distribution	60,0
Pro Distribution	Distribution	60,0
• Groupe Codim 2	Distribution (exploitation, à travers plusieurs filiales, d'hypermarchés et de supermarchés en Corse)	100,0
Groupe Monoprix		
Monoprix	Commerce de centre-ville	50,0
Groupe Casino Restauration		
Casino Restauration	Restauration	100,0
Restauration Collective Casino - R2C	Restauration collective	100,0
Villa Plancha	Restauration	100,0
Groupe Casino Entreprise		
Casino Entreprise	Holding	100,0
Imagica	Développement photo	100,0
Cdiscount	Distribution par internet	66,7
Groupe L'Immobilier Groupe Casino		
L'Immobilier Groupe Casino	Immobilier	100,0
Sudéco	Gestion galeries marchandes	100,0
Uranie	Immobilier	100,0
Mercialys	Foncière (<i>Société cotée</i>)	61,5
IGC Services	Prestations services administratifs	100,0
Onagan Promotion	Promotion immobilière	100,0
Divers		
Tout Pour La Maison	Distribution non alimentaire	100,0
Easydis	Prestations logistiques	100,0
EMC Distribution	Centrale d'achat	100,0
Comacas	Approvisionnement des magasins	100,0
Distridyn	Approvisionnement de carburants	50,0
Banque du Groupe Casino	Crédit à la consommation (en partenariat avec Cofinoga)	60,0
Casino Services	Prestations de services juridiques, comptables et financières aux filiales du Groupe	100,0
Casino Information Technology	Gestion des systèmes d'information	100,0
Plouescadis	Holding immobilier	100,0
IGC Promotion	Promotion immobilière	100,0
Casino Développement	Études développements immobiliers commerciaux	100,0
Dunnhumby France	Analyse des données clients	50,0

Sociétés	Activités	% intérêt
Pays-Bas		
Super de Boer ^(*)	Distribution (<i>société cotée</i>)	45,0
Pologne		
Mayland Real Estate Sp z.o.o.	Immobilier	100,0
Suisse		
IRTS	Prestations de services	50,0
Luxembourg		
Casino Ré SA	Réassurances	100,0
Amérique du Sud		
Argentine		
Libertad SA	Distribution	100,0
Leader Price Argentina SA	Distribution	100,0
Brésil		
Companhia Brasileira de Distribuição (CBD)	Distribution (<i>société cotée</i>)	34,0
Colombie		
Almacenes Exito SA	Distribution (<i>société cotée</i>)	59,8
Uruguay		
Grupo Disco Uruguay	Distribution	62,5
Devoto Hermanos SA	Distribution	96,5
Venezuela		
Cativen SA	Distribution	67,1
Asie		
Thaïlande		
Groupe Big C	Distribution	63,2
Océan Indien		
Vindémia	Distribution (à l'île de la Réunion, Madagascar, Mayotte, Ile Maurice et Vietnam ; Vindémia exploite des hypermarchés et des supermarchés)	100,0

(*) Anciennement Laurus. Société consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2007.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON FILIALES ET PARTICIPATION

Activité des filiales et des participations

Les données caractéristiques relatives aux filiales ou sous-groupe dont la valeur d'inventaire de la participation représente 10 % des capitaux propres ou qui contribue pour au moins 10 % au résultat net du Groupe sont les suivantes :

Données consolidées à l'exception des dividendes en milliers d'euros	Distribution Casino France ⁽¹⁾	Groupe Asinco ⁽²⁾	Monoprix	L'Immobilière Groupe Casino (groupe) ⁽³⁾	Groupe Mercialys	Vindémia	Autres filiales	Casino, Guichard- Perrachon	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écart d'acquisition)	2 178 557	2 368 791	1 054 642	1 328 927	830 900	264 634	5 513 059	713 050	14 252 560
Endettement financier hors Groupe	85 554	915 818	254 982	38 991	33 110	72 436	1 602 074	3 941 428	6 943 446
Trésorerie active	159 043	231 078	51 219	2 866	3 064	139 471	530 686	1 416 412	2 533 839
Capacité d'autofinancement	249 386	267 191	127 562	30 102	85 523	56 353	445 243	(40 806)	1 220 554
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à Casino, Guichard-Perrachon	48 1113	-	60 015	207 694	161	4 200	53 088	-	-

(1) Hors groupe Asinco.

(2) Groupe Franprix / Leader Price.

(3) Hors groupe Mercialys.

Pactes d'actionnaires

La Société a conclu plusieurs pactes d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

Monoprix

Le 20 mars 2003, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat au sein de la société Monoprix SA. Ce protocole, conclu pour une durée de 25 ans, a été déclaré auprès du Conseil des Marchés Financiers (cf. avis CMF n° 203C0223). Outre le retrait de la cote des actions Monoprix, ce protocole prévoit une composition paritaire du Conseil d'administration, avec voix prépondérante du Président, et une présidence tournante (tous les 3 ans) à l'issue d'une première période de 5 ans pendant laquelle Monsieur Philippe Houzé, Président des Galeries Lafayette, demeurera Président. Ces dispositions ne seront plus applicables lorsque Casino viendra à détenir 60 % du capital de Monoprix, le protocole prévoyant alors un droit de veto de Galeries Lafayette sur les changements d'enseigne de Monoprix et sur chaque acquisition supérieure à un montant de 80 millions d'euros tant que Galeries Lafayette détiendra au moins 40 % du capital de Monoprix.

Casino et Galeries Lafayette se sont consentis des promesses d'achat et de vente qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 4.38.2) et sociaux (cf. note 16).

Le protocole prévoit également une inaliénabilité des titres détenus par chacun des groupes, un droit de préemption réciproque, un droit de sortie conjointe ainsi que des promesses de ventes réciproques en cas de changement de contrôle.

Franprix/Leader Price

Des pactes d'actionnaires ont été conclus à partir de 1998 avec chacune des familles fondatrices des différentes sociétés dans lesquelles Casino a pris une participation majoritaire et dans lesquelles celles-ci ont conservé une participation minoritaire. La durée des pactes est variable suivant les sociétés concernées. Ils devraient prendre fin entre octobre 2007 et fin 2020 avec une échéance anticipée si l'une des parties n'est plus actionnaire de la société concernée.

Des promesses d'achat et de vente portant sur les participations des familles fondatrices ont été conclues avec Casino. Celles-ci sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. notes 4.32.2 et 4.38.2).

Suite à l'accroissement de la participation du Groupe dans les sociétés Franprix Holding et Leader Price Holding, intervenu en 2004, les contrats d'options d'achat et de vente, entre la famille Baud et le groupe Casino, ont été reconduits à des conditions identiques avec les aménagements suivants : gel de l'option de vente de la famille Baud pour une durée de 4 ans, gel de l'option d'achat de Casino pour une durée de 5 ans, prix fixe indexé sur Euribor sur 5 % du capital de Leader Price Holding objet des options d'achat et de vente.

En 2007, Casino a repris le management opérationnel de Franprix Holding et de Leader Price Holding. Les actionnaires minoritaires de Leader Price Holding ont fait part du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et de gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte

tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, a réfuté cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Il est confiant en l'issue des procédures engagées à ce titre.

Almacenes Exito (Colombie)

Casino a conclu, en juillet 1999, un accord stratégique de développement avec la société Almacenes Exito aux termes duquel Casino a acquis 25 % du capital et est devenu un partenaire stratégique de référence de la société. Cette prise de participation s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires portant notamment sur l'administration de la société et qui a été modifié en octobre 2005. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2006, la participation du groupe Casino dans la société a été portée à 38,62 %.

Le 16 janvier 2007, Casino a exercé son droit de première offre sur les titres cédés par un de ses partenaires locaux. Ainsi, le 3 mai 2007, Casino a acquis 21,9 % du capital d'Exito détenant désormais 59,8 % du capital et devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de la société.

Casino a signé le 17 décembre 2007 un nouvel aménagement du pacte d'actionnaires d'Exito. Cette révision résulte du renforcement des relations entre Casino, actionnaire majoritaire, et ses partenaires stratégiques. En conséquence de ce nouvel accord, les partenaires renoncent à l'option de vente dont ils bénéficiaient, libérant ainsi Casino de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Afin de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale consécutive à l'acquisition récente par Casino d'une participation majoritaire dans Exito, le Pacte d'actionnaires tel qu'amendé prévoit de nouvelles règles de vote pour la nomination des administrateurs et pour certaines décisions, ainsi que la simplification des règles de cession d'actions et autres clauses usuelles.

Groupe Disco Uruguay (Uruguay)

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco del Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires a été conclu avec les familles fondatrices. Celui-ci, conclu pour une période de 5 ans renouvelable une fois, définit les modalités du contrôle conjoint exercé par les partenaires sur l'activité de la filiale Supermercados Disco del Uruguay. Les deux partenaires sont représentés paritairement aux organes de direction.

Casino sera amenée à assurer seule la direction et la gestion de la société si Casino vient à détenir plus de 66 % du capital.

Casino a, par ailleurs, consenti aux familles fondatrices des promesses d'achat qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf note 4.32.2 et 4.38.2) et sociaux (cf. note 16).

Le pacte prévoit également un droit de préférence réciproque ainsi qu'un droit de sortie conjointe. Le pacte, d'une durée initiale de 5 ans à compter de septembre 1998, a été reconduit tacitement pour une nouvelle durée de 5 ans en 2003.

Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (Brésil)

L'accord de partenariat, signé en 2005 entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz, prévoyant un co-contrôle paritaire des actionnaires sur le holding de contrôle commun et sur CBD, a abouti à une refonte du pacte d'actionnaires les liant.

Le contrôle de CBD s'exerce par une représentation égale des deux groupes d'actionnaires aux conseils d'administration du holding de contrôle et de CBD. Le Conseil d'administration de CBD est composé de 14 membres : 5 membres représentant le groupe Casino, 5 membres représentant la famille d'Abilio Diniz et 4 administrateurs indépendants désignés d'un commun accord entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz. Abilio Diniz continue à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de CBD et a été nommé Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

Toutes les décisions importantes de gestion sont prises à l'unanimité. Le groupe Casino et Abilio Diniz disposent de droits de veto équivalents pour certaines décisions. Ils nomment conjointement le directeur général de CBD.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, la famille d'Abilio Diniz s'est engagée à ne pas céder ses actions du holding de contrôle pendant une période de 9 ans et le groupe Casino s'est engagé à ne pas céder sa participation dans le holding de contrôle pendant une durée de 18 mois suivant la réalisation de la transaction.

À l'issue de chacune de ces périodes d'incessibilité, chacun des coactionnaires du holding de contrôle dispose d'un droit de première offre dans l'hypothèse où l'un des coactionnaires souhaiterait céder sa participation.

À long terme, et à l'échéance de 2012, les parties au pacte sont convenues d'un certain nombre d'aménagements destinés à prévoir, en fonction des circonstances, l'évolution du contrôle de CBD entre elles. À cette date, si le groupe Casino le souhaite, il aura la faculté de nommer le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

FILIALES ET PARTICIPATION

Dans cette hypothèse, certaines dispositions du pacte d'actionnaires prévoient que l'équilibre actionnarial du holding de contrôle pourra évoluer par l'exercice d'options d'achat et de vente. Ces dispositions ne font toutefois naître aucun engagement financier que le groupe Casino devrait exécuter sans l'avoir décidé le moment venu.

Actifs immobilisés nantis

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (99 millions d'euros représentant 0,7 % des actifs immobilisés).

Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 174.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (page 176) conduit à ce que des relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, le groupe Rallye, par l'intermédiaire de la société Euris (anciennement dénommée Groupe Euris), holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 172.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 4.40 de l'annexe des comptes consolidés.

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2007 à 171 538 508,16 euros divisé en 112 116 672 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 992 416 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Compte tenu des levées d'options de souscription intervenues depuis le 1^{er} janvier 2008, le capital s'élève au 31 mars 2008 à 171 608 043,60 euros divisé en 112 162 120 actions dont 97 037 864 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Actions propres – Autorisation de rachat d'actions par la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions peuvent, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Opérations réalisées en 2007 et jusqu'au 31 mars 2008

Contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino ordinaire, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 annexée à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions ordinaires et la somme de 40 millions d'euros. En 2007, 4 749 627 actions ordinaires ont été acquises au prix moyen de 73,24 euros et 4 661 445 actions ordinaires ont été cédées au prix moyen de 73,77 euros. Au 31 décembre 2007, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 88 382 actions ordinaires et 87,6 millions d'euros.

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008, 982 433 actions ordinaires ont été acquises au prix moyen de 72,52 euros, et 1 025 815 actions ordinaires ont été cédées au prix moyen de 73,54 euros. Au 31 mars 2008, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 45 000 actions ordinaires et 92,7 millions d'euros.

Couverture des options d'achat et de souscription d'actions

Afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat et de souscription d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, la Société procède, depuis 2005, à l'acquisition d'options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux.

En 2007, la société a acquis 325 000 options d'achat d'actions ordinaires ayant les mêmes caractéristiques que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux le 13 avril 2007. Par ailleurs, 112 880 options d'achat ont été exercées, 406 519 "calls" ont été annulés correspondant aux options d'achat ou de souscription d'actions annulées suite aux départs de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 6,3 millions d'euros. 561 726 "calls" sont venus à échéance sans être exercés.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2008, la société a exercé 43 834 options d'achat et 28 259 "calls" ont été annulés correspondant aux options d'achat ou de souscription d'actions annulées suite aux départs de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 0,2 million d'euros.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ainsi que les opérations intervenues en 2007 et entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2008 :

Date d'échéance	Nbre de "calls" au 01/01/2007	Opérations 2007				Opérations 2008				Prix d'exercice
		Nbre de "calls" annulés	Nbre de "calls" exercés	Nombre de "calls" acquis	Nombre de "calls" échus	Nbre de "calls" annulés	Nbre de "calls" exercés	Nbre de "calls" au 31/03/08		
09/06/2007	21 069	-	-	-	(21 069)	-	-	-	-	84,96
31/10/2007	558 733	(18 076)	-	-	(540 657)	-	-	-	-	84,24
08/06/2008	29 757	(5 681)	(2 200)	-	-	21 876	(218)	(318)	21 340	67,84
16/10/2008	782 889	(240 093)	(110 680)	-	-	432 116	-	(43 225)	388 891	60,89
08/06/2009	44 397	(13 927)	-	-	-	30 470	(653)	-	29 817	77,11
07/10/2009	1 112 913	(111 936)	-	-	-	1 000 977	(27 147)	-	973 830	78,21
08/06/2010	72 954	(16 806)	-	-	-	56 148	(241)	(291)	55 616	59,01
12/10/2012	-	-	-	325 000	-	325 000	-	-	325 000	75,75
Total	2 622 712	(406 519)	(112 880)	325 000	(561 726)	1 866 587	(28 259)	(43 834)	1 794 494	

Autres opérations

En 2007, la Société a acquis 85 000 actions ordinaires au prix moyen de 75,77 euros en vue de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Par ailleurs, la Société a procédé, en décembre 2007, à l'annulation de 101 214 actions ordinaires provenant de l'exercice d'options d'achat ("calls"). Aucune autre action n'a été annulée entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2008 (24 mois).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2008, Casino a racheté, en vue de leur annulation, 50 091 actions à dividende prioritaires sans droit de vote au prix moyen de 50,95 euros.

Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 ainsi qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2008, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	% du capital représenté par le nombre total d'actions
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2006	53 142	–	0,05 %
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	4 749 627	–	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(4 661 445)	–	
Autres rachat d'actions	85 000	–	
Actions provenant de l'exercice d'options d'achat ("calls")	112 880	–	
Actions annulées	(101 214)	–	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007	237 990	–	0,21 %
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	982 433	–	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(1 025 815)	–	
Actions provenant de l'exercice d'options d'achat ("calls")	43 834	–	
Actions acquises en vue de les annuler	–	50 091	
Nombre d'actions détenues au 31 mars 2008	238 442	50 091	0,26 %

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 237 990 actions ordinaires (valeur d'achat : 17,7 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 0,21 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2007 (soit 74,39 euros) ressort à 17,70 millions d'euros.

Au 31 mars 2008, la Société restait propriétaire de 238 442 actions ordinaires et de 50 091 actions à dividende prioritaires sans droit de vote (valeur d'achat : 20,2 millions d'euros). La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 mars 2008 (soit 75,94 euros pour l'action ordinaire et 55,76 euros pour l'action prioritaire) ressort à 20,9 millions d'euros.

Les actions autodétenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 137 942 actions ordinaires à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- 55 500 actions ordinaires et 50 091 actions à dividende prioritaire sans droit de vote à leur annulation ;
- 45 000 actions ordinaires à la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, détenaient respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant également 411 actions prioritaires, représentant au total 0,10 % du capital. En mars 2008, la société Uranie a cédé la totalité des actions ordinaires qu'elle détenait au prix moyen de 76,20 euros.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées depuis le 31 mars 2007, date du bilan du précédent programme publié dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D 07-0472 du 16 mai 2007, jusqu'au 31 mars 2008 :

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes au 31 mars 2008			
	Achats	Ventes Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	Contrat de liquidité : 4 233 915 Autres : 291 805	Contrat de liquidité : 4 478 915 Autres : –	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			(2)	–	–	–
Cours moyen de la transaction	Contrat de liquidité : 74,55 € Autres ⁽³⁾ : 66,57 €	Contrat de liquidité : 75,23 € Autres ⁽³⁾ : –				
Prix d'exercice moyen	61,00 €	–	73,27 €	–	–	–
Montants	334 187 468,18 €	336 945 470,68 €				

(1) Hors opérations réalisées par la société Uranie, contrôlée indirectement à hauteur de 100 %. La société a cédé 111 264 actions ordinaires pour un montant brut total de 8 477 920 euros, représentant un cours moyen de 76,20 euros.

(2) 1 794 494 options d'achat ayant des échéances qui s'échelonnent entre le 8 juin 2008 et le 12 octobre 2012 (cf. ci-avant "Couverture des options d'achat et de souscription d'actions").

(3) Hors exercice des options d'achat d'actions ("calls").

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Il est proposé à l'Assemblée générale du 29 mai 2008 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours suivantes :

- 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2008, déduction faite des 239 370 actions ordinaires et des 50 502 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2008, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 10 926 339 actions dont 9 464 416 actions ordinaires et 1 461 923 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 078 millions d'euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 31 mai 2006 a renouvelé, pour une durée de 3 ans, l'autorisation conférée à la Société de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre.

Cette autorisation expirera le 30 mai 2009.

Capital autorisé et non émis

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration certaines compétences et l'a autorisé à attribuer des actions gratuites au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de l'autorisation	Durée	Échéance
Augmentation de capital					
par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽¹⁾	150 millions d'euros	avec DPS ^(*) sans DPS ^(*)	31 mai 2007 31 mai 2007	26 mois 26 mois	30 juillet 2009 30 juillet 2009
Augmentation de capital					
par incorporation de réserves, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ⁽¹⁾	150 millions d'euros	–	31 mai 2007	26 mois	30 juillet 2009
Émission de valeurs mobilières					
donnant droit à l'attribution de titres de créance	2 milliards d'euros	–	31 mai 2007	26 mois	30 juillet 2009
Augmentation de capital					
par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE mise en œuvre par Casino sur les titres d'une autre société cotée	150 millions d'euros	sans DPS ^(*)	31 mai 2007	26 mois	30 juillet 2009
Augmentation de capital					
par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis par la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽¹⁾	10 % du capital	sans DPS ^(*)	31 mai 2007	26 mois	30 juillet 2009
Émission de bons de souscription					
en période d'OPA visant la Société et attribution gratuite à tous les actionnaires	150 millions d'euros	–	31 mai 2007	18 mois	30 nov. 2008
Attribution gratuite					
d'actions ordinaires nouvelles ou existantes au profit du personnel ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS ^(*)	26 mai 2005	38 mois	25 juillet 2008
Augmentation de capital					
au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS ^(*)	31 mai 2007	26 mois	30 juillet 2009

(*) DPS = droit préférentiel de souscription.

(1) Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 150 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2010, à consentir des options de souscription d'actions ordinaires au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société. Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions au moment où ces options seront consenties, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées. Il est proposé à l'Assemblée générale du 29 mai 2008, le renouvellement des autorisations venant à échéance en 2008.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée à l'exception de celles relatives à l'attribution d'options de souscription et d'actions gratuites :

- 368 924 options de souscription d'actions ordinaires ont été attribuées en 2005, 408 068 en 2006 et 417 246 en 2007 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après) ;
- 144 716 actions gratuites ont été attribuées en 2005 et 165 443 en 2006 et 205 038 en 2007 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après).

Titres donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

Depuis 1990, il a été attribué des options de souscription d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants ainsi qu'aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription ajusté	Nombre d'options attribuées			Nombre d'options levées au 31/03/2008	Nombre d'options ajusté(*) restant à lever au 31/03/2008
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés			
09/12/2002	09/12/2005	08/06/2008	519	67,84	–	3 679	5 702	20 655	
17/04/2003	17/04/2006	16/10/2008	567	60,89	–	145 000	354 004	372 053	
09/12/2003	09/12/2006	08/06/2009	454	77,11	–	22 953	–	29 686	
08/04/2004	08/04/2007	07/10/2009	1 920	78,21	–	56 500	–	485 807	
09/12/2004	09/12/2007	08/06/2010	408	59,01	–	40 191	396	55 085	
26/05/2005	25/05/2008	25/11/2010	275	57,76	–	65 600	–	261 318	
08/12/2005	08/12/2008	07/06/2011	413	56,31	–	14 656	–	39 382	
13/04/2006	13/04/2009	12/10/2011	317	58,16	–	75 250	–	287 705	
15/12/2006	15/12/2009	14/06/2012	504	69,65	–	15 432	–	46 446	
13/04/2007	13/10/2010	12/10/2012	351	75,75	–	100 667	–	351 019	
07/12/2007	07/06/2011	06/06/2013	576	74,98	–	14 512	–	53 222	

(*) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (240 714 options ont été annulées au cours de l'exercice 2007 et 21 008 options du 1^{er} janvier au 31 mars 2008).

Aucun plan d'options de souscription n'est venu à échéance en 2007.

Attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions ordinaires gratuites ont été attribuées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées		Nombre total d'actions attribuées au 31/03/2007 ⁽¹⁾
				aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés ⁽⁷⁾	
26/05/2005	26/05/2008	26/05/2010	674	-	18 125	25 073 ⁽²⁾
13/04/2006	13/04/2009	13/04/2011	684	-	15 050	130 183 ⁽³⁾
15/12/2006	15/12/2008	15/12/2010	4	-	17 232	17 232 ⁽⁴⁾
13/04/2007	13/10/2010	12/10/2012	786	-	22 133	151 040 ⁽⁵⁾
13/04/2007	13/10/2010	12/10/2012	32	-	3 450	4 885 ⁽⁶⁾
13/04/2007	13/10/2007	12/10/2012	14	-	3 440	3 840 ⁽⁷⁾
31/05/2007	31/05/2009	31/05/2011	3	-	11 700	11 700 ⁽⁴⁾
07/12/2007	07/12/2010	07/12/2012	8	-	29 602	29 602 ⁽⁴⁾

(*) à l'origine.

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

(2) Le nombre d'actions correspond au nombre d'actions qui sera définitivement attribuées le 26 mai 2008 par application des critères de performance fixé à l'origine sous réserve du respect de la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à cette date. En effet, l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée, le nombre total des actions gratuites définitivement acquises étant égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère retenu était celui de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaire à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia. En outre, concernant les directeurs de magasins supermarchés et hypermarchés, il a été tenu compte d'un critère de performance réalisé par le magasin.

(3) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises étant égal à la moyenne des attributions annuelles. Ce critère est celui de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaire à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia. En outre, concernant les directeurs de magasins supermarchés et hypermarchés, il est tenu compte d'un critère de performance réalisé par le magasin.

(4) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(5) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaire à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Monoprix mais hors Vindémia.

(6) Les bénéficiaires de ce plan d'attributions d'actions gratuites sont des salariés et dirigeants du groupe Monoprix. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation de deux critères de performance de Monoprix appréciés à fin 2007 et 2008. Les critères retenus sont celui du résultat Opérationnel Courant (avant cession d'actifs) et la dette Financière Nette (avant dividendes versés à partir du 1^{er} janvier 2007).

(7) Les bénéficiaires de ce plan d'attributions d'actions gratuites sont des salariés et dirigeants du groupe Codim 2. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de Codim 2 apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires à périmètre constant).

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Capital potentiel

Le capital potentiel au 31 mars 2008 se décompose de la façon suivante :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	Total
Nombre d'actions au 31 mars 2008	97 037 864	15 124 256	112 162 120
Options de souscription	2 002 378	–	2 002 378
Actions gratuites	373 555	–	373 555
Nombre d'actions potentiel	99 413 797	15 124 256	114 538 053

Le nombre de titres serait en conséquence augmenté de 2,12 % représentant une dilution potentielle des actions existantes de 2,08 %.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 mars 2008	Nombre d'actions créées/annulées		Montants des variations de capital (en euros)		Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions		
	Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total
2003								
• Options de souscription	1 606	–	2 457,18	33 618,08	166 285 511,73	93 471 480	15 211 861	108 683 341
• Exercice de Bons "A"	3 213	–	4 915,89	380 644,11	166 290 427,62	93 474 693	15 211 861	108 686 554
• Exercice de Bons "B"	8	–	12,24	1 067,76	166 290 439,86	93 474 701	15 211 861	108 686 562
• Annulation actions prioritaires	–	(83 305)	(127 456,65)	(3 655 550,66)	166 162 983,21	93 474 701	15 128 556	108 603 257
2004								
• Options de souscription	2 691	–	4 117,23	55 936,23	166 167 100,44	93 477 392	15 128 556	108 605 948
• Exercice de Bons "B"	1	–	1,53	133,47	166 167 101,97	93 477 393	15 128 556	108 605 949
• Exercice de Bons "C"	20	–	30,60	2 009,40	166 167 132,57	93 477 413	15 128 556	108 605 969
2005								
• Exercice de Bons "B"	518	–	792,54	69 137,46	166 167 925,11	93 477 931	15 128 556	108 606 487
• Absorption de filiales	55	–	84,15	3 886,72	166 168 009,26	93 477 986	15 128 556	108 606 542
• Paiement du dividende en actions	3 296 553	–	5 043 726,09	160 146 544,74	171 211 735,35	96 774 539	15 128 556	111 903 095
2006								
• Options de souscription	19 420	–	29 712,60	1 154 022,20	171 241 447,95	96 793 959	15 128 556	111 922 515
• Exercice de Bons "C"	4 359	–	6 669,27	393 486,93	171 248 117,22	96 798 318	15 128 556	111 926 874
• Absorption de filiales	78	–	119,34	4 763,53	171 248 236,56	96 798 396	15 128 556	111 926 952
• Annulation actions prioritaires	–	(4 300)	(6 579,00)	(199 803,80)	171 241 657,56	96 798 396	15 124 256	111 922 652
2007								
• Options de souscription	295 234	–	451 708,02	17 558 341,01	171 693 365,58	97 093 630	15 124 256	112 217 886
• Annulation actions ordinaires	(101 214)	–	(154 857,42)	7 005 481,54	171 538 508,16	96 992 416	15 124 256	112 116 672
2008								
• Options de souscription	45 448	–	69 553,44	2 702 175,93	171 608 043,60	97 037 864	15 124 256	112 162 120

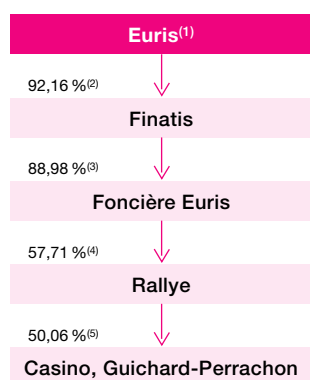
Répartition du capital et des droits de vote

- Au 31 décembre 2007, le nombre des droits de vote en Assemblée générale s'élevait à 146 406 155 attachés à 96 642 234 actions ordinaires ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (cf. paragraphe "Droit de vote" page 282) ainsi que des actions Casino détenues directement ou indirectement par la Société.

Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1^{er} janvier 2008, et du nombre d'actions propres, le nombre de droits de vote s'élevait, au 31 mars 2008, à 148 255 258 attachés à 96 798 494 actions ordinaires ayant le droit de vote.

- La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris (anciennement dénommée Groupe Euris).

L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 mars 2008, la position de la société au sein du Groupe :



■ Société cotée

(1) La société Euris (précédemment dénommée Groupe Euris) est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 92,18 % en droits de vote.

(3) 91,28 % en droits de vote.

(4) 71,62 % en droits de vote.

(5) Actions ordinaires détenues, directement ou indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 62,32 % des droits de vote.

- La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi qu'au 31 mars 2008 est la suivante :

	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
31 décembre 2005								
Public	41 635 436	43,0	8 774 968	58,0	50 410 404	45,0	45 523 686	32,0
<i>dont au nominatif</i>	4 464 560	4,6	110 790	0,7	4 575 350	4,1	8 352 810	5,9
<i>dont au porteur</i>	37 170 876	38,4	8 664 178	57,3	45 835 054	41,0	37 170 876	26,1
Groupe Rallye	46 946 211	48,5	6 029 447	39,9	52 975 658	47,3	89 016 833	62,5
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	–	–	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 585 862	2,7	65 000	0,4	2 650 862	2,4	3 939 362	2,8
Autodétention / autocontrôle	1 641 506	1,7	4 711	–	1 646 217	1,5	–	–
Total	96 774 539	100,0	15 128 556	100,0	111 903 095	100,0	142 445 405	100,0

	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
31 décembre 2006								
Public	43 252 530	44,7	8 774 968	58,0	52 027 498	46,5	46 906 873	32,6
<i>dont au nominatif</i>	4 093 587	4,2	107 860	0,7	4 201 447	3,8	7 747 930	5,4
<i>dont au porteur</i>	39 158 943	40,5	8 667 108	57,3	47 826 051	42,7	39 158 943	27,2
Groupe Rallye	46 946 211	48,5	6 029 447	39,9	52 975 658	47,3	89 016 871	61,9
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	–	–	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 468 797	2,6	65 000	0,4	2 533 797	2,3	3 911 797	2,7
Autodétention / autocontrôle	165 334	0,2	411	–	165 745	0,2	–	–
Total	96 798 396	100,0	15 124 256	100,0	111 922 652	100,0	143 801 065	100,0

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

31 décembre 2007	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	41 776 152	43,1	8 774 968	58,0	50 551 120	45,1	45 316 945	31,0
<i>dont au nominatif</i>	3 655 480	3,8	101 607	0,7	3 757 087	3,4	7 196 273	4,9
<i>dont au porteur</i>	38 120 672	39,3	8 673 361	57,3	46 794 033	41,7	38 120 672	26,0
Groupe Rallye ⁽¹⁾	48 576 713	50,1	6 029 447	39,9	54 606 160	48,7	92 387 873	63,1
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	–	–	2 049 747	1,8	2 985 505	2,0
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 323 845	2,4	65 000	0,4	2 388 845	2,1	3 800 055	2,6
Autodétention / autocontrôle ⁽²⁾	350 182	0,4	411	–	350 593	0,3	–	–
Total	96 992 416	100,0	15 124 256	100,0	112 116 672	100,0	146 406 155	100,0

31 mars 2008	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote(*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	42 039 543	43,3	8 059 059	53,3	50 098 602	44,7	45 429 620	30,6
<i>dont au nominatif</i>	3 680 340	3,8	100 336	0,7	3 780 676	3,4	7 070 417	4,8
<i>dont au porteur</i>	38 359 203	39,5	7 958 723	52,6	46 317 926	41,3	38 359 203	25,9
Groupe Rallye ⁽¹⁾	48 576 713	50,1	6 695 265	44,3	55 271 978	49,3	92 387 765	62,3
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	–	–	2 049 747	1,8	2 985 505	2,0
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	3 831 554	2,6
FCP des salariés du groupe Casino	2 216 714	2,3	65 000	0,4	2 281 714	2,0	3 620 814	2,4
Autodétention / autocontrôle ⁽²⁾	239 370	0,2	50 502	0,3	289 872	0,3	–	–
Total	97 037 864	100,0	15 124 256	100,0	112 162 120	100,0	148 255 258	100,0

(*) Il s'agit des droits de vote en assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

(1) Au 31 décembre 2007, Rallye SA détient 13,1 % du capital (15,0 % des droits de vote) directement et 48,7 % du capital (63,1 % des droits de vote) indirectement à travers cinq filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Alpérol qui détient 11,1 % du capital et 16,4 % des droits de vote, de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 5,0 % du capital et 7,7 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 6,1 % du capital et 8,2 % des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,6 % du capital et 8,5 % des droits de vote et de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 7,0 % du capital et 7,3 % des droits de vote. Les autres filiales détiennent moins de 5 % du capital ou des droits de vote. Le groupe Rallye détenait également 2 815 252 options d'achat d'actions ordinaires.
 Au 31 mars 2008, Rallye SA détient 13,7 % du capital (14,8 % des droits de vote) directement et 35,6 % du capital (47,5 % des droits de vote) indirectement à travers cinq filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Alpérol qui détient 11,1 % du capital et 16,2 % des droits de vote, de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 5,0 % du capital et 7,6 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 6,1 % du capital et 8,1 % des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,6 % du capital et 8,4 % des droits de vote et de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 6,9 % du capital et 7,2 % des droits de vote. Les autres filiales détiennent moins de 5 % du capital ou des droits de vote. Le groupe Rallye détient également 2 815 252 options d'achat d'actions ordinaires de telle sorte qu'en prenant en compte les options détenues par la société ainsi que les actions détenues en propre ou contrôlée par cette dernière, il contrôle, au 31 mars 2008, au sens de la réglementation des franchissements de seuils, 53,6 % du capital.

(2) Casino détient directement des actions ordinaires pour faire face à ses engagements dans le cadre des options d'achat d'actions Casino conférées aux dirigeants et salariés du Groupe (cf. page 208) ou dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité (cf. page 184). Casino détenait également au 31 décembre 2007, à travers les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant aussi 411 actions prioritaires. Le total des actions détenues par ces deux sociétés représentait 0,1 % du capital au 31 décembre 2007. En mars 2008, la société Uranie a cédé la totalité des 111 264 actions ordinaires qu'elle détenait.

- Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 2 323 845 actions ordinaires et 65 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, représentant 2,1 % du capital et 2,6 % des droits de vote.
- Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à plus de 91 000 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 29 avril 2005 et service des titres nominatifs).
- À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article 11 des statuts (identification de l'actionnariat), les personnes suivantes ont déclaré, du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008, détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 1% des droits de vote ou un multiple de cette fraction :

Déclarants	Date de déclaration	Type de franchissement déclaré	Nombre d'actions et de droits de vote déclarés		% du capital ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽¹⁾
			Actions ordinaires	Actions prioritaires		
Hermes Focus Asset Management Europe	01/03/2007	hausse	2 949 321	-	2,64	2,05
Tocqueville Finance	02/03/2007	hausse	-	1 512 576	1,35	-
UBS Investment Bank	02/05/2007	hausse	1 259 760	-	1,13	0,88
UBS Investment Bank	02/05/2007	hausse	2 455 872	-	2,19	1,71
UBS Investment Bank	26/04/2007	baisse	2 154 251	-	1,92	1,50
UBS Investment Bank	13/06/2007	baisse	959 110	-	0,85	0,66
UBS Investment Bank	18/06/2007	hausse	1 156 186	-	1,02	0,80
UBS Investment Bank	02/08/2007	hausse	1 457 083	-	1,30	1,00
Tocqueville Finance	21/01/2008	baisse	250 000	840 729	0,97	0,17
DNCA Finance	30/01/2008	hausse	1 090 000	85 100	1,05	0,74

(1) Sur la base des informations communiquées par la société, en application des dispositions de l'article L.233-8 du Code de commerce et de l'article L. 223-16 du règlement général de l'AMF à la date de déclaration de franchissement de seuil, étant précisé que le nombre total de droits de vote publié mensuellement est calculé, conformément à l'article L. 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

Une recherche partielle des détenteurs d'actions ordinaires (seuil affilié : 100 000 – seuil actionnaire : 10 000) a été également effectuée à la date du 1^{er} avril 2008. Il a été identifié 346 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 33 970 535 actions ordinaires, représentant 30,29 % du capital et 35,01 % des actions ordinaires.

- 11 056 545 actions ordinaires et 447 actions à dividende prioritaire sans droit de vote inscrites au nominatif étaient nanties au 31 décembre 2007. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions Casino :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Groupe Crédit Agricole ⁽¹⁾	Juin 2004	Juillet 2011	(2)	3 652 659	3,26
Rabobank	Juin 2007	Juin 2012	(2)	2 613 240	2,33
Deutsche Bank	Novembre 2006	Novembre 2011	(2)	1 815 908	1,62
HSBC ⁽¹⁾	Juillet 2004	Juin 2012	(2)	1 764 108	1,57
Bayerische Landesbank	Août 2002	Août 2007	(2)	881 973	0,73
Autres établissements bancaires ⁽¹⁾	Juin 2003	Avril 2012	(2)	274 646	0,24
Total				11 002 534	9,81

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la Société.
- Au 31 décembre 2007, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent 5,02 % du capital et 7,69 % des droits de vote en assemblée générale. À la même date, 48,71 % du capital et 63,11 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci. Au 31 mars 2008, les actions détenues directement par les membres des organes de direction de Casino représentent 5,02 % du capital et 7,59 % des droits de vote. À la même date, 49,28 % du capital et 62,32 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008 sont les suivantes :

Date	Personnes concernées	Type d'opération	Type de titres	Nombre	Montant en euros
04/01/2007	Frédéric Saint-Geours, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	350	24 885
04/01/2007	Gérald de Roquemaurel, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	400	28 500
26/01/2007	Cobivia, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	815 251	47 116 127
27/02/2007	Cobivia, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	815 251	47 116 127
15/03/2007	Cobivia, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers ⁽¹⁾	500 000	3 370 207
16/03/2007	OCP, Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers ⁽¹⁾	600 000	5 528 640
19/03/2007	OCP, Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers ⁽¹⁾	600 000	6 738 178
20/03/2007	OCP, Administrateur	Acquisition	Autres instruments financiers ⁽¹⁾	300 000	3 850 780
07/03/2008	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions à dividende prioritaire	18 650	955 812
10/03/2008	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions à dividende prioritaire	84 418	4 212 711
20/03/2008	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions à dividende prioritaire	396 932	20 200 663
25/03/2008	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions à dividende prioritaire	165 818	8 658 021

(1) Il s'agit d'option d'achat ("calls").

En outre, en date du 11 juillet 2007, la société Rallye a acquis et cédé concomitamment 1 000 000 d'options d'achat sur actions ordinaires Casino pour un montant net de 5 528 000 euros.

Dans le cadre d'un contrat de mandat, en date du 10 juillet 2007, confié à un prestataire de services d'investissement (PSI), la société Rallye a également acquis entre le 1^{er} et le 13 août 2007, 1 000 000 de tunnels à prime nulle (achat d'une option d'achat et cession d'une option de vente simultanée) sur actions ordinaires Casino. Dans le cadre de ce contrat de mandat, la société Rallye a procédé à la cession de 855 317 options d'achat acquises entre le 24 et le 31 octobre 2007 pour un prix de cession global de 817 430 euros.

Dans le cadre d'un contrat de mandat, en date du 7 janvier 2008, confié à un PSI, la société Rallye a acquis entre le 9 et le 23 janvier 2008, 1 000 000 de tunnels à prime nulle (achat d'une option d'achat et cession d'une option de vente simultanée) sur actions ordinaires Casino. Dans le cadre de ce mandat, la société Rallye a procédé à la cession de 851 956 options d'achat acquises entre le 17 mars et le 31 mars 2008 pour un prix de cession global de 3 879 182 euros.

FACTEURS DE RISQUES – ASSURANCES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe.

Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés à un niveau centralisé (risques financiers – assurances), d'autres (tels que les risques opérationnels) sont au contraire gérés à un niveau décentralisé. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques ;
- Le Groupe est doté d'une Direction de l'audit interne ainsi que d'une Direction de la prévention qui rendent compte à la Direction générale. La Direction de l'audit interne a notamment, pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe, et de procéder à des préconisations pertinentes. La Direction de la prévention a pour mission de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent l'entreprise et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre ;
- La mission de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité et de crise est confiée au Comité de gestion des risques au sein duquel siègent des représentants du Groupe et des consultants externes ;
- Le Comité d'audit, dont la mission principale est d'analyser les comptes et de s'assurer de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, se prononce sur le programme annuel des missions de la Direction de l'audit interne ainsi que sur la pertinence des méthodes de contrôle. Il a pour mission de se saisir de tout fait ou événement dont il a connaissance et pouvant exposer le Groupe à un risque significatif. Il vérifie que les différentes entités du Groupe sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, structurés et adaptés, et apprécie l'efficacité de la fonction d'audit au sein du Groupe et la pertinence et la qualité des méthodes et des procédures utilisées. Il est informé des conclusions des audits ainsi que des recommandations émises et les suites données par la Direction générale.

Risques de marché

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur administratif et financier, la Direction de la gestion financière et des assurances assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils, notamment informatiques, nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Par ailleurs, l'organisation et les procédures appliquées sont auditées par la Direction de l'audit. Un reporting régulier est adressé à la Direction générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Risques de liquidités

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans les notes 4.32.3 et 4.33.5 de l'annexe des comptes consolidés.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

FACTEURS DE RISQUES - ASSURANCES

Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 4.33.1 de l'annexe des comptes consolidés ainsi qu'à la note 13 de l'annexe des comptes sociaux. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 4.33.1).

Risques de change

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. note 4.33.2) ainsi que dans l'annexe des comptes sociaux (cf. notes 6 et 12). Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture.

Risques sur actions

La Société détient de ses propres actions. L'analyse de ce risque figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 18). Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement (cf. note 4.26 de l'annexe des comptes consolidés et note 8 de l'annexe des comptes sociaux) comprennent essentiellement des OPCVM monétaires sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible.

Risques opérationnels

Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendances particulières à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence environ plus de 46 500 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. Le Groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 943 111 m² sur 30 sites, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France dispose de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 56 % des points de vente au 31 décembre 2007 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino, Géant Krédyt, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). En 2007, l'international représentait 28,3 % du chiffre d'affaires consolidé et 26,4 % du résultat opérationnel courant.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données environnementales" ci-après.

Risques juridiques**Risques liés à la réglementation**

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (stations-service), Mercialys (SIC). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Des informations sur les litiges figurent aux notes 4.31 et 4.38.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les actionnaires minoritaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, a réfuté cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Il est confiant en l'issue des procédures engagées à ce titre.

À la date du 31 mars 2008, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société**Présentation générale de la politique assurance**

L'objectif de la politique assurances du groupe Casino est de protéger ses clients, ses collaborateurs ainsi que le compte de résultat du Groupe contre tout sinistre significatif identifié et assurable pouvant survenir.

Avec l'appui d'assureurs à la solvabilité reconnue (AXA CS, GAN, AIG notamment) et avec l'assistance de courtiers spécialisés dans l'accompagnement des grandes entreprises, la Direction assurances, sous contrôle de la Direction financière Groupe, a notamment pour missions :

- l'identification et la quantification des risques assurables ;
- la préconisation des mesures de prévention et de protection pour tendre à réduire au maximum les risques concernés ;
- la souscription des polices du périmètre centralisé France (y inclus Mercialys filiale cotée), ce en respect avec la réglementation "ERP" (établissements recevant du public) ;
- la supervision et le suivi des programmes assurances des filiales étrangères lorsque ces derniers ne sont pas intégrés dans les polices master mises en place au niveau centralisé précité, notamment, si besoin est, par la souscription de couvertures en différence de conditions et/ou de limites des couvertures locales ;
- le rôle de conseil "intra Groupe" (négociations des obligations d'assurances contractuelles, baux, prestations de service,...).

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

FACTEURS DE RISQUES - ASSURANCES

Des procédures transversales définissent la répartition des compétences et les règles de souscription entre la Direction Assurances Corporate et les filiales étrangères compte tenu de l'importance stratégique pour le Groupe des assurances à souscrire.

Éléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances

Auto-assurance et budget des primes d'assurances

Avec l'objectif de maîtriser au mieux ses coûts d'assurances et de piloter la gestion de ses risques, le Groupe auto-assure la totalité des sinistres de fréquence (dommages aux biens, perte exploitation et responsabilité civile) par le biais de lignes de franchises absolues dont le montant est plafonné par sinistre mais aussi par année d'assurance sur la base des statistiques historiques de la sinistralité correspondante.

En excédent des franchises précitées, le Groupe peut aussi être amené à supporter, par le biais de sa filiale de réassurances, Casino Ré, implantée à Luxembourg, une partie limitée des sinistres d'intensité de dommages aux biens et de la perte exploitation. Une garantie de "stop loss" par sinistre et année d'assurance, souscrite sur le marché de la réassurance, permet par ailleurs de protéger les intérêts de la captive et de limiter ses engagements en cas de dérive de la sinistralité.

Cette société, gérée conformément à la législation locale, est consolidée dans les comptes du Groupe.

La politique d'auto-assurance précitée, associée à une démarche volontariste de prévention des risques, a permis le renouvellement pour 24 mois, des programmes dommages aux biens et pertes exploitation à la baisse à effet du 1^{er} juillet 2007.

Pour l'exercice 2007, le budget global des assurances du Groupe, primes et franchises, est estimé à environ 39 millions d'euros (hors assurances collectives de prévoyance) contre 42 millions au titre de 2006, soit moins de 0,20 % du chiffre d'affaires consolidé HT de 2007.

Synthèse des couvertures d'assurances

Les garanties décrites ci-après le sont à titre indicatif pour résumer l'essentiel des couvertures de l'exercice 2007 et ne peuvent donc être considérées comme étant le reflet d'une situation permanente. En effet, compte tenu des contraintes des marchés d'assurances et/ou des besoins du Groupe, celles-ci peuvent être modifiées à tout moment.

La politique assurance et de souscription décrite ci-dessus s'applique pour l'ensemble des risques assurables mais avec une attention toute particulière, s'agissant de la couverture des dommages aux biens, de la perte exploitation et de la responsabilité civile exploitation et "produits", qui sont les risques majeurs encourus par le Groupe.

Dommages aux biens et perte exploitation consécutive

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe. La police en vigueur, dans le prolongement des précédentes, est de forme "Tous risques sauf" (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties existantes sur le marché de l'assurance. Sont entre autres couverts, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les responsabilités immobilières (recours des tiers, des voisins, risques locatifs, etc.). La police autorise une couverture maximum de 220 millions d'euros pour les événements majeurs (incendie, explosion) qui correspond au sinistre maximum possible et comporte certaines sous-limitations dont pour la perte exploitation (60 millions d'euros).

Responsabilité civile

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et /ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers. La police en vigueur, également de forme "Tous risques sauf", couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Autres assurances

S'agissant des assurances obligatoires (loi ou réglementation), le Groupe a souscrit notamment, compte tenu de ses activités, les garanties suivantes : assurance automobile (responsabilité auto), assurance construction : dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) et responsabilité décennale constructeur, assurance des responsabilités civiles professionnelles : de syndic et/ou gestionnaire immobilier, de voyageur, de banquier.

De même, compte tenu de l'importance des flux et risques attachés, le Groupe a souscrit diverses autres assurances, dont :

- un programme transport qui couvre l'ensemble des transports domestiques et des importations monde entier,
- un programme "tous risques chantiers" contre les risques de dommages avant réception, pour l'ensemble des opérations de construction, rénovation, extensions, réhabilitations du patrimoine immobilier.

Prévention – Gestion de crise

Comme il le fait depuis de nombreuses années, le Groupe a continué de procéder régulièrement en 2007, avec le support du réseau d'ingénierie des assureurs, à des audits techniques de prévention et de protection des actifs du Groupe, notamment contre les risques de dommages (incendie, explosions et autres risques).

Le travail de cartographie des risques entrepris les années précédentes est toujours en process et mis à jour, qu'il s'agisse des produits dangereux, des événements naturels et autres tant en France qu'à l'international.

Il en est de même s'agissant du risque "produit", pour lequel le Groupe a également poursuivi une démarche de prévention active vis-à-vis des fabricants et fournisseurs pour ce qui concerne le respect qualitatif des produits proposés à la clientèle dont ceux à marque propre. Les outils de traçabilité, de retrait et ou de rappel des produits, continuent de compléter le dispositif en place.

Le Groupe dispose des moyens techniques et des conseils appropriés en cas de sinistre grave susceptible d'impacter l'exploitation d'un site, pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Périmètre

Les données environnementales présentées concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino Supermarché et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino et des entrepôts Easydis. Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données concernant le groupe Franprix / Leader Price n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2007, ni celles relatives aux établissements franchisés.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport de développement durable 2007 du groupe Casino.

Management de l'environnement

Politique environnement

En 2003, le groupe Casino a formalisé sa Politique Environnement. En 2007, le 5^e séminaire réunissant plus de 35 participants des différentes fonctions et activités du Groupe a permis de faire le point sur les grands projets environnementaux en cours et de préciser le plan d'action environnemental pour 2007/2009.

Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Casino a poursuivi la mise en place et l'exploitation de son outil de suivi des consommations d'énergie sur la majorité de ses hypermarchés et une partie de ses supermarchés et cafétérias.

Des audits externes de la consommation électrique sont effectués régulièrement et donnent lieu à des plans d'action pour amélioration.

Des évaluations sont également menées sur chaque produit de la marque Casino dans le cadre des démarches qualité mises en place. À ce titre, un audit du site est systématiquement réalisé sur la base d'un référentiel interne intégrant l'aspect environnemental.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Indicateurs	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Taxe Éco-Emballages + taxe corepile + taxe D3E	€	3 387 000	853 143
Taxe sur les prospectus	€	1 520 000	164 605
Dépenses liées à la dépollution de terrains détenus par le Groupe	€	37 000	ND

Organisation

Un responsable de l'environnement, nommé en 2001 pour l'ensemble des activités du Groupe, a pour mission de coordonner les actions des branches opérationnelles en matière d'environnement. Il bénéficie de nombreux relais dans les différentes entités du Groupe.

Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Provisions pour risques environnementaux*	€	376 000	ND
Garanties pour risques environnementaux	€	0	ND

(*) Pour 8 sites.

Montant des indemnités versées et actions menées en réparation de dommages environnementaux

Au titre de l'exercice 2007, le groupe Casino n'a enregistré aucune indemnité liée à l'application d'une décision de justice en matière d'environnement.

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (se reporter au rapport développement durable 2007 pour plus d'information). Ces engagements, couvrant les aspects environnementaux, s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du Groupe à compter de l'exercice 2003.

Principaux impacts environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Consommation d'eau	m ³	2 165 784	244 755
Consommation d'électricité	MWh	1 284 067	286 437
Quantité de déchets cartons triés en vue d'une valorisation	t	28 018	15 156
Consommables d'éclairage collectés en vue d'une valorisation	t	23,6	4 819 535 tubes collectés
Quantité de piles et batteries collectées en provenance des clients	t	235	120
Émissions de CO ₂ liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins) ⁽¹⁾	t éq. CO ₂	130 938	53 967

(1) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2007, les efforts ont notamment porté sur :

- la poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins dans le cadre de l'adhésion au programme Green Light de la Commission Européenne ;
- l'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte "confinement" a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires ;
- la poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe.

Gestion des déchets

Le Groupe génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin (se reporter au rapport développement durable 2007 pour plus d'informations).

Un programme d'écoconception des produits à notre marque été lancé ainsi que l'étiquetage environnemental des produits.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES**Émissions atmosphériques**

Les rejets atmosphériques du Groupe sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus 8,9 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 6 000 tonnes de CO₂ évitées en 2007. Nous avons réalisé une économie de 18 800 tonnes de CO₂ en 5 ans.

S'inscrivant dans les réflexions internationales sur la lutte contre le changement climatique, et dans la continuité du premier Bilan Carbone réalisé en 2004 sur un échantillon représentatif d'établissements, une estimation de l'impact de nos sièges sociaux et des transports des personnels en matière d'émission de gaz à effet de serre a été effectuée en 2005.

Le plan de réduction de gaz à effet de serre a été défini pour la période de 2006 à 2008 (voir plus de détails dans le rapport Développement Durable 2007).

Nuisances locales

Casino poursuit ses efforts de réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes liées aux livraisons dans ses magasins situés en zone urbaine. Le Groupe a complété l'équipement de la flotte de livraison avec des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant ainsi les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

Conditions d'utilisation des sols et mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes. Les stations-service, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe ;
- la récupération des gaz lors du dépotage est en place sur 99 % des stations. À fin 2007, l'ensemble des 58 stations de plus de 3 000 m³ de débit était équipé de pistolets récupérateurs de COV (composés organiques volatiles) ;
- les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations-service et les parkings des supermarchés. 100 % des stations-service exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

DONNÉES SOCIALES

Périmètre

Les données sociales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées, l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le Groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, Casino Vacances), Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilière Casino (et sa filiale Sudéco), Tout pour la Maison (TPLM), Casino Entreprise (et sa filiale Imagica), EMC Distribution, Comacas, Casino Services, CIT et IGC Services.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données concernant le groupe Franprix / Leader Price n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2007, ni celles relatives aux établissements franchisés. Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport de développement durable 2007 du groupe Casino.

Effectifs

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Effectifs France au 31/12	Nb	49 644	19 641
Répartition par contrat			
Moyenne annuelle des effectifs en CDI	Nb	45 380	16 931
Moyenne annuelle des effectifs en CDD	Nb	5 049	2 346
Répartition par sexe			
Effectifs cadres			
• Hommes	Nb	2 637	1 039
• Femmes	Nb	907	1 077
Effectifs agents de maîtrise			
• Hommes	Nb	3 379	526
• Femmes	Nb	2 017	807
Effectifs employés / ouvriers			
• Hommes	Nb	13 282	4 764
• Femmes	Nb	27 422	11 428
Main d'œuvre extérieure			
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires ⁽¹⁾	Équivalent temps plein	1 924	85
Nombre d'embauches			
Par contrat à durée indéterminée	Nb	9 303	3 371
Par contrat à durée déterminée	Nb	29 340	13 725
Licenciements			
Pour motifs économiques	Nb	127	25
Pour d'autres causes	Nb	2 083	940

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

DONNÉES SOCIALES

Organisation du temps de travail

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Effectifs en temps complet au 31/12	Nb	31 160	11 878
Effectifs en temps partiel au 31/12	Nb	18 484	7 763
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps complet	H	33,92	35,00
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps partiel	H	23,84	24,38
Heures supplémentaires	H	195 373	268 543

Absentéisme

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Nombre total d'heures travaillées	H	67 750 000	25 947 748
Nombre total d'heures d'absence	H	6 479 406	3 625 868
Répartition de l'absentéisme par motif			
Accident du travail	H	733 955	247 647
Accident de trajet	H	84 721	35 355
Maladie	H	3 679 726	1 313 069
Maternité / Paternité	H	833 119	323 751
Congés autorisés	H	95 575	306 819
Autres causes	H	1 058 096	1 399 227

Rémunérations et charges sociales

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Montant des salaires et traitements	k€	1 037 204	387 344
Montant des charges sociales	k€	351 773	127 571
Montant de l'intéressement versé sur l'exercice	k€	16 603	4 721
Montant de la participation versée sur l'exercice	k€	24 331	23 107

Équité professionnelle

Casino a poursuivi en 2007 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE⁽¹⁾ dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services.

Il a signé en octobre 2004 la charte de la diversité avec 40 autres grandes entreprises s'engageant ainsi sur 6 grands principes pour promouvoir la diversité dans le Groupe. En 2005, Distribution Casino France a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un accord Groupe sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations a été signé avec les partenaires sociaux et un engagement de proposer 500 stages à des jeunes issus des quartiers a été pris avec le Ministre Monsieur Azouz Begag. En 2007 un nouvel accord a été signé avec le Ministère de la Cohésion Sociale portant sur la période 2007-2012.

Casino est engagé aussi dans le programme EQUAL AVERROES (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services) qui a pour but de mettre en place un outil d'auto-évaluation de la diversité dans l'entreprise.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

Relations professionnelles

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Nombre de réunions avec les représentants du personnel ⁽¹⁾	Nb	10 532	3 478

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

Afin de tenir compte des évolutions de la taille du Groupe, un avenant à l'accord du 22 janvier 1997 portant sur le développement du rôle et des moyens des organisations syndicales a été signé le 8 janvier 2003. Le crédit annuel d'heures de délégation syndicale est porté de 1 200 à 1 400 heures à compter du 1^{er} janvier 2003. La direction du Groupe améliore également ses contributions par l'augmentation de 15 % du montant forfaitaire versé à chaque syndicat représentatif de l'entreprise et de 5 % du montant versé par voix recueillie.

Hygiène et sécurité

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Taux de fréquence des accidents du travail	Nb accidents x 10 ⁶ / nb H travaillées	45,61	52,91
Taux de gravité des accidents du travail	Nb jours arrêt x 10 ³ / nb H travaillées	2,19	1,38

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM le 21 juin 2006. Un programme de prévention a été déployé sur l'année 2007 appelé "Cap Prévention". Des accords ont été signés avec la CNAMTS (Caisse Nationale Maladie des Travailleurs Salariés) pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins.

Formation

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an	H	6,3	4,45
% d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	%	26	31,7

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Nombre de personnes handicapées recrutées au cours de l'exercice	Nb	104	97
Quota de salariés handicapés	%	9,64	3,92

Un nouvel accord "Handipact" a été signé avec les organisations syndicales pour la période 2006-2010 et porte sur le recrutement, la formation et la qualification et la sensibilisation de nos équipes.

Œuvres sociales

Indicateur	Unité	Casino 2007	Monoprix 2007
Montant total versé au Comité d'Établissement	€	12 041 018	2 893 993
Montant des donations pour mécénat sportif et culturel (France et international)	€	1 348 754	ND
Montant des donations humanitaires (France et international)	€	1 676 739	ND

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

DONNÉES SOCIALES

L'ensemble des magasins participe chaque année à de nombreuses opérations humanitaires nationales (collectes alimentaires, Téléthon, sida...) et s'implique dans divers partenariats sur le plan local.

Outre ces actions nationales et locales, l'association "Les écoles du soleil", créée en juillet 2001, a pour vocation de mener en France et à l'international des actions de soutien à caractère humanitaire et de solidarité pour la promotion de l'éducation des enfants défavorisés (cf. rapport Développement Durable 2007).

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Le service "Politique de la Ville et de la Solidarité" a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat avec le Ministère de la ville, renouvelée pour la période 2007/2012. Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement.

Les filiales étrangères mènent également des actions d'insertion et de développement économique en partenariat avec des associations locales (cf. rapport Développement Durable 2007).

Sous-traitance et respect des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Casino a pour but d'assurer en interne l'ensemble de ses grands métiers. La part de la sous-traitance dans ses activités est négligeable.

Le programme d'action de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des Droits de l'Homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée selon les principes fondamentaux de l'OIT, est intégrée à 100 % dans les contrats de référencement dès 2002. Elle a fait l'objet en 2004 d'une revue critique de la part d'Amnesty International. Le programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2007. 71 audits ont été menés en Chine, au Bangladesh, au Pakistan, en Tunisie, au Maroc et en Thaïlande. Nous travaillons maintenant sur la qualité des audits et leur suivi dans le temps.

Participation et Intéressement du personnel

Participation

Un premier accord de participation, conforme au Code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix / Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Le principe de cet accord de groupe était que chaque société déterminait la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants étaient ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu était réparti à l'ensemble des salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Épargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1^{er} juillet 2000 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation Groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société.

Intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place pour les exercices 2007, 2008 et 2009 qui s'applique à l'ensemble des filiales françaises du groupe Casino (hors les groupes Franprix / Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Comme le précédent accord, il allie un intéressement de solidarité à un intéressement local.

L'intéressement de solidarité est assis sur le résultat opérationnel courant (avant intéressement et participation) consolidé du périmètre concerné, diminué d'une part réservée à la rémunération des capitaux investis. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %.

L'intéressement local est directement lié aux performances des sites commerciaux. Il est réparti proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire.

Le versement de l'intéressement intervient au plus tard le 15 mai de chaque année.

Le montant global de l'intéressement de solidarité et de l'intéressement local ne peut être supérieur à 30 % du résultat net consolidé après impôts, part du Groupe, du périmètre concerné.

Sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

	Participation	Intéressement	Total
2003	31 313,2	49 846,5	81 159,7
2004	29 726,3	36 151,7	65 878,0
2005	21 986,8	16 217,6	38 204,4
2006	22 746,5	29 768,0	52 514,5
2007	24 317,0	26 572,3	50 889,3

Options conférées au personnel

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10, 20, 30 ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis, selon les mêmes principes, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Enfin, depuis 1999, des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées aux directeurs de magasins (hypermarchés et supermarchés). Cette attribution est fonction de l'accroissement de valeur du magasin, celui-ci étant déterminé par rapport à la croissance du chiffre d'affaires et de la contribution aux résultats.

Options de souscription d'actions

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 188.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

DONNÉES SOCIALES

Options d'achat d'actions

Le détail des plans d'options d'achat figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'achat ajusté	Nombre d'options attribué		Nombre d'options levées au 31/03/2008	Nombre d'options ajusté(*) restant à lever au 31/03/2008
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés		
08/04/2004	08/04/2007	07/10/2009	1 920	78,21	-	56 500	-	485 773

(*) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (45 531 options ont été annulées au cours de l'exercice 2007 et 7 698 options du 1^{er} janvier au 31 mars 2008).

567 953 options d'achat ont été annulées en 2007 correspondant aux plans venus à échéance au cours de l'année.

Attributions d'actions attribuées gratuitement au personnel

Le Conseil d'administration faisant application de la loi de Finances pour 2005 a décidé d'attribuer gratuitement des actions ordinaires. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la réalisation de critères de performance (cf. tableau page 189).

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 210. CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE
- 231. COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 233. RAPPORT DU PRÉSIDENT
 - 233. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 239. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
- 255. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 256. ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de quinze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général,
- Monsieur André Crestey, représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations,
- Monsieur Abilio Dos Santos Diniz,
- Monsieur Didier Carlier, représentant permanent de la société Euris,
- Monsieur Pierre Féraud, représentant permanent de la société Foncière Euris,
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing,
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant permanent de la société Matignon-Diderot,
- Monsieur Philippe Houzé,
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière,
- Monsieur Gilles Pinoncély,
- Monsieur Henri Proglio,
- Monsieur Gérald de Roquemaurel,
- Monsieur David de Rothschild,
- Monsieur Frédéric Saint-Geours,
- Madame Catherine Soubie, représentant permanent de la société Finatis.

- Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, non administrateur.
- Secrétaire du Conseil : Monsieur Jacques Dumas.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du président et en annexe dans le règlement intérieur.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris, représentée par Monsieur Pierre Féraud, arrivant à expiration et la ratification de la nomination en qualité d'administrateur de la société Matignon-Diderot, représentée par Monsieur Jean-Marie Grisard, faite par le Conseil d'administration du 17 octobre 2007, sont proposés à l'approbation de la présente assemblée.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions ordinaires détenues au nominatif.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration et a, en particulier, apprécié la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le "Rapport Bouton".

Les membres du Conseil d'administration sont reconnus pour leur compétence, leur diversité d'expériences et leur complémentarité ainsi que par leur volonté d'être associés au développement du groupe Casino.

Cinq administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du "Rapport Bouton" : Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély, Henri Proglio, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société sont au nombre de six et ne disposent pas ainsi de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

Monsieur Jean-Charles Naouri

Président-Directeur général

Date de naissance

8 mars 1949, 59 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction :	Administrateur	Président-Directeur général
Date de nomination :	4 septembre 2003	21 mars 2005
Fin de mandat :	AGO à tenir en 2009	AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 367

Biographie

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Économie et des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du Groupe

- Président de la société Euris (SAS) ;
- Président-Directeur général de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Finatis (*société cotée*) ;
- Vice-Président de la Fondation Euris ;
- Membre du Conseil de surveillance de Companhia Brasileira de Distribuição (CBD).

Hors Groupe

- Associé commanditaire de la société Rothschild & Cie Banque ;
- Administrateur de la société F. Marc de Lacharrière (FIMALAC) (*société cotée*) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Natixis (*société cotée*) ;
- Gérant des SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association "Promotion des talents" ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration de la société Euris ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*), groupe Marc de Lacharrière (SCA) et Super de Boer (ex-Laurus) (*société cotée*) ;
- Représentant de Casino, Guichard-Perrachon, Président de Distribution Casino France ;
- Administrateur des sociétés Continuation Investment NV et HSBC France ;
- Associé-gérant de la société Rothschild et Compagnie Banque ;
- Censeur de Fimalac (*société cotée*) et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE).

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Abilio Dos Santos Diniz*Administrateur***Date de naissance**

28 décembre 1936, 71 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 150**Biographie**

Diplômé en Business & Administration de la São Paulo School of Administration – Getulio Vargas Foundation, Abilio Dos Santos Diniz a réalisé toute sa carrière au sein de la Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) où il débute en 1956. Principal actionnaire du groupe CBD depuis les années 90, il y exerce les fonctions de Directeur général puis de Président du Conseil d'administration. Il a également été membre du Conseil supérieur de l'économie de l'état de São Paulo, et du Conseil monétaire national du Brésil.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008*Au sein du groupe CBD*

- *President of the board of directors* de la société Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) (*société cotée*) ;
- *Officer Director* des sociétés Pão de Açúcar Participações Ltda, Península Participações Ltda, Supercred Assessoria e Serviços Ltda, Fazenda da Toca Ltda.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- *Officer Director* des sociétés Instituto Pão de Açúcar de Desenvolvimento Humano et Aço real Participações S/A ;
- *Director Presidente* des sociétés Aço real Participações S/A et Capitolio Participações S/A.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing

Administrateur

Date de naissance

17 octobre 1956, 51 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 8 avril 2004

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 313

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing débute en 1982 sa carrière professionnelle à la Cofremca. En 1987, il rejoint le groupe Danone où il a successivement exercé les fonctions de Directeur du développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et, enfin, de Directeur de la branche eaux minérales. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme Directeur général adjoint chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales. En 2001, il devient Directeur général de Club Méditerranée et Président de Jet Tours. Il est nommé Président du Directoire en décembre 2002 puis Président-Directeur général en mars 2005.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Club Méditerranée

- Président-directeur général de la société Club Méditerranée SA (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Club Med World Holding et Jet tours SA ;
- Président et administrateur-fondateur de Fondation d'entreprise Club Méditerranée ;
- Director de Club Med Management Asia Ltd. (Hong Kong) ;
- *Chairman of the Board* de Club Med Services Singapore Pte Ltd (Singapour) ;
- Administrateur des sociétés Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie) ;

Hors du groupe Club Méditerranée

- Membre du Conseil de surveillance de Vedior (Pays-Bas).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Directoire de la société Club Méditerranée (*société cotée*) ;
- Président des sociétés Hôteltour, Club Med Marine et CM U.K Ltd (G-B) ;
- Vice-Président de la société Nouvelle Société Victoria (Suisse) ;
- Représentant permanent de la société Club Méditerranée SA, administrateur de la société Hôteltour ;
- Administrateur de la société SECAG Caraïbes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe Houzé*Administrateur***Date de naissance**

27 novembre 1947, 60 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 300**Biographie**

Monsieur Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur général en 1982 et Président-Directeur général en 1994. En 1998, il devient également coprésident du groupe Galeries Lafayette. Membre du "Comité 21" (association pour le développement durable) et auteur de "La vie s'invente en ville", il a fait du "développement durable" un engagement personnel : il est fortement impliqué dans la revitalisation des centres villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette ;
- Président-Directeur général de la société Monoprix SA ;
- Président du Conseil d'administration de la société Aldeta (*société cotée*) ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Sofidi (SA) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Artcodif (SA) ;
- Administrateur de la société Royal Orly (SA) ;
- Représentant permanent des sociétés Monoprix SA au Conseil d'administration de la société Fidecom, de la Société Anonyme des Galeries Lafayette aux Conseils d'administration des sociétés Lafayette Services-LaSer et LaSer Cofinoga ;
- Directeur général et membre du Comité de direction de la société Motier (SAS) ;
- Directeur général de la société Sogefin (SAS) ;
- Membre du Comité de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS) ;
- Administrateur des sociétés HSBC-France (SA) et Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris (SEPCP) (filiale à 99 % de la CCIP) ;
- Membre du Comité exécutif du MEDEF ;
- Vice-Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville) ;
- Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA).

Au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

- Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;
- Président du Conseil d'établissement d'Advancia-Négocia ;
- Vice-Président de la Commission du commerce et des échanges ;
- Membre de la Commission du règlement intérieur ;
- Membre du Comité communication ;
- Membre de la Commission de l'urbanisme commercial ;
- Membre de la Commission de l'enseignement.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société Artcodif ;
- Président de la société Aux Galeries de la Croisette (SAS) ;
- Président de la société Europa Quartz (SAS) ;
- Président-Directeur général de la société L.R.M.D SA ;
- Président du Directoire de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard Perrachon ;
- Administrateur des sociétés Télémarket et Monoprix Exploitation ;
- Co-gérant de la société Muvo et Cie ;
- Représentant permanent de la société Monoprix SA aux Conseils d'administration des sociétés Au Grand Marché "Gramma" et Société des Magasins de l'Arche.

Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière**Administrateur****Date de naissance**

6 novembre 1940, 67 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 600**Biographie**

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier où il deviendra progressivement le Vice-Président directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Membre de l'Institut ;
- Président-Directeur général de la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac) (*société cotée*) ;
- *Chairman* des sociétés Fitch Group (États-Unis) et Fitch Ratings (États-Unis) ;
- Président du Directoire de la société Groupe Marc de Lacharrière ;
- Administrateur des sociétés Algorithmics (Canada), L'Oréal et Renault ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président d'honneur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- Membre du Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général de la Fondation d'entreprise Culture et Diversité, de l'Académie des Beaux-Arts, de l'Agence France Museums, de l'American Friends of the Louvre, de l'association Les Amis de Vaux le Vicomte, de l'association des amis de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, de la Casa de Velasquez, du Conseil artistique des musées nationaux, de la Fondation Bettencourt Schueller, de la Fondation d'entreprise L'Oréal, de la Fondation des sciences politiques, Le Siècle, du Musée des Arts Décoratifs, de la Société des amis du musée du quai Branly et de la Société des amis du Louvre ;
- Gérant de la société Fimalac Participations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Vice-président de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) ;
- Administrateur des sociétés Canal Plus, Cassina (Italie), Fimalac Investissements, Le Siècle, Lille Royale SA, Établissement public du musée du Louvre, Semp SA (Espagne) et Engelhard-Clal (Suisse) ;
- Représentant permanent de la société Groupe Marc de Lacharrière au Conseil d'administration des sociétés Euris SA et Groupe André ;
- Membre du Conseil de surveillance du Groupe Flo ;
- Censeur de la société Euris (SA) ;
- Membre de l'*International Advisory Board* de la société Renault-Nissan ;
- Gérant des sociétés Groupe Marc de Lacharrière, SCI Onzain Ars et Sibmar ;
- Membre du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France ;
- *Chairman* de la société Fitch Group Holdings (États-Unis).

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gilles Pinoncély*Administrateur***Date de naissance**

5 janvier 1940, 68 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 4 000 actions ordinaires en pleine propriété et 21 000 actions en usufruit**Biographie**

Diplômé de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société l'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondateur de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Administrateur des sociétés Monoprix et Financière Célinor (Vie & Veranda) ;
- Administrateur du Centre Long Séjour Sainte Elisabeth.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Célinor et Vie & Veranda ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Monsieur Henri Proglio*Administrateur***Date de naissance**

29 juin 1949, 58 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 13 octobre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 300**Biographie**

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Henri Proglio rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972. Nommé Président-Directeur général de CGEA en 1990, il devient Vice-Président de Vivendi Universal et Président-Directeur général de Vivendi Water en 1999, puis Président du Directoire de Veolia Environnement en 2000. Suite au changement de gestion de la société intervenu en avril 2003, il est nommé Président-Directeur général.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008*En France*

- Président-Directeur général de la société Veolia Environnement ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Natixis, Lagardère, A et B de Dalkia (SAS) ;
- Administrateur des sociétés EDF, Dalkia International, Société des Eaux de Marseille, Sarp Industries et CNP Assurances ;
- Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- Gérant de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Veolia Propreté, Veolia Transport et Veolia Water ;
- Président du Conseil de surveillance de Dalkia France.

À l'étranger

- Administrateur des sociétés Veolia ES Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services, Siram, Veolia Transport Northern Europe et Veolia Environmental Services North America Corp.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société Connex et des Onyx ;
- Président du Directoire de la société Vivendi Environnement ;
- Administrateur des sociétés EDF International, Vinci, Connex Asia Holdings (Singapour), Connex Leasing (Royaume-Uni), Connex Transport AB (Suède), Connex Transport UK (Royaume-Uni), Coteba Management, Comgen Australia, Esterra, B 1998 SL, FCC (Espagne), GRUCYCSA (Espagne), Montenay International Corp (USA), Onyx UK Holdings (Royaume-Uni), OWS (USA), SAFISE, WASCO (ex USFilter, USA), Sarp, Thales et Veolia Environmental Services Asia ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés CEO, CFSP, Société des Eaux de Melun, Elixior et CNPA Assurances.

Monsieur Gérard de Roquemaurel*Administrateur***Date de naissance**

né le 27 mars 1946, 62 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 31 mai 2006

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 400

Biographie

Licencié en Droit, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérard de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (Fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président directeur général du groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983/1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Médias). Monsieur Gérard de Roquemaurel est membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur délégué de la gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la F.I.P.P. (Fédération Internationale de la Presse Périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Fin 2006, il quitte ses fonctions au sein du groupe Lagardère. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Membre du Conseil de surveillance de la société Baron Philippe de Rothschild SA ;
- Président du Conseil d'administration de SICAV Sagone ;
- Vice-Président de l'association Presse Liberté ;
- Associé-gérant de la Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie ;
- Administrateur du Musée des Arts décoratifs (association), de Paris Première et de NAKAMA (Skyrock).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société Hachette Filipacchi medias ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Hachette Filipacchi Presse et Quillet ;
- Administrateur des sociétés Hachette, Hachette Distribution Services, Hachette Livre, Nice Matin, La Provence, Éditions Philippe Amaury, Le Monde et de la Fondation Jean Luc Lagardère ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Financière HR ;
- Représentant permanent de la société Hachette ;
- Gérant des sociétés Compagnie pour la Télévision Féminine SNC et Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne SARL.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur David de Rothschild*Administrateur***Date de naissance**

15 décembre 1942, 65 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 100**Biographie**

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée PO Banque, devient Associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Associé-gérant des sociétés Rothschild & Cie Banque (SCS - Paris), Rothschild & Cie (SCS - Paris), Financière-Rabelais (SCA - Paris) et Rothschild Gestion Partenaires (SNC Paris) ;
- Président des sociétés Financière de Reux (SAS - Paris), Financière de Tournon (SAS - Paris), Rothschild Concordia (SAS Paris), Rothschilds Continuation Holding AG (Suisse), N.M. Rothschild & Sons Ltd (Grande-Bretagne), SCS Holding (SAS - Paris), Concordia BV (Pays-Bas), Rothschild Holding AG (Suisse), Rothschild Concordia AG (Suisse), Continuation et Investments NV (Pays Bas) ;
- Managing director de Rothschild Europe BV (Pays-Bas) ;
- Administrateur des sociétés Rothschild North America (États-Unis), La Compagnie Financière Martin-Maurel (SA - Marseille) et De Beers SA ;
- Administrateur unique des sociétés Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères (GIE - Paris) et Sagitas (GIE - Paris) ;
- Vice-Président du conseil de surveillance de Paris -Orléans (SA - Paris) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie Financière Saint-Honoré (SA - Paris).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Gérant-associé des sociétés Anjou-Rabelais, Rothschild Assurance courtage, Rothschild Gestion et Rothschild & Cie Gestion ;
- Administrateur des sociétés Financière de Tournon et PO Participations Bancaires ;
- Président de la société Financière Viticole SA ;
- Président du Directoire de la société Francarep (*société cotée*) ;
- Président du Directoire et Administrateur de la société Paris-Orléans (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Rothschild & Cie Banque au Conseil d'administration de la société IDI.

Monsieur Frédéric Saint-Geours**Administrateur****Date de naissance**

né le 20 avril 1950, 58 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur

Date de nomination : 31 mai 2006

Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 350

Biographie

Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot-Citroen en 1986 après une carrière au Ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée nationale et du secrétaire d'état au budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. De juillet 1998 à décembre 2007, il est membre du Directoire de PSA Peugeot-Citroen. À partir du 1^{er} janvier 2008, il est Conseiller du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën et membre de sa Direction générale. Il a été élu président de l'UIMM, le 20 décembre 2007.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Conseiller du Président du Directoire, PSA Peugeot Citroën ;
- Membre de la Direction générale, PSA Peugeot Citroën ;
- Président, Union des industries et métiers de la métallurgie.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Directoire de la société Peugeot S.A. ;
- Administrateur de la société Automobiles Peugeot ;
- Directeur général de la société Automobiles Peugeot ;
- Administrateur de l'Institut pour la Ville en Mouvement PSA Peugeot Citroën ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH ;
- Administrateur de la société Peugeot España S.A. ;
- Président de la société Peugeot Motor Company PLC ;
- Représentant permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés GEFCO et Banque PSA Finance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Matignon Diderot**Administrateur**

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 038 500 euros
Siège social : 83 rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 433 586 260 RCS PARIS

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 17 octobre 2007 (cooptation)
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 350

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Euris.

Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration

Monsieur Jean-Marie GRISARD

Né le 1^{er} mai 1943, 65 ans

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep devenue Paris-Orléans. Il rejoint le Groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008*Au sein du Groupe Euris*

- Président des sociétés Matignon Diderot (SAS), Matignon Rousseau (SAS), Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur général de la société Finatis SA (*société cotée*) ;
- Administrateur des sociétés Finatis (*société cotée*), Foncière Euris (*société cotée*), Carpinienne de Participations (*société cotée*), Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Administrateur et trésorier de la Fondation Euris.

Hors Groupe Euris

- Gérant de Frégatinvest ;
- Membre du Comité directeur de l'Association "Promotion des Talents".

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Matignon Condorcet (SAS), Matignon Voltaire (SAS) et Eurdev (SAS) ;
- Administrateur de la société Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Marigny Belfort ;
- Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration de la société Euris ;
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Directeur général de la société Euris.

Société Finatis

Administrateur

Société anonyme au capital de 94 852 900 euros
Siège social : 83, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 712 039 163 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 15 mars 2005
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du Groupe Euris

- Administrateur des sociétés Rallye SA, Foncière Euris SA et Carpinienne de Participations SA (*sociétés cotées*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Euris.

Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration

Madame Catherine SOUBIE

Née le 20 octobre 1965, 42 ans

Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux Affaires Financières. Elle a exercé ensuite différentes fonctions de Directeur au sein de Morgan Stanley à Paris, notamment de Managing Director. Elle rejoint début 2005 la société Rallye en tant que Directeur général adjoint.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du Groupe Euris

- Directeur général adjoint de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Mercialys (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Groupe Go Sport (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Euris (ex : Groupe Euris) au conseil d'administration de Rallye (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino.

Hors Groupe Euris

- Gérant de EURL Bozart.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de Miramont Finance et Distribution au Conseil d'administration de Groupe Go Sport (*société cotée*).

Hors Groupe Euris

- *Executive Director* et *Managing Director* de la société Morgan Stanley.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Foncière Euris**Administrateur**

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros
Siège social : 83, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 702 023 508 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2008

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008*Au sein du Groupe Euris*

- Président des sociétés Matignon Abbeville (SAS), Matignon Corbeil Centre (SAS), Marigny-Élysées (SAS), Marigny Expansion (SAS), Marigny Foncière (SAS), Matignon Bail (SAS) et Marigny Belfort (SAS) ;
- Administrateur de la société Rallye S.A. (*société cotée*) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Hors Groupe Euris

- Administrateur de la société Apsys International.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Centre Commercial de l'Île Saint-Denis, Matignon Moselle, Marigny Percier et Marigny Concorde ;
- Administrateur des sociétés Marigny Belfort et Marnan Consultants ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Gérant des sociétés SCI Mas de Las Serras, SCI Touquet Plage et SCI Pont de Grenelle.

Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration

Monsieur Pierre Féraud, Président-Directeur général
Né le 28 septembre 1940, 67 ans.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre Féraud a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le Groupe Euris en 1991 où il est nommé Président de la société Foncière Euris en 1992.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008*Au sein du Groupe Euris*

- Directeur de la société Parande ;
- Président du Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (*société cotée*) ;
- Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
- Administrateur des sociétés Rallye SA (*société cotée*) et Mercialys (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Euris (ex. Groupe Euris) au Conseil d'administration de la société Finatis (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Gérant des sociétés Centrum NS Sarl, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Einkaufszentrum am Alex, Gutenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Deux Lions, SCI Les Halles de Bord de Loire, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et SCI Apsys Robert de Flers ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, Gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SNC Alta Marigny Carré de Soie ;

- Représentant de la société Marigny Elysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-gérant de la société SNC Centre Commercial Porte de Châtillon, SCI Moulins Place d'Allier, SCI Les Rives de l'Orne, SCI Cité Villette ; gérant de SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, Gérant des sociétés Centrum K Sarl et Centrum J Sarl.

Hors groupe Euris

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Apsys International.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Marigny Belfort (SA) ;
- Président des sociétés Matignon Marne La Vallée (SAS) et Marigny Expansion (SAS) ;
- Représentant permanent des sociétés Artois-Savoie au Conseil d'administration de la société Euris (SA), Foncière Euris au Conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon (SA) (*société cotée*), Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Euris (SA) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Président des sociétés Centre Commercial de l'Ile-Saint-Denis (SAS), Matignon Meylan (SAS), Marigny Percier (SAS), Matignon Moselle (SAS), Marigny Participations (SAS), Marigny Valbréon (SAS), Marigny Tours (SAS), Les Moulins à Vent (SAS) et Marigny-Concorde (SAS) ;
- Gérant des sociétés SCI Matignon Lannes, SNC Matignon Commerce, Centrum Development, Centrum Gdynia, Centrum Wroclaw et Centrum Poznan ;
- Représentant de la société Foncière Euris, gérant des SCI des Boucles de Seine, SCI Ile Saint-Denis Développement, SCI Mas de La Serras, SCI Touquet Plage, SCI Hôtel d'Arc 1800 et SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de la SCI Alta Saint Georges ;
- Représentant de la SNC Marigny Garonne, cogérant de SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altaréa Les Tanneurs, SCI Alta Matignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie ;
- Représentant de la société Marigny-Foncière, co-gérant de la SCI Palais des Marchands ;
- Représentant de Marigny Valbréon, co-gérant de Société d'Aménagement Valbréon (SNC) ;
- Représentant de la société Matignon Commerce, co-gérant de SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Avenue Paul Langevin, SNC Bordeaux Sainte Eulalie, SNC Collet Berger, SNC Foncière Cézanne Matignon, SCI Reims Buirette, SNC 166 à 176 rue de Paris et SNC Alta Matignon.

Hors Groupe Euris

- Représentant permanent de la société Foncière Cézanne Matignon au Conseil d'administration de la Société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord (SA) et de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Marignan Consultants (SA).

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Euris (anciennement dénommée Groupe Euris)**Administrateur**

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 348 847 062 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Administrateur des sociétés Finatis SA, Foncière Euris SA et Rallye SA (*sociétés cotées*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Administrateur de la société Euris.

Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration

Monsieur Didier Carlier

Né le 5 janvier 1952, 56 ans.

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés, puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris

- Directeur général adjoint de la société Rallye SA (*société cotée*) ;
- Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA, Colisée Finance SA, Colisée Finance II SA et La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Alpétrol SAS, Kerrous SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, MFD Finances SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III ;
- *Chairman* et *chief executive* de la société MFD Inc. ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV ;
- Représentant de Parande SAS, président des sociétés Pargest SAS et Pargest Holding SAS ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Rallye ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

Hors Groupe Euris

- Gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général de la société Ancar ;
- Président du Conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président des sociétés Mermoz Kléber SAS et Syjiga SAS ;
- Administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc. ;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz et SCI des Iles Cordées ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Matignon Neuilly SAS, Parande Concorde SAS, Parande Kléber SAS, Parinvest SAS et Sybellia SAS ;
- Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de la société AFME SA ;
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd. ;

Hors Groupe Euris

- Administrateur de la société Compagnie holding de gestion SA (C.H.G).

Société Omnium de Commerce et de Participations (OCP)

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
N° d'identification : 572 016 681 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction : Administrateur
Date de nomination : 4 septembre 2003
Fin de mandat : AGO à tenir en 2009

Nombre de titres Casino détenus : 5 622 468

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Administrateur de la société groupe Go Sport SA (*société cotée*).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Miramont Finance et Distribution SA.

Représentant permanent de la société OCP au Conseil d'administration

Monsieur André Crestey
Né le 22 février 1939, 68 ans

Biographie

Monsieur André Crestey fut de 1977 à 1992 Directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire puis de Président-Directeur général (1993) et de Vice-Président directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il occupe les fonctions de Vice-Président.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

Au sein du groupe Euris

- Vice président de la société Rallye ;
- Administrateur des sociétés Rallye SA (*société cotée*), Miramont Finance et Distribution SA et groupe Go Sport SA (*société cotée*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe Euris

- Président de la société Périfem.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'honneur, non administrateur**Monsieur Antoine Guichard****Date de naissance**

21 octobre 1926, 81 ans — Descendant de la famille Geoffroy Guichard

Nombre de titres Casino détenus : 53 845 actions ordinaires en pleine propriété et 4 082 en usufruit.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Antoine Guichard débute sa carrière au sein du groupe Casino en 1950. Nommé Fondé de pouvoir en 1953, il devient Associé-commandité-gérant en 1966, puis Gérant-statutaire en 1990. Président du Directoire de 1994 à 1996, il entre ensuite au Conseil de surveillance dont il est nommé Président en 1998. Administrateur de 2003 à 2005, il est Président d'honneur du Conseil d'administration depuis 2003.

Mandats et fonctions exercés en 2007 et se poursuivant au 31 mars 2008

- Président de la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE ;
- Administrateur de la société CELDUC.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Il est précisé qu'à la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une procédure collective. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a pas d'administrateurs élus par les salariés ni d'administrateurs représentant les salariés actionnaires.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président-Directeur général

Lors de sa réunion du 31 mai 2006, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a reconduit Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires à tenir en 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

En sa qualité de Directeur général, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

Lors de sa nomination, Monsieur Jean-Charles Naouri a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, que soient reconduites les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 234).

Comité exécutif — COMEX

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Hakim Aouani, Directeur du développement et des participations ;
- Jacques-Édouard Charret, Directeur général adjoint exécutif en charge de la Direction des réseaux français et du marketing Groupe ;
- Yves Desjacques, Directeur des Ressources Humaines ;
- Jean Duboc, Directeur de la branche Géant Casino, en charge de la Direction des achats non alimentaires ;
- Jean-Michel Duhamel, Directeur des activités Marchandises et Flux, Président d'Asinco ;
- Jacques Dumas, Conseiller du Président, secrétaire du Conseil d'administration ;
- François Duponchel, Directeur des activités Proximité et Supermarchés ;
- Jacques Ehrmann, Directeur des activités Immobilières et Expansion ;
- Michel Favre, Directeur administratif et financier, supervise également les activités de Restauration..

Secrétaire : Camille de Verdelhan, Directeur de la Stratégie et du Plan.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunérations des dirigeants et des autres mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport du Président (cf. page 237).

Rémunération des dirigeants

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de fixation sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part fixe de 2007, approuvée par le Conseil d'administration du 13 avril 2007, s'élève à un montant brut annuel de 700 000 euros. La part variable, qui peut représenter au maximum 100 % de la part fixe, est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs propres au Groupe visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidé ainsi que l'évolution de la dette financière nette.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé en 2007 par la Société à Monsieur Jean-Charles Naouri, s'élève ainsi à 1 368 038 euros dont une part variable, au titre de 2006, de 668 038 euros.

Les rémunérations et jetons de présence versés au Directeur général par la Société, au titre des exercices 2005, 2006 et 2007, s'établissent comme suit :

en euros	Au titre de 2005 ⁽¹⁾	Au titre de 2006	Au titre de 2007
Rémunérations			
• Rémunération fixe	548 863	700 000	700 000
• Rémunération variable	274 500	668 038	466 667
Total	823 363	1 368 038	1 166 667
Jetons de présence	21 415	12 500⁽²⁾	12 500

(1) À compter du 21 mars 2005, date de nomination. (2) Dont 3 250 euros de part fixe et 9 250 euros de part variable.

Monsieur Jean-Charles Naouri n'a perçu en 2007 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Casino, ni de la société qui contrôle Casino : Rallye, autre que les jetons de présence versés par cette dernière d'un montant de 10 000 euros.

Monsieur Jean-Charles Naouri ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire. Il est affilié au régime collectif de retraite (ARCCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur au sein du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions et n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, ni des sociétés contrôlées ou de contrôle.

Rémunérations des autres mandataires sociaux - Jetons de présence

L'Assemblée générale du 4 septembre 2003 a fixé à 610 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé comme suit les règles de répartition des jetons de présence versés en 2007 entre ses membres, inchangées depuis 2003 :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (18 500 euros maximum), versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée ;
Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros ;
Le Président du Conseil d'administration a renoncé à son jeton de présence complémentaire ;
Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard en tant que Président d'honneur compte tenu de sa participation aux réunions, aux avis et conseils qu'il continue à apporter à la Société ;
- La rémunération individuelle des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée ;
- Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2007, au titre de l'exercice 2006, aux membres du Conseil d'administration et aux membres des Comités spécialisés s'est ainsi élevé à 483 270 euros. Le montant global des jetons de présence versé en 2008 pour l'exercice 2007 s'est élevé à 450 208 euros sur la base d'une répartition aménagée du montant individuel de 25 000 euros décidée par le Conseil d'administration du 7 décembre 2007 entre la part fixe (8 500 euros) et la part variable (16 500 euros).

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2007 et 2008 aux mandataires sociaux autres que le Président-Directeur général, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société Rallye qui la contrôle, se présente comme suit :

	Jetons de présence versés en 2006 au titre de 2005				Jetons de présence et rémunérations versés en 2007 au titre de 2006					Jetons de présence versés en 2008 au titre de 2007			
	Société Casino				par la société Casino ⁽¹⁾				par les sociétés contrôlées ou la société contrôlante ⁽²⁾	Société Casino			
	Administrateurs		Comités		Administrateurs		Comités			Administrateurs		Comités	
	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.	
Didier Carlier ⁽³⁾	-	-	-	-	3 250	9 250	3 792	10 125	694 500	4 250	8 250	6 500	13 500
André Crestey ⁽⁴⁾	3 250	9 250	6 500	8 745	3 250	9 250	2 710	3 644	50 000	4 250	6 875	-	-
David Dautresme ⁽⁵⁾	6 500	16 444	6 500	13 500	2 709	4 625	2 710	3 375	-	-	-	-	-
Abilio Dos Santos Diniz	6 500	10 278	-	-	6 500	9 250	-	-	-	8 500	8 250	-	-
Pierre Féraud	3 250	8 222	-	-	3 250	8 094	-	-	25 000	4 250	7 563	-	-
Henri Giscard d'Estaing	6 500	12 333	6 500	8 745	6 500	6 938	6 500	8 745	-	8 500	6 875	6 500	8 745
Jean-Marie Grisard	3 250	8 222	-	-	3 250	9 250	-	-	10 000	4 250	8 250	-	-
Antoine Guichard	61 000	-	-	-	61 000	-	-	-	-	61 000	-	-	-
Yves Guichard ⁽¹⁰⁾	6 500	70 744	13 000	18 870	2 709	6 938	5 420	7 019	-	-	-	-	-
Philippe Houzé	6 500	16 444	6 500	8 745	6 500	16 188	2 710	3 644	370 039	8 500	13 750	-	-
Marc Ladreit de Lacharrière	6 500	8 222	-	-	6 500	9 250	-	-	-	8 500	4 125	-	-
Francis Mayer ⁽⁵⁾	6 500	6 167	-	-	2 709	-	-	-	-	-	-	-	-
Gilles Pinocély	6 500	18 500	10 833	16 998	6 500	16 188	13 000	22 249	-	8 500	15 125	13 000	22 245
Henri Proglio	6 500	14 389	6 500	13 500	6 500	11 563	6 500	13 500	-	8 500	11 000	6 500	13 500
Gérald de Roquemaurel ⁽⁶⁾	-	-	-	-	3 792	6 938	3 792	2 915	-	8 500	12 375	6 500	5 830
David de Rothschild	6 500	2 056	6 500	8 745	6 500	9 250	6 500	8 745	-	8 500	5 500	6 500	5 830
Frédéric Saint Geours ⁽⁷⁾	-	-	-	-	3 792	9 250	3 792	10 125	-	8 500	12 375	6 500	13 500
Catherine Soubie ⁽⁸⁾	2 708	8 222	-	-	3 250	9 250	3 792	2 915	682 500	4 250	8 250	6 500	8 745
Société Euris ⁽⁹⁾	350 000	-	-	-	350 000	-	-	-	280 000	-	-	-	-

(1) Jetons de présence versés en janvier 2007 au titre de l'exercice 2006.

(2) Il s'agit de la société Monoprix pour Monsieur Philippe Houzé. Pour les autres administrateurs concernés, la société contrôlante est la société Rallye, maison-mère, qui contrôle la société Casino.

(3) Nomination en qualité de membre du Comité d'audit le 31 mai 2006.

(4) Cessation des fonctions de membre du Comité du développement international le 31 mai 2006.

(5) Cessation des fonctions d'administrateur le 31 mai 2006.

(6) Nomination en qualité d'administrateur et de membre du Comité des nominations et des rémunérations le 31 mai 2006.

(7) Nomination en qualité d'administrateur et de membre du Comité d'audit le 31 mai 2006.

(8) Nomination en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations le 31 mai 2006.

(9) Honoraires H.T. de conseil et d'assistance versé par la société Casino et la société Rallye.

(10) Cessation des fonctions d'administrateur et de membre du Comité d'audit et du Comité du développement international le 31 mai 2006.

Rémunération des membres du Comité exécutif

Le Comité des nominations et des rémunérations est informé de la politique de rémunération des membres du Comité exécutif – Comex – mise en œuvre par la Société.

La politique de rémunération doit permettre d'assurer un positionnement compétitif des rémunérations par rapport au marché et d'être en ligne avec les pratiques des sociétés comparables. Elle a également pour objectif d'encourager et de récompenser la performance tant au niveau de l'activité et des résultats du Groupe que sur le plan individuel.

La rémunération globale des membres du Comex est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

- La part variable est fondée sur la réalisation de différents objectifs :
 - objectifs quantitatifs "Groupe" identiques à ceux retenus pour le Directeur général,
 - objectifs quantitatifs individuels, liés aux entités opérationnelles ou aux services dont est responsable le membre concerné (réalisation du budget, du plan stratégique),
 - objectifs qualitatifs personnels donnant lieu à une appréciation générale prenant en compte en particulier les attitudes et comportements managériaux.

Les différents objectifs sont structurés dans une "feuille de route" annuelle fixant les critères retenus, le poids de chacun dans l'appréciation et la cible à atteindre.

- La part variable peut représenter jusqu'à 50 % de la part fixe en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 100 % en cas de surperformance de ces derniers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures versés en 2007 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle à l'ensemble des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur général, s'élève à 5 895 423 euros dont 2 915 545 euros de part variable au titre de 2006 et 39 167 euros d'avantages en nature.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune action gratuite n'a été consentie en 2007 par la Société ou les sociétés qu'elle contrôle aux mandataires sociaux.

Les membres du Comex bénéficient des plans annuels d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions gratuites mis en place dans le cadre de la politique de fidélisation et d'association des dirigeants et collaborateurs au développement du Groupe.

La société a décidé de réserver une part d'options majorée aux principaux cadres dirigeants dont les niveaux de salaires plus élevés justifient une rémunération avec effet de levier. Ainsi, la dotation individuelle des membres du Comex est répartie à parité entre les options et les actions gratuites alors que les dotations des autres collaborateurs sont aux trois quarts ou en totalité en actions gratuites.

L'acquisition des actions gratuites est soumise à la réalisation d'un critère de performance propre à la société et à la condition de présence au sein du Groupe au jour de leur attribution définitive et au jour de leur exercice pour les options. Le délai d'acquisition définitive des actions gratuites ainsi que le délai d'inexerçabilité des options sont fixés à 3 ans et 6 mois.

Les options sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse et calculées sur la moyenne des 20 séances de bourse précédant leur attribution.

Par ailleurs, la société peut procéder, en complément de la dotation annuelle, à des attributions exceptionnelles d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs ayant participé de manière déterminante à des opérations stratégiques ou particulièrement complexes.

En 2007, il a été attribué aux membres du Comité Exécutif :

- Un total de 91 498 options de souscription au prix moyen d'exercice de 75,73 euros,
- Un total de 46 587 actions gratuites dont 18 883 attribuées sous condition de réalisation d'un critère de performance, apprécié sur la base de la croissance organique du chiffre d'affaires en France.

Par ailleurs, il a été exercé en 2007 par les membres du Comex, 10 000 options de souscription d'actions Casino, au prix unitaire de 60,89 euros.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris (ex. Groupe Euris), société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles Naouri est actionnaire majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, André Crestey, Pierre Féraud, Jean-Marie Grisard et Madame Catherine Soubie, administrateurs ou représentants permanents de sociétés du groupe Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés de ces deux groupes et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence. Messieurs Philippe Houzé, administrateur, occupe la fonction de Président-Directeur général de la société Monoprix.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 172.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La désignation des Commissaires aux comptes, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, est intervenue après la réalisation d'un appel d'offre mis en œuvre par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité d'audit et conformément aux préconisations du "rapport Bouton".

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Associé signataire : Jean-Luc Desplat (depuis l'exercice 1998)

Date du premier mandat : 20 mai 1978

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Didier Kling & Associés

Associés signataires : Didier Kling et Bernard Roussel*

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Philippe Duchêne

Suppléant d'Ernst & Young Audit

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Christophe Bonte

Suppléant de Didier Kling & Associés

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

* Monsieur Bernard Roussel a été Commissaire aux comptes titulaire de la Société, à titre personnel, du 20 avril 1977 au 29 mai 1997 puis l'associé signataire du Cabinet Roussel & Associés (C.R.E.A), Commissaire aux comptes titulaire du 29 mai 1997 au 27 mai 2004.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercice couverts ^(a) : 31/12/2007 et 31/12/2006 en euros	Ernst & Young Audit				Didier Kling & Associés C.R.E.A.			
	2007		2006		2007		2006	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)								
- Émetteur (Société Mère)	318 667	9%	306 167	7%	136 800	14%	118 000	14%
- Filiales intégrées globalement	2 715 789	75%	2 579 280	62%	795 800	82%	666 200	84%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes ^(c)								
- Émetteur (Société Mère)	219 510	6%	430 000	10%	20 000	2%	7 000	1%
- Filiales intégrées globalement	305 466	8%	742 110	18%	20 000	2%	4 000	1%
Sous-total	3 559 431	98%	4 057 556	97%	972 600	100%	795 200	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement^(d)								
• Juridique, fiscal, social	10 216	0%	44 072	1%	-	-	-	-
• Autres	51 500	1%	62 850	2%	-	-	-	-
Sous-total	61 716	2%	106 922	3%	-	-	-	-
Total	3 621 147	100%	4 164 478	100%	972 600	100%	795 200	100%

a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par les commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il intègre également les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport, joint au rapport de gestion arrêté par le Conseil d'administration sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions, précédemment dissociées, de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été unifiées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005. Elles sont assurées depuis cette date par Monsieur Jean-Charles Naouri.

Cette unification a permis, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel, d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et de rendre plus efficace le processus des décisions.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié par les conseils d'administration du 13 octobre 2006 et du 7 décembre 2007. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" auxquels le Conseil adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle également l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux, les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attributions et missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il fixe également les rémunérations des dirigeants et procède aux attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que sont soumises à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils de ces opérations tels qu'ils avaient été fixés en 2002 ont été augmentés par le Conseil d'administration en date du 13 octobre 2006 et du 8 novembre 2007 compte tenu des évolutions du groupe Casino au cours des dernières années, en particulier de l'extension de son périmètre de contrôle et ainsi aux besoins accrus de la gestion opérationnelle. Cette modification de seuil est également plus appropriée en permettant de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives en raison de leur nature ou de leur montant. Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à deux cent millions (200 000 000) d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
 - toutes cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
 - toute cession totale ou partielle de participations,
 - toute constitution de sûretés.

Toutefois, le seuil de deux cent millions d'euros ne s'applique pas aux opérations de crédit-bail sur immeuble et/ou matériels d'équipement qui sont autorisées dans la limite de 300 millions d'euros globalement et par an.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement.

Par ailleurs, le Président-Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 400 millions d'euros et d'un montant par engagement de 200 millions d'euros.

Il est également autorisé à négocier et/ou à renouveler les lignes de crédit confirmées à moyen terme, hors syndication, dans la double limite d'un montant total annuel de deux milliards d'euros et d'un montant par banque de 400 millions d'euros et à émettre des obligations ou tous autres titres de créance pour un montant total maximal de deux milliards d'euros, y compris le programme EMTN, et à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes.

Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Président convoque ainsi les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le "rapport Bouton".

Activité du Conseil d'administration

En 2007, le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 76,1% (81% aux 5 réunions initialement fixées). La durée moyenne des séances est de 1 heure 45.

Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs au 31 décembre 2006 et du 1^{er} semestre 2007 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2007. Il a également pris connaissance de l'activité et des résultats du Groupe à fin mars et fin septembre 2007.

Le Conseil d'administration a été appelé à autoriser, dans le cadre de l'organisation des pouvoirs mise en place au sein de la Société, les conditions de la prise de contrôle de la société Exito en Colombie, ainsi que l'aménagement du pacte d'actionnaires existant entre Casino et ses partenaires colombiens.

Il a également approuvé la mise en place du partenariat avec le groupe Goldman Sachs (Whitehall) en vue de développer l'activité de promotion immobilière en Pologne et plus largement en Europe de l'Est.

Le Conseil d'administration a également été saisi, d'une part des opérations stratégiques de cessions immobilières visant les murs de magasins en France et à La Réunion dans le cadre de partenariats et par voie de création d'Organismes de Placements Collectifs Immobiliers (OPCI) nouvellement instaurés, d'autre part du renforcement du patrimoine immobilier de la société Mercialys par l'acquisition de cinq galeries marchandes auprès de Vindémia.

Il a examiné favorablement, dans le cadre du plan de recentrage du Groupe sur ses activités stratégiques, la cession de la totalité des 55 % du capital détenus dans la société Smart & Final aux Etats-Unis.

En outre, le Conseil d'administration a bénéficié de présentations spécifiques sur le réseau Franprix/Leader Price. Il a été régulièrement informé de l'évolution de la situation et de l'activité du Groupe.

Rémunération – Attribution d'options et d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a arrêté la rémunération fixe et les modalités de détermination de la rémunération variable pour l'année 2007 du Président-Directeur général ainsi que sa rémunération variable 2006.

Il a procédé à des attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sous conditions de réalisation de critères de performance. Il a procédé à des attributions exceptionnelles d'actions gratuites au profit de cadres dirigeants du Groupe eu égard à leur contribution déterminante et aux résultats obtenus dans la réalisation d'opérations majeures.

Il a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2007 aux administrateurs et aux membres des comités techniques.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a examiné la situation du Conseil d'administration au regard des principes du gouvernement d'entreprise : composition et organisation du conseil et des comités et indépendance des administrateurs.

Il a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités techniques

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

Comité d'audit

Composition

Le Comité est composé de 4 membres dont 3 indépendants : Messieurs Gilles Pinoncély, Henri Proglio et Frédéric Saint-Geours et de Monsieur Didier Carlier, représentant de l'actionnaire majoritaire.

Monsieur Henri Proglio assure les fonctions de Président du Comité.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans ses tâches relatives à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

Activité en 2007

Au cours de l'année 2007, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a examiné les documents de prévention et le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

Le Comité a également entendu la Direction de l'Audit interne sur les missions qu'elle a effectuées durant l'année 2007 ainsi que leurs conditions de déroulement ; il a exprimé ses observations et ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi.

Il a pris connaissance de l'organisation et de la gestion des assurances au sein du Groupe.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres indépendants, Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély et Gérald de Roquemaurel, d'une personnalité qualifiée, Monsieur David de Rothschild, et d'un représentant de l'actionnaire majoritaire, Madame Catherine Soubie.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing assure les fonctions de Président du Comité.

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les projets d'attribution d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil.

Activité en 2007

Au cours de l'année 2007 le Comité des nominations et des rémunérations a été consulté à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 99 %.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de la situation des administrateurs, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration conformément aux recommandations du "rapport Bouton" et aux dispositions du règlement intérieur.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Il a été saisi des projets d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2007 du Président-Directeur général et de la fixation de la rémunération variable 2006, ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et de la rémunération des membres des Comités techniques.

Il a bénéficié d'une présentation du Comité exécutif chargé du pilotage opérationnel du Groupe, de ses membres, de leurs fonctions et responsabilités, ainsi que de leur rémunération.

Il a pris connaissance des modalités d'aménagement du règlement intérieur du Conseil d'administration consécutif au rehaussement des seuils de limitation de pouvoirs du Directeur général et la faculté de tenue des réunions du Conseil par moyens de visioconférence ou télécommunication, approuvées par le Conseil d'administration.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et rémunérations a souhaité s'appuyer sur des analyses et études comparatives réalisées notamment par des cabinets spécialisés.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération du Président-Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part variable 2007 est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs propre à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidé ainsi que l'évolution de la dette financière nette.

Les modalités de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale concernant les administrateurs et les membres des Comités techniques, et décidées par le Conseil d'administration en sa séance du 7 décembre 2007, s'établissent comme suit :

Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe portée à 8 500 euros et d'une partie variable réduite à 16 500 euros maximum pour l'exercice 2007, versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros, le Président du Conseil d'administration ayant renoncé à son jeton de présence complémentaire en raison de ses fonctions.
- Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions, des avis et conseils qu'il continue à apporter et des missions de représentation qu'il assure.
- La rémunération individuelle des membres des Comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des Comités ayant été absents n'est pas redistribuée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur général Adjoint Exécutif en charge de la direction des réseaux français et du marketing groupe, le Directeur Administratif et Financier et le Conseiller du Président participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité Exécutif y sont associés ponctuellement.

Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au "rapport Bouton", le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

La prochaine évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil sera mise en œuvre à la fin de l'année 2008.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie du Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne a été rédigée sur la base de travaux sous-jacents menés auprès des principales entités du Groupe et des principaux responsables de celles-ci. Ces travaux reposent notamment sur différents supports tels que : entretiens, rapports de missions d'audit menés sur l'exercice concerné, renseignements et exploitation de questionnaires de contrôle interne et de cartographies des risques par domaine et par entité. Ce document ainsi que la nature des travaux qui lui sont sous-jacents ont été présentés à la Direction générale, au Comité d'audit ainsi qu'au travers de ce dernier au Conseil d'administration du groupe Casino.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein du groupe Casino se base sur le référentiel international COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et vise à assurer quatre catégories d'objectifs :

- objectifs stratégiques ;
- objectifs opérationnels de réalisation et d'optimisation des opérations, ainsi que de l'utilisation efficace et efficiente des ressources ;
- objectifs de fiabilité des informations financières ;
- objectif de conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Ce dispositif s'axe autour des huit grandes composantes définies par COSO 2 que sont :

- l'environnement de contrôle ;
- la fixation d'objectifs ;
- l'identification des événements et l'évaluation des risques ;
- le traitement des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- la supervision du contrôle interne.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des différentes activités du Groupe et à une utilisation optimisée de ses ressources.

Comme le souligne le référentiel COSO 2, le contrôle interne ne peut toutefois fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

1. L'environnement de contrôle interne

Les valeurs historiques du groupe Casino demeurent la qualité, la proximité, la solidarité et le respect et sont diffusées au sein de l'entreprise par la Direction générale, notamment au travers des Directions Ressources Humaines, Développement Durable et Communication. Elles permettent de véhiculer les notions d'intégrité et d'éthique qui cadrent le sens de l'action des collaborateurs.

Le respect de ces valeurs est assuré par une organisation structurée autour d'organes de Direction qui, sous l'impulsion de la Direction générale, participent à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Ces valeurs sont également reprises dans les actions de formation à l'intention des cadres dirigeants de l'entreprise qui sont les principaux vecteurs de leur diffusion au sein de l'organisation.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Une large réflexion, menée en 2007, tant auprès d'interlocuteurs internes qu'externes, doit aboutir sur une nouvelle définition de l'identité du Groupe pour l'exercice à venir. Des nouvelles valeurs qui y sont associées découleront de nouvelles attitudes et comportements attendus de la part du management de l'entreprise.

Par ailleurs, la politique de ressources humaines du groupe Casino vise à assurer la correcte allocation des ressources au sein du Groupe au travers de politiques structurées de recrutement s'appuyant sur le principe de collégialité, de formation et de gestion des carrières notamment à travers la mobilité et la promotion interne. Concernant les postes clés de l'entreprise, un plan de succession est défini afin de préparer au mieux les évolutions d'organisation.

Enfin, la gestion et le suivi des chaînes de délégations de pouvoirs et responsabilités sont réalisés au moyen d'un logiciel informatique par le Service de Gestion Administrative du Personnel.

2. Fixation des objectifs

Le risque se définit comme un événement dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Au sein du groupe Casino, ces derniers sont fixés dans un plan triennal revu intégralement et actualisé tous les ans.

La construction de ce plan est animée par la Direction de la Stratégie et du Plan de la manière suivante :

- celle-ci guide les entités du Groupe dans la définition de leurs choix stratégiques, en fonction des grandes orientations données par la Direction générale. S'ensuit l'établissement d'un plan à trois ans ;
- elle réalise, sur la base de ce plan, la vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en termes d'investissements et d'allocation des moyens financiers ;
- elle assure le suivi de la réalisation du plan triennal ;
- elle contribue, en liaison avec le Comité exécutif Groupe et les structures opérationnelles ou fonctionnelles concernées, à l'élaboration des principaux plans d'actions et assure leur suivi.

3. Identification et analyse des risques

3.1 Risques opérationnels courants

Le groupe Casino est confronté à diverses natures de risques, notamment les risques de marché, opérationnels, juridiques et fiscaux. Ces risques sont décrits en page 195 du document de référence.

Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino est en lien avec l'ensemble des risques majeurs inhérents à ses activités et à l'environnement local dans lequel celles-ci sont réalisées. Ceux-ci sont répertoriés dans une cartographie des risques Groupe, divisée en 17 domaines, 62 processus et 174 sous-processus, couvrant trois grandes thématiques : domaines stratégiques, activités opérationnelles et fonctions support.

Cette cartographie des risques Groupe est, le cas échéant, mise à jour par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe afin de capturer tout changement majeur dans les risques identifiés.

3.2 Risques de crise

Un Comité de gestion des risques, dépendant de la Direction générale du Groupe, a pour missions au sein de l'entreprise :

- d'identifier et hiérarchiser les risques potentiels de crise au niveau du Groupe ;
- de proposer des plans de prévention ;
- de mettre en place et faire évoluer des approches de gestion de crise.

En 2007, ce comité a finalisé l'identification et la hiérarchisation des risques potentiels majeurs de crises pouvant affecter les activités du Groupe. Par ailleurs, le comité a initié le développement de Plans de Continuité d'Activité dans la perspective d'une éventuelle crise majeure, de type pandémie nationale ou autre. Ces plans, qui couvrent l'ensemble des domaines de l'entreprise, font l'objet d'actualisations constantes.

Le comité supervise également la mise en œuvre d'un plan d'action sur la sécurisation des données confidentielles, au travers d'un outil de cryptage des données.

Ce comité, qui s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2007, est composé :

- de représentants des Directions Ressources Humaines, Audit et Contrôle Interne, Qualité, Sécurité et Prévention, Assurances, Communication et du Secrétariat général ;
- d'un représentant de la société mère du Groupe ;
- de consultants externes.

4. Traitement des risques

4.1 Risques opérationnels courants

Les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à minimiser les risques opérationnels, événements dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

4.2 Risques de crise

Une cellule spécifique, dédiée à la gestion de tout type de crise, compte parmi ses membres permanents les représentants de la Direction générale et des Directions des ressources humaines, des Ventes et de la Prévention. Cette cellule travaille dans le cadre d'une procédure formalisée qui détaille les responsabilités et tâches de chacun de ses membres, avec les principales consignes et directives à suivre. Un dispositif d'assistance scientifique peut également appuyer la Cellule de Crise en fonction du type de crise en cours.

Le processus de gestion de crise peut intégrer également la Direction de la communication du Groupe : toute communication vers l'extérieur passe par un processus de contrôle intégrant les branches opérationnelles, la Direction juridique et la Direction générale.

4.3 Risques aléatoires assurables

La Direction assurances est responsable, pour les sociétés dont le Groupe a la gestion effective, de l'analyse et de la couverture des risques aléatoires assurables. À ce titre, elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle est ainsi impliquée de façon transversale, tant dans la gestion opérationnelle des filiales (suivi du parc immobilier du Groupe à assurer, assurances dommages aux biens / perte d'exploitation, responsabilité civile, construction, assurances liées à l'activité des filiales et à l'exploitation des sites, négociation des clauses assurances des baux...) que dans la prévention et le suivi de tous les sinistres.

Enfin, cette Direction coordonne et supervise également la souscription et le suivi des programmes assurances par les filiales étrangères détenues majoritairement par le Groupe, ou dont celui-ci assume la gestion opérationnelle.

5. Activités de contrôle

La mise en œuvre de la stratégie et le pilotage opérationnel du Groupe sont assurés par le Comité exécutif Groupe, composé de 10 membres représentant les principales Directions du Groupe.

Dans le cadre de réunions bimensuelles, ce comité :

- suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe ;
- s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des Directions ;
- rend les arbitrages nécessaires.

Le Comité exécutif Groupe est assisté dans la réalisation de ses missions par 8 comités spécialisés, se réunissant à échéance régulière en charge :

- de la gestion des ressources humaines ;
- du suivi des activités du périmètre de Casino en France ;
- des assortiments ;
- des marges ;
- de la communication financière ;
- de la fonction Finance ;
- du pilotage des systèmes d'information ;
- du pilotage stratégique des activités internationales.

5.1 Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée

5.1.1 Activités de contrôle du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable publiée

La fiabilité des informations comptables et financières contenues dans les comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon, ainsi que de celles communiquées par les sociétés qu'elle consolide, repose sur le principe d'unicité des normes entre la consolidation statutaire et les travaux réalisés par le Contrôle de Gestion Groupe, principe de nature à fiabiliser les informations produites et autour desquels les flux d'information sont organisés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

5.1.1.1 Composantes de l'environnement de contrôle interne comptable et financier

L'application de normes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion uniques et homogènes

Les normes comptables du Groupe, conformes aux normes IFRS, sont définies par le Service de la Doctrine Comptable, service dédié au sein de la Direction Comptabilité et Gestion Groupe. Elles sont répertoriées dans le "Guide des Normes de Consolidation et de Gestion" qui vise à fiabiliser l'information diffusée au sein de l'ensemble du Groupe en assurant son homogénéité de traitement. Ce guide présente les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, l'homogénéisation des comptes, les retraitements de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion. Il est communiqué à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier. Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la Doctrine Comptable et de la Fiscalité pouvant impacter les normes comptables du Groupe.

Les comptes sociaux sont arrêtés suivant les principes et normes comptables locaux. Les liasses de consolidation aux normes IFRS sont établies par l'ensemble des entités du Groupe, en appliquant des règles homogènes, conformément aux principes qui figurent dans le "Guide des Normes de Consolidation et de Gestion". Ces données sont validées par les Commissaires aux Comptes locaux, avant audit par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Une vérification permanente sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations effectuée par le Service Consolidation est garante de la mise en œuvre des traitements appropriés de consolidation selon les filiales (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

Afin d'assurer un traitement homogène de l'information comptable et financière par les différentes filiales, des instructions sont transmises par le Service Consolidation sur le déroulement du processus de clôture précisant le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à opérer.

Des procédures, émises par la Direction comptabilité et Gestion Groupe, et reprises dans le "Guide des Normes de Consolidation et de Gestion", permettent de s'assurer que la valeur comptable des actifs n'est pas supérieure à leur juste valeur. Pour cela, des tests de dépréciation sont réalisés périodiquement, d'une manière cohérente et homogène, dans l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

Un outil commun de remontée et de production des informations de comptabilité générale et de gestion

Un outil de reporting commun (Hyperion Financial Management) est utilisé par les Services Consolidation et Contrôle de Gestion. Il permet ainsi une réconciliation permanente des deux natures de données. Les données interfacées par les systèmes d'information de comptabilité et de gestion sont contrôlées par l'outil comptable, lors de chaque intégration, en fonction des plans de comptes et des règles définies. L'administration du système de reporting Groupe est assurée par un administrateur fonctionnel dédié.

5.1.1.2 Activités de contrôle relatives à l'élaboration de l'information financière

Organisation du processus de l'élaboration du budget et du plan

L'élaboration des prévisions sous-tendant le plan triennal et le budget annuel est réalisée selon des instructions et un calendrier définis, formalisés et diffusés à toutes les filiales.

Le Service Contrôle de Gestion Groupe et la Direction de la stratégie et du plan réalisent la consolidation et l'analyse des données prévisionnelles sur la base d'échanges avec les Directions financières des filiales. La Direction de chaque filiale soumet enfin le budget et le plan au Comité exécutif Groupe pour approbation.

Le budget et le plan sont révisés de façon régulière, et autant de fois que nécessaire si des écarts significatifs avec le réalisé sont identifiés sur certaines filiales.

Suivi de la réalisation des objectifs

Composé d'une douzaine de collaborateurs, le Service Contrôle de Gestion remplit deux fonctions assurées par deux équipes distinctes :

- un service de reporting, en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting au sein du Groupe ;
- un service d'analyse, qui assure le suivi de la réalisation des engagements économiques approuvés par la Direction du Groupe, sur la base de reportings réguliers transmis par les contrôles de gestion opérationnels des branches ou entités et, éventuellement, au moyen de missions réalisées sur site.

Ses travaux d'analyse permettent de suivre l'atteinte des objectifs annuels approuvés par la Direction générale du Groupe.

5.1.1.3 Activités de contrôle relatives à l'élaboration de l'information comptable

En application des obligations liées à la directive transparence, les délais de la production de l'arrêté comptable ont été réduits, réduction rendue possible par la mise en place d'un projet interne de compression des délais de publication de l'information comptable et financière, et au semestre, également par l'application d'IAS 34, norme concernant les modalités d'établissement des comptes intermédiaires.

Contrôles de cohérence et processus de validation

La plupart des retraitements de consolidation est effectuée par les filiales. Celles-ci réalisent des contrôles de cohérence de premier niveau sur cette information.

Les retraitements effectués par les filiales sont générés au travers de l'outil de reporting (Hyperion Financial Management) qui comporte de nombreux contrôles automatiques et assure l'homogénéité de format des liasses de consolidation.

Un département spécifique a pour principales missions d'administrer les systèmes d'information dédiés à la Comptabilité et à la Gestion, et d'être un lien entre les services informatiques et les utilisateurs. Les données interfacées sont contrôlées lors de chaque intégration par l'outil comptable en fonction des plans de comptes et des règles définies.

L'outil de reporting repose sur un processus de validation par étapes des données remontées par les filiales. Un processus d'allers-retours entre les équipes centrales et locales s'instaure. Chaque donnée passe successivement par différents statuts, auxquels sont attachées des possibilités de modification et de traitement dans l'outil par les acteurs concernés.

Les engagements hors bilan sont renseignés par les filiales, au travers de la liasse de consolidation. L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par la Direction comptabilité - gestion, la Direction des opérations financières et la Direction juridique et fiscale. Ces dernières sont par ailleurs associées à la négociation et à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe. Le Comité d'audit procède également à une revue de ces engagements.

La fiabilité de l'information comptable et financière est également contrôlée semestriellement par le biais d'une analyse des écarts entre les données de la consolidation statutaire et les données de gestion. Cette analyse s'effectue en collaboration avec les filiales sur la base des états de rapprochement envoyés aux Services Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe lors de la remontée des liasses.

Travaux du Comité d'audit

Afin d'être en mesure d'émettre un avis auprès du Conseil d'administration sur le projet d'arrêté de comptes, le Comité d'audit procède à un examen des comptes annuels et semestriels.

Dans cette perspective, le comité réalise un suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'assurant :

- de la supervision du contrôle par le biais de sa revue des travaux d'audit interne ;
- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues.

Intervention des Commissaires aux Comptes

Conformément aux dispositions légales, la société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

La Direction comptabilité et gestion assure l'interface avec les Commissaires aux comptes des diverses entités du Groupe.

Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

5.1.1.4 Activités de contrôle relatives à la gestion financière

La gestion financière couvre trois domaines :

- la gestion des flux et de la trésorerie consiste notamment à encaisser les recettes des magasins et à effectuer les règlements. Un ensemble de procédures opérationnelles et de supervision permet de détecter d'éventuelles anomalies et d'engager rapidement des actions correctives le cas échéant ;
- les opérations de financement à moyen et long terme, ainsi que les opérations réalisées dans le cadre de la gestion des risques comme les couvertures de taux d'intérêt font l'objet de procédures et sont gérées selon les principes de prudence et d'anticipation ;
- la coordination financière et internationale passe par un rôle de conseil, d'analyse et de contrôle des politiques de financement et de gestion des risques financiers.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

5.2 Activités de contrôle de la communication financière

La Direction de la communication financière est en charge de la communication des informations financières à l'ensemble des interlocuteurs concernés (analystes, investisseurs...).

Les supports de communication sont soumis, avant émission, aux Commissaires aux comptes qui font part, le cas échéant, de leurs commentaires.

Le Conseil d'administration prend également connaissance de ces supports et, selon la nature de l'information, peut proposer une mise en perspective des éléments communiqués.

5.3 Activités de contrôle visant à assurer l'efficacité et l'efficience des opérations**5.3.1 France**

Le périmètre français des activités de distribution comprend plusieurs business units, gérées par des structures managériales propres et autonomes, qui rendent compte de leurs performances à la Direction générale du Groupe.

Sont décrits ci-après les moyens et les activités de contrôle interne mis en œuvre au sein de la majorité des entités et filiales françaises, représentant 74 % du résultat opérationnel courant du Groupe en 2007.

5.3.1.1 Activité de distribution (hors réseaux Monoprix et Franprix / Leader Price)**Achats**

La définition de la stratégie Achats s'appuie sur des études de marché actualisées et reprend les orientations stratégiques du Groupe.

L'organisation générale du processus Achats est fondée sur le principe de séparation des tâches. Des plans d'actions visant à obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché sont définis sur la base d'analyses internes ou externes dans le cadre de réunions collégiales.

La négociation et la sélection des fournisseurs s'articulent autour de mécanismes d'appels d'offres et d'une procédure de référencement qui détaille la séquence des contrôles à réaliser depuis le sourcing jusqu'au choix des fournisseurs. Des vérifications sont régulièrement effectuées, pour réduire les risques liés à la dépendance économique et à la capacité de production des fournisseurs. Le référentiel produit est géré dans un outil informatique dédié. Il existe un contrat de référencement type visant à formaliser la relation avec les fournisseurs. Ce contrat est révisé en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Il est joint au dossier d'appel d'offres qui est remis aux fournisseurs. En outre, les conditions commerciales négociées sont saisies et suivies dans un outil informatique dédié. Enfin, des audits sociaux sont effectués avec pour but de s'assurer du respect par les fournisseurs des conventions internationales sur les conditions de travail et les droits de l'homme.

Des indicateurs de performance sont suivis afin de piloter l'activité Achats, notamment en évaluant son efficacité.

Qualité et sécurité alimentaires et non alimentaires

La Direction de la qualité définit et met en œuvre des moyens de contrôle et de suivi des produits et des fournisseurs pour les produits de marque Casino, premiers prix et import direct. L'ensemble des procédures à suivre en relation avec la qualité et les documents supports correspondants, dans le cadre des processus Qualité, Achats et Marketing (appel d'offres, cahiers des charges produits, audit des fournisseurs, convention qualité et convention avec les laboratoires d'analyse) sont répertoriés dans une base documentaire disponible sur l'Intranet. Il en est de même pour les procédures spécifiques de retrait et de rappel des produits.

Des audits sont réalisés sur tous les sites de production destinés à fabriquer les produits de la marque Casino et assimilés (Terre et Saveur, Club des Sommeliers). Par ailleurs, des prestataires effectuent des contrôles sur la qualité et la conformité des produits alimentaires et non alimentaires. Des actions de formation et de sensibilisation au respect des normes qualité et aux problématiques d'hygiène et de sécurité alimentaire ont lieu, et sont destinées au personnel en magasin.

Un outil collaboratif a été mis en place pour intégrer, sous format électronique, les cahiers des charges des produits Casino. Cet outil permet d'intégrer tous les ingrédients d'un produit et facilite l'identification des matières premières utilisées. En parallèle, plusieurs chantiers transversaux sont en cours de réalisation pour connaître les données de traçabilité produits depuis la livraison des fournisseurs jusqu'en magasin.

Le Comité de prévention des risques de la Direction de la qualité a pour mission de réaliser une veille relative aux problématiques de qualité et sécurité alimentaires et de décider de plans d'actions. Il se réunit tous les trois mois.

Le Comité scientifique et qualité, composé des responsables et/ou Directeurs qualité de certaines entités françaises, permet d'échanger sur les dossiers transversaux et les évolutions réglementaires. Ce comité se réunit trimestriellement.

Par ailleurs, la Direction de la qualité est membre de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), lui permettant ainsi d'être informée des dernières évolutions législatives, réglementaires ou normatives. Elle est également destinataire de l'ensemble des notes d'information émises par les instances gouvernementales.

Approvisionnements / Logistique

La gestion des flux de marchandises répond à trois principaux objectifs :

- la livraison de produits de qualité aux magasins ;
- l'optimisation du niveau de stocks ;
- la fluidité des flux de marchandises.

Le processus d'approvisionnement du parc de magasins (hors parcs Monoprix et Franprix / Leader Price) est centralisé au sein d'une cellule dédiée et encadré par des procédures afin de répondre aux deux premiers objectifs cités ci-dessus. Des outils informatiques spécifiques assistent la prise de décision.

Le transport des marchandises est sous-traité intégralement selon le principe de l'affrètement à des prestataires référencés, couvrant l'ensemble des entrepôts et des magasins. Les procédures de contrôle en place visent à veiller au respect de la législation et des conditions de transport et de manipulation des marchandises.

Suivant la nature des produits, des dispositifs spécifiques sont en place et des procédures concernant les conditions de stockage définissent les moyens à mettre en œuvre. Le contrôle des flux de marchandises et des dates limites de vente des produits est assuré par un système informatique de gestion des stocks, distinct en fonction de la nature des produits. Des contrôles sur les réceptions et les expéditions, ainsi que des inventaires généraux et permanents sont réalisés régulièrement.

Ventes

Gestion des prix de vente

Dans chaque réseau, la gestion des prix de vente est un processus centralisé au sein d'une "cellule prix". Cette dernière a pour objectif de garantir le respect de la réglementation et de sécuriser la politique commerciale et la rentabilité. À ce titre, son rôle est notamment de :

- définir la stratégie et la politique de prix de vente, et de s'assurer de leur respect ;
- calculer et fixer les prix de vente ;
- veiller au respect de la réglementation ;
- garantir l'obtention des marges attendues ;
- maîtriser la compétitivité tarifaire des enseignes.

La politique prix de chaque magasin dépend de son environnement commercial et concurrentiel. Pour garantir un positionnement prix pertinent et efficace, la cellule prix s'appuie sur des études concernant les zones de chalandise. Des échanges réguliers ont également lieu entre les réseaux intégrés afin d'assurer une cohérence entre les politiques prix des différentes branches.

Des outils informatiques spécifiques permettent de calculer, de fixer les prix de vente et de transférer les données aux magasins. Après des tests probants conduit en 2007, le groupe Casino déploie un nouvel outil de gestion des prix, commun aux hypermarchés et supermarchés. Ce logiciel d'optimisation tarifaire permet d'avoir une vision très précise sur les prix, les marges et les volumes vendus. Pour limiter le risque d'erreur, de nombreuses requêtes informatiques sont mises en place afin de détecter les anomalies et de veiller au respect de la réglementation en matière de prix de vente.

En complément de ces vérifications, un suivi rigoureux des marges et des indices de prix à la consommation est effectué.

Encaissements

Pour chaque enseigne, un ensemble de procédures et de guides, diffusés auprès des collaborateurs concernés et accessibles via l'Intranet, détaille :

- les règles de gestion des caisses,
- les fonctions administratives et commerciales des hôtesses de caisse et de leurs responsables,
- les contrôles par typologie de moyen de paiement lors des encaissements,
- les arrêtés de caisse,
- les remises de fonds,
- la répartition des rôles, reposant sur le principe de séparation des tâches.

Ces procédures et guides sont mis à jour régulièrement en fonction des évolutions du métier et des outils utilisés. Pour lutter contre les risques de fraude, des contrôles inopinés sont effectués en magasins par le biais de chariots test.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Sécurité des établissements

La Direction des ressources humaines Groupe assure la coordination transversale de la sécurité. Elle est en charge, notamment, de :

- la prévention continue des risques en milieu professionnel ;
- la relation avec les principaux organismes professionnels avec mise en place d'une démarche sur site d'analyse des risques. Cette démarche est réalisée par les collaborateurs du Groupe. Des propositions de plans d'actions correctives sont formulées. Dans ce cadre, chaque enseigne a établi des procédures et des supports de formation relatifs aux différents aspects de sécurité, ainsi qu'un document unique d'évaluation des risques, diffusé à l'ensemble des établissements ;
- la gestion de la relation avec le prestataire sécurité, notamment à travers le Comité stratégique sécurité, composé des directeurs généraux des branches et de la Direction générale du prestataire.

Le gardiennage des bâtiments est en effet sous-traité à une société spécialisée assurant la surveillance des entrées et sorties de sites, la télésurveillance, l'installation et la maintenance des équipements de sécurité. Ce prestataire émet des diagnostics sur la sécurité au sein des établissements, notamment pour garantir le respect de la réglementation et assurer l'optimisation des moyens mis en œuvre. Sur un plan opérationnel, la mise en œuvre du contrat est assurée dans chaque branche par un Comité opérationnel.

Investissements et travaux

Une procédure d'investissement définit les étapes préalables à l'approbation de tout projet d'investissement magasins, les informations nécessaires, les indicateurs financiers de référence et les différents signataires, déterminés en fonction de leur domaine d'expertise et des montants engagés. Le processus d'approbation des investissements est centralisé et s'applique à l'ensemble des Directions et réseaux concernés. Conformément à la procédure de décision d'investissement mise en place au sein du Groupe, le Service Contrôle de Gestion Groupe intervient dans la revue des dossiers d'investissement, en fonction de seuils fixés dans la procédure. Les dépassements de budget au-delà d'un seuil prédéfini sont également soumis à une procédure d'information et d'approbation.

S'agissant de la mise en œuvre des projets de construction, une procédure définit la Maîtrise d'Ouvrage telle qu'elle doit être appréhendée au sein du Groupe. Ce référentiel traite des aspects économiques, réglementaires et légaux, liste les études préalables à diligenter jusqu'à la réalisation du projet. La Direction juridique immobilier et la Direction des assurances interviennent dans ce processus en support.

L'ensemble des chargés d'opération a accès à ce "Guide de la Maîtrise d'Ouvrage" via l'Intranet. Les collaborateurs concernés ont été formés sur l'utilisation des tableaux de bord de suivi et les contrats de maîtrise d'œuvre et de prestataires.

Les appels d'offres font l'objet d'un suivi par une Cellule en charge d'assurer la gestion et le contrôle des dossiers relevant de la Direction immobilière (déroulement régulier de la procédure, correcte documentation et réception d'un nombre suffisant de réponses, ...).

Des audits externes sont régulièrement réalisés sur certains des projets de construction.

Gestion administrative du personnel

Une chaîne informatique est utilisée pour un traitement centralisé de la paie. Des contrôles par recoupements sont effectués par le Service de Gestion Administrative du Personnel et les magasins dans le respect de la confidentialité. Un suivi des absences et congés est réalisé. Le service fournit également les éléments constitutifs des normes IFRS applicables au personnel.

Une veille des évolutions en matière de législation sociale est assurée. Concernant les charges sociales versées aux organismes sociaux, des contrôles de cohérence des montants déclarés sont également effectués mensuellement.

Systèmes d'information

La société Casino Information Technology (C.I.T.), filiale à 100 % de la société Casino, Guichard-Perrachon, est dédiée à l'informatique du Groupe. Elle comprend un effectif permanent d'environ 300 personnes, renforcé par du personnel externe en fonction des besoins. Cette société a pour missions d'assurer le fonctionnement quotidien des outils informatiques et la maîtrise d'œuvre de la mise en place et du développement de nouvelles solutions informatiques. Elle assure aussi l'infogérance des moyens de production informatique de Monoprix.

Les processus, procédures et moyens de contrôle interne relatifs aux systèmes d'information s'articulent autour de :

- l'adaptation régulière du système d'information aux besoins actuels et futurs de l'entreprise dans le cadre d'un plan directeur dont la gouvernance est assurée par le Comité systèmes d'information ainsi que par les Comités clients ;

- la continuité de l'exploitation, particulièrement par :
 - l'existence d'un plan de reprise de l'activité informatique, testé et actualisé annuellement ;
 - la duplication des infrastructures majeures dans lesquelles l'entreprise investit régulièrement ;
 - la mise aux dernières normes et standards de la profession des salles informatiques.
- la sécurité grâce, notamment, à des équipes dédiées rattachées à la Direction sécurité qui est l'unique gestionnaire des accès logiques au système d'information et des accès physiques aux salles informatiques, assurant ainsi la maîtrise de l'attribution des habilitations ; des audits sur la résistance du système d'information à des tentatives d'intrusion sont réalisés régulièrement par des prestataires spécialisés ;
- la gestion des achats et des contrats de prestation et de maintenance, selon des procédures et des normes définies.

5.3.1.2 Monoprix

Fixation et suivi des objectifs

La stratégie de Monoprix est définie de manière concertée par l'ensemble des membres de son Comité exécutif. Elle fait l'objet d'un plan à trois ans mis à jour annuellement. Les Directions opérationnelles déclinent cette stratégie et établissent les plans d'actions associés. Ces derniers sont suivis par la Direction du contrôle de gestion central de Monoprix, et par les contrôleurs de gestion détachés dans les directions opérationnelles.

Achats

La définition des assortiments repose sur des analyses de marché et des études de consommation régulières. Les ventes par produit, sur la base des sorties caisses remontées informatiquement, sont également analysées. Sur la base de ces études, des plans d'actions sont mis en œuvre dans le cadre de revues d'affaires mensuelles et de comités produits hebdomadaires, afin d'obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché et le positionnement de l'enseigne. Les produits sont codifiés dans un référentiel informatique centralisé.

Qualité et sécurité alimentaires et non alimentaires

Les procédures en place ont pour objet de s'assurer que l'offre Monoprix soit conforme à la réglementation et réponde au niveau de qualité exigé par l'entreprise. Pour garantir la qualité et la sécurité des produits, un dispositif de contrôle et de surveillance a été mis en place par le biais notamment d'audits hygiène / qualité réalisés trimestriellement par un prestataire externe. Les exigences qualité de l'enseigne sont formalisées au sein de plusieurs documents signés dont les conventions tripartites de contrôle pour les produits sensibles. Des contrôles portant sur l'application des procédures de contrôle qualité en magasins et en entrepôts sont réalisés par des laboratoires indépendants. Enfin, des audits externes de la chaîne du froid et de la traçabilité sont réalisés de manière régulière.

Approvisionnements / logistique

Des contrôles en entrepôts sont effectués lors des phases de préparation et de chargement de la marchandise. Des inventaires généraux sont réalisés deux fois par an en magasins et en entrepôts. Ces derniers procèdent également à des inventaires tournants. Des manuels et circulaires détaillent la répartition des tâches et responsabilités à chaque étape des principaux processus en entrepôts et en magasins, ainsi que les points de contrôle existants.

Ventes

Gestion des prix de vente

Les prix de vente sont fixés de manière centralisée par les bureaux d'achat et redescendus informatiquement, via les étiquettes électroniques, aux magasins qui ne peuvent les modifier.

Encaissements

Des procédures encadrent les encaissements en magasin. Par ailleurs, des contrôles inopinés sont réalisés par les auditeurs internes principalement sur la base d'un questionnaire de contrôle interne. Des contrôles complémentaires sur sites sont effectués par les Directeurs commerciaux régionaux.

Sécurité

Les procédures de protection des stocks comportent des mesures de restriction d'accès et des mesures contre les pertes et vols. Une revue analytique de la démarque inconnue et de son évolution par magasin et par entrepôt est réalisée de manière semestrielle. La Direction de la sûreté et de la sécurité définit la politique sécurité Groupe en collaboration notamment avec la Direction des travaux. La vérification de la correcte application des règles de sécurité en magasin et en entrepôt est effectuée par des organismes agréés et par les assureurs.

En parallèle, un guide de prévention des risques clients permet à chaque magasin et entrepôt d'auto-évaluer leur niveau de risque et de procéder à des actions correctives.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Investissements et travaux

Les projets d'investissements, principalement relatifs à des créations, des extensions ou des transferts de sites, sont soumis à une procédure d'autorisation préalable avec des seuils prédéfinis. Ils sont validés en Comité d'investissement et leur suivi est assuré par la Direction contrôle de gestion. L'approbation des factures relatives aux travaux est soumise à la bonne conformité entre les engagements financiers ainsi générés et le dossier présenté et validé initialement. Un guide méthodologique détaille les principes à suivre pour améliorer le contrôle des délais et des coûts de réalisation des projets de rénovation et d'agrandissement.

Gestion de crise

Un dispositif de prévention et de gestion des situations sensibles est placé sous la responsabilité de la Direction du marketing, de la communication et du développement durable de Monoprix. Un manuel de gestion de crise détaille les responsabilités et tâches de chacun des membres composant la cellule de crise et les principales consignes et directives à suivre. Les communications de crise, dans le cadre de situations sensibles, sont gérées en collaboration avec une agence de communication externe.

En cas de crise alimentaire, un système d'alerte permet d'informer immédiatement les magasins afin de retirer de la vente tout produit suspect. Une cellule de gestion de crise s'appuyant sur un dispositif d'assistance scientifique est également en place. L'ensemble des membres du Comité exécutif de Monoprix ainsi que des experts externes y sont représentés de manière permanente.

Juridique et Fiscal

Il existe des délégations de pouvoir, actualisées régulièrement, allant de la Direction générale aux directions opérationnelles et aux responsables des unités opérationnelles. Le respect de la conformité à la législation est exercé en amont via :

- la diffusion de circulaires d'actualités de la Direction juridique et de la Direction des ressources humaines,
- les formations aux problématiques et obligations juridiques et fiscales dispensées par la Direction juridique et la Direction des ressources humaines,
- l'appui de cabinets spécialisés.

Systèmes d'information

La gestion et le développement des systèmes d'information de la société s'appuient sur des plans directeurs concernant les systèmes marchandises, administratifs et décisionnels. Ils sont suivis par le Comité exécutif qui en valide les orientations et assure les arbitrages nécessaires.

Le système d'information est régulièrement adapté pour garantir son adéquation aux besoins actuels et futurs de l'entreprise. Ces adaptations sont documentées tant par les départements en charge des études que par celui en charge de leur mise en production.

L'exploitation du système d'information est externalisée auprès de C.I.T., filiale informatique de Casino, Guichard-Perrachon, qui dispose d'infrastructures d'hébergement sécurisées, de plans de reprise d'activité régulièrement actualisés et testés et de procédures de sauvegarde et de stockage des données.

5.3.1.3 Franprix / Leader Price

Dans le cadre de la reprise en main de la gestion opérationnelle et de la direction de Franprix / Leader Price par le groupe Casino début 2007, un certain nombre d'ajustements a été apporté aux états financiers Franprix / Leader Price de l'exercice clos le 31 décembre 2007, consécutivement aux différents audits diligentés. Ces ajustements 2007, relatifs à des engagements contractuels, des risques liés aux contrôles fiscaux et diverses mises au rebut d'actifs, correspondent à des décisions et actes qui relevaient directement de l'ancienne direction.

Par ailleurs, afin d'homogénéiser l'utilisation en France des principaux instruments métiers structurants, le groupe Franprix / Leader Price a introduit, sur l'exercice, les outils utilisés par le groupe Casino notamment dans les domaines achats, logistique, qualité, animation promotionnelle et ventes.

Fixation et suivi des objectifs

Les processus de contrôle de gestion ont été revus, notamment le processus de définition du plan triennal, le processus budgétaire annuel et le reporting mensuel aux normes IFRS.

Un Comité de Direction générale et plusieurs comités techniques ont également été mis en place afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions stratégiques définis dans le plan à 3 ans.

Achats

La Direction des marchandises a poursuivi la formalisation de la relation contractuelle avec les fournisseurs et la systématisation des appels d'offres pour les produits premiers prix et marques de distributeurs. En complément, elle s'assure également de l'application concrète des conditions contractuelles.

Les conditions commerciales négociées avec les fournisseurs sont enregistrées dans une base de données unique dont l'accès a été sécurisé et les habilitations ont été revues et restreintes.

Des fiches descriptives de postes définissent le rôle et le niveau de contribution de chacun des collaborateurs et les délégations de pouvoirs déterminent les responsabilités inhérentes à chacune des fonctions au sein des Achats.

Enfin, des travaux ont été menés en interne afin de formaliser et sécuriser l'ensemble des processus et de donner à chacun une vision transverse de l'activité.

Qualité et sécurité alimentaires et non-alimentaires

Une base de données regroupe l'ensemble des produits référencés et comporte pour chacun d'eux un cahier des charges dont la forme et le contenu ont été optimisés en partie pendant l'exercice.

Des conventions lient l'entité, les fournisseurs et les laboratoires réalisant les contrôles qualité. Les modalités de contrôle, dont les fréquences ont été accrues, sont définies dans des conventions bipartites liant ces mêmes laboratoires et l'entité. D'autre part, le service Qualité vérifie la conformité aux réglementations, notamment en termes d'information sur l'étiquetage des produits. Enfin, des audits fournisseurs sont réalisés régulièrement par l'équipe Qualité.

Des travaux sont menés afin d'améliorer la traçabilité des marchandises, tant en amont qu'en aval.

Des actions de formation et de sensibilisation sont menées sur les points de ventes, notamment en termes d'hygiène et de sécurité.

Approvisionnements / logistique

Les commandes fournisseurs et les réceptions entrepôts sont réalisées par des équipes différentes selon le principe de séparation des tâches. Les réceptions entrepôts font l'objet de contrôles qualité. Sont réalisés un inventaire général annuel, ainsi que tout au long de l'année des inventaires tournants sur l'ensemble du stock entrepôt. Les expéditions magasins sont contrôlées par pesage automatique afin d'effectuer des contrôles qualité de manière plus systématique.

Enfin, le pilotage de l'activité a été renforcé grâce notamment à la mise en place :

- de nouveaux indicateurs de pilotage et de performance ;
- d'une grille des comptes de gestion par entrepôt ;
- d'un suivi centralisé des niveaux de stocks et des taux de rupture.

Ventes

Gestion des prix de vente

La gestion des prix de vente appliqués dans le réseau intégré des magasins Franprix et Leader Price est centralisée. Les systèmes d'informations en place, la régularité des relevés de prix en concurrence, et les outils d'optimisation tarifaire en place permettent le contrôle du correct déploiement de la stratégie commerciale affichée.

Pour les réseaux franchisés, ces mêmes outils permettent par ailleurs de faire des recommandations tarifaires que les franchisés utilisent pour définir leur propre politique de prix.

Encaissements

Un ensemble de procédures définit les règles de gestion de caisse, les fonctions administratives et commerciales des employés, les contrôles, les arrêtés de caisses et les remises de fonds.

Gestion de crise

Le service Qualité participe à l'élaboration du plan de continuité d'activité. Un guide de gestion de crise est également en cours de finalisation.

5.3.1.4 Autres activités hors distribution

Commercialisation et gestion locative

Les procédures applicables aux sociétés immobilières du groupe Casino sont consignées dans un guide spécifique concernant chaque étape de la gestion locative. La gestion quotidienne est assurée par une équipe de collaborateurs et des outils informatiques dédiés au suivi de l'ensemble des baux et à la facturation des loyers et charges.

Une partie de l'immobilier commercial du Groupe en France est gérée au sein de la société Mercialys, filiale de la société Casino, Guichard-Perrachon. Ses domaines d'activité couvrent notamment la création, l'acquisition, la valorisation, la direction et la gestion quotidienne des centres commerciaux, la communication, l'animation, les mandats de commercialisation pour le compte de tiers.

Mercialys externalise auprès de sociétés du groupe Casino l'ensemble de ses services administratifs, financiers et informatiques ainsi que la gestion des ressources humaines. En ce qui concerne ces services, elle s'appuie essentiellement, en matière de contrôle interne, sur les normes et procédures en vigueur au sein du groupe Casino.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Différentes sociétés sont également en charge de valoriser les compétences et le savoir-faire du Groupe en matière de réalisation de centres commerciaux et de promotion immobilière. En France et en Pologne essentiellement, le groupe Casino conçoit et construit des ensembles commerciaux ayant vocation à être cédés à des investisseurs immobiliers une fois ouverts. Les risques inhérents à l'activité, risque de développement, de construction, de commercialisation et de vente sont identifiés et anticipés. En Pologne, le partenariat avec Goldman Sachs impose le contrôle des opérations par des cabinets d'audit extérieurs, en complément de l'application des procédures immobilières propres au groupe Casino.

Banque et assurances

Les activités financières (opérations de crédit) et non financières (assurances) sont hébergées au sein de Banque Casino, filiale détenue majoritairement par le Groupe à 60%. Un Comité d'audit entre le groupe Casino et son unique co-actionnaire Cofinoga est en place.

Banque Casino, intervenant dans le domaine bancaire, doit se conformer aux prescriptions de son autorité de tutelle, la Commission Bancaire, et notamment au CRBF 97-02 en ce qui concerne la gestion des risques et le contrôle interne. En matière d'assurances, Banque Casino se réfère aux obligations définies par l'Autorité de Contrôle des Assurances.

Pour ce faire et afin d'assurer la maîtrise des activités dans un contexte de décentralisation des responsabilités et d'autonomie dans la prise de décision, les fonctionnements internes de Banque Casino reposent sur :

- une charte de contrôle interne régissant le dispositif de contrôle interne de Banque Casino et identifiant les grandes catégories de risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- une cartographie des risques majeurs ;
- une description des processus majeurs de l'entreprise ;
- des procédures opérationnelles relatives aux aspects métiers ;
- des outils de reporting et de communication ;
- une organisation des contrôles articulée en plusieurs niveaux :
 - un contrôle continu, par le biais de l'auto-contrôle et du contrôle hiérarchique ;
 - un contrôle permanent de conformité, réalisé par une cellule dédiée ;
 - un contrôle périodique, effectué par l'Audit Interne visant à mesurer et contrôler l'efficacité du dispositif de contrôle de l'entreprise.
- huit comités de décision et de contrôle présidés par la Direction générale de Banque Casino et/ou la Direction générale adjointe : Comité de direction, Comité risque opérationnel, Comité des risques, Comité commercial, Comité budget et résultat budgétaire, Comité ressources humaines, Comité projet, Comité de direction opérationnel ;
- un système de délégations et pouvoirs formalisé par contrat pour certaines activités déléguées à Laser Cofinoga ;
- une évaluation périodique du Contrôle interne par Laser Cofinoga.

Par ailleurs, le pilotage et le contrôle des opérations sous-traitées à Laser Cofinoga sont régis par :

- un contrat de service "cadre" qui définit les responsabilités et engagements de chacune des parties ;
- des contrats de prestations métiers incluant un descriptif des activités (Comptabilité, Ressources humaines, Juridique, Logistique, Vente à distance) ;
- la description écrite et recensée des processus ;
- des comités opérationnels et stratégiques permettent de piloter et contrôler les activités sous-traitées (ces comités ont en charge le suivi opérationnel, la mise en place d'actions correctrices et la définition de plans d'actions).

Les systèmes d'information de Banque Casino utilise le système d'information de Laser Cofinoga, qui en assure le développement, l'exploitation et la maintenance tant pour les systèmes centraux de gestion que pour les systèmes de back-office des agences et des espaces services. Banque Casino dispose d'un Service Audit Interne qui s'assure régulièrement auprès de son prestataire :

- des procédures de sauvegarde, restauration et conservation des données ;
- des résultats des tests de continuité opérationnelle ;
- des procédures de sécurité logique et physique, notamment par la mise en œuvre de tests d'intrusion réalisés par des prestataires extérieurs spécialisés ;
- du respect des prescriptions de la CNIL.

Le système d'information fait l'objet d'adaptations pour garantir son adéquation aux objectifs actuels et futurs de l'entreprise. Ces évolutions sont documentées et conservées.

5.3.2 International

L'organisation du Groupe à l'international est décentralisée, de manière à appréhender au mieux les spécificités locales. Les filiales sont néanmoins regroupées par zones (Amérique du Sud, Asie, Océan indien) et représentées au sein du Comité exécutif Groupe par l'intermédiaire du Directeur des activités internationales.

La Direction des activités internationales anime les échanges de savoir-faire entre les entités de son périmètre. Une réflexion a été menée en 2007 quant à son repositionnement stratégique futur.

La Direction générale de chaque entité gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Toutefois, elle rend compte de ses performances à la Direction générale du Groupe et à la Direction des activités internationales. Cette dernière assume en effet la responsabilité du suivi opérationnel des filiales et participations étrangères.

Par ailleurs, un suivi fonctionnel est effectué par la Direction des affaires financières et les Directions supports du Groupe (Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion, Direction de la stratégie et du plan, Secrétariat général...).

Le niveau de connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre dans les entités étrangères a été spécifiquement actualisé par le biais de questionnaires de contrôle interne et sur la base de cartographies des risques. Les filiales répondent également, le cas échéant, aux obligations réglementaires de contrôle interne auxquelles elles sont soumises.

L'environnement de contrôle interne actuellement en place au sein des filiales étrangères du Groupe résulte en grande partie des spécificités de chacune des filiales et du contexte local.

Des similitudes peuvent toutefois être soulignées dans les domaines clés de l'activité du Groupe :

- **Pilotage** : les orientations stratégiques des filiales sont formalisées dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel, présenté au groupe Casino. Selon les filiales, des consultations ont lieu en interne et en externe pour s'assurer de la pertinence des choix formulés et de la correcte prise en compte des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs. Les filiales effectuent un reporting mensuel et une analyse éventuelle des écarts.
- **Finance, Comptabilité et Gestion** : un référentiel comptable, prenant en compte les règles du Groupe, est formalisé dans chacune des filiales qui présentent, chaque mois, au Contrôle de Gestion Groupe, un reporting au cours de la revue d'affaires. De même, les principales règles de production des informations de gestion sont définies par chaque filiale.
- **Achats** : le pilotage des activités Achats s'articule autour de politiques achat définies et s'appuie sur le suivi d'un ensemble d'indicateurs. Par ailleurs, des procédures d'évaluation des fournisseurs sont en place et des dispositifs de contrôle visent à assurer la fiabilité des référentiels de données et leur mise à jour.
- **Qualité** : il existe des procédures définies de contrôle qualité. La fréquence des contrôles varie selon les filiales et la nature des produits. Les procédures de retrait / rappel sont en majorité formalisées et les acteurs habilités à les mettre en œuvre identifiés.
- **Approvisionnement / Logistique** : des dispositifs de contrôle interne sont en place aux principales étapes du processus d'approvisionnement (détermination des quantités à commander, contrôle des factures à livraison, retours marchandises). Ils sont couplés au suivi d'un ensemble d'indicateurs de gestion des stocks afin d'en assurer une gestion optimale. Les décisions concernant les composantes de la stratégie logistique sont prises de manière collégiale en impliquant les achats et la logistique. Un ensemble d'indicateurs de performance logistique (taux de service, taux de rupture...) sont suivis afin d'évaluer et d'optimiser la maîtrise des processus logistiques et la gestion des stocks. Des contrôles qualitatifs et quantitatifs sont réalisés à réception en entrepôt et en magasin afin d'assurer la mise à disposition de produits de qualité aux magasins.
- **Ventes** : des dispositifs de contrôle interne sont en place pour assurer la conformité aux lois et règlements des opérations commerciales et de publicité ainsi que la correcte application des instructions de mise en œuvre définies en central à leur propos. Par ailleurs, il existe des procédures définies de contrôle de la fiabilité des arrêtés caisse en magasin. Les procédures d'inventaire en magasin sont en majorité formalisées, les fréquences variant selon les rayons concernés.
- **Investissements** : la procédure d'investissement magasins du Groupe est applicable aux entités opérationnelles de distribution détenues majoritairement, qui, à partir des seuils que fixe cette procédure, doivent être signés par des représentants du Comité exécutif. Pour les sociétés détenues conjointement ou minoritairement par le groupe Casino, cette procédure leur est conseillée.
- **Ressources Humaines** : les politiques de ressources humaines sont d'une manière générale définies et formalisées. Dans la majorité des filiales, des chartes d'éthiques ou des codes de bonne conduite ont été rédigés et sont diffusés à l'entrée dans la société.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

La représentation systématique du groupe Casino au sein des organes sociaux des entités concernées, grâce à la présence d'administrateurs désignés, renforce le dispositif de suivi des activités internationales. Leur rôle consiste à assurer et garantir la bonne gouvernance des sociétés.

L'ensemble des filiales et participations effectue un reporting juridique et financier à échéance régulière à destination du Secrétariat général et de la Direction comptabilité et gestion.

Par ailleurs, un suivi spécifique des sociétés co-contrôlées par Casino ou dans lesquelles la société est minoritaire est assuré par la Direction des affaires financières, via :

- le suivi boursier des sociétés cotées ;
- le suivi financier, incluant la valorisation, deux fois par an, des participations en collaboration avec la Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion ;
- le suivi des participations, en particulier des pactes d'actionnaires qui définissent les droits et obligations de chacune des parties ;
- le suivi des engagements hors bilan, incluant la valorisation des options d'achat et de vente, est effectué en collaboration avec la Direction comptabilité et gestion.

5.4 Activités de contrôle visant à assurer la conformité aux lois et règlements

La mission de sécurisation juridique et fiscale des activités du Groupe est confiée au Secrétariat général, lequel est impliqué dans des actions de prévention, d'information et de conseil dans tous les domaines du Droit.

Ses actions visent à sensibiliser les interlocuteurs opérationnels et fonctionnels du Groupe aux situations de risque pouvant découler des comportements de l'ensemble des personnes morales ou physiques qui le composent. Le cas échéant, le Secrétariat général assure le suivi et le règlement des litiges et contentieux, en sollicitant le concours des acteurs opérationnels et de cabinets de conseil externes.

Fort d'une soixantaine de personnes, cette entité est composée de cinq pôles juridiques et fiscaux, dont le périmètre d'intervention couvre les activités :

- corporate (France et international) ;
- opérationnelles transversales (contrats, concurrence, propriété intellectuelle, environnement) ;
- opérationnelles des réseaux (consommation, distribution, relations sociales, sécurité) ;
- immobilières ;
- fiscales (France et international).

Le Secrétariat général s'appuie également sur les compétences des Conseillers du Président disposant d'une expertise confirmée en matière juridique.

Des groupes de travail transversaux ont été créés par la Direction générale composés de collaborateurs experts qui ont pour mission de s'assurer que les obligations légales et réglementaires sont bien prises en compte à tous les niveaux dans les Instructions Générales du périmètre centralisé.

À ce titre, ils sont chargés :

- de rédiger ces Instructions Générales en y transcrivant et identifiant les lois et réglementations applicables ;
- d'assurer un travail de veille juridique et de mise à jour de ces documents.

Les contributeurs opérationnels, choisis en fonction de leurs domaines de compétences, au sein d'une activité, d'une branche, d'un service ou d'une société sont, eux, chargés de rédiger et mettre à jour les Procédures Détaillées. Ils doivent également s'assurer que celles-ci sont constamment en cohérence avec la réglementation et/ou les principes et directives du Groupe, pour l'essentiel précisés par les Instructions Générales.

Le Service de Gestion Administrative du Personnel actualise régulièrement le Recueil des Instructions Administratives diffusé notamment aux magasins qui regroupe l'ensemble des procédures concernant la législation sociale et la maintenance des fichiers.

6. Information et communication

Le référentiel de contrôle interne COSO souligne l'importance d'identifier, capturer et communiquer l'information interne comme externe nécessaire à la prise de décision et au reporting externe sous une forme et dans des délais permettant à chacun de s'acquiescer de ses responsabilités.

Les canaux de communication interne et externe du groupe Casino ont pour objectif de faire circuler l'information de manière efficace.

La production d'une information fiable et dans des délais opportuns repose sur des systèmes d'information dont la gestion et le contrôle ont été décrits auparavant dans ce rapport.

6.1 Circulation de l'information de gestion au sein de l'entreprise

Des reportings réguliers sont transmis par les *business units* à la Direction générale et au service contrôle de gestion Groupe afin de leur permettre d'assurer le suivi de l'activité et des résultats des différentes unités opérationnelles et fonctionnelles. Ce suivi peut être complété par des missions réalisées sur site par le Service Contrôle de Gestion Groupe. Ce dernier travaille en relation avec le Service de la consolidation et la direction de la stratégie et du plan. Il participe également aux revues d'affaires mensuelles qui se tiennent entre la Direction générale et les différentes unités opérationnelles du Groupe.

Ses travaux d'analyse permettent de suivre l'atteinte des objectifs annuels approuvés par la Direction générale du Groupe, à laquelle il communique des comptes-rendus réguliers.

Une équipe reporting dédiée au sein du Service Contrôle de Gestion Groupe est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting au sein du Groupe.

Le principe de réconciliation des données de la consolidation avec les données de gestion, lors des clôtures annuelles et semestrielles, est une garantie de la fiabilité des données de gestion.

6.2 Communication des Procédures et Instructions au sein de l'entreprise

Une base de données a été construite, dont l'objectif est de répertorier l'ensemble des Procédures Détaillées et Instructions Générales applicables aux entités françaises du périmètre historique.

L'alimentation et l'actualisation de la base de données sont confiées, pour ce qui est des Instructions, à des groupes de travail experts et, pour ce qui est des Procédures, à des contributeurs opérationnels. La liste des contributeurs opérationnels est validée par la Direction générale de l'activité.

Le processus de publication d'une procédure ou instruction dans cet outil est encadré et sécurisé grâce à un workflow qui prévoit la séparation des tâches entre les différents acteurs du processus.

6.3 Communications financières à destination du marché

La communication financière auprès de l'ensemble des interlocuteurs concernés est assurée par différents canaux de diffusion :

- communiqués de presse ;
- relations avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de présentations organisées en France et à l'étranger ;
- publications trimestrielles du chiffre d'affaires ;
- réunions de présentation des résultats annuels et semestriels ;
- informations financières lors de l'Assemblée générale ;
- rapport annuel.

La Direction de la communication financière, en collaboration avec la Direction juridique corporate, veille au respect des lois et règlements concernant la publication des informations comptables et financières, ainsi que des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

6.4 Communication d'information à destination des instances gouvernementales

Un comité de notification créé au sein de la Direction qualité Groupe est chargé de statuer sur la nécessité de notifier aux instances gouvernementales toute non-conformité de produits, comme l'exige la réglementation.

7. Supervision du contrôle interne

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'impulsion de la Direction générale à deux niveaux :

- par l'encadrement qui joue au quotidien un rôle de surveillance permanente,
- par la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe qui, au travers de ses travaux d'évaluation du contrôle interne réalise un examen régulier du fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Cette dernière est chargée d'assister tant la Direction générale que les différentes Directions et entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités. À ce titre, elle réalise des missions d'audit par lesquelles elle évalue le contrôle interne et est force de proposition et de conseil pour l'ensemble des filiales et établissements du Groupe (France et international).

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

La Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe est également un interlocuteur du Comité d'audit auquel elle présente ses travaux et donne des réponses ou éclairages à toute sollicitation de sa part.

Elle s'appuie sur une équipe d'audit interne centrale et des équipes d'audit interne localisées au sein de la majeure partie des entités du Groupe en France et à l'international, soit au total environ cent vingt collaborateurs. Ces dernières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction générale ou à la Direction administrative et financière de chaque entité et, fonctionnellement, à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe.

La majorité des services d'audit des entités pour lesquelles les règles de gouvernance le permettent, communique à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe les rapports d'audit émis localement et, en cas d'incident, toute information utile.

Les modalités de ce lien fonctionnel, modalités de remontée d'information incluses, sont formalisées dans le cadre d'une instruction de la Direction générale.

Les missions d'audit interne réalisées sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par la Direction de l'audit et du Contrôle interne Groupe sur la base de la cartographie des risques Groupe. Celle-ci permet d'identifier les processus clés et les risques associés et, ainsi, de déterminer le choix des missions. Le plan d'audit annuel est examiné par la Direction générale et le Comité d'audit. Des missions peuvent être ajoutées lors de la construction du plan d'audit ou en cours d'année à la demande de la Direction générale ou du Comité d'audit du Conseil d'administration.

Au cours de l'année 2007, la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe a réalisé des missions, de quatre ordres :

- ciblées : un cycle opérationnel / une fonction support au sein d'une entité ;
- transverses : une thématique transversale à plusieurs entités ;
- générales : revue d'activité générale d'une entité ;
- réglementaires : intervention de l'Audit Groupe dans des travaux demandés par la loi.

La charte de l'Audit Interne Groupe, validée par le Comité d'audit et mise à jour en 2005, décrit les modalités d'intervention de la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'Institute of Internal Auditors (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit.

Chaque mission d'audit interne fait l'objet d'un rapport, dans lequel sont formalisés des constats et les recommandations émises. En réponse à ces recommandations, des plans d'actions sont définis par les audités, au regard des dysfonctionnements constatés. La Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe veille à la mise en œuvre des plans d'actions, dans le cadre de missions d'accompagnement puis de suivi.

L'ensemble des rapports émis est présenté par la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit du Conseil d'administration. Une procédure fixe les modalités de cette communication.

Par ailleurs, le Comité d'audit est chargé de vérifier que le groupe Casino est doté de moyens structurés et adaptés, de manière à identifier, à détecter et à prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe. Il remplit ainsi, entre autres, un rôle de surveillance du contrôle interne.

Dans ce cadre, il exprime des observations et des recommandations sur les travaux d'audit, met en œuvre ou fait réaliser des analyses et investigations qui lui semblent opportunes sur toutes questions de contrôle interne.

Le reste des missions du Comité d'audit ainsi que ses modalités de fonctionnement sont présentés plus amplement dans la partie du présent rapport relative à la gouvernance d'entreprise (cf. page 236).

Enfin, dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

8. Conclusion

Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino fait l'objet, dans le cadre d'une démarche volontariste d'amélioration permanente, d'un processus continu d'enrichissement et d'optimisation, favorisant un partage des meilleures pratiques du Groupe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés

Ernst & Young Audit

Bernard Roussel Didier Kling

Jean-Luc Desplat

ANNEXE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé de regrouper, de préciser et de compléter s'il y a lieu, les dispositions légales, réglementaires et statutaires qui lui sont applicables.

À cet effet, le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur permettant d'intégrer également les principes du "gouvernement d'entreprise" auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

Le présent règlement intérieur décrit ainsi, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les règles de déontologie des membres du Conseil d'administration.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Article 1 - Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations visé aux paragraphes "Comités technique - Disposition communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après.

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout administrateur, personne physique ou représentant permanent atteint par la limite d'âge, fixée à soixante-dix (70) ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

La limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le "Rapport Bouton".

Article 2 - Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration. Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Toutefois, un administrateur participant par visioconférence ou télécommunication au Conseil, dans les conditions ci-après fixées, ne peut pas représenter un autre administrateur.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence ou par télécommunication d'un administrateur qui en fait une demande motivée.

Les moyens de visioconférence et de télécommunication doivent au moins transmettre la voix du participant et satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue et simultanée. Ils doivent également garantir la confidentialité des délibérations.

Ainsi, la visioconférence doit permettre de visualiser par l'intermédiaire à la fois d'une caméra et d'une transmission simultanée de la voix, les personnes qui assistent par ce moyen au Conseil d'administration. Le dispositif employé doit également permettre tant à la ou aux personnes qui participent par ce moyen qu'aux personnes physiquement présentes à la réunion leur reconnaissance effective et mutuelle.

La télécommunication est l'utilisation d'un système de conférence téléphonique permettant aux personnes physiquement présentes à la réunion et au(x) interlocuteur(s) qui assiste(nt) au conseil par téléphone de reconnaître, sans aucun doute possible, la voix de chacun des intervenants.

En cas de doute, ou de mauvaise réception, le Président de séance est autorisé à décider la poursuite de la réunion du conseil sans tenir compte, dans le calcul du quorum et de la majorité, du ou des interlocuteurs dont la présence ou la voix ne peuvent plus être identifiées avec suffisamment de sécurité, à la condition que le quorum demeure suffisant avec les administrateurs restants. En outre, le Président peut également décider d'interrompre la participation au conseil de l'administrateur concerné en cas de dysfonctionnement technique au cours de la réunion des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne permettant plus de s'assurer de la totale confidentialité des délibérations.

Lorsqu'il recourt à la visioconférence ou à la télécommunication, le Président du Conseil d'administration doit s'assurer préalablement que

tous les membres invités à assister au conseil par l'un de ces moyens, disposent des moyens matériels leur permettant d'assister à la visioconférence ou de participer par télécommunication dans les conditions requises.

En outre, le procès verbal des délibérations fait part du nom de la ou des personnes ayant assisté au conseil par visioconférence ou télécommunication et des éventuelles interruptions de séance ou des incidents intervenus.

Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence ou télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :

- la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- l'arrêté des comptes de la société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.

Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.

Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.

La participation des personnes assistant au conseil par visioconférence ou télécommunication est certifiée sur le registre de présence par la signature du Président de séance.

Article 3 - Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.

Le procès-verbal fait mention des moyens de télécommunication ou de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. À ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 4 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale.

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-1 des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs,
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-présidents du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant

permanent, s'engage à détenir un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

En vertu des dispositions de l'article L 228-17 du Code de commerce, les administrateurs ou leurs représentants permanents ne peuvent détenir d'actions à dividende prioritaire.

Compétences et pouvoirs du Conseil d'administration

Article 5 - Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du code de commerce :

"Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent".

Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. À cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.

A - Pouvoirs propres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Il convoque les Assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.

B - Autorisations préalables du Conseil d'administration

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la société et les conventions réglementées visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 200 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe "La Direction générale" ci-après.

Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.

Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe "La Direction générale" ci-après.

Article 6 - Informations et communications au Conseil d'administration

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.

ANNEXE**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;
- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales ;
- le tableau des effectifs de la société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Article 7 - Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Article 8 - La Direction générale

En vertu de l'article L 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé, lors de ses séances des 4 septembre 2003, 13 octobre 2006 et 8 novembre 2007, de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à deux cents millions 200 000 000 d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
 - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
 - toute cession totale ou partielle de participations,
 - toute constitution de sûretés.

Toutefois, le seuil de 200 millions d'euros ne s'applique pas aux opérations de crédit-bail sur immeuble et/ou matériels d'équipement qui sont autorisées dans la limite de 300 millions d'euros, globalement et par an.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Le Directeur général peut être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite des montants globaux fixés chaque année par le Conseil d'administration, les opérations suivantes :

- Cautions, avals et garanties
Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 400 millions d'euros et d'un montant par engagement de 200 millions d'euros.
- Lignes de crédit confirmées à moyen terme
Le Directeur général est autorisé à négocier et/ou à renouveler les lignes de crédit confirmées à moyen terme, hors syndication, dans la double limite d'un montant total annuel de 2 milliards d'euros et d'un montant par banque de 400 millions d'euros.
- Émission d'obligations et/ou de titres de créance
Le Directeur général est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance, pour un montant total maximal de 2 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Comités**Article 9 - Comités techniques – Dispositions communes**

En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque Comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Les Comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque Comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du Comité qui lui a été confié.

Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un Comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce Comité et transmis aux membres du Comité. Le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

L'activité réalisée par chacun des Comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la société.

Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. À cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.

Les membres des Comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration est assisté actuellement de deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Article 10 - Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.

À ce titre, le Comité d'audit entend les commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de commissaires aux comptes de la société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.

Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.

Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la société et de ses filiales et les services d'audit interne.

- Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en terme d'engagements et/ou de risques. Il est chargé de vérifier que la société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe ;
- Le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion ;
- Le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent ;

- Le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la société et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile ;
- Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner ;
- Le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.

Article 11 - Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;
- d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la société et de ses filiales ;
- de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;
- d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la société ;
- de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.

Le Comité des nominations et des rémunérations dispose, en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des ressources humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe.

Il peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Censeurs

Article 12 - Les censeurs

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

ANNEXE**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.

Déontologie des membres du Comité d'administration**Article 13 - Principes**

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

Article 14 - Information des administrateurs

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 15 - Défense de l'intérêt social**Absence de conflit d'intérêt**

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article 16 - Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

Article 17 - Présence des administrateurs

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie.

Article 18 - Transactions sur les titres de la Société

En application de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du règlement général de l'Autorité, des Marchés Financiers – AMF - chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même non suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la société du nombre de titres de la société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

Article 19 - Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses Comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur ainsi qu'aux censeurs.

Article 20 - Informations privilégiées

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

En particulier, si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique.

Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant le délai de 15 jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires concernant les obligations d'abstention en matière d'informations privilégiées, chacun des administrateurs, compte tenu des informations privilégiées dont il peut avoir connaissance de façon régulière, a été inscrit sur la liste des initiés permanents de la société.

À ce titre, les administrateurs ont été informés de leur inscription sur la liste en leur rappelant les obligations en matière d'informations privilégiées et les sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Adoption du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été approuvée par délibération du 7 décembre 2007.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 262. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
- 266. RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Attribution d'actions gratuites

L'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2005 au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société au profit des salariés et dirigeants du Groupe vient à échéance le 25 juillet 2008. Il vous est proposé de la renouveler pour une durée de trente-huit mois afin de permettre à votre Société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et des dirigeants du Groupe.

Votre Conseil d'administration serait autorisé à procéder, à leur profit ou à certains d'entre eux, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions pouvant être attribué en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 2 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration.

Les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions seraient fixés par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période minimale de deux ans, la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans minimum à compter de l'attribution définitive des actions.

Autorisation d'émission de valeurs mobilières

La délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2007 au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, dans le cadre de l'article L. 233-32 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la Société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société vient à échéance. Il vous est proposé de la renouveler pour une durée de dix-huit mois.

Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 150 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Absorption des sociétés Bouleau, Saco et Vulaines Distribution

Afin de poursuivre la simplification des structures du Groupe, il vous est proposé l'absorption par votre Société de ses filiales Bouleau, Saco et Vulaines Distribution.

Bouleau

La société Bouleau est une société holding, qui détient 99,97 % du capital de la société Stane, propriétaire à Argentat (19) d'un fonds de commerce de supermarché et d'une station essence exploités en location-gérance respectivement par les sociétés Distribution Casino France et Casino Carburants. La société Stane est également propriétaire de constructions dans le cadre d'un bail à construction et de titres de participations.

L'absorption de la société Bouleau est subordonnée à l'absorption préalable de sa filiale Stane.

Casino, Guichard-Perrachon détient 3 499 actions sur les 3 500 actions formant le capital de la Société.

Saco

La société Saco est propriétaire de titres des sociétés Distribution Casino France et Dinotard reçus en rémunération des apports effectués en 2007 portant, d'une part, sur un supermarché sis à Fouilloy (80) et, d'autre part, sur le fonds de station-service et l'immobilier y afférent sis sur le même site.

Casino, Guichard-Perrachon détient 14 769 actions sur les 14 770 actions formant le capital de la Société.

Vulaines Distribution

La société Vulaines Distribution est propriétaire de titres des sociétés Distribution Casino France et Dinetard reçus en rémunération des apports effectués en 2007 portant, d'une part, sur un supermarché sis à Vulaines (77) et, d'autre part, sur le fonds de station-service avec l'immobilier y afférent sis sur le même site.

Casino, Guichard-Perrachon détient 37 203 actions sur les 37 238 actions formant le capital de la Société.

Évaluation des apports

La consistance des apports et les conditions financières des opérations ont été déterminées sur la base des comptes au 31 décembre 2007. En conséquence, toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2008 par les sociétés absorbées seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte de la société absorbante.

Les sociétés Bouleau, Stane, Saco et Vulaines Distribution étant contrôlées par Casino, Guichard-Perrachon, l'ensemble des actifs et passifs apportés doit être évalué à la valeur nette comptable en application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Toutefois, le règlement prévoit que, par dérogation, les valeurs réelles des éléments apportés doivent être retenues lorsque l'actif net comptable apporté est négatif ou s'il est insuffisant pour permettre la libération du capital ou la rémunération des apports.

Le patrimoine de la société Bouleau serait transféré à sa valeur nette comptable. Préalablement à son absorption, la société Bouleau absorberait sa filiale Stane en sorte que les éléments d'actifs et de passifs apportés par la société absorbée viendraient se substituer aux titres de la société Stane détenus par Bouleau. Le patrimoine de la société Stane serait transféré à sa valeur réelle, l'actif net comptable étant négatif. Ainsi, les fonds de commerce ont été valorisés sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires et les constructions sur la base d'une expertise.

L'actif net comptable apporté par la société Bouleau s'élève à :

Actif apporté	1 666 798 €
Passif pris en charge	65 153 €
Actif net apporté	1 601 645 €

L'actif net réévalué de Stane apporté à Bouleau s'élève à :

Actif apporté	7 276 395 €
Passif pris en charge	3 028 747 €
Actif net apporté	4 247 648 €

Le patrimoine de la société Saco serait transféré à sa valeur nette comptable, l'actif net ainsi apporté par la société Saco ressortant à :

Actif apporté	15 398 419 €
Passif pris en charge	5 165 526 €
Actif net apporté	10 232 893 €

L'actif net comptable étant négatif, le patrimoine de la société Vulaines Distribution serait transféré en valeur réelle, sur la base d'une valorisation des titres de participation détenus et en tenant compte d'une provision pour pertes pendant la période intercalaire.

L'actif net ainsi apporté par la société Vulaines Distribution s'élèverait à :

Actif apporté	8 896 246 €
Passif pris en charge	8 655 312 €
Provision pour pertes intercalaires	150 000 €
Actif net apporté	90 934 €

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Rémunération des minoritaires des sociétés absorbées

Pour la détermination des parités de fusions, il a été procédé à la comparaison des sociétés à partir des critères suivants : Actif net réévalué, Résultat net, Capacité d'autofinancement.

L'actif net est un critère de comparaison classique mais pour que celui-ci soit parfaitement significatif, il faut que les actifs rapprochés soient de structures comparables. Si celui-ci donne une bonne idée de la valeur des sociétés absorbées, il ne semble pas néanmoins refléter la valeur intrinsèque de la société absorbante pour laquelle le cours de bourse paraît plus adéquat. C'est pourquoi, il a été procédé à une comparaison de l'actif net réévalué par action de chaque société absorbée avec le cours moyen pondéré 2007 de Casino.

Les critères de rentabilité que sont le résultat net et la capacité d'autofinancement sont complémentaires. Le premier fournit une bonne indication de la capacité à rémunérer l'actionnaire alors que le second permet plutôt d'apprécier la capacité à financer le développement à partir de la rentabilité opérationnelle.

Le critère du dividende versé n'a pas été retenu, la politique de distribution des sociétés absorbées étant tout à fait différente de celle de la société absorbante. Il en est de même du critère du chiffre d'affaires, les chiffres d'affaires concernés étant de natures différentes.

Pour la société absorbante, les données retenues sont des données consolidées, retraitées de la part des minoritaires.

Par ailleurs, l'actionnaire minoritaire de la société Stane devant recevoir in fine des actions Casino par le jeu des fusions en cascade concomitantes, il a été déterminé une parité d'échange implicite entre Casino et Stane en appliquant les mêmes critères.

L'application de ces différents critères fait ressortir les éléments suivants :

Valeurs globales

Données 2007 en euros	Bouleau	Stane	Saco	Vulaines Distribution	Casino
Actif net réévalué	5 347 219	4 247 647	10 330 682	90 934	-
Résultat net	40 026	(55 284)	10 281 167	(5 102 644)	813 502 000
Capacité d'autofinancement	19 701	310 556	(957 452)	(819 910)	1 220 554 000
Nombre d'actions	3 500	6 000	14 770	37 238	112 116 672

(1) Il s'agit du résultat net, part du Groupe, attribuable de façon équivalente aux actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote (cf. note 11 des comptes consolidés).

Valeurs par action

Données 2007 en euros	Bouleau	Stane	Saco	Vulaines Distribution	Casino
Actif net absorbé / cours de bourse absorbante	1 527,78	707,94	699,44	2,44	73,85
Résultat net	11,44	(9,21)	696,08	(137,03)	7,26
Capacité d'autofinancement	5,63	51,76	(64,82)	(22,02)	10,89

Rapports d'échange

	Bouleau/Casino		Stane/Casino		Saco/Casino		Vulaines/Casino	
	Rapport d'échange	Décote/prime	Rapport d'échange	Décote/prime	Rapport d'échange	Décote/prime	Rapport d'échange	Décote/prime
Actif net absorbé / cours de bourse absorbante	20,69	1,51 %	9,59	4,32 %	9,47	5,58 %	0,03	-13,59 %
Résultat net	1,58	NS	-1,27	NS	95,93	-89,58 %	-18,89	NS
Capacité d'autofinancement	0,52	NS	4,75	110,33%	-5,95	NS	-2,02	NS

Sur la base de ces éléments, le nombre d'actions devant faire l'objet d'un échange contre des actions ordinaires de la Société, les parités d'échange proposées et le nombre d'actions ordinaires qui seraient créées sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Société absorbée	Nombre de titres à échanger	Parité retenue	Nombre d'actions ordinaires Casino à créer
Bouleau	1	21 actions ordinaires Casino pour 1 action Bouleau	21
Stane	1	9 actions ordinaires Casino pour 1 action Stane	10
Saco	1	10 actions ordinaires Casino pour 1 action Saco	10
Vulaines	35	1 action ordinaire Casino pour 35 actions Vulaines	1
Total			42

Les parités retenues se situent dans les fourchettes constituées par les différents critères. Ces rapports d'échange entraînent une très faible dilution pour les actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

Le capital de la Société serait augmenté d'un montant de 64,26 euros par l'émission de 42 actions ordinaires de 1,53 euro de valeur nominale, émises avec une prime de fusion globale de 3 005,15 euros.

Monsieur Michel Tamet, commissaire à la fusion, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint-Étienne, a vérifié que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange des droits sociaux est équitable. Par ailleurs, il a apprécié la valeur des apports effectués par les sociétés absorbées. Les rapports correspondants ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux

Article L. 225-197-1 du Code de commerce

(9^e résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à concurrence d'un montant maximal représentant 2 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'attribution, au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris et Lyon, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission, en période d'offre publique visant la Société de bons de souscription d'actions

Article L. 228-92 du Code de commerce

(10^e résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Vous êtes appelés à vous prononcer sur cette opération.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des bons est fixé à 150 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce.

Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris et Lyon, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés
Bernard Roussel Didier Kling

Ernst & Young Audit
Jean-Luc Desplat

RÉSOLUTIONS

268. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

271. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes annuels de la Société

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées auxdits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 541 111 604,63 euros.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007, des dividendes alloués, au titre de l'exercice 2006, aux 112 942 actions ordinaires détenues par la Société au 11 juin 2007, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 242 825,30 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 813 502 milliers d'euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée générale ordinaire,

sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

		en euros
Bénéfice de l'exercice.....		541 111 604,63
Affectation à la réserve légale	(-)	29 685,07
Report à nouveau de l'exercice 2006	(+)	2 497 542 871,01
Bénéfice distribuable	(=)	3 038 624 790,57
Répartitions statutaires		
• Dividende prioritaire aux 15 124 256 actions sans droit de vote.....	(-)	1 735 508,38
• Premier dividende aux 96 992 416 actions ordinaires	(-)	7 419 919,82
Solde	(=)	3 029 469 362,37
Dividende complémentaire		
• aux actions ordinaires.....	(-)	215 662 636,98
• aux actions prioritaires.....	(-)	33 655 250,66
Affectation au compte "Report à nouveau"	(=)	2 780 151 474,73
Chaque action ordinaire recevra un dividende de.....		2,30
Chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote recevra un dividende de.....		2,34

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3, 2° du Code Général des Impôts. Ces mêmes personnes peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10 juin 2008.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁴⁾	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 % ou 50 % ⁽⁴⁾
2004	• ordinaires	93 477 413 ⁽¹⁾	2,08 €	2,08 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 ⁽¹⁾	2,12 €	2,12 €	–
2005	• ordinaires	96 774 539 ⁽²⁾	2,08 €	2,08 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,12 €	2,12 €	–
2006	• ordinaires	96 798 396 ⁽³⁾	2,15 €	2,15 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,19 €	2,19 €	–

(1) Dont 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la Société.

(2) Dont 452 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(3) Dont 112 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(4) Prévu à l'article 158-3, CGI pour les personnes physiques, l'abattement était de 50 % pour les dividendes versés au titre de l'exercice 2004 et de 40 % pour ceux versés au titre de 2005 et de 2006.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2008, déduction faite des 239 370 actions ordinaires et des 50 502 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2008, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 10 926 339 actions dont 9 464 416 actions ordinaires et 1 461 923 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 078 millions d'euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Sixième résolution

Ratification de la nomination de la société Matignon Diderot en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale ordinaire,

ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 octobre 2007, de la société Matignon Diderot en remplacement de la société Euris.

La société Matignon Diderot exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de la société Euris, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle la société Foncière Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution

Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée générale ordinaire,

ratifie le transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 30 août 2007, du 24, rue de la Montat à Saint-Étienne (42100) au 1, Esplanade de France à Saint-Étienne (42000).

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société au profit du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, prenant acte de l'approbation donnée par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaires sans droit de vote,

conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre ;
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 2 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, et/ou ;
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées et prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social ;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée ;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci ;

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de décès ;
- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la Société a la libre disposition ;
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires ;
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2005.

Dixième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique visant la Société, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une offre publique et pendant la période de ladite offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique d'acquisition ;
- décide que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation est fixé à 150 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur à la date de la présente Assemblée générale. Le plafond de 150 millions d'euros ne tient pas compte des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société conformément à la loi ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois ;
 - fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;

- prend acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
- fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

Onzième résolution

Fusion absorption de la société Bouleau

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 23 avril 2008, de la société Bouleau, société anonyme au capital de 53 357,16 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 400 105 185 R.C.S. Saint-Étienne,

prenant acte de l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires des sociétés Stane et Bouleau en date du 28 mai 2008, de la fusion par voie d'absorption de la société Stane par la société Bouleau,

décide la fusion de la société avec Bouleau, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Bouleau en date du 28 mai 2008, ainsi que par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

constate que cette fusion sera réalisée le 31 mai 2008 et qu'en conséquence, la société Bouleau se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve l'émission, en rémunération de cet apport et de celui de la société Stane préalablement absorbée par la société Bouleau, de 31 actions ordinaires de 1,53 euro chacune, pour un montant global de 47,43 euros, avec une prime de fusion de 2 243,69 euros, attribuées :

- à raison de 21 actions ordinaires pour 1 action Bouleau, aux actionnaires de la société Bouleau autres que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 3 499 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire ;
- à raison de 10 actions ordinaires pour 1 action Stane, aux actionnaires de la société Stane préalablement absorbée par la société Bouleau.

Douzième résolution

Fusion absorption de la société Saco

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 23 avril 2008, de la société Saco, société anonyme au capital de 236 320 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 341 298 925 R.C.S. Saint-Étienne,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,

décide la fusion de la Société avec la société Saco, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Saco en date du 28 mai 2008, ainsi que par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

constate que cette fusion sera réalisée le 31 mai 2008 et qu'en conséquence, la société Saco se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve le rapport d'échange de 10 actions ordinaires Casino pour 1 action Saco et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 10 actions ordinaires de 1,53 euro chacune, pour un montant global de 15,30 euros, avec une prime de fusion de 677,52 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Saco autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 14 769 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Treizième résolution

Fusion absorption de la société Vulaines Distribution

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 23 avril 2008, de la société Vulaines Distribution, société anonyme au capital de 1 163 764 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 395 164 114 R.C.S. Saint-Étienne,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,

décide la fusion de la Société avec la société Vulaines Distribution, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Vulaines Distribution en date du 28 mai 2008, ainsi que par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

constate que cette fusion sera réalisée le 31 mai 2008 et qu'en conséquence, la société Vulaines Distribution se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve le rapport d'échange de 1 action ordinaire Casino pour 35 actions Vulaines Distribution et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 1 action ordinaire de 1,53 euro avec une prime de fusion de 83,94 euros.

Cette action nouvelle sera attribuée à l'actionnaire de la société Vulaines Distribution autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 37 203 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Quatorzième résolution

Constatation de l'augmentation de capital résultant des fusion-absorption et modification de l'article 6 des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire,

prenant acte de l'approbation des onzième à treizième résolutions,

constate que le capital de la Société sera augmenté d'une somme de 64,26 euros par la création de 42 actions de 1,53 euro de valeur nominale et modifie l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 – Apports en nature – capital social

(...)

Il est rajouté les alinéas suivants au paragraphe I :

“v - Suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2008 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008, la société Bouleau a fait apport, à titre de fusion, le 31 mai 2008, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, celle-ci ayant préalablement absorbée la société Stane, moyennant l'attribution de 31 actions ordinaires de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 2 243,69 euros.”

“w - Suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2008 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008, la société Saco a fait apport, à titre de fusion, le 31 mai 2008, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 10 actions ordinaires de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 677,52 euros.”

“x - Suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2008 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008, la société Vulaines Distribution a fait apport, à titre de fusion, le 31 mai 2008, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution d'une action ordinaire de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 83,94 euros.”

La rédaction du paragraphe II est désormais la suivante :

“III - Le capital social est fixé à 171 538 572,42 divisé en 112 116 714 actions de 1,53 euro nominal chacune, entièrement libérées, dont 96 992 458 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.”

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 276. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 284. HISTORIQUE
- 287. MARCHÉ DES TITRES CASINO
- 288. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination, siège social et numéro de téléphone

Casino, Guichard-Perrachon
1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne
Tél. 04 77 45 31 31

Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Législation

Législation française

Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1^{er} juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne
Code APE : 741 J.

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du Conseil d'administration

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Actions d'administrateur (article 14 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions ordinaires détenues au nominatif, étant précisé qu'en vertu de l'article L. 228-35-8 du Code de commerce, il ne peut détenir d'actions à dividende prioritaire.

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait des articles 16 des statuts)

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III (deux derniers alinéas) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles

II - L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur, personne physique, ou de représentant permanent d'administrateur, personne morale, est fixé à soixante-dix (70) ans.

L'administrateur ou le représentant permanent atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Cette limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la Société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

III - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

Président – Bureau du Conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée 70 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

Délibération du Conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis selon le cas.

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la Société (voir partie "Gouvernement d'entreprise").

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Mode d'exercice de la Direction générale

Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (extrait de l'article 21 des statuts).

Direction générale

La Direction générale de la Société peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 3 ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (voir partie, "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la direction générale de la Société). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de 5 personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder 3 ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le ou les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a mis à jour lors de sa réunion du 13 octobre 2006 certains articles du règlement intérieur relatifs au réaménagement des limitations des pouvoirs du Président-Directeur général, à la modification du montant des autorisations spécifiques au Président-Directeur général en matière de cautions, avals et garanties, à la disparition du Comité du développement international et à la nouvelle procédure de déclaration des transactions sur les titres de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

Répartition statutaire des bénéfices (article 34 des statuts)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé, avant toute autre affectation et à due concurrence de celui-ci le cas échéant, la somme nécessaire pour servir aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote un dividende prioritaire de 7,5 % sur la fraction libérée de leur montant nominal.

Ce dividende prioritaire est cumulatif. Si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas de le verser intégralement, la fraction non payée est reportée sur l'exercice suivant et, s'il y a lieu, sur les exercices ultérieurs, en priorité sur le paiement du dividende prioritaire dû au titre de l'exercice.

(Si les dividendes prioritaires dus au titre de trois exercices n'ont pas été intégralement versés, les titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote acquièrent le droit de vote comme les actions ordinaires et conservent ce droit jusqu'à l'expiration de l'exercice au cours duquel le dividende prioritaire aura été intégralement versé, y compris, le cas échéant, le dividende cumulatif dû au titre des exercices antérieurs à cette période).

Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions ordinaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 5 % l'an sur le montant libéré des actions ordinaires, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation de la réserve légale, service du dividende prioritaire de 7,5 % du montant nominal aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote, service du premier dividende de 5 % du montant nominal aux actions ordinaires et avant toute autre répartition, le prélèvement des sommes qu'elle estime utile d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Assemblées générales

Convocation, admission

(articles 25 et 27 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ne participent pas à l'Assemblée générale, sauf exception prévue par la loi. Ils sont réunis en Assemblée spéciale.

Droit de vote (droit de vote double)

(article 28-III des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sous réserve, en cas de transfert du nominatif au nominatif, de l'application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce visant les transmissions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de 2 à 4 ans le délai d'inscription sous la forme nominative.

Assemblée spéciale des porteurs d'ADPSDV

(article 31 des statuts)

Les propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote sont réunis en Assemblée spéciale. Celle-ci est convoquée et délibère selon les règles applicables aux assemblées générales.

Lorsqu'elle est appelée à donner un avis sur une décision de l'Assemblée générale, l'Assemblée spéciale est convoquée en même temps que l'Assemblée générale et se tient préalablement, le même jour que celle-ci ; elle délibère dans les conditions de majorité prévues par la loi.

Lorsqu'elle est appelée à donner son approbation à une décision de l'Assemblée générale, l'Assemblée spéciale est réunie au plus tard dans le mois de la date de l'Assemblée générale ; elle délibère dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Titres au porteur indetifiables (article 11-I des statuts)

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers. À défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

Franchissement de seuils statutaires (article 11-II des statuts)

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

HISTORIQUE

-
- 1898** • Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.
 - 1901** • Lancement des premiers produits à marque Casino.
 - 1914** • Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.
 - 1929** • Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.
 - 1939** • Juste avant la seconde guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.
 - 1948** • Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Étienne.
 - 1960** • Ouverture du premier supermarché à Grenoble.
 - 1967** • Ouverture de la première cafétéria à Saint-Étienne.
 - 1970** • Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.
 - 1971** • Le Groupe exploite 2 575 points de vente.
 - 1976** • Casino s'implante aux USA en lançant une chaîne de cafétérias.
 - 1980** • Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.
 - 1984** • Rachat, aux USA, d'une chaîne de 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final.
 - 1985** • Prise de contrôle de la Cédis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'Est de la France.
 - 1990** • Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le Sud de la France.
• Acquisition, aux USA, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors).
• Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.
 - 1991** • Filialisation de l'activité de distribution.
 - 1992** • Reprise des activités de distribution de Rallye.
 - 1994** • Adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.
 - 1995** • Accord de partenariat avec le groupe corse Corse Distribution (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).
 - 1996** • Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie.
• Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan.
• Création de la société Spar France.
• Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarchés et supermarchés Casino.
• Ouverture du premier hypermarché en Pologne.
 - 1997** • Casino acquiert la totalité du capital de Médis.
• Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité).
• Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Mariault (152 millions d'euros de chiffre d'affaires).
• Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.
 - 1998** • Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad.
• Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert.
• Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay).
• Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.
-

-
- 1999**
- Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande).
 - Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne.
 - Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora.
 - Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure).
 - Prise de participation de 25 % dans le capital de Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).
-
- 2000**
- Entrée de Casino dans le capital de Cdiscount (à hauteur de 50 %).
 - Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International à Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan.
 - Ouverture du premier Leader Price en Pologne.
 - Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan.
 - Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plateforme d'échanges électroniques (B2B).
 - Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix.
 - Casino renforce sa présence en Amérique latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et 2 hypermarchés).
-
- 2001**
- Création, avec Cofinoga, de Banque du Groupe Casino.
 - Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (Golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana.
 - Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à La Réunion, Madagascar, Mayotte, l'île Maurice et au Vietnam.
-
- 2002**
- Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra.
 - Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective.
 - Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino / Shell).
 - Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande.
 - Rachat à Shell des stations-essence situées sur les sites d'hypermarchés et de supermarchés Casino.
 - Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise.
 - Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution.
 - Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME).
-
- 2003**
- Casino et Galeries Lafayette décide de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix.
 - Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie.
 - Adoption de la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration.
-
- 2004**
- Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France.
 - Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %.
-
- 2005**
- Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD).
 - Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital).
 - Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en bourse de la société Mercialys.
 - Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette.
-

HISTORIQUE

-
- 2006**
- Dénouement du contrat d'equity swap conclu entre Deutsche Bank et Casino – cession des actions GMB/CORA.
 - Exito prend le contrôle du groupe coté Carrula Vevero, numéro 2 de la distribution en Colombie.
 - Casino cède les 38 % du capital encore détenu dans Feu Vert.
 - Création de la société dunnhumby France en partenariat avec dunnhumby.
 - Casino cède ses activités en Pologne.
 - Cessation du partenariat international avec Auchan au sein de International Retail and Trade Services. (IRTS)
-
- 2007**
- Casino cède sa participation de 55,5 % dans Smart & Final au fond d'investissement Apollo Management
 - Casino devient l'actionnaire majoritaire d'Exito suite à l'exercice de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro.
 - Partenariat entre Casino et la société Cencosud en vue de créer une joint-venture pour développer l'activité bricolage en Colombie.
 - Casino conclut un accord avec les fonds d'investissement immobilier Whitehall pour la réalisation de centres commerciaux principalement en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'Est.
 - À la suite de diverses opérations d'acquisitions de titres et d'augmentation de capital, Casino détient 66,7 % du capital de CDiscount.
 - Après exercice par Bourbon de son option de vente, Casino détient 100 % du capital de Vindémia (Océan Indien).
 - Casino cède à deux OPCI, les murs de 250 supérettes et supermarchés en France métropolitaine et les murs des magasins et entrepôts situés à La Réunion.
-

MARCHÉ DES TITRES CASINO

Liste des titres cotés de Casino

Les valeurs mobilières suivantes émises par Casino, Guichard-Perrachon sont admises aux négociations sur Euronext Paris :

- les actions ordinaires (code ISIN FR0000125585), éligibles au Service à Règlement Différé ;
- les actions à dividende prioritaire sans droit de vote (code ISIN FR0000121139) ;

Par ailleurs, entre le 1^{er} janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions ordinaires provenant de la levée d'options de souscription ou de l'exercice de bons de souscription sont également négociées sur Euronext Paris.

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation à Paris et au Luxembourg.

Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source Euronext Paris)

Actions ordinaires	Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions €)	
	Plus haut	Plus bas			
2006	Octobre	68,65	63,40	7 453	491
	Novembre	71,70	66,55	7 130	497
	Décembre	70,70	68,00	5 079	352
2007	Janvier	71,90	64,70	9 970	680
	Février	69,25	64,09	8 087	543
	Mars	79,20	64,00	22 685	1 631
	Avril	79,88	75,50	8 376	651
	Mai	79,25	77,35	7 531	590
	Juin	86,55	74,40	10 704	846
	Juillet	77,46	70,26	7 767	578
	Août	76,30	65,35	10 687	758
	Septembre	75,45	70,87	7 222	524
	Octobre	78,69	72,40	7 623	572
	Novembre	77,77	73,00	7 242	546
	Décembre	76,00	72,86	4 369	326
2008	Janvier	77,50	61,17	14 078	983
	Février	77,30	71,73	11 134	834
	Mars	79,84	70,83	14 952	1 124

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions €)	
	Plus haut	Plus bas			
2006	Octobre	55,00	51,20	429	23
	Novembre	56,75	53,40	283	16
	Décembre	56,50	54,60	337	19
2007	Janvier	57,75	51,70	327	18
	Février	55,25	51,20	192	10
	Mars	73,86	51,00	4 329	295
	Avril	77,11	70,21	2 213	166
	Mai	86,89	75,51	2 765	225
	Juin	89,00	76,25	1 536	125
	Juillet	79,62	67,11	1 437	108
	Août	73,70	62,00	1 118	76
	Septembre	73,50	67,79	560	39
	Octobre	76,91	67,90	1 225	87
	Novembre	68,59	61,47	1 015	66
	Décembre	65,77	60,82	710	45
2008	Janvier	66,44	52,90	1 450	85
	Février	63,47	53,10	1 615	92
	Mars	57,69	49,00	7 145	374

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsable du document de référence

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 173 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 144 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et en page 289, en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, qui contiennent des observations.

Jean-Charles Naouri

Responsables du contrôle des comptes (cf. renseignements complémentaires page 231)

Commissaires aux comptes titulaires

- **Jean-Luc Desplat - Ernst & Young Audit**
Tour du Crédit Lyonnais - 129, rue Servient
69326 Lyon cedex 03
Date du premier mandat : le 20 mai 1978.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.
- **Didier Kling et Bernard Roussel - Didier Kling & Associés**
41, avenue de Friedland
75008 Paris
Date du premier mandat : le 27 mai 2004.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

- **Philippe Duchêne - Suppléant d'Ernst & Young Audit**
Tour du Crédit Lyonnais - 129, rue Servient
69326 Lyon cedex 03
Date du premier mandat : le 27 mai 2004.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.
- **Christophe Bonte - Suppléant de Didier Kling & Associés**
41, avenue de Friedland
75008 Paris
Date du premier mandat : le 27 mai 2004.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2006

Le document de référence de l'exercice 2006 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 mai 2007, sous le n° de dépôt D. 07-0472. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 52 à 124 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 50 ;
- les informations financières aux pages 1 à 48 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 127 à 153, le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 126 et 154.

Pour l'exercice 2005

Le document de référence de l'exercice 2005 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 mai 2006, sous le n° de dépôt D. 06-0413. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 47 à 108 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 46 ;
- la réconciliation des états financiers établis selon les principes comptables français et les normes IFRS aux pages 110 à 124 ;
- les informations financières aux pages 1 à 44 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 127 à 153 et, le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 126 et 154 ;

TABEAU DE CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence.....	288
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	288
2. Contrôleurs légaux des comptes	231, 232 et 288
3. Informations financières sélectionnées	4 et 5
4. Facteurs de risque	195
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	
5.1.1. Dénomination sociale.....	276
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	276
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société.....	276
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	276
5.1.5. Historique de la Société.....	284
5.2. Investissements	5, 53, 64, 65
6. Aperçu des activités	26 à 49
7. Organigramme	
7.1. Place de la Société au sein du Groupe.....	174, 176 et 191
7.2. Organigramme du groupe Casino.....	178
8. Propriétés immobilières, Usines et Équipements	
8.1. Propriétés immobilières - immobilisations corporelles.....	18, 19, 100 à 103
8.2. Aspects environnementaux.....	22 à 25, 200 à 202
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière.....	53
9.2. Résultat d'exploitation.....	52 et 53
10. Trésorerie et capitaux	53, 111 à 115, 121 à 125
11. Recherche et développement, brevets et licences	174
12. Information sur les tendances	12 à 49 et 54
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	54
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction.....	6, 7 et 210
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale.....	230
15. Rémunérations et avantages	228 à 230, 237
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1. Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	211 à 226
16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.....	182 et 230
16.3. Comités du Conseil d'administration.....	7, 236 et 237
16.4. Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise.....	6

17. Salariés	
17.1. Ressources humaines.....	203
17.2. Participations et stock-options.....	188, 189, 192, 207 et 208
17.3. Participation et intéressement du personnel.....	206 et 207
18. Principaux actionnaires	
18.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	50, 191 et 192
18.2. Actionnaire majoritaire.....	191
18.3. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire.....	230
19. Opérations avec des apparentés	136 et 182
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
20.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2007.....	60
20.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2007.....	145
20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007.....	58
20.4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007.....	144
20.5. Politique de distribution des dividendes.....	175
20.6. Procédure judiciaire et d'arbitrage.....	197
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	53
21. Informations complémentaires	
21.1. Renseignements de caractère général concernant le capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit.....	183
21.1.2. Actions détenues en propre.....	183 à 186
21.1.3. Historique du capital.....	190
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social.....	277
21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction	
Règlement intérieur du Conseil d'administration.....	256 et 277
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	281 et 282
21.2.4. Assemblées générales.....	282
21.2.5. Convention d'actionnaires.....	193
21.2.6. Franchissement de seuils statutaires.....	193 et 283
22. Contrats importants	180
23. Documents accessibles au public	276
24. Informations sur les participations	170 et 176



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mai 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

Comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	58
Compte de résultat consolidé.....	60
Bilan consolidé.....	62
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	64
Variation des capitaux propres consolidés.....	66
État consolidé des produits et des charges comptabilisés.....	67
Annexe aux comptes consolidés.....	68
Sociétés consolidées au 31 décembre 2007.....	138

Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes.....	144
Compte de résultat.....	145
Bilan.....	146
Tableau des flux de trésorerie.....	148
Annexe aux comptes sociaux.....	149
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	169
Tableau des filiales et participations.....	170
Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	172

Rapport de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon

Activité.....	174
Filiales et participations.....	176
Capital et actionnariat.....	183
Facteurs de risques – assurances.....	195
Données environnementales.....	200
Données sociales.....	203

Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration – Direction générale.....	210
Commissaires aux comptes.....	231
Rapport du Président.....	233
Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration.....	233
Procédures de contrôle interne.....	239
Rapport des Commissaires aux comptes.....	255
Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration.....	256

Assemblée générale extraordinaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire.....	262
Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.....	266

Résolutions

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire.....	268
Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire.....	271

Informations générales

Renseignements de caractère général.....	276
Historique.....	284
Marché des titres Casino.....	287
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes.....	288

Direction de la communication financière

Nadine Coulm
Tél. : 01 53 65 64 17 (Paris)
ncoulm@groupe-casino.fr

Aline Nguyen
Tél. : 01 53 65 64 85 (Paris)
anguyen@groupe-casino.fr

Internet

www.groupe-casino.fr

Service Relations Actionnaires de Casino

B.P. 306 – 1, Esplanade de France
F-42008 Saint-Étienne cedex 2

Site Internet

www.actionnaires.groupe-casino.fr

E-mail

actionnaires@groupe-casino.fr

Numéro Vert

0800 16 18 20

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour la mise au nominatif des actions ordinaires
et à dividende prioritaire sans droit de vote, s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services – GCT
Relations Actionnaires
Immeuble Tolbiac
F-75450 Paris cedex 9
Tél. : 01 40 14 31 00

Casino, Guichard-Perrachon

Société anonyme au capital de 171 538 508,16 €

Siège Social

B.P. 306 – 1, Esplanade de France
F-42008 Saint-Étienne cedex 2
Tél. : 04 77 45 31 31
Télex : CASFL X 3304645F
Fax : 04 77 45 38 38
554 501 171 RCS Saint-Étienne

Bureaux à Paris

58-60, avenue Kléber
F-75116 Paris
Tél. : 01 53 65 64 00

Groupe Casino

B.P. 306 – 1, Esplanade de France

F-42008 Saint-Étienne cedex 2

Tél. : 04 77 45 31 31 - Fax : 04 77 45 38 38

www.groupe-casino.fr